



28/8/69

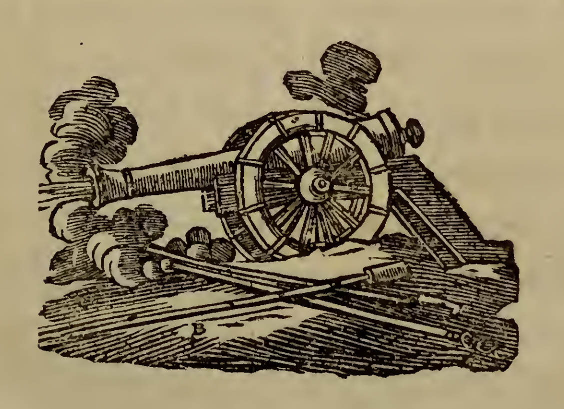
REMARQUES
HISTORIQUES
SUR
LA BASTILLE.

REMARQUES HISTORIQUES SUR LA BASTILLE;

Sa démolition, & Révolutions de Paris, en Juillet 1789.

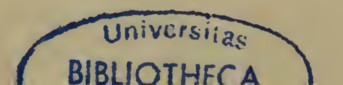
Avec un grand nombre d'anecdotes intéreſſantes & peu connues.

Dans cet affreux Château, Palais de la vengeance,
On renferme ſouvent le crime & l'innocence.



A LONDRES.

1789.



INTRODUCTION,
AVIS,
PRÉFACE,
OU
TOUT CE QU'ON VOUDRA.

En 1774, il parut une petite brochure, intitulée : *Remarques historiques & Anecdotes sur le château de la Bastille*; sans nom d'auteur ni d'imprimeur (comme on le croira sans peine.) Ce livre, trop peu connu, renferme des détails fort exacts sur la topographie & le régime de ce séjour infernal (1), monument le plus odieux du despotisme des souverains. Mais l'auteur s'étant renfermé dans des bornes trop étroites, soit qu'il n'eût pas été plus instruit, soit qu'il n'ait pas jugé

(1) Si le lecteur étonné trouve l'épithete un peu forte, nous sommes sûrs qu'il la trouvera fort modeste, après la lecture de cet ouvrage.

à propos de révéler tout ce qui concerne cette *priſon royale*, nous croyons que des détails un peu plus étendus feront plaiſir à ceux qu'affligent les maux produits par le manége des miniſtres, les intrigues des cours, & les ridicules tracaſſeries auxquelles les peuples aveuglés donnent le nom impoſant d'*affaires d'état*.

Depuis que la liberté des François a reçu, pour ainſi dire, le coup de la mort, ſous les dernieres années du regne de Louis XV, le deſpotiſme, ce fléau du genre humain, ſemble s'être affermi en frappant ſur tous les ordres, & en rendant la terreur générale. L'eſpionnage & la délation, moyens preſque toujours ſûrs de parvenir, ont jetté la défiance & l'aliénation dans la plupart des eſprits. Le philoſophe ſe tait, ou s'exile de lui-même, & le peuple, courbé ſous le poids de ſa chaîne, acquiert peu à peu une froide inſenſibilité qui lui ôte bientôt tout ce que la nature peut avoir donné d'énergie à l'eſpece humaine.

A la vérité, la France ſemble reprendre une nouvelle face, depuis l'avénement de

Louis XVI à ce beau trône de l'Europe. Les vengeances arbitraires deviennent un peu moins fréquentes (1). Les ministres, les gens en place, n'osent plus abuser du pouvoir avec autant d'effronterie ; mais qu'on est loin encore d'y jouir de cette liberté précieuse, qui sans empiéter sur les loix, donne à l'homme sensible & confiant le droit de s'exprimer sur les maux de sa patrie & sur les fautes du gouvernement !

De tous les *épouvantails* que la tyrannie a imaginés, le plus redoutable sans doute pour les individus que le hasard a fait naître françois, c'est la BASTILLE. Il est plus sûr, dit-on, dans Paris, de *s'en taire* que *d'en parler* : cet axiome de la capitale n'a pas besoin de démonstration ; on sait ce qu'il en a coûté à un grand nombre d'écrivains, tant du siecle dernier que de celui-ci : mais si c'est le plus sûr, ce n'est ni le plus honorable pour la génération présente, ni le

(1) Il faut convenir cependant que l'exemple du verbeux mais infortuné Linguet n'est pas propre à donner une grande idée de la modération du ministere de ce tems.

plus avantageux pour la poſtérité ; d'ailleurs depuis les progrès de l'eſprit philoſophique, l'humanité commence à oſer élever ſa voix, les princes ſemblent s'accoutumer à l'entendre, & rougiroient aujourd'hui d'employer les moyens honteux qui ont terni la gloire de leurs prédéceſſeurs. Des remarques ſur la Baſtille, & quelques révélations d'anecdotes intéreſſantes par leur liaiſon avec l'hiſtoire nationale, ne peuvent que produire un très-grand bien dans les circonſtances actuelles ; & les réflexions ſéveres mais vraies qui les accompagneront, prouveront mieux le mâle courage d'un ami de la patrie, que la baſſe adulation du ſtyle académique.

Sous le dernier regne, que la foibleſſe, l'inconſéquence & les contradictions caractériſent, les miniſtres ont érigé le deſpotiſme en loi. Les lettres de cachet, les vexations de tout genre ont été leurs moyens favoris ; les droits même de la nature n'ont pas été ſacrés pour eux ; & plongés dans l'affreux oubli de toutes les loix, les hommes les plus vertueux ont été leurs victimes. Les repaires odieux de la Baſtille ont été remplis ; & qui

ſait combien d'infortunés gémiſſent encore dans la cruelle certitude de n'être jamais délivrés, parce que leur préſence, dévoilant mille ſecrets ignorés, couvriroit d'une trop forte confuſion bien des êtres faſtueux que le préjugé veut que l'on reſpecte.

O vous, ſauvages, que les voyageurs européens ont tant calomniés, vous brûlez, il eſt vrai, vous mangez quelquefois vos ennemis après les avoir maſſacrés d'une main ſanguinaire; mais au moins chez vous les motifs de la vengeance ne ſont pas fondés ſur des chimeres. Un ruban rouge ou bleu vainement demandé, une croix émaillée non obtenue, un regard du maître plus ou moins favorable, & autres frivolités de cette eſpece, n'engendrent point chez vous ces haines de famille, ces jalouſies, ces inimitiés implacables qui produiſent tant de crimes en Europe. Vous n'avez point, il eſt vrai, de loix longuement écrites, de code rédigé par des *bavards érudits*; mais auſſi vous n'avez point de noirs ſuppôts de Thémis; vos yeux ne ſont point bleſſés par l'aſpect odieux d'un exempt de police; en un mot, peuplades

heureuſes, vous n'avez point de BASTILLE. Jamais chez vous un miniſtre vil & fier tout à la fois, bas & puiſſant, tourmenté de mille petites paſſions ſous les dehors de la grandeur, n'a mis entre quatre murs l'habitant libre des montagnes, pour avoir dit quelques vérités utiles, ou pour être coupable de poſſéder une femme intrigante & jolie.

Dans un ſiecle tel que le nôtre, où les lumieres ont chaſſé les reſtes de l'ancienne barbarie, où les limites de l'autorité civile ſont hautement diſcutées, où le pouvoir deſpotique & ridicule du ſacerdoce connoît enfin des bornes preſcrites, ce ſeroit ſans doute bien mériter de ſes concitoyens que de dévoiler à leurs yeux les intrigues ſecretes, les manœuvres des hommes puiſſans qui ont une influence ſi marquée ſur le bonheur & la ſûreté des individus; mais ce plan trop vaſte n'eſt pas maintenant notre objet. Peut-être fera-t-il un jour la matiere d'un ouvrage plus étendu, auquel la philoſophie, guidée par la raiſon & la vérité, pourra donner le nom d'*Hiſtoire des grandes ſcélérateſſes humaines commiſes ſous le ſceau de l'autorité publique*,

(& aſſurément l'hiſtoire de nos tems fourniroit plus d'un volume.) Aujourd'hui nous nous en tiendrons à ce qui concerne ſeulement la *Baſtille*. La deſcription de ce château, ſon régime, & quelques notices ſur d'illuſtres malheureux qui ont paſſé de triſtes heures dans ce ſéjour, ſeront bien capables d'enchaîner la curioſité des lecteurs.

Ce qu'en ont dit dans leurs ouvrages madame de Staal, M. de Gourville, madame de la Riviere, M. de Buſſi-Rabutin, &c. eſt en général très-peu ſatisfaiſant, & ne donne point une idée vraie de ce que la *Baſtille* a été depuis eux. Les Mémoires de M. Linguet, pleins, comme tous ſes ouvrages, d'un égoïſme perpétuel & ſouvent inſupportable, ne rempliſſent point encore l'attente du public ſur ce ſujet, quoique écrits avec la chaleur particuliere à cet homme célebre; mais ces Mémoires euſſent été à plus juſte titre intitulés Mémoires ſur la *détention de M. Linguet*, que Mémoires ſur la *Baſtille*; & quelque intéreſſant que ſoit par lui-même cet écrivain, il importe moins aux hommes d'être inſtruits des malheurs particuliers qu'il a eſſuyés, que de

connoître l'hiſtoire détaillée de la Baſtille même, vainement annoncée par le titre.

Puiſſe le jeune monarque, qui gouverne aujourd'hui la France avec tant de gloire, anéantir pour jamais ces cachots affreux où la vertu, l'innocence & la franchiſe ont gémi tant de fois! Puiſſe ce ſouverain auguſte, qui vient de donner la paix aux deux mondes, procurer le bonheur de ſes propres ſujets, en veillant ſur les démarches de ſes miniſtres, en les empêchant de faire ſervir à leur vengeance particuliere le pouvoir qu'il eſt obligé de leur confier! De mille infortunés qui ont maudit, à la Baſtille, leur exiſtence & le gouvernement qui les vit naître, il en eſt au moins les trois quarts dont la détention fut l'ouvrage ſecret d'un homme en place. Combien peut-être encore, dans les ſoupirs amers qu'ils exhalent, s'en prennent vainement au monarque bienfaiſant & ſage, aux yeux duquel d'illuſtres fripons les ont noircis?



REMARQUES HISTORIQUES ET ANECDOTES SUR LA BASTILLE.

De tous les ſupplices imaginés par les hommes pour tourmenter leurs ſemblables, la *priſon*, ſur-tout quand elle eſt prolongée, eſt peut-être le plus rigoureux & le plus inſupportable. La perte de la liberté, l'incertitude de ſon ſort, la vue continuelle d'objets hideux, & les mauvais traitemens multipliés d'êtres féroces qui ſe font un jeu barbare d'aggraver les peines des malheureux, ſont des tourmens beaucoup plus ſenſibles qu'on ne le peut croire, & dont l'expérience ſeule peut donner une idée vraie. Tel eſt cependant le moindre des maux que l'on ſouffre à la *Baſtille.*

Le mépris de toutes les loix humaines y ſemble affecté. A la détention la plus ſévere, aux précautions les plus minutieuſes & les plus humiliantes,

on y joint la léſine la plus dégoûtante dans le régime, l'hypocriſie la plus noire dans les offres de ſervice, la duplicité la plus maligne dans l'art de tendre des piéges, l'indifférence la plus impardonnable pour les maladies qu'engendre l'air infecté de ce repaire, l'ironie même la plus amere envers des plaintes long-tems étouffées par la crainte ; enfin tout ce que l'on peut concevoir de déſolant pour le cœur humain eſt raſſemblé, pour le ſupplice des hommes ſouvent les moins coupables, dans ces fameuſes tours que l'efféminé Pariſien contemple d'un œil ſtupide à l'extrémité de ſa capitale.

Ce château, non moins redouté des étrangers que des François, n'étoit dans le principe que l'entrée de Paris du côté du faubourg Saint-Antoine. Il ne conſiſtoit que dans deux tours aſſez élevées, flanquées de deux murs prolongés aux deux côtés, & au milieu une porte étroite, dans le goût gothique, par laquelle on entroit dans la ville qui n'étoit rien moins que belle dans ce tems-là.

Hugues d'Aubriot, né à Dijon en Bourgogne, de parens obſcurs, mais qui par la faveur de quelques grands, & un mérite réel, trouva moyen de s'avancer, ſous le regne de Charles V, devint prévôt de Paris & fut chargé de la conduite de la nouvelle enceinte & des fortifications que le roi

voulut faire construire pour la sûreté de la ville. Ce fut lui qui en donna le dessin ; & qui posa la premiere pierre de ce château, ou plutôt alors de cette porte, le 22 *Avril* 1369.

Ce fondateur de la Bastille, qui ne prévoyoit guere, sans doute, l'usage que l'on feroit dans la suite de cet édifice, en éleva beaucoup d'autres pour l'embellissement & la commodité de Paris. C'est lui qui fit bâtir le Pont-au-Change, anciennement appellé *Grand-Pont* ; les murs de la porte Saint-Antoine, le long de la Seine, pour retenir la riviere dans les débordemens, ainsi que le *Petit-Châtelet*, qui fut construit dans le dessein de réprimer les excès des étudians de l'université.

Ce même Aubriot, dont l'histoire mérite d'être connue, fut le premier inventeur des canaux souterrains pour l'écoulement des immondices & des eaux. Le clergé, jaloux dans tous les tems & persécuteur du vrai mérite, conjura sa perte. Les suppôts de l'Université, dont ce magistrat avoit voulu arrêter la licence, se joignirent aux prêtres ; ils employerent contre lui des armes auxquelles les peuples ignorans ne savoient point encore résister. Ils l'accuserent d'impiété & d'hérésie. Les partisans de la maison d'Orléans, ennemie alors de celle de Bourgogne, à laquelle Aubriot devoit son élévation, se joignirent aux fanatiques qui le persécutoient. On surprit un ordre de la

cour, & il fut enfermé à la Baſtille même qu'il venoit de bâtir; quelques mois après on le tranſféra dans les priſons de l'évêché que l'on nommoit *oubliettes* : nom bien connu en France, & qui exprime aſſez le genre de ſupplice deſtiné à l'infortuné qui y entroit pour n'en plus ſortir.

On voit encore de ces *oubliettes* au château de Loches en Touraine, au château d'Angers, au Pleſſis-les-Tours, demeure du fanatique & cruel Louis XI, & ſur-tout dans un ancien château du cardinal de Richelieu en Poitou. Ce dernier avoit encore renchéri ſur les barbares précautions de ſes prédéceſſeurs. Les *oubliettes* qu'il faiſoit conſtruire étoient des puits à pluſieurs chambres, dont quelques-unes étoient remplies d'eau, & par le moyen deſquelles on inondoit facilement les autres, lorſque des vengeances particulieres, voilées ſous le prétexte du *bien de l'état*, l'exigeoient. Quant aux *oubliettes* garnies de moulins à raſoirs, qui coupoient en pieces les priſonniers qu'on y faiſoit tomber, par le moyen d'une baſcule à ſecret, il eſt probable que c'eſt une fable, malgré le témoignage de la populace de *Blois*, qui prétend qu'il y en a eu jadis dans les caves du château de cette ville.

A force d'intrigues, les ennemis en ſoutane du prévôt d'Aubriot parvinrent à le faire condamner à une priſon perpétuelle, & à être eux-mêmes ſes

geoliers. Mais dans l'année 1381, au commencement du regne de Charles VI, le peuple de Paris se souleva contre les impôts excessifs que le malheureux état de la France rendoit alors presque indispensables. Les séditieux s'armerent, & conduits par le nommé *Caboche*, écorcheur, ils forcerent les portes de l'hôtel-de-ville, pour s'emparer des armes qui y étoient en dépôt & les donner à ceux qui en manquoient; ils y enleverent deux ou trois mille maillets de fer; ce qui leur fit donner le nom bizarre de *maillotins*; ils commirent mille excès dans Paris, se vengerent d'une partie des traitans qui étoient cause, selon eux, de la cherté du pain; ils n'épargnerent pas même les prêtres & les couvens, qui, dans la misere publique, regorgeoient de richesses; enfin ils briserent les prisons & en firent sortir Aubriot qu'ils choisirent pour leur chef, le forçant, malgré lui, à se mettre à leur tête.

Aubriot profita de cet événement inattendu pour recouvrer sa liberté sur laquelle il ne comptoit plus. Il se retira secrétement une nuit, passa la Seine, & s'enfuit en Bourgogne, où il acheva tranquillement le reste de ses jours, inconnu à ses persécuteurs. Tel fut le sort du fondateur de la *Bastille*.

Les deux tours, en quoi consistoit alors tout ce château, servoient de défense contre les attaques

des Anglois. Pour fortifier encore cet endroit, le plus fréquemment exposé aux insultes des ennemis, on éleva deux autres tours de retraite, en face & paralleles aux premieres. L'entrée de Paris fut ainsi prolongée entre quatre tours désunies & un double pont. L'artillerie à feu n'étoit point alors en usage ; le terrain se défendoit pied à pied, & quand un pont étoit perdu, ou les deux premieres tours prises, on se retiroit derriere le second, où le combat recommençoit d'homme à homme. Les restes du premier pont subsistent encore.

Cet édifice ne fut achevé entiérement que sous le regne de Charles VI en 1383. On y ajouta quatre nouvelles tours à distances égales, & de même dimension que les quatre autres ; on les joignit par des murs très-forts & très-épais, dans l'intérieur desquels on pratiqua des appartemens entre les tours. Alors la voie publique fut tracée en dehors de ce château, telle qu'elle est encore aujourd'hui. La *Bastille* ne fut plus une porte ; mais une forteresse formidable à l'entrée de Paris. On coupa les ponts ; un fossé sec de vingt-cinq pieds de profondeur, au-dessous du niveau de la rue, entoura les huits tours, & l'on forma une enceinte de grosses pierres de taille de l'autre côté du fossé.

Ce château, dominant sur toute la plaine d'a-

lentour, ſur le faubourg Saint-Antoine, ſur le rivage de la Seine, & ſur la principale entrée de Paris, étoit naturellement deſtiné à en raſſurer les habitans contre des incurſions hoſtiles. Comment eſt-il arrivé qu'il ait été changé dans le lieu le plus redoutable & le plus funeſte à ceux-mêmes pour la protection deſquels il fut conſtruit!

La rue qui borde l'enceinte du foſſé offre encore des maiſons, ou plutôt des baraques, du tems de Charles VI, & ce n'eſt pas l'endroit le moins déteſtable & le moins propre de cette ville ſi vantée, qu'on peut appeller à juſte titre la premiere de l'Europe pour la ſaleté de ſes rues, la conſtruction dégoûtante de la plupart de ſes édifices, & ſur-tout, pour le coup-d'œil affreux de ſa populace. Les boulevards (nommés autrefois *bouleverds*, & avec plus de raiſon) ainſi que les immenſes foſſés qui environnent aujourd'hui la *Baſtille*, ne furent conſtruits qu'en 1634.

Cette priſon, la honte de la France, quoique décorée du titre de *château royal*, eſt ſituée ſur la rive droite de la Seine, près un autre édifice royal nommé l'*Arſenal*. Son entrée eſt à l'extrémité de la rue Saint-Antoine, à droite. Quelques pas avant d'arriver à la porte, il y a un corps-de-garde avancé & une ſentinelle qui veille jour & nuit. Auprès de ce corps-de-garde eſt un pont-levis avec une grande porte très-forte, & une

autre poſt-porte qui conduiſent dans la cour de l'hôtel du gouvernement, lequel eſt un bâtiment moderne ſéparé du château par un foſſé ſur lequel eſt un pont-levis qu'il faut paſſer pour arriver dans une ſeconde cour, où ſe trouve deux autres portes & un nouveau corps-de-garde. Enſuite eſt une forte barre à claire-voie, formée de poutres couvertes de fer & fort élevées, qui ſépare le corps-de-garde de la grande cour.

Avant de parvenir à cette cour, on voit qu'il faut avoir paſſé deux ponts-levis & cinq portes, dont toutes ont des ſentinelles & ſont fermées conſtamment avec des verroux & des chaînes de la plus forte épaiſſeur.

On peut bien ſe repoſer un moment ici, & ſe demander en ſilence: pour qui ſont donc deſtinées ces portes terribles? Quels monſtres, quels ſcélérats doivent-elles ſéparer du reſte des hommes? Qui peut mériter d'entendre fermer ſur ſoi ces énormes verroux, ces cadenats, ces ſerrures multipliées?..... hélas, lecteur, pour les trois quarts au moins, ce ſont des gens de bien, des ames honnêtes & franches, des amis de l'humanité, de vieux ſerviteurs coupables ſouvent d'avoir trop bien agi, des magiſtrats integres & fermes, des maris qui n'ont pu partager l'ignominie, des écrivains qui ont indiſcrétement dit la vérité, des hommes dont la préſence eſt un obſtacle

aux

aux projets d'un grand, & qu'une lettre de cachet soustrait à la société ; des étrangers qui ne savent ni ce qu'on leur veut ni ce qu'ils ont fait. . . . . Enfin, que vous dirai-je ? Gémissez avec moi, en parcourant les cachots affreux de cette maison ; & si l'humanité déshonorée vous arrache des pleurs, recevez du moins quelque consolation, en apprenant qu'un roi plus sage, plus éclairé, plus sensible, paroît s'occuper aujourd'hui de l'examen nécessaire de ce qui se passe dans ces tristes murs, & que peut-être le jour va luire où l'iniquité pâlira de ses forfaits cachés, & subira la peine qu'un monarque équitable doit infliger à ceux qui abusent de sa confiance.

La grande cour, sur le plan de laquelle sont bâties les huit tours dans des espaces à-peu-près égaux, est un quarré long d'environ 120 pieds, & large de 80. Il y a une fontaine dans cette cour.

Le logement du gouverneur peut passer pour un des beaux hôtels de Paris : les appartemens en sont ornés avec tout le luxe & l'élégance des grands seigneurs ; ce qui ne contraste pas mal avec la mesquinerie sordide du reste. Cet hôtel a été rebâti sous le gouvernement de M. de Bernaville, aux dépens du roi. Ce Bernaville, qui fut gouverneur de la Bastille sous Louis XIV, est encore fameux dans l'enceinte de cette prison,

par ſa rapacité, ſa cruauté, & l'horrible maniere dont il traitoit les infortunés qui avoient le malheur de tomber entre ſes mains. Du reſte, c'étoit un homme de la derniere claſſe, que de ſales emplois avoient élevé au-delà même de ſon eſpérance, & qui obtint ce riche gouvernement par des voies qui répugnent à l'honnêteté.

En entrant dans la cour ſuſdite, par la barriere, on trouve à droite des appartemens où logent les officiers, ou bourreaux ſubalternes, & quelquefois même des priſonniers moins reſſerrés que les autres.

Près ce bâtiment, dont l'extérieur eſt d'une grande vétuſté, ſe trouve la tour nommée de la *comté*, puis celle du *tréſor*, ainſi déſignée, parce que c'eſt dans celle-là que le grand Henri IV avoit fait dépoſer les ſommes immenſes qu'il avoit épargnées depuis ſon avénement au trône, pour l'exécution du vaſte projet qu'il méditoit, & que la main infâme de Ravaillac fit échouer, en tranchant le fil des jours de ce bon roi, qui faiſoit de la Baſtille un tout autre uſage que les trois monarques qui l'ont ſuivi.

Les prêtres indignes, qui mirent le poignard dans la main de ce fanatique par leurs déteſtables conſeils, ne périrent point dans les cachots de cette priſon, & mille honnêtes citoyens y ont laiſſé la vie, ſouvent pour l'indiſcrétion la plus

légere. La priſon de la Baſtille eſt une mort civile, qui fait deſirer la mort naturelle, à chaque inſtant, par la barbarie avec laquelle on y eſt traité; de vingt victimes qui y languiſſent, dix au moins attentent ſur leurs jours, & le reſte y perd bientôt l'eſprit & la ſanté pour le reſte de la vie. Les exemples en ſont auſſi fréquens qu'effrayans, & nous en rapporterons plus d'un dans le cours de cet ouvrage.

Après la tour du *tréſor*, vers le milieu de la cour, eſt une arcade qui ſervoit autréfois de porte à la ville, & qui a été plus d'une fois teinte du ſang des Pariſiens dans leurs démêlés domeſtiques. On a ménagé quelques logemens dans ſon épaiſſeur. Vient enſuite le corps de l'ancienne chapelle, où l'on a pratiqué quelques loges pour des priſonniers, quand ils ſont en grand nombre, comme ſur la fin du regne du foible Louis XV. A l'encoignure de la cour eſt la tour de la *chapelle*. Les deux tours du *tréſor* & de la *chapelle* ſont les deux plus anciennes, & celles dont étoit flanquée primitivement la porte de Paris, de ce côté-là.

D'énormes murs de dix pieds au moins d'épaiſſeur, en pierres de taille, élevés à la même hauteur que les tours, les réuniſſent dans le pourtour entier, & ſont contigus à pluſieurs appartemens de priſonniers, pratiqués dans les entre-deux. Enfin, au fond de la cour eſt un grand

corps de logis, bâti à la moderne, & qui en fait la ſéparation d'une autre cour plus petite, que l'on nomme la cour du *puits*. Au milieu de ce bâtiment moderne eſt un eſcalier ou perron de pierres, formé de cinq marches, que l'on doit monter pour arriver à la porte principale, laquelle conduit, à travers un veſtibule ou allée, fermée d'une ſeconde porte garnie entiérement de fer, dans la ſeconde cour où ſont les entrées des autres tours. Cette ſeconde cour eſt impénétrable à tout autre qu'aux priſonniers : c'eſt le ſéjour du ſilence, de la triſteſſe & ſouvent du dernier déſeſpoir.

Dans le veſtibule du bâtiment qui ſépare les deux cours, eſt un cabinet aſſez large, qui conduit à la ſalle où les miniſtres, tels que le lieutenant de police & les commiſſaires déſignés exprès, interrogent les priſonniers. Cette piece s'appelle la *ſalle du conſeil*, & feroit bien mieux nommée la *ſalle de la déſolation*. C'eſt là en effet qu'un fourbe adroit & ruſé, revêtu de la robe honorable deſtinée à la magiſtrature, vient embarraſſer, dans des interrogatoires captieux, un homme intimidé déja par tout cet appareil formidable, & trouve le ſecret de lui arracher des aveux, produits par la ſeule crainte qu'on lui inſpire, ou par l'eſpérance vaine dont on le berce. C'eſt là que l'iniquité, à front découvert, vient

forcer par d'indignes menaces, une ame foible & troublée, à dénoncer faussement un autre qu'on veut perdre, à signer une déclaration injuste, sur laquelle on bâtit la ruine d'un rival ou d'un concurrent; enfin c'est là que l'innocence, tremblante & déconcertée, reste muette devant le juge sévere, dont l'âpre rigueur n'étale aux yeux du prisonnier infortuné que l'aspect des tourmens, des bourreaux & de tout ce qui peut effrayer.

Cette salle du conseil, ou des interrogatoires, est aussi celle où les prisonniers reçoivent les visites des étrangers, quand ils en ont la permission : ce qui est de la plus grande rareté, ou pour mieux dire ce qui ne se voit jamais. Il y a dans l'enfoncement une autre salle très-vaste, qui sert de dépôt pour les effets & papiers qu'on a soin d'ôter aux prisonniers dès qu'ils entrent, & qui le plus souvent ne leur sont jamais rendus, à moins que le détenu ne soit un homme assez puissant pour l'obtenir.

Derriere cette salle, du côté de la cour du puits, se trouvent quelques logemens où couchent les *porte-clefs* : on appelle ainsi ceux qui servent les prisonniers, qui leur apportent à manger, &c. Ce sont ordinairement d'anciens domestiques du gouverneur, qui ont pour cette besogne un salaire de 7 à 800 livres, & qui bonifient ce médiocre & dégoûtant emploi par les

vols & les escroqueriers qu'ils peuvent faire sur les malheureux qu'ils appellent leurs *pigeonneaux*. A ce défaut près, que la modicité de leur paie rend presque excusable, les *porte-clefs* sont en général les plus honnêtes gens de la *Bastille*. On les trouve encore compatissans, humains, & portés à rendre service; tandis que les officiers, ou plutôt les bourreaux, décorés de ce nom si odieusement prostitué, sont durs, barbares, & joignent à l'exercice de leurs fonctions un air insultant, un ton ironique qui révolte l'ame, & qui ne pouvant qu'être impatiemment souffert, occasionne souvent des scenes tragiques, ou des vexations secrettes dont il est impossible au prisonnier souffrant de tirer jamais vengeance.

A gauche, en entrant par le même perron, sont les cuisines & les offices qui ont une double sortie sur la cour du *puits*. Il y a trois étages au-dessus de ces bâtimens. Les chambres qu'on y a faites servent ordinairement pour les prisonniers que l'on juge trop malades pour les tenir dans les tours. Dans ce même corps de logis, le lieutenant de roi a son appartement composé de trois pieces, au premier étage, le major loge au second, & le chirurgien au troisieme. Ce dernier n'est, pour ainsi dire, là que pour la forme. Sa place est trop peu lucrative & trop gênante pour tenter un homme habile &

occupé dans son art. Un rustaut de barbier, qui après avoir tenu quinze ans le rasoir, court depuis quelques années, la lancette à la main, dans les greniers de Paris, fait connoissance avec la servante de la maîtresse du gouverneur; on parle de lui comme d'un homme prêt à tout faire, dévoué à tout ce qu'on exigera; on le présente: sa mine basse confirme le témoignage qu'on vient de rendre, & voilà l'homme reçu. Au bout de quelque tems, par des moyens qu'on ne se donne pas même la peine de cacher beaucoup, ce charcutier fait fortune, & on le remplace par un autre écorcheur plus méprisable encore que le dernier.

Joignant les cuisines, de l'autre côté de la grande cour, on trouve à droite la tour de la *liberté*. Est-ce par dérision, ou par ironie, que cette tour porte un tel nom? Ce qu'il y a de particulier, c'est que cette tour de la *liberté* est la plus austere, la plus noire, & la plus infecte des huit qui composent le château de la Bastille. Si c'est une plaisanterie, elle ne paroît rien moins que plaisante à cet infortuné qui depuis vingt ans y gémit de son esclavage, & qui échangeroit volontiers ce prétendu séjour de la *liberté* pour les fers de Maroc ou d'Alger. Les cachots de cette tour s'étendent sous les cuisines, & sont les plus incommodes de tous, par le bruit continuel qui

se fait au-dessus, & plus encore par les eaux grasses & puantes, qui ne s'écoulant pas facilement par les conduits engorgés de la citerne qui est auprès, se répandent souvent dans ces cachots, par deux petits soupiraux pratiqués dans l'épaisseur du mur, & vont inonder le prisonnier, au nez duquel on rit lorsqu'il s'en plaint, ou que l'on paie séchement d'un *ce n'est pas vrai.* Des lecteurs honnêtes auront peine à croire ces horreurs; mais on les prévient qu'elles ne sont que trop réelles, & que de toutes les peines de la *Bastille* ce sont encore les plus légeres.

A côté de cette tour si bien nommée de la *liberté*, est un vieil appartement dans lequel on a fait une chapelle au rez-de-chaussée, humide & sale, mais que l'on regarde pieusement comme assez bonne pour l'usage des proscrits auxquels elle est destinée. Dans les encoignures on a pratiqué cinq niches bien grillées, où l'on met chaque prisonnier seul à seul pour entendre la messe. Jamais plus de cinq à la fois ne peuvent y assister; &, comme il ne se dit plus qu'une messe par dimanche, les autres prisonniers, dévots ou non, sont réduits à s'en passer. Mais, comme dans ce château royal tout est combiné pour le plus grand bien possible des malheureux qui y respirent, on a grand soin de remarquer ceux qui témoignent le desir d'entendre la messe, pour leur refuser

nettement cette grace ; & l'on y traîne presque par force les prisonniers qui ne s'en soucient pas, & ceux même qui témoignent de la répugnance pour cette cérémonie peu amusante. Au reste, à la messe les prisonniers ne peuvent ni voir ni être vus. Les portes des niches sont garnies en-dehors d'une serrure & de deux verroux ; elles sont grillées de fer en-dedans, avec une petite fenêtre qui donne dans la chapelle, & un rideau dessus, que l'on tire vers le tems de l'*élévation*, ou que l'on ne tire pas si le porte-clefs l'oublie.

Il y a un grand nombre de prisonniers que l'on ne mene ordinairement point à la messe ; ce sont les ecclésiastiques, les gens qui y sont pour la vie, enfin ceux qui prient trop haut, ou que l'on connoît capables de troubler le mercenaire qui se dépêche de gagner son écu, & qui, dans le sacrifice habituel qu'il offre à Dieu, a trop peur du roi pour faire la moindre attention aux soupirs de ceux qui seroient tentés d'invoquer son ministere. Dans les dernieres années du regne de Louis XIV, où la Bastille regorgeoit de monde, un prisonnier à la messe s'avisa de prendre, à voix haute, Dieu à témoin de l'injustice des tourmens qu'on lui faisoit souffrir ; &, interrompant le prêtre au milieu de ses fonctions, il lui ordonna, au nom de la Divinité qu'il tenoit dans ses mains, d'écouter un seul mot qu'il avoit à lui dire pour

prouver son innocence. Les geoliers & toute la séquelle des gardiens firent bientôt taire le *jaseur*, dont l'exemple pouvoit être pernicieux ; & , depuis ce tems, on a bien exactement observé deux choses ; l'une de ne mener à la messe que des prisonniers dont on connoît la tranquillité, l'autre de ne se servir que des prêtres à l'épreuve de l'attendrissement & de la compassion ; chose bien facile à trouver.

A côté de la chapelle, en avançant vers la barriere, s'éleve la tour de la *Bertaudiere*. Ce nom vient, à ce qu'on dit, d'un des maçons qui y travailloient, nommé *Bertaud*, lequel eut le malheur de tomber du sommet de la tour jusqu'au fond, & qui y donna son nom, comme, dans la fable, *Hellé* donna le sien à l'*Hellespont*. Que cette étymologie soit fausse ou vraie, peu importe sans doute ; nous ne la rapportons que comme une ancienne tradition de la Bastille.

Entre cette tour & celle qui suit, que l'on nomme de la *Basiniere*, sont des bâtimens pour l'aide-major, le capitaine des portes & quelques porte-clefs. Ces corps-de-logis occupent tout l'espace entre la tour de la *Bertaudiere* & l'encoignure où se trouve celle de la *Basiniere*. Pour plus de sûreté, cette derniere est précédée d'une espece de petite cour, ou logette, dont la porte ferme à double chaîne, & communique dans le

corps-de-garde. Tel eſt l'ordre des ſix tours & des bâtimens qui entourent la grande cour.

Nous avons dit que, dans le corps-de-logis moderne qui ſépare les deux cours, il y a une eſpece de galerie, allée, où veſtibule, qui conduit dans la petite cour où cour du puits. Cette allée, fermée de trois portes dans ſa longueur, eſt le ſeul paſſage pour arriver aux deux autres tours ſituées dans ladite cour. A droite, dans l'enfoncement, eſt celle dite du coin, & à gauche, à l'autre encoignure, celle nommée du puits, probablement à cauſe du puits qui ſe trouve auprès.

Ces deux tours iſolées, par comparaiſon avec les autres, ſont, ſi l'on peut parler ainſi, les tours par excellence; comme il y a beaucoup plus de portes pour y parvenir, on n'y met que ceux qui doivent être le plus étroitement reſſerrés, & dont la garde importe le plus. L'autre cour, où ſe trouvent les ſix autres tours, a un coup-d'œil plus animé, plus varié, plus gai même, ſi quelque choſe peut l'être à la Baſtille : les logemens des officiers & des domeſtiques lui donnent encore un air habité; on voit du moins, ou l'on entend qu'on eſt encore au monde; mais la ſeconde cour offre l'aſpect le plus morne, le plus effrayant & le plus ſolitaire. Des murs noirs & ſanguinolens dans quelques endroits, deux tours qui s'élevent à perte de vue, un ſilence rigide &

profond, les longs gémissemens de l'air trop resserré dans cet espace étroit, tout fait naître la terreur dans l'ame de la victime qui se croit alors séparée de l'univers entier. Point de mouvement, point de bruit, tout est calme, la vue au-dehors est interceptée ; c'est l'antre des chagrins, des angoisses, du désespoir.

Cette cour n'a que vingt-cinq pieds de long sur cinquante de large ; & les cuisiniers, qui y jettent sans précaution les ordures & les vuidanges de leurs volailles, en font l'endroit le plus infect & le plus mal-propre de ce royal séjour. Les plaintes à ce sujet seroient superflues ; les prisonniers qui se trouvent dans les deux tours de cette cour sont des abandonnés que les seuls porte-clefs visitent : le gouverneur, les commissaires, officiers, &c., ne passent guere plus loin que la grande cour, autour de laquelle sont logés la plupart des prisonniers dans les six tours qui l'environnent ; &, lorsqu'on a besoin des autres, on va simplement les tirer de leurs trous, & on les fait venir dans la salle du *conseil*, dont nous avons donné la description plus haut. Ainsi cette seconde cour doit être mal-propre impunément ; & c'est encore trop bon pour des gens que le roi châtie, c'est-à-dire, qui ont déplu à un ministre, ou à un de ses commis, ou à un de ses valets.

En-dehors, la façade du château présente quatre

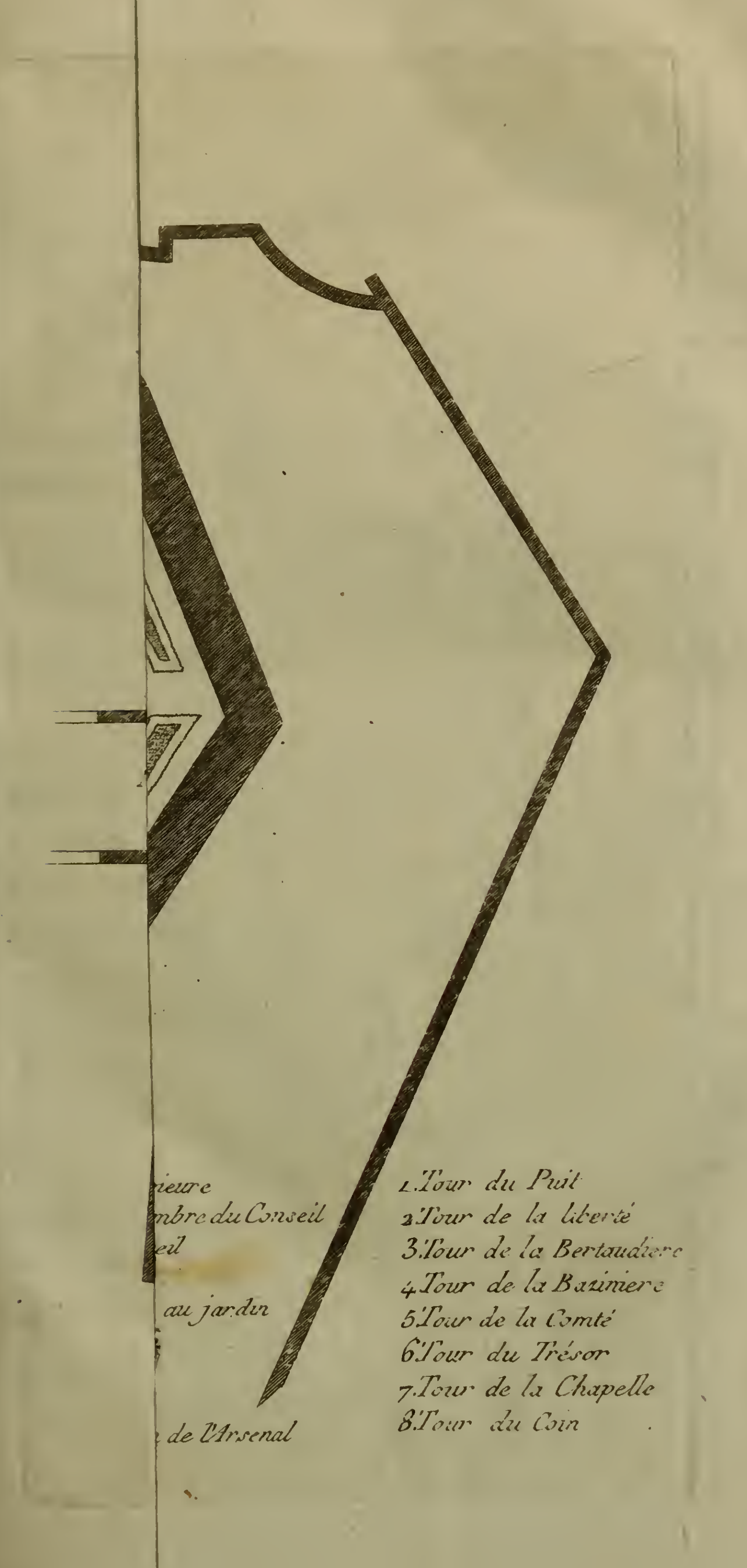
tours vers Paris, & quatre vers le faubourg. Le dessus des tours est une plate-forme en terrasse continuée d'une tour à l'autre, & fort bien entretenue. Il y a treize pieces de canon sur cette plate-forme : on les tire lorsqu'il y a quelques fêtes publiques, naissances de princes, victoires sur les ennemis, &c.; & ce n'est que par le bruit que ces énormes machines font au-dessus de leur tête, que les prisonniers sont instruits des événemens heureux. Mais souvent l'alégresse de la capitale fait le malheur de quelqu'un de ces infortunés. Il est arrivé plus d'une fois à ceux qui sont enfermés dans les chambres supérieures des tours, & que l'on nomme les *calottes*, d'être blessés par les éclaboussures, le mortier, les pierres, &c., que l'explosion subite & violente détache de la voûte. Plusieurs, peu accoutumés à entendre d'aussi près le fracas du canon, en conservent long-tems une surdité fâcheuse, ou des tressaillemens convulsifs; & c'est ainsi que, dans cet horrible lieu, les instrumens mêmes qui annoncent le bonheur public, servent à aggraver les maux de ceux qui l'habitent, le plus souvent sans savoir pourquoi.

Quelques prisonniers obtiennent la faveur singuliere de se promener sur cette plate-forme, & on ne peut nier que ces privilégiés ne jouissent alors de la vue la plus belle & la plus étendue. La capitale entiere s'offre à leurs regards; le vaste &

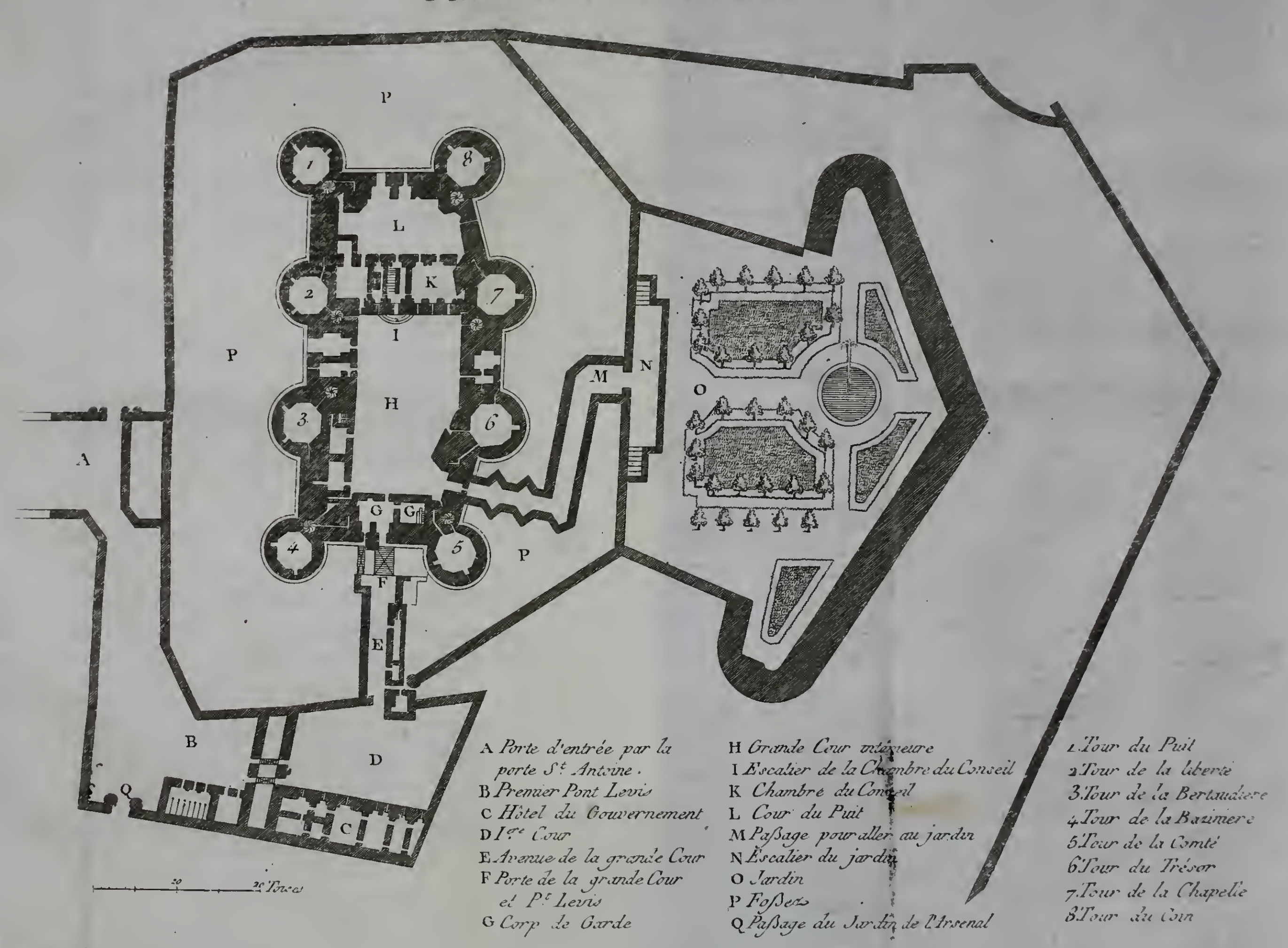
magnifique fauxbourg de Saint-Antoine, le cours de la Seine, la riante plaine d'Ivri, forment l'aſpect le plus brillant, le plus majeſtueux ; mais de quelle amertume douloureuſe ne doit pas s'abreuver l'ame d'un captif qui contemple en ſilence tous ces beaux objets, & qui ſe conſume vainement en deſirs de les parcourir. Un ordre ſévere vient l'arracher de cet endroit trop doux pour lui ; il rentre en ſoupirant dans ſon triſte cachot, & recommence à maudire mille fois l'heureux ſcélérat qui a eu le crédit de le ſouſtraire au monde. Ces promenades ne ſont jamais que d'une heure au plus, & même depuis quelques années on les a, ſinon ſupprimées entiérement, du moins rendues tellement rares qu'on peut aujourd'hui regarder cet agrément comme nul.

Réſumé de la deſcription intérieure de la Baſtille.

A. Porte d'entrée par la porte Saint-Antoine.
B. Premier pont-levis.
C. Hôtel du gouvernement.
D. Premiere cour.
E. Avenue de la grande cour.
F. Porte de la grande cour, & pont-levis.
G. Corps-de-garde.
H. Grande cour intérieure.


ieure
mbre du Conseil
eil
au jardin
de l'Arsenal
1. Tour du Puit
2. Tour de la liberté
3. Tour de la Bertaudiere
4. Tour de la Baziniere
5. Tour de la Comté
6. Tour du Trésor
7. Tour de la Chapelle
8. Tour du Coin

PLAN DE LA BASTILLE



J. Efcalier de la chambre du confeil.

K. Chambre du confeil.

L. Cour du puits.

M. Paffage pour aller au jardin.

N, Efcalier du jardin.

O. Jardin.

P. Foffés.

Q. Paffage du jardin de l'Arfenal.

Les tours, au nombre de huit font, felon leur ordre:

1 Tour du Puits.
2 Tour de la Liberté.
3 Tour de la Bertaudiere.
4 Tour de la Bafiniere.
5 Tour de la Comté.
6 Tour du Tréfor.
7 Tour de la Chapelle.
8 Tour du Coin.

Il eft fans doute affez fuperflu de dire que chacune de ces tours eft fermée en bas de portes énormes, garnies de verroux bien conditionnés; mais, ce qu'on aura peut-être peine à croire, après la multiplicité des précautions qu'on a déja vues ci-deffus, c'eft que toutes ces portes font doubles, c'eft-à-dire deux, l'une prefque fur l'autre, & s'ouvrant en fens contraire, de maniere qu'un prifonnier relégué dans une des chambres de la tour du *coin*, par exemple, auroit au moins vingt portes à forcer avant de parvenir à la derniere. Une demi-heure fuffit à peine pour ouvrir toutes les iffues qui conduifent jufqu'à lui; occupation

trop rebutante & trop ennuyeuſe pour engager les gouverneurs, majors, &c. à viſiter ſouvent leurs triſtes hôtes : auſſi ces meſſieurs, ſi bien payés, ne s'en donnent-ils preſque jamais la peine, & tant-pis pour le pauvre priſonnier s'il eſt ſujet à quelque maladie qui exige des ſecours prompts ou des ſoins continus.

Les cachots conſtruits ſous les tours, & beaucoup plus bas que le réz-de-chauſſée, ſont remplis d'un limon qui exhale l'odeur la plus infecte. Il eſt impoſſible d'imaginer comment des hommes, qui n'ont pas d'injures perſonnelles à venger, peuvent ſe réſoudre à renfermer d'autres hommes dans ces trous obſcurs qui révoltent à la fois tous les ſens. C'eſt pourtant la punition ordinaire que les indignes geoliers de la Baſtille s'arrogent le droit d'infliger aux infortunés dont l'ame ulcérée laiſſe échapper quelques plaintes.

Dans le ſein même du malheur, dans l'humiliation de l'infortune, un cœur fier & ſenſible ne s'accoutume point à l'injuſtice. La cruauté gratuite des vils gardiens, dont le ſeul office eſt de répondre de lui, l'irrite ; les caprices, l'inſolence, la hauteur inſultante de ces infâmes agens du deſpotiſme, allument ſon indignation ; il a peine à contenir ſon juſte mépris ; enfin quelques mots s'ouvrent un paſſage ſur ſes lévres paliſſantes, il ſe plaint.... à l'inſtant le bourreau titré, familiariſé

familiariſé depuis long-tems avec les affronts, ne lui répond que par ces mots, *au cachot, monſieur, au cachot* : il les accompagne d'un ſourire amer, & bientôt trois ou quatre coquins, dignes ſatellites de leur chef, entraînent brutalement l'infortuné qui prend vainement à témoin tout ce qu'il y a de ſacré chez les hommes.

Ces cachots ſont des repaires de crapauds, de lézards, de rats & d'araignées, dont la groſſeur effraye. La puante humidité qui y regne affecte dans peu tous les organes ; les vaiſſeaux s'engorgent, le ſang circule avec peine, & les maladies les plus affreuſes ſont les ſuites inévitables du ſéjour de ces cavernes. Dans un des coins eſt un lit de camp formé de barres de fer ſcellées dans le mur, & de quelques planches ſur leſquelles on étend un peu de paille, qui n'eſt jamais renouvellée que quand elle eſt abſolument pourrie. Deux portes de huit pouces d'épaiſſeur chacune, appliquées l'une ſur l'autre, ferment ces antres obſcurs.

C'eſt là, c'eſt dans ces horribles ſoupiraux, & chez un peuple qui paſſe pour poli, ſous un gouvernement dont on vante la douceur, qu'ont langui tant de fois, & languiſſent encore des hommes qui ne ſont, ni blaſphémateurs, ni parricides, ni incendiaires ; des hommes qui ont eu le ſeul malheur de déplaire, & dont on veut

étouffer les plaintes à force de cruautés ! C'eſt dans ces cachots que le ſanguinaire & fanatique Louis XI renfermoit ceux qu'il vouloit faire périr par de longues miſeres, tels que les Princes d'Armagnac.

Pour comble d'horreur, à côté de ces cachots, la tyrannie, fertile en inventions barbares, a fait creuſer dans l'épaiſſeur des murs, des trous dont le fond eſt terminé en pain de ſucre, afin que les pieds n'y puiſſent trouver d'aſſiette, & que le corps n'y puiſſe prendre aucun repos. Dans quel coin de ce malheureux globe trouvera-t-on d'exemple plus odieux de la méchanceté humaine ? Une telle cruauté, ainſi froidement combinée, n'eſt pas même croyable. Eh bien, lecteur, c'eſt en France, c'eſt à Paris, c'eſt dans cette ville ſi voluptueuſe, ſi floriſſante, que tout cela ſe trouve !

Les infortunés princes d'Armagnac, enterrés dans ces trous, en étoient encore tirés deux fois la ſemaine pour être fuſtigés ſous les yeux de Philippe l'*Huillier*, gouverneur de la baſtille, & de trois en trois mois pour ſe voir arracher une ou deux dents. Quel étoit leur crime ? Hélas, l'adulation même n'a pas ſu l'articuler ; & l'hiſtoire, après bien des recherches, a fini par les trouver innocens. L'aîné de ces princes y devint fou. Le cadet fut aſſez heureux pour être délivré par la mort de Louis XI, & c'eſt de ſa requête, de l'an

1483, que l'on apprend la vérité de ces faits qui ne pourroient être crus, ni même imaginés, sans une preuve aussi frappante & aussi incontestable.

L'intérieur des tours est composé de quatre étages l'un sur l'autre, & un supérieur voûté, que l'on nomme *la calotte*. Ces dernieres chambres sont les plus aërées, par conséquent les moins mal-saines, mais aussi les plus incommodes pour le bruit. Toutes les portes intérieures sont couvertes de lames de fer de trois lignes d'épaisseur.

Il y a cinq ordres de chambres. Les plus horribles après les cachots sont celles où il y a des *cages de fer*. La Bastille en a trois de cette espece. Ces cages sont faites de poutres d'un bois extrêmement fort, & toutes revêtues de feuilles de fer sur tous les côtés : elles ont six pieds de large, huit de long, & sept de haut.

Les historiens ne s'accordent point sur l'inventeur de ces cages de fer. Les uns prétendent que Louis XI est le premier qui en ait fait faire, & l'on ne peut nier que cette invention ne soit bien digne de ce roi stupide & féroce. Les autres, & sur-tout *Mézerai*, disent que ce fut un certain évêque de Verdun qui en donna l'idée & le plan. On en construisit une au château d'Angers, où il fut le premier renfermé pendant dix ou douze ans. Quoi qu'il en soit de cette anecdote, dont on

ne garantit pas l'authenticité, il est certain que sous Louis XI il y eut beaucoup de ces cages de fer construites dans les donjons de divers châteaux. On en voit encore aujourd'hui dans les châteaux de Blois, de Bourges, d'Angers, de Loches, & du mont Saint-Michel.

Les étrangers & les curieux vont encore examiner, au château du Plessis-les-Tours, le cachot de fer où le cardinal de la Ballue fut renfermé pendant onze années, par les ordres du tyran Louis XI, vers l'an 1430. Les murailles, les planchers, la porte, le guichet pour recevoir la nourriture & vuider les immondices sont de plaques de fer attachées sur de grosses barres du même métal.

Le même Louis XI fit faire deux de ces cachots de fer au château de Loches en Touraine; & c'est dans un de ceux-là que fut enfermé l'infortuné Ludovic Sforce, duc de Milan, qui fut pris dans une bataille sous Louis XII, l'an 1500. On eut la barbarie de prolonger sa prison jusqu'à la fin de ses jours.

Louis XII lui-même, n'étant encore que duc d'Orléans, & ayant pris les armes contre le parti du roi, fut fait prisonnier en 1488, à la bataille de Saint Aubin du Cormier en Picardie; après avoir été promené de prisons en prisons, il fut renfermé pendant trois ans dans le château

de Bourges; & tous les soirs on le forçoit d'aller coucher dans la cage de fer. C'est à l'occasion des mauvais traitemens qu'il essuya alors, qu'il dit, étant devenu roi, ce beau mot qui lui a fait tant d'honneur. Quelques courtisans rappellant à ce monarque les cruautés qu'on avoit exercées contre sa personne dans ces tems malheureux, & voulant l'exciter à la vengeance, Lous XII leur répondit, avec autant de grace que de douceur, *que ce n'étoit point au roi de France à venger les injures du duc d'Orléans.*

Le second ordre de chambres rigoureuses est celles que l'on nomme *calottes*. Ces chambres, les plus élevées des tours, sont formées de huit arcades en pierres de taille qui se réunissent au milieu, & forment une espèce de plafond. On ne peut s'y tenir droit qu'au milieu de la chambre; il y a tout au plus l'espace d'un lit entre ces arcades. La distance du bord intérieur de la fenêtre à son bord extérieur est de toute l'épaisseur du mur, c'est-à-dire, d'environ 8 pieds; en dedans & en dehors il y a des grilles de fer. En été la chaleur y est excessive, & en hiver le froid insupportable: il ne s'y trouve cependant point de cheminées. On y met un poële, qui, dans un lieu aussi resserré, cause souvent des maux de tête, auxquels on ne fait

pas beaucoup d'attention, sous le prétexte qu'on ne finiroit pas s'il falloit écouter toutes les plaintes des prisonniers.

La plupart des autres chambres sont de forme octogone, larges ordinairement de 18 à 20 pieds de diametre sur 14 de haut. Les croisées sont extrêmement élevées, & il y a trois ou quatre marches en pierres pour y monter. Les barreaux de fer des grilles des deux côtés sont gros comme le bras. Les chambres basses n'ont de vue que sur les fossés ; encore y a-t-on pratiqué des abat-jours posés obliquement, de maniere que le prisonnier ne voit exactement qu'une bande du ciel fort étroite. Les jours de celles qui sont plus élevées sont obscurs & lointains, à cause de l'éloignement du bord extérieur des fenêtres. Quelques-unes ont des vues sur les boulevards de Paris & sur la campagne.

Ces dernieres ne sont guere que pour les prisonniers privilégiés, c'est-à-dire, pour ceux qui, faisant taire politiquement leurs chagrins ou leur courroux, ont assez de tranquillité d'ame pour flatter les monstres qui président à la geole, & obtiennent, par cette souplesse apparente, un traitement moins dur. Ils y gagnent quelques douceurs sur le manger, & la jouissance d'une des chambres les moins affreuses ; car c'est le gouverneur, le lieutenant ou le major qui dis-

posent à leur gré des appartemens vacans, & qui récompensent ou châtient, selon leur bon plaisir, en accordant des chambres plus ou moins commodes.

Ce pouvoir arbitraire des gardiens royaux de la Bastille étoit jadis encore bien plus grand, & par conséquent plus funeste pour les malheureux qui se trouvoient sous les griffes de ces Cerberes salariés. Le fameux *Tristan-L'Hermite*, compere de Louis XI & prévôt de son hôtel, étoit lui-même le juge, le témoin, le geolier, & l'exécuteur des prisonniers. Cet homme d'exécrable mémoire, digne ami d'un tel maître, faisoit passer les victimes que Louis XI lui adressoit, sur une bascule qui les précipitoit dans des trous obscurs, où le désespoir & la faim les faisoir périr au bout de quelques jours; d'autres étoient noyés une pierre au cou, d'autres étouffés dans leurs cachots. Ce tyran infâme fit périr ainsi plus de 4000 personnes. Aujourd'hui l'appareil de la cruauté n'est pas aussi terrible, mais il n'est guere moins barbare; la mort qui mettoit rapidement un terme aux maux des prisonniers n'arrive plus que lentement, elle laisse tout le tems d'en appercevoir l'image hideuse; & par le nombre de ceux qui de nos jours ont cherché à se défaire de la vie à la Bastille, on peut juger facilement combien les

ſouffrances y ſont multipliées, & combien d'hommes y préferent la mort à une telle exiſtence. Les mémoires de M. Linguet fourniſſent mille exemples de ces petits tourmens ſecrets, qui rendent la vie dure pour le ſeul plaiſir de mettre les gens aux abois ; & nous y reviendrons tout à l'heure.

Les cheminées ſont grillées depuis le bas juſqu'en haut, de diſtance en diſtance, afin d'empêcher toute eſpece de communication. Anciennement les priſonniers converſoient par les cheminées, ou y montoient dans l'eſpoir de parvenir à s'échapper. On faiſoit même quelquefois des trous au plancher, par leſquels on ſe gliſſoit mutuellement des billets ou des lettres. On en voit des exemples dans les mémoires de madame de Staal. Aujourd'hui on a pris des précautions ſi ſûres que toute la ſagacité des priſonniers eſt en défaut, & qu'il n'y a plus aucune reſſource extérieure contre l'ennui.

Chaque tour a des latrines ; elles ſont ſoigneuſement grillées à chaque étage. Il y a quelques chambres qui en ont d'intérieures ; les autres ont les ſupplémens ordinaires ; ce qui fait encore un genre de ſupplice continuel pour ceux qui ont l'habitude de la propreté. La négligence des porte-clefs, & le peu d'intérêt qu'ils prennent au bien-être des priſonniers, les rend

fort insoucians sur tout ce qui exige un peu de peine ou de complaisance.

Toutes ces chambres sont mal closes, froides & humides en hiver. On les distingue par le nom de la tour, & par le nombre de l'étage: ainsi la premiere chambre de la tour de la *basiniere* s'appelle la *premiere basiniere*; celle au-dessus s'appelle *la seconde basiniere*, &c. On dit de même la troisieme ou la quatrieme du trésor, selon que l'on parle du troisieme ou quatrieme étage. Les prisonniers ne sont également nommés que par le nom de leur tour joint au numéro de leur étage. Ce sont des noms de guerre convenus entre les modernes *Tristans* pour éviter de nommer les prisonniers par leur nom propre.

Les chambres ne présentent que quatre murailles nues, enfumées, & toutes rongées par le salpêtre. Ce sont, pour ainsi dire, des registres vivans; on y lit des noms, des vers, des devises, &c. que l'oisiveté fait tracer aux prisonniers. Le désespoir, la colere y font souvent écrire des choses horribles contre le gouvernement même, & alors dans les visites annuelles on a soin de les effacer; mais comme l'attention là-dessus est assez superficielle, on laisse souvent sur ces murs des traits qui excitent également l'horreur & la compassion.

Dans la premiere chambre de la tour du *coin*, dit l'auteur de l'inquisition françoise, on avoit originairement peint sur le mur, à fresque, un *Jésus-Christ* en croix, de grandeur naturelle. Des prisonniers l'avoient mutilé d'une maniere monstrueuse ; ils lui avoient peint deux cornes sur la tête, ils avoient effacé le voile ou écharpe que les peintres mettent ordinairement pour couvrir ce que la pudeur défend de montrer, & à la place ils y avoient fait un *membrum virile, enorme, horrendum, ex quo copiose fluebat virus.* Ces sacriléges avoient écrit au bas que *cet écoulement procédoit d'un mal vénérien.* Sur sa poitrine ils avoient écrit : *mystere, la grande Babylone*, & quantité d'autres sottises de cette espece. Il y avoit un portrait du roi sur la cheminée, peint en grand ; ils lui avoient également fait, avec du charbon, deux cornes sur la tête, comme au *Crucifix.* Dans un autre endroit de la même chambre, ils avoient peint Louis XIV attaché à une potence avec cette inscription : *Pendu pour ses bienfaits.* Un malheureux prisonnier, nommé *Augustin le Charbonnier*, des environs d'Alençon en Normandie, fut mis dans cette même chambre. Quoique depuis quelque tems il eût perdu l'esprit dans une autre chambre d'où on le transféroit alors, cet infortuné conçut de l'indignation à la vue

de ces ſales peintures, & il ſe mit à crier pluſieurs fois par ſa fenêtre : Sentinelle ! cours vîte avertir M. le chancelier que des infâmes ont prophané l'image du Chriſt & celle du roi ! Ses cris déplaiſant beaucoup aux officiers, on envoya des gens pour le faire taire, & on lui caſſa brutalement la cuiſſe pour l'empêcher de marcher. On n'effaça point les peintures, & elles ne l'ont été que par l'auteur cité ci-deſſus, qui ne put en ſouffrir la vue lorſqu'on le mit dans cette chambre. Il en témoigna ſon étonnement au conducteur qui l'introduiſoit, & celui-ci lui répondit froidement que cela étoit fort égal, & que s'il falloit châtier tous les priſonniers pour ce qu'ils font, on n'auroit autre choſe à faire que de battre & de caſſer des os.

Qui ne croiroit, d'après cette réponſe modérée, que ces meſſieurs de la Baſtille ſont les meilleurs gens du monde, les plus indulgens, les plus tolérans ? Certes on ſe tromperoit fort. S'ils ſont d'une grande indifférence pour les choſes qui ne les touchent pas perſonnellement, en récompenſe ils ſont fort chatouilleux lorſqu'il eſt queſtion de plaintes contre leurs faits & geſtes : & malheur au priſonnier qui, au lieu de déclamer contre la divinité, auroit la mal-adreſſe de s'emporter contre les dogues qui gardent le *château des huit tours*.

Quant à l'ameublement, il consiste ordinairement en un mauvais lit de serge verte, garni de rideaux que la colere d'un prisonnier met souvent en lambeaux, & que son successeur doit raccommoder de son mieux, si ce petit désordre blesse sa vue; une paillasse pleine d'insectes fort incommodes, un matelas que l'on fait semblant de battre tous les ans, une table dont les pieds sont rarement égaux, une cruche fêlée, pour mettre de l'eau, une fourchette de fer, quand on a l'air d'être bien sage, autrement il faut s'en passer, crainte d'accidens; une cuiller d'étain, un gobelet de même métal que l'on jureroit être du plomb, par sa noirceur, un chandelier de cuivre un pot de chambre à moitié cassé, deux ou trois chaises délabrées, & quelquefois, par surcroît de luxe, un vieux fauteuil rembourré de cuir à demi pourri: tels sont les meubles élégans des chambres de la Bastille; si l'on en excepte deux ou trois appartemens dans les tours de la *bertaudiere* & du *trésor*, qui sont un peu moins pitoyablement meublés, & que l'on donne aux prisonniers illustres, ou d'un rang trop élevé, pour oser leur manquer tout-à-fait.

Quelqúes chambres, mais fort peu, ont des chenets, ce sont des meubles trop dangereux. On n'obtient que rarement des pincettes & une pelle, dont on craint également l'usage dans des

mains un peu promptes. On donne à chaque prisonnier une provision d'allumettes, un briquet, de l'amadou, une chandelle par jour, ou plutôt par nuit, & un ballai par semaine. (C'est le seul article dont on soit servi avec profusion.) Mais quel besoin un pauvre prisonnier a-t-il d'un ballai par semaine? Pourquoi faut-il que sa maudite chambre soit si propre, tandis que ses meubles sont si sales, si dégoûtans? Eh, messieurs les pourvoyeurs, point tant de ballais, mais un peu plus de ce qui est vraiment nécessaire! Vos hôtes ne sont point destinés à recevoir compagnie; leur plancher peut se passer d'être si régulièrement frotté. Donnez-leur de meilleur pain, de meilleur vin, de meilleure viande; n'escroquez plus sur ces objets utiles; & puisque votre essence est de voler, volez, messieurs, volez sur les ballais, & ne craignez point que les prisonniers s'en plaignent, comme de vos autres tours d'adresse si dispendieux pour le roi, & si désolans pour vos pensionnaires.

Enfin, pour terminer l'article des fournimens, on donne des draps de lit tous les quinze jours, & quatre serviettes par semaine. Telle est du moins l'ordonnance, que l'on sait fort bien éluder en hiver, sous prétexte que le linge ne seche pas aisément.

Quant aux habits, c'est un très-grand bonheur

que d'être arrêté lorſqu'on eſt bien vêtu ; autrement on court riſque de gêler en hiver. Vous avez beau demander vos habits, vos chemiſes, votre robe de chambre ; rien ne ſe délivre que par l'ordre du miniſtre ; & il a bien autre choſe à faire que de penſer à votre garde-robe. Il faut huit ou neuf mois avant d'obtenir ce qu'on demande, ſi encore on eſt aſſez heureux pour cela ; & les vêtemens que vous avez ſollicités à mains jointes, au commencement de la rude ſaiſon, vous arrivent au mois de juin.

Un priſonnier, pour cet objet, s'adreſſe d'abord à celui des porte-clefs qui eſt chargé de lui apporter ſon manger ; il ne peut s'adreſſer à d'autres, puiſqu'il ne voit que lui. Celui-ci, qui a éprouvé plus d'une fois les bruſqueries de ſes ſupérieurs, ne ſe preſſe point de leur parler, & l'oublie tout-à-fait.

Le priſonnier l'en fait reſſouvenir ; il ſe détermine enfin à l'obliger, ſur-tout s'il préſume qu'il y aura dans la ſuite quelque choſe à gagner ; mais il faut rencontrer un ſupérieur, & qu'il ait le tems d'écouter. M. un tel ne peut pas, il faut qu'il s'habille pour ſortir ; un autre eſt en partie fine avec des catins ; celui-ci a du monde, celui-là des affaires ; trois, quatre ſemaines s'écoulent ſans qu'on puiſſe obtenir audience. Enfin on trouve l'heureux moment ; la requête eſt préſentée, c'eſt

fort bien : Dieu ſait maintenant quand vous en entendrez parler. Il faut tant de myſteres, tant de courſes, qu'on doit ſe trouver fort heureux lorſque deux grands mois ſeulement en voient enfin arriver le ſuccès.

Peut-être prendra-t-on tout ceci pour une exagération ; mais ſi quelqu'un eſt jamais tenté de le ſoupçonner, qu'il ouvre toutes les relations des témoins oculaires, qu'il parcoure tout ce qui a jamais été imprimé ſur la Baſtille ; qu'il liſe l'hiſtoire de M. *Farie, de Garlin en Béarn*, qui dans le tems des perſécutions pour la religion réformée, fut détenu onze ans dans une des chambres nommées *calottes*, & qui, après avoir uſé & pourri le peu de vêtemens & la ſeule chemiſe qu'il avoit ſur le corps, fut réduit à ſe couvrir uniquement d'une mauvaiſe courte-pointe qui étoit ſur ſon lit....... Qu'il liſe la deſcription que donne l'auteur de l'Inquiſition Françoiſe, du triſte état où il trouva l'infortuné *Jacob Le Berthon*, fils d'un fameux médecin du Poitou, enfermé auſſi pour cauſe de religion.

« A peine, dit cet auteur, nous étions-nous » mis à dîner, (de ſon tems on mettoit quelque» fois deux ou trois priſonniers dans la même » chambre, ce qui ne ſe fait abſolument plus » aujourd'hui) que nous entendîmes ouvrir la » porte de la tour, puis celles de notre chambre,

» & que nous vîmes entrer avec le porte-clefs
» un homme qu'on ne pouvoit regarder sans fré-
» mir. Il étoit tout déguenillé, son chapeau pa-
» roissoit à peine noir, & étoit tout percé; il nous
» dit qu'il y avoit plus de deux ans qu'il lui servoit
» dans son cachot de chapeau & de bonnet de
» nuit; il ne restoit plus que quelques cheveux
» attachés à la coëffe de sa perruque, qui étoit
» si grasse qu'on n'en pouvoit discerner le réseau;
« une vieille manche de chemise lui servoit de
» col, & étoit aussi noire que la cheminée; son
» habit, quoique rapetassé de tous les côtés, étoit
» en lambeaux; sa chemise, aussi noire que sa cra-
» vatte, sortoit par plus de trente endroits de
» sa culotte, qui n'en avoit plus la forme; le
» plus grand morceau de ses bas n'étoit pas plus
» large que le pouce; les semelles de ses souliers
» ne tenoient plus qu'avec des cordes, & le des-
» sus n'étoit plus qu'un assemblage de vieux gands
» sur le cuir déchiré. Toutes les pieces qui sou-
» tenoient l'*économie* de cet affreux vêtement
» étoient cousues de fil de toutes sortes de cou-
» leurs. Son visage étoit tanné, défait, couvert
» d'une barbe mousseuse & grise, à-peu-près
» comme on peint celle de saint Pierre. Sitôt
» que nous vîmes cette effrayante figure, nous
» nous récriâmes d'étonnement en demandant au
» porte-clefs ce que cela vouloit dire. Messieurs,
nous

» nous répondit-il, c'est un confrere que M. le
» gouverneur juge à propos de mettre avec vous
» dans votre chambre. » Cette réponse les fit pâlir, & ils jugerent à cette vue ce qu'ils avoient à attendre de la dureté des gens de la Bastille, s'ils étoient destinés à y rester long-tems, puisqu'ils avoient la barbarie de souffrir un homme tel que M. *le Berthon* dans un dénuement d'habits aussi affreux.

Enfin, pour rapporter des exemples plus récens, que le lecteur incrédule ouvre les mémoires de M. Linguet; qu'il y voie l'histoire de ses *culottes*, qui a fait rire quelques mauvais plaisans, lesquels n'ont pas senti combien des privations de ce genre sont véritablement dures, & combien cet éloquent avocat a eu raison de ne pas passer sous silence un article qui fait si bien connoître le génie du gouverneur actuel de la Bastille. A la vérité les *culottes* de M. Linguet vont devenir fameuses, & ce ne sera pas un petit aliment pour ceux qui lui reprochent avec fondement un égoïsme dont le fiel orgueilleux perce à travers toutes les beautés dont fourmillent ses ouvrages.

Quoi qu'il en soit des *culottes* de M. Linguet, voici le passage de ses mémoires où il en est parlé; il vient trop bien à l'appui de ce qu'on a lu ci-dessus pour ne pas en faire usage.

« Quant au vêtement, (*mémoires*, *note* 29)

» M. le gouverneur m'a ſouvent parlé de ſes » largeſſes en ce genre ; je ne crois pas qu'il » m'ait jamais honoré de ſes viſites ſans me par- » ler des *culottes* qu'il diſtribuoit généralement » à SES *priſonniers* ; car en parlant des malheu- » reux reclus, il emploie toujours le terme poſ- » ſeſſif. Voici ce qui m'eſt arrivé à moi-même. »

« J'ai éte arrêté le 27 ſeptembre 1780, allant » dîner à la campagne, & par conſéquent avec » la garderobe que l'on emporte pour un pareil » voyage dans cette ſaiſon. Il ne m'a pas été poſ- » ſible de me procurer quoi que ce ſoit de plus, » ni en linge, ni en habits, juſqu'à la fin de » novembre ſuivant ; dans ce mois qui a été » rigoureux, il falloit ou me condamner moi- » même à ne pas ſortir de ma chambre, ou aller » nud, littéralement nud, braver dans la *pro-* » *menade* (1) la violence du froid ; j'avois de » l'argent cependant dépoſé dans les mains des » officiers, & je ne demandois que la permiſſion » d'*acheter* ces *culottes* que l'on *donnoit*, me » diſoit-on, aux autres priſonniers.

» Il y a plus : dans les derniers jours de novem- » bre on m'envoya enfin de chez le ſieur *Le*

(1) Cette promenade conſiſte à aller reſpirer une heure l'air de la cour du château, encore n'eſt-ce pas tous les jours, & il faut bien des façons avant d'obtenir cette maigre faveur que mille déſagremens accompagnent.

» *Quesne* (1) un convoi d'hiver ; il contenoit des » bas qu'un enfant de six ans n'auroit pas pu » mettre, & le surplus de l'habillement taillé » sur les mêmes proportions. Sans doute on avoit » calculé que je devois être prodigieusement » maigri. Cela ne paroîtra puéril qu'à ceux qui » ne réfléchiront pas aux circonstances : mais » voici qui ne le paroîtra à personne.

» J'élevai douloureusement la voix sur une ex- » pédition aussi dérisoire ; je priai le gouverneur » de renvoyer cette *layette*, & de s'intéresser » pour obtenir un supplément, ou de me le lais- » ser acheter ; il me répondit nettement, en pré- » sence de ses collégues & d'un porte-clefs, QUE » JE POUVOIS M'ALLER FAIRE F...... ; » QU'IL SE F.... BIEN DE MES CULOTTES (2) ; » QU'IL FALLOIT NE PAS SE METTRE » DANS LE CAS D'ÊTRE A LA BASTILLE OU » SAVOIR SOUFFRIR, QUAND ON Y ÉTOIT.

» J'avoue que ses camarades baisserent les yeux,

---

(1) M. Le Quesne, marchand d'étoffes de soie, à Paris, le correspondant de M. Linguet. Voyez, dans les mémoires, comment il en a été trahi, & quel infâme coquin est ce Le Quesne.

(2) Pour le coup, voilà de quoi mettre les *culottes* de M. Linguet au rang des plus fameuses ; & cet article mérite d'être ajouté par les littérateurs au chapitre des *culottes*.

» & que huit jours après j'eus une robe-de cham-
» bre & des *culottes*.

„ Si ces inconçevables atrocités n'étoient pas » ordonnées, il faut les publier, afin de les épar- » gner à mes successeurs ; si elles étoient auto- » risées, si elles entrent, ou dans le régime de » la maison, ou dans le traitement particulier » qui m'étoit préparé, il faut les publier encore, » afin d'assurer au scrupuleux gouverneur les ré- » compenses que mérite son exactitude. »

Que dire après de tels exemples ? Les cheveux dressent à la tête, & l'humanité gémit d'un enchaînement de barbaries aussi gratuites.

On lit dans les mémoires de madame de Staal ; qu'on lui permit de faire tendre une tapisserie dans sa chambre. Peut-être sa qualité de favorite d'une grande princesse lui valut-elle cette condescendance ; peut-être étoit-on alors plus complaisant qu'on ne l'a été depuis ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les tolérances de ce genre sont un des abus que la régularité moderne a retranchés, comme dit fort bien le même M. Linguet.

On ne laisse à aucun prisonnier ni couteaux ni ciseaux, ni rasoirs. Après avoir mis les plats sur la table du prisonnier, le porte-clefs lui coupe ses morceaux avec un couteau arrondi par le bout, & le remet avec soin dans sa poche aussi-tôt qu'il s'en est servi.

Quant aux *ongles*, on les laiſſe croître, ou ſi l'on demande une paire de ciſeaux, on ne vous les confie pas; on vous les prête un moment, & le porte-clefs eſt là pour les reprendre auſſi-tôt que vous avez fini. Le meilleur expédient eſt de les ronger.

Pour la *barbe*, c'eſt l'office du chirurgien du château; encore il s'en faut bien qu'on la faſſe à tout le monde. Il y a tel priſonnier à la Baſtille qui n'a pas vu couper ſa barbe depuis cinq ou ſix mois. Le porte-clefs eſt préſent pendant que le chirurgien fait ſa fonction; & ſon œil vigilant obſerve bien ſi la main du patient approche ou non de l'étui qui renferme les inſtrumens. M. de Lally donna aux *baſtilleurs* une belle ſcene à l'occaſion d'un raſoir; il mit un jour en riant la main ſur un, & faiſoit mine de ne pas vouloir le rendre; cela n'annonçoit pas des deſſeins bien furieux: le tocſin n'en ſonna pas moins dans tout le château, la garde étoit déja mandée, vingt bayonnettes marchoient, on préparoit peut-être les canons, quand heureuſement la révolte finit par la réintégration du frêle inſtrument dans ſon étui. *Mém. de M. L.*

Régime de la Baſtille.

Les anciens mémoires écrits par des commenſaux mêmes du château, font voir qu'autrefois les priſonniers détenus à la Baſtille étoient aſſez

bien nourris, du moins ceux dont quelque recommandation particuliere adoucissoit le sort. Aujourd'hui l'esprit d'avarice & de rapine, qui préside à toutes les opérations du gouverneur actuel, a mis bon ordre à l'espece d'aisance qui régnoit jadis. C'est lui qui a l'entreprise à forfait de tous les *encagés*; & cette gargote royale est conduite de maniere à être prodigieusement lucrative.

La nourriture des prisonniers est réglée par un tarif suivant leur qualité. Tout est prescrit suivant le cadastre ministériel dont on n'auroit assurément pas lieu de se plaindre, si le gargotier en donnoit à ses hôtes pour l'argent qu'on lui paie.

Pour les princes, le prix par jour est de 50 liv.; pour un maréchal de France, 36 liv.; un lieutenant-général des armées, 16 liv.; un conseiller au parlement, 15 liv.; un juge ordinaire, un financier, un prêtre, 10 liv.; un avocat, procureur, 5 liv.; un bourgeois ordinaire, 4 liv.; enfin, les valets, les colporteurs, les gens du bas étage, 3 liv.

De tous les objets à la charge du roi, il n'y en a point d'aussi bien payé que ce qui regarde la Bastille; & il n'y en a point dans aucun département quelconque, où le régisseur gagne autant & se fasse, outre ses appointemens, un revenu plus considérable par ce qu'on appelle le *tour de bâton*.

Au-dessus du nombre existant des prisonniers, grand ou petit, le roi fait bon au gouverneur de quinze places à raison de 10 liv. par jour; ce qui fait 150 livres de profit clair, ou, comme on dit, d'argent sec & liquide, qui entre dans la poche du gouverneur, & lui forme une rente de deux mille cinq cent louis d'or par an, auxquels on ajoute encore très-souvent des gratifications considérables qu'il a l'art de faire trouver justes par la considération de la cherté des denrées.

Le roi lui accorde en outre le privilége de faire entrer dans ses caves une quantité considérable de pieces de vin, franches de tous droits. Le nombre en est fixé à 100 pieces, regardées comme suffisantes pour la consommation du château; mais les commis, qui n'ont rien à refuser à un gouverneur de Bastille, lui en laissent passer une quantité bien plus forte; & ce bénéfice, qui est immense, devroit sans doute réjaillir sur les prisonniers, auxquels du moins l'on devroit donner du vin passable.

Mais qu'arrive-t-il? l'avide gouverneur, qui se moque bien des ordonnances du roi quand il peut les éluder, vend son droit d'entrée à un cabaretier de Paris qui lui paie pour cela deux mille écus par an, & lui donne en échange du vin au plus bas prix pour les prisonniers.

Les grandes tables, c'est-à-dire l'ordinaire de

ceux dont le tarif est le plus haut, sont pour les jours gras une soupe, le bouilli, une entrée, à dîner : le soir, une tranche de rôti, un ragoût, une salade. En maigre, une soupe, un plat de poisson, deux entrées; le soir, un plat d'œufs & un de légume; le dessert du matin & du souper est un biscuit ou une pomme; enfin une bouteille de vin par jour.

Les différences des tarifs moyens aux grands sont bien peu de chose. Elles consistent dans un demi-poulet de plus, ou un pigeon, ou un mauvais quartier de lapin, ou quelques oiseaux fort avancés.

Quant aux tables ordinaires, en voici le service détaillé :

Le dimanche à dîner, une soupe de bouillon de corps-de-garde, une tranche de vache bouillie & deux petits pâtés dont la cuisson n'est pas assez soignée pour qu'ils puissent être bons; le soir, une tranche de rôti, veau ou mouton, un petit haricot où les navets abondent, & une salade. L'huile est ordinairement de la plus mauvaise qualité; elle fait soulever le cœur, & seroit tout au plus bonne pour les réverberes. Tous les soupers en gras sont uniformes.

Le lundi, au lieu des petits pâtés, à midi, ce sont deux cotelettes ou un haricot.

Le mardi, une saucisse ou un pied de co-

chon, ou une légere grillade de porc prétendu frais.

Le mercredi, une petite tourte dont le dedans est rempli de restes de cuisine, & dont le dessus est presque toujours brûlé ou à moitié cuit.

Le jeudi, des tripes en ragoût, ou quelques vieilles bribes de volaille qu'on ne pourroit pas garder jusqu'au dimanche suivant.

Le vendredi à dîner, une petite carpe frite, de la raie puante, de la morue, ou quelque friture desséchée, accompagnée d'un plat d'œufs. A souper, des épinars ou autres légumes, & deux œufs à la coque.

Le samedi, la répétition de la veille; & le cercle invariable recommence le lendemain sans aucun changement pendant les 52 semaines qui composent l'année.

Le jour de la saint Louis, de saint Martin, & des Rois, chaque prisonnier a une augmentation de portion, qui consiste dans un demi-poulet rôti, ou l'équivalent en autre chose. Le Lundi-gras on donne une tourte chaude.

Chaque prisonnier a par jour une livre de pain & une bouteille de vin, qui, comme nous l'avons observé plus haut, est toujours mauvais, & aussi aigre que du vinaigre. Le dessert consiste en une pomme, qui certes n'est pas choisie,

quelques amandes ou raiſins ſecs, ſemés légèrement ſur le fond d'une aſſiette. Rarement y a-t-on des ceriſes dans la ſaiſon, ou des groſeilles : cela ſeroit beaucoup trop délicat.

On eſt ſervi en étain ; il faut être un homme d'importance, un homme recommandé, pour obtenir d'être ſervi en faïence à ſes propres frais, & avoir cuiller & fourchette d'argent. Quant à l'étain qui eſt pour l'uſage commun, il eſt impoſſible de ſe former une idée de la mal-propreté des aſſiettes & des plats. Dans les auberges & autres maiſons publiques, où par économie l'on ſe ſert de ce métal, ordinairement on le récure une ou deux fois par an : mais à la Baſtille on n'a pas le tems ou la volonté de s'en donner la peine. Les marmitons, tous occupés de la cuiſine de M. le gouverneur, ne regardent les priſonniers que comme les chiens de la maiſon ; & pourvu qu'ils ne meurent préciſément de faim, la gamelle dans quoi l'on jette ce qu'on leur donne eſt toujours aſſez propre.

Il y a des tables qui ne ſont pas ſi dénuées quelquefois que l'ordinaire qu'on vient de détailler, mais l'accommodage eſt en général ſi dégoûtant, que l'abondance des-mets n'eſt qu'un moyen de plus pour avoir mal au cœur. Il n'y a point de gargote à 12 ſols par repas où l'on

ne foit mieux traité qu'à la Baftille. L'affaifonnement y eft mauvais, tout-à-fait négligé, la foupe fans aucun fuc, & les viandes de la moindre qualité. Cette léfine contribue à ruiner la fanté des prifonniers; mais comme le gouverneur n'a perfonne au-deffus de lui pour tout ce qui concerne la nourriture, il faut en paffer par-là. Si quelqu'un hafarde quelques plaintes à cet égard; dès-lors on le regarde de mauvais œil; les défagrémens pleuvent fur lui de toutes parts; officiers, valets, tout eft contre lui, & le cachot finit fouvent par être le réfultat de fon humeur indifcrete.

Les officiers de l'état-major n'ont aucune infpection quelconque fur le traitement phyfique des prifonniers; cela regarde le gouverneur feul, qui peut donner carriere à fa rapacité fans que perfonne ofe s'en mêler. Autrefois quelques prifonniers obtenoient de faire venir à manger d'un traiteur du dehors, mais à préfent cela n'eft plus permis.

Un des tourmens de l'imagination qui affectent le plus ceux qui gémiffent à la Baftille, fur-tout ceux qui ne fe fentent coupables de rien, & qui ne font-là que parce qu'ils ont le malheur d'être l'objet de la vengeance de quelque fcélérat puiffant, c'eft la crainte d'être empoifonné;

& aſſurément cette crainte n'eſt pas tout-à-fait chimérique.

En effet, qui peut empêcher ces infâmes agens du deſpotiſme de ſe défaire par des voies obliques de tel ou tel priſonnier, dont la mort eſt néceſſaire à un miniſtre ? Seroit-ce l'honneur ? aſſurément aucun de ces gens-là n'en a point ; & malgré la croix de Saint Louis dont les chefs de ces brigands civils ſont décorés, tout le monde eſt intimement convaincu que le ſcélérat qu'on mene à la potence eſt ſouvent moins digne de l'opprobre public que ces geoliers galonnés. Seroit-ce le remords ? l'habitude de la dureté, de la barbarie ne laiſſe plus entendre chez eux les cris de la conſcience : un crime de plus ou de moins eſt une bagatelle. Seroit-ce la crainte que le ſecret en fût découvert ? ils ſavent fort bien le contraire ; les affreux myſteres de la Baſtille ſont plus impénétrables mille fois que ceux des anciens Hiérophantes d'Egypte.

Qui peut donc raſſurer un infortuné qui ſait qu'il a tout à craindre de ſes ennemis, & que ſa mort eſt ce qu'ils deſirent le plus, parce qu'elle voileroit toutes leurs iniquités ? Le miniſtere lui-même a ſi bien ſenti la poſſibilité de ce crime, qu'il a toujours été ordonné qu'un

ſoldat fût mis en faction dans la cuiſine même, pour veiller à ce que perſonne n'approchât des marmites & des fournaux, & à ce que les cuiſiniers fiſſent leur devoir comme il convient. Aujourd'hui le gouverneur a eu le crédit de faire révoquer cette ſentinelle incommode; & le moindre marmiton, que quelques louis auront ébloui, peut mettre tout ce qu'il veut dans chaque portion.

L'état-major ſupérieur eſt compoſé de quatre officiers, l'inférieur de quatre porte-clefs, & la cuiſine de quatre marmitons. Ces douze hommes ſavent tous quels ſont les priſonniers, malgré les ridicules minauderies (comme dit M. de Linguet) avec leſquelles on feint de vouloir leur en dérober le ſecret. Tous ſortent, tous ſe répandent dans Paris; ils y ont leurs maiſons, leurs femmes, leurs amis, leurs connoiſſances; eſt-il donc ſi difficile de trouver un ſcélérat parmi cette troupe, qui, pour de l'argent, ſe laiſſât volontiers corrompre? Lui ſeroit-il difficile enſuite de diſtinguer le plat deſtiné à celui que l'on voudroit empoiſonner; ou, pour parler ſans détour, en eſt-il un ſeul parmi eux qui fît la moindre difficulté de ſe prêter à tout ce qu'on voudroit, pourvu qu'il y eût un petit avancement à eſpérer? De telles horreurs, dira-t-on, ne peuvent guere ſe préſumer; mais pré-

ſumeroit-on mieux toutes celles qui s'y paſſent, & qui, pour être moins éclatantes n'en ſont pas moins affreuſes ?

Chauffage de la Baſtille.

En hiver, les priſonniers, à taxe ordinaire comme au plus haut tarif, n'ont que ſix petites bûches à brûler par jour ; le bois n'entre point dans le taux cité ci-deſſus pour la nourriture, c'eſt un article à part, & ſur lequel le gouverneur fait un profit encore plus inconcevable qu'on ne le peut dire.

Quelques priſonniers fortement recommandés ont du bois à diſcrétion, mais à leurs propres frais, c'eſt-à-dire, que le gouverneur fournit aux dépens de la bourſe du patient, & qu'il a ſoin de faire porter au plus haut prix. Cette faveur, toute égale qu'elle devroit être en elle-même, n'eſt accordée qu'avec des peines infinies. Deux raiſons s'y oppoſent ; premiérement l'intérêt du gouverneur, qui alors ne gagne pas autant que ſur le bois fourni aux priſonniers ordinaires ; & en ſecond lieu le murmure que cela peut occaſionner parmi les autres priſonniers qui pourroient s'en appercevoir, & prendre de là occaſion de tourmenter les officiers pour obtenir la même grace, qu'on n'eſt pas

curieux d'accorder, à moins que l'on n'y soit forcé par quelque recommandation supérieure.

Autrefois le bois se distribuoit sans compte & sans mesure, en raison de la consommation de chacun; on ne chicanoit pas les prisonniers sur la quantité de feu dont ils disoient avoir besoin pour décoaguler leur sang engourdi par l'inaction; le prince vouloit qu'ils jouissent au moins de ce soulagement, sans en restreindre la dépense. L'intention est sans doute toujours la même, mais les procédés ont changé. Le gouverneur actuel a fixé la consommation de chacun à 6 bûches, grosses ou petites, par jour, ainsi que nous l'avons dit; ces bûches n'ont que 18 à 20 pouces de longueur. L'économe distributeur a soin de faire choisir dans les chantiers ce qu'il est possible de trouver de bois le plus mince, &, ce qui est aussi incroyable que vrai, de plus mauvais. Il fait prendre de préférence les fonds de piles, les restes de magasins, dépouillés par le tems & l'humidité de tous leurs sels, & abandonnés par cette raison à bas prix aux ouvriers tels que les *brasseurs*, les *boulangers*, à qui il faut un feu plus clair que substanciel. — Six de ces allumettes (dit fort plaisamment, mais avec vérité, M. Linguet) composent la provision de vingt-quatre heures pour un habitant de la Bastille. On demandera ce qu'ils font quand elle est disparue; il font ce que leur con-

ſeille en propres termes l'honnête gouverneur : ils ſouffrent.

Il eſt arrivé quelquefois qu'un priſonnier, dans ſa mauvaiſe humeur, ait voulu uſer de ces bûches pour aſſommer le porte-clefs : dans la crainte de voir renouveller de pareilles ſcenes, on a ſoin de les donner ſi petites, ſi légeres, qu'il n'y a plus rien à craindre. Au reſte, pendant le ſervice, ſoit des repas, ſoit du bois, il y a toujours une ſentinelle armée au pied de chaque tour, & pendant la meſſe un ſoldat eſt en faction à la porte.

Promenades de la Baſtille.

Cet article eſt un des plus curieux, & un de ceux où la barbarie du deſpotiſme ſe fait le plus ſentir aux infortunés priſonniers. C'eſt encore l'auteur des annales qui nous fournira les traits les plus frappans. Nous le mettons volontiers à contribution : égoïſme à part ; n'attrappe pas ſa maniere qui veut.

A la Baſtille, eſt-on abſolument privé d'air & d'exercice, *diront ceux qui ont lu les anciennes relations de ce château*, & ceux mêmes qui s'y ſont promenés par curioſité : car on y admet les curieux : le gouverneur, quoique logé au dehors, s'y rend ſouvent pour recevoir ſes viſites : tous ſes collégues,

collegues, depuis le lieutenant de roi, jusqu'au dernier marmiton, y reçoivent les leurs : dans les jours de réjouissance, de feux d'artifices, d'illuminations, on reçoit sur les tours, & même en foule, le public qui s'y rend pour jouir du coup-d'œil.

» Dans ces occasions la Bastille n'offre que l'image du calme & de la paix. Tous ces spectateurs étrangers ignorent ce qui s'y passe, ce qui est renfermé sous ces voûtes impénétrables dont ils admirent les dehors. Tel d'entr'eux foule aux pieds le sépulchre de son ami, de son parent, de son pere, qu'il croit à deux cents lieues de lui bien tranquille, occupé de ses affaires ou de ses plaisirs.

» Mais, enfin, tous ceux à qui l'on permet cette inspection extérieure, voyant un jardin assez vaste, des plates-formes très-élevées, où par conséquent l'air est pur, la vue pittoresque, & entendant assurer que tout cela, les jours ordinaires, est à l'usage des prisonniers, sortent persuadés que si la vie n'est pas agréable à la Bastille, ces adoucissemens peuvent cependant la rendre supportable. Cela pouvoit être autrefois : voici ce qui est arrivé depuis peu.

» Le gouverneur actuel est un homme ingénieux qui tire parti de tout : il a réfléchi que le jardin pouvoit être pour lui un objet d'économie

intéreſſant; il l'a loué à un jardinier qui en vend les légumes & les fruits, & lui en paie une ſomme fixée par an : mais pour n'être pas gêné dans ſon marché, il a cru qu'il falloit en exclure les priſonniers; en conſéquence, il eſt venu une lettre ſignée *Amelot*, qui défend le jardin aux priſonniers.

» Quant aux plates-formes des tours, quoique à l'élévation où elles ſont, il ſoit à-peu-près impoſſible d'y être reconnu ou de reconnoître, cependant comme elles donnent ſur la rue Saint-Antoine, dont on n'a pas encore chaſſé le public, on ne permettoit ci-devant aux priſonniers de s'y promener que ſous l'eſcorte d'un des geoliers de la maiſon, ſoit porte-clefs, ſoit officier; ils ont trouvé dans ces derniers tems, c'eſt-à-dire depuis environ trois ans, que ces corvées les gênoient. D'ailleurs il en réſultoit des converſations avec le factionnaire. La vigilance du gouverneur en a pris l'alarme. En partie par condeſcendance pour la pareſſe de ſes collegues, en partie par égard pour ſes ſoupçons, il eſt venu une ſeconde lettre, ſignée *Amelot*, qui interdit les plates-formes comme le jardin.

» Reſte donc pour la promenade la cour du château, qui eſt un quarré long de ſeize toiſes ſur dix. Les murailles qui la ferment ont plus de cent pieds de haut, ſans aucune fenêtre : de

ſorte que dans la réalité c'eſt un large puits, où le froid eſt inſupportable l'hiver, parce que la biſe s'y engouffre : l'été le chaud ne l'eſt pas moins, parce que l'air, n'y circulant pas, le ſoleil en fait un vrai four. C'eſt-là le *Lycée* unique où ceux des priſonniers à qui l'on en accorde la faculté (car tous ne l'ont pas) peuvent, chacun à leur tour, venir dégorger pendant quelques momens l'air infect de leur habitation.

» Mais il ne faut pas croire que l'art de martyriſer, qui rend à la Baſtille les heures ſi douloureuſes, ſe relâche même pendant ces courtes abſences. D'abord, on conçoit quelle ſorte de promenade ce peut être qu'un ſemblable eſpace, ſans abri quand il pleut, où l'on n'éprouve des élémens extérieurs que ce qu'ils ont de fâcheux; où dans l'apparence d'une ombre de liberté, les ſentinelles dont on eſt entouré, le ſilence univerſel, & l'aſpect de l'*horloge* à laquelle ſeule il eſt permis de le rompre, ne rappellent que trop la ſervitude.

» C'eſt une remarque curieuſe; l'horloge du château donne ſur cette Cour. On y a pratiqué un beau cadran : mais devinera-t-on quel en eſt l'ornement, quelle décoration l'on y a jointe? Des fers parfaitement ſculptés. Il a pour ſupport deux figures enchaînées par le cou, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps : les deux bouts de ces ingénieuſes guirlandes, après avoir

couru tout au tour du cartel, reviennent ſur le devant former un gros nœud, & pour prouver qu'elles menaçent également les deux ſexes, l'artiſte, guidé par le génie du lieu, ou par des ordres précis, a eu grand ſoin de modeler un homme & une femme. »

Voilà le ſpectacle dont les yeux d'un priſonnier qui ſe promene ſont recréés. Une grande inſcription en marbre noir lui apprend qu'il en eſt redevable à M. *Raymond Gualbert de Sartines*, jadis lieutenant de police de Paris, qui enſuite a ſauté à pieds joints au miniſtere de la marine, & qui, aujourd'hui, n'eſt plus rien du tout.

Quelques reproches de plagiat qu'on puiſſe nous faire, nous ne pouvons nous diſpenſer de continuer ce récit de M. Linguet. Il offre des particularités qu'on ne trouve nulle part ailleurs ſur cet article ; & cet endroit eſt le plus agréable de ſes mémoires.

» Ne penſez pas, *ajoute l'ex-avocat*, que le priſonnier jouiſſe de cette vue autant qu'il le voudroit ; on meſure avec économie le temps où il lui eſt permis de venir y lever les yeux vers le ciel qu'il ne découvre qu'à moitié. Cette meſure dépend du nombre des aſpirans. Comme l'un ne deſcend jamais que l'autre ne ſoit remonté, & que graces aux lettres ſignées *Amelot*, cet entonnoir commun eſt le ſeul qui leur reſte à partager,

ſi la Baſtille eſt fort peuplée, les portions ſont plus petites Je m'appercevois de l'arrivée d'un nouvel hôte, ou d'un nouveau promeneur, par le contingent que l'on me faiſoit fournir à ſes plaiſirs.

» Mais gardez-vous d'imaginer encore que la jouiſſance de ce ſoulagement ainſi modifié ſoit paiſible & complete. Cette cour eſt l'unique chemin de la cuiſine, c'eſt par-là que paſſent les pourvoyeurs de toute eſpece, les ouvriers, &c. Or, comme il faut ſur-tout qu'un priſonnier ſoit inviſible & qu'il ne voye rien, quand il ſe préſente des étrangers, on l'oblige de s'enfuir dans ce qu'on appelle le *cabinet* ; c'eſt un boyau de douze pieds de long ſur deux de large pratiqué dans une ancienne voûte. C'eſt-là qu'il faut ſe receler au plus vîte, à l'approche d'une botte d'herbes, avec le ſoin d'en fermer ſcrupuleuſement la porte ſur ſoi ; car au moindre ſoupçon de curioſité, la moindre punition ſeroit une clôture abſolue : & ces alternatives ſont fréquentes ; j'ai ſouvent compté que ſur une heure, durée de la plus longue promenade, il y avoit trois quarts d'heure conſumés dans l'inaction humiliante & cruelle du *cabinet*. »

A propos de ce cabinet, n'oublions pas l'hiſtoire des bains de madame la gouvernante ; elle vaut la peine d'être répétée.

Qu'une femme de gouverneur ſe lave dans un

lieu ou dans un autre, rien ne ſemble plus indifférent ; mais à la Baſtille tout a des conſéquences douloureuſes.

» La baignoire de *madame* étant placée dans l'intérieur du château, pour y parvenir il faut traverſer la cour, & par conſéquent le ſeul eſpace qu'aient les priſonniers pour ſe promener ; mais ce ſont ſes laquais qui portent l'eau, il faut qu'ils entrent & qu'ils ſortent ; par conſéquent chaque voie entraîne pour le promeneur un ordre de ſe renfermer au cabinet.

» Enſuite viennent les femmes de chambre ; il faut porter les *chemiſes*, les *ſerviettes*, les pantoufles de *madame* : tout ſeroit perdu ſi le reclus appercevoit le moindre de ces *ſecrets de l'état*. Chaque importation produit donc encore un ordre du *cabinet*.

» Enfin arrive *madame* elle-même : elle n'eſt pas légere, ſa marche eſt un peu lente ; l'eſpace à parcourir eſt un peu long ; la ſentinelle, pour faire ſa cour & prouver ſon exactitude, crie *au cabinet* dès qu'il l'apperçoit ; il faut fuir, il faut s'enfermer juſqu'à ce qu'elle ſoit rendue à ſa baignoire ; & quand elle ſort, ſa retraite eſt accompagnée des mêmes formalités. Il faut ſupporter de nouveau, dans le *cabinet*, la maîtreſſe, les femmes-de-chambre & les laquais.

» De mon tems la ſentinelle, dans un de ces

passages, ayant oublié de heurter le signal de la fuite, la moderne *Diane* fut vue dans son déshabillé : j'étois l'*Actéon* du jour ; je n'essuyai point de métamorphose, mais le malheureux soldat fut mis en prison pour huit jours ; je ne pus l'ignorer, puisque j'en entendis donner l'ordre.

» Ailleurs les bains donnent de la santé ou préparent des plaisirs. Une gouvernante de Bastille n'a point de crise de propreté qui n'en entraîne plusieurs de désespoir. »

Cette histoire du cabinet, décrite si plaisamment par M. Linguet, n'est que trop vraie. Avec cette indigne sujétion, les *promenades* sont plutôt un supplice qu'une récréation ; & mieux vaudroit sans doute laisser un homme dans sa chambre, que d'en faire une marionnette traitée si impertinemment. Arrive-t-il que le gouverneur donne un grand dîner (ce qui lui est bien facile, aux dépens de ses pigeonnaux) ? alors on dit nettement qu'il n'y a point de promenade. Les chiens de basse-cour d'un garde-chasse ou fermier sont-ils conduits avec plus d'insolence ? Et que doit-on penser du scélérat qui s'embarrasse peu pour son plaisir d'aggraver les chagrins, les peines, le désespoir de tant de personnes qui languissent sous le poids de ses caprices, & dont le dernier vaut mille fois mieux que lui ?

Pour apprécier combien est cruelle la priva-

tion de quelques heures de promenade par jour, lorsqu'on est renfermé pendant des mois, des années entieres, il faudroit faire réflexion aux effets physiques qui résultent d'une respiration continuelle du même air; il faudroit penser un peu au désespoir habituel d'un homme qui n'a aucune distraction extérieure; alors sans doute un gouverneur humain, juste, honnête, sacrifieroit volontiers ses plaisirs au moment de bonheur qu'il pourroit procurer aux infortunés que le gouvernement lui confie. Mais il faudroit supposer une ame sensible, un cœur capable de sentimens d'humanité; & c'est précisément le contraire de ce qu'est ordinairement un gouverneur de Bastille. La plupart ont été des hommes sans naissance, parvenus à cette place lucrative par des moyens honteux, & qui les mettent dans la nécessité de voler, pour remplir les engagemens qu'ils ont pris avec ceux qui ont intrigué pour leur procurer cet emploi.

Le gouverneur actuel, M. *de Launay*, est peut-être, de tous ceux qui l'ont occupé jusqu'à présent, le plus avare, le plus insensible aux maux de l'humanité, & par-dessus tout, le plus insolent de tous les gens de rien parvenus. Il n'y a gueres que M. *de Rougemont*, commandant de Vincennes qui puisse lui être comparé. Nous en dirons un mot.

État-Major de la Bastille.

Cet état-major consiste en un gouverneur, dont la place vaut, outre ses appointemens de la cour, plus de 60000 liv. de rente qu'il gagne, ou plutôt qu'il vole, sur la nourriture des prisonniers ; un lieutenant-de-roi, dont le brevet est de 60000 liv. ; & qui en retire 5000 par par an ; un major a 4000 liv. d'appointemens ; un aide-major a 1500 liv. ; & un chirurgien a 1200 liv. : ce dernier fait des profits immenses sur les remedes qu'il fournit, & dont le roi fait les frais. Le médecin ne demeure point dans le château, il loge aux Tuileries, c'est-à-dire à une lieue de la Bastille ; & l'on sent bien que ce docteur est un homme trop important pour faire beaucoup de cas de son service : il a ses affaires, ses plaisirs, ses visites ; sa place n'est qu'un titre dont les fonctions ne le touchent gueres ; & quand un prisonnier est malade, il trouve toujours que ce n'est rien, pour ne pas multiplier ses courses dont le nombre ne lui produit rien, parce qu'il est payé à l'année.

Le gouverneur actuel, de Launay, regarde comme bien propre, comme un vrai patrimoine, dit l'auteur des annales, les 60000 liv. de rente qu'il tire par son emploi ; & il en a quelque

raiſon, car il les a *achetées*, & même aſſez chérement.

1°. Il en a obtenu la ſurvivance du tems du précédent gouverneur, M. *de Jumilhac*; mais celui-ci pour ſe déterminer à accepter un coadjuteur, a exigé cent mille écus comptant, qui lui ont été payés; & de plus, le mariage de ſon fils avec la fille de M. *de Launay*, regardée comme une riche héritiere, ce qui a eu lieu.

2°. M. *de Launay*, malgré cet accord, n'ayant pour lui ni nom, ni ſervices, ni agrémens, ni même de protections, auroit encore pu eſſuyer un refus : heureuſement il avoit un frere au ſervice de M. le prince de Conti; ce frere a obtenu l'intervention du prince, qui a eu le conſentement du miniſtre dont les commis ont expédié les patentes ſignées *Amelot*; & pour payer la recommandation de ſon cadet, l'heureux aîné lui a aſſuré une penſion de dix mille livres par an ſur les revenus de ſa place.

Ce marché eſt tout public à la Baſtille : il n'y a pas un des marmitons qui n'en ſoit inſtruit; & pourquoi s'en ſcandaliſeroit-on? tous les emplois qui y exiſtent en occaſionnent de ſemblables. Celui de lieutenant-de-roi vaut, avec le tour de bâton, environ 8000 liv. par an : le poſſeſſeur actuel en a donné à ſon prédéceſſeur

une somme comptant, & de plus, une pension annuelle de mille écus.

Les emplois des porte-clefs valent à-peu-près 900 livres par an ; ce sont ordinairement, ainsi que nous l'avons dit, d'anciens laquais du gouverneur ; ainsi c'est pour les récompenser qu'on les fait bourreaux ; mais ils n'obtiennent pas encore gratuitement ce fruit honteux de leurs fatigues passées. Il n'y en a pas un qui ne soit obligé de faire en entrant un présent ou une rente à quelque protégé ou protégée.

Enfin, le *blanchissage* même est l'objet d'un tripotage de cette espece. La blanchisseuse en titre reçoit du roi environ trois sous par chemise : elle afferme son brevet à un sous-traitant qui lui en laisse le tiers, & qui gratte le linge des reclus à deux sous par piece.

Voilà comme se fait le service du roi & celui des prisonniers : voilà comment se maquignonnent ces emplois *de confiance !* Voilà à la discrétion de qui est remise la vie d'un homme innocent, qui n'a à se reprocher que le malheur, plus souvent attaché à la vertu qu'au crime, d'avoir des ennemis nombreux & puissans ! *Mém. sur la B....*

Il n'y a gueres plus de trente ans que l'état-major de la Bastille existe sur le pied actuel. Anciennement le gouverneur & le lieutenant-de-roi étoient les seuls à la nomination de la cour.

Les autres officiers étoient nommés par le gouverneur qui pouvoit les destituer à sa volonté : ils avoient sous eux des archers de compagnies franches, des bourgeois soldés par le gouverneur, pour la garde du château. M. d'Argenson leur fit substituer un état-major, avec une compagnie d'invalides de cent hommes qui ont à leur tête deux capitaines & un lieutenant, lesquels sont fort bien payés. Quant aux soldats, leur paie est de dix sous par jour; ils sont entretenus de sel, chandelle, bois, linge & souliers. Les soldats ne peuvent découcher sans la permission du gouverneur. Plusieurs l'obtiennent, les autres font le service des absens qui leur abandonnent la moitié de leur paie.

Aucun des officiers ne peut dîner dehors sans permission, ni découcher sans un congé du ministre.

Le major est chargé de tout ce qui regarde la correspondance, & a le détail de la plume. Il dresse tous les mois les comptes; il en remet le double au ministre, dans le département duquel est la ville de Paris, ainsi qu'au contrôleur-général des finances, & au lieutenant de police. Ces comptes présentent le tableau du nombre des prisonniers, de leurs noms & le calcul des dépenses. Cet officier reçoit l'argent du contrôleur-général & fait les paiemens. La dépense générale monte

par mois, l'un dans l'autre, à 60 mille livres, dans lesquelles ne sont point compris les appointemens ni gages de personne.

Par le tableau que nous avons donné ci-dessus, de la maniere dont les prisonniers sont nourris & meublés, on peut se faire une idée du bénéfice énorme que le gouverneur & le reste de la séquelle font annuellement sur ce qu'ils appellent leurs *pigeonneaux*. Il n'y a pas un de ces gens-là qui ne trouve que la Bastille est la plus belle invention du monde; plus leurs cavernes sont pleines, plus ils redoublent de gain; & l'on peut bien s'imaginer s'ils sont portés à faire le moindre effort pour procurer une liberté plus prompte aux malheureux dont la détention est pour eux un profit si clair.

Le Major est encore chargé du livre d'entrée & de celui de sortie. Le premier contient le nom & la qualité de chaque prisonnier, le *numéro* de l'appartement qu'il occupe, & la liste de ses effets déposés dans la case du même *numéro*. On se souvient qu'à côté de la *salle du conseil* nous avons dit qu'il y avoit une vaste piece qui servoit de dépôt pour les effets des prisonniers: cette piece est remplie d'armoires très-grandes, distribuées par cases, étiquetées des mêmes *numéros* que les chambres du château.

Le livre de sortie contient une formule de ser-

mens de ne rien révéler de tout ce qu'on a vu, su & entendu à la Bastille. (Il y a bien de la bonté, pour ne pas dire de la sottise, à imaginer qu'un homme une fois sorti de ce gouffre affreux se croie lié par cette ridicule cérémonie ! Si les loix les plus sacrées ont été enfreintes sans difficulté contre lui, un serment ainsi extorqué est-il en droit de le retenir un moment ? Il faut avouer que le despotisme est bien gauche !) De plus, une formule de protestation de fidélité, de respect, de soumission & de reconnoissance (celui-là est fort) pour le roi ; d'assurance que les faits qui ont compromis le prisonnier ont été l'effet de l'erreur seule de l'esprit ; d'actions de graces de ce que sa majesté ne l'a pas livré à des *commissaires extraordinaires* ; enfin d'une accusation d'avoir reçu tous ses effets, argent, &c. (Un pauvre prisonnier, trop heureux, trop content de décamper, ne se fait pas prier pour signer tout ce qu'on veut : que le compte soit juste ou non, il est bien trop pressé pour y regarder de si près ; il a encore trop peur pour oser dire un mot, & les dogues de la Bastille ont bon marché de sa facilité, pour s'approprier ses dépouilles.) Ce protocole doit être signé par chaque prisonnier à l'instant de son départ.

Un troisieme livre, en feuilles détachées, contient les noms des prisonniers & le tarif de leur

dépense. C'est le relevé de ce livre qui passe tous les mois sous les yeux du ministre.

Quant au registre du détail de la dépense journaliere, il n'est vu que par le gouverneur, c'est le chef de cuisine qui le tient : le major n'y a aucune inspection.

Enfin, le quatrieme livre est un *in-folio* immense, ou plutôt une suite de cahiers qui augmentent journellement. Ces cahiers sont renfermés dans un grand carton ou porte-feuille en maroquin, fermant à clef. Les pages en sont distribuées par colonnes dans l'ordre suivant : (ce livre est véritablement trop curieux pour ne pas donner le précis de la maniere dont il est tenu.)

1re. *Colonne*. Nom & qualités des prisonniers.

2e. *Col.* Date des jours d'entrée des prisonniers au château.

3e. *Col.* Noms des secrétaires d'état qui ont expédié les ordres.

4e. *Col.* Date de la sortie des prisonniers.

5e. *Col.* Noms des secrétaires d'état qui ont signé les ordres d'élargissement.

6e. *Col.* Causes de la détention des prisonniers.

7e. *Col.* Observations & remarques.

Le major peut remplir de lui-même les cinq premieres colonnes ainsi que la septieme. Quant à la sixieme, il suit les indications que le mi-

niſtre ou le lieutenant de police lui donne. S'il étoit poſſible de jetter un coup-d'œil furtif ſur ce livre, que de choſes étonnantes & ſingulieres n'y verroit-on pas ! Mais il n'eſt guerés probable, malgré la certitude du ſecret, que le miniſtre ſoit ſincere dans ce qui regarde les articles de la 6e. colonne : il auroit trop ſouvent à rougir de lui-même ; il y fait coucher quelques menſonges, ou, ce qui eſt encore plus commode, il n'y fait rien mettre du tout, & cet endroit de la colonne reſte en blanc.

Mais comment ce même miniſtre ne ſent-il pas que ce ſilence du livre doit l'accuſer lui-même un jour aux yeux de la poſtérité ? Eſt-il d'autres cauſe à aſſigner que le caprice ou la vengeance, lorſque le regiſtre n'en préſente aucune autre ? On ne dira pas qu'il y a des cauſes d'empriſonnement qu'il faut taire : car s'il eſt quelquefois néceſſaire, pour certaines raiſons, de cacher au public quelques crimes ſecrets, au moins la vérité devroit-elle être expoſée dans tout ſon jour ſur le livre conſacré à cet objet ; ne fût-ce que pour la juſtification future du miniſtere qui, malgré ſon pouvoir ſans bornes, n'eſt pourtant pas encore parvenu à donner ſa ſimple volonté pour loi. Mais ces conſidérations délicates ne ſont pas faites pour être ſenties par des hommes en place éblouis de leur pouvoir. Le malheureux qui ſe trouve ſur leur

leur chemin est moins que l'insecte qu'ils écrasent sous leurs pieds. D'un trait de plume que leurs doigts vindicatifs tracent, souvent en sortant des bras d'une femme perfide & corrompue qui les excitent, ils signent froidement l'infortune d'un citoyen honnête qui aura dit trop haut sa maniere de penser sur leur compte; & l'on comprend bien que dans un cas de cette espece on a soin de *mettre en blanc* les causes de la détention.

L'hommage que nous devons à la vérité nous force cependant de convenir qu'aujourd'hui ces exemples sont beaucoup plus rares; graces à la vigilance paternelle du monarque qui regne sur la France, & aux sentimens d'humanité qui commencent à percer jusquès... *jusques dans les bureaux.*

La septieme colonne, destinée aux *observations* & remarques, contient l'historique des faits, gestes, caracteres, vie, mœurs & fin des prisonniers. Ce sont des especes de mémoires secrets dont la vérité dépend du jugement droit ou faux, de la volonté bonne ou mauvaise du major, qui le plus souvent n'est rien moins qu'un philosophe, rien moins qu'un observateur impartial, rien moins qu'un officier de mérite, rien moins qu'un homme juste & sincere.

Ce livre est d'une invention du sieur *Chevalier* qui occupoit la place de major de la Bastille en

1774. Le ministere l'ayant chargé d'écrire l'histoire secrete de ce château depuis son origine, il a remonté jusqu'aux découvertes les plus reculées qu'il a pu faire dans le dépôt des archives. Quand une feuille est remplie, elle entre dans ce dépôt, où tout est conservé pour la postérité qui n'y trouvera pas toujours le vrai qu'elle y croira voir. Il y a un archiviste apointé.

Il entre encore dans les fonctions du major de réunir dans un registre à part tous les ordres donnés ou adressés au gouverneur de la Bastille, toutes les lettres des ministres & celles de la police : le tout est soigneusement recueilli, & se retrouve au besoin.

Avant de terminer cet article sur l'état-major de la Bastille, il faut tenir la promesse que nous avons faite plus haut au lecteur de lui donner quelques détails sur le commandant de la prison ou château de *Vincennes*. Cette petite digression servira de piece de comparaison, & ne nuira point à l'intelligence du reste. C'est par-tout le même esprit d'avarice & de barbarie, par-tout la même inhumanité envers les prisonniers nommés d'état. C'est dans l'ouvrage récent, intitulé : des *lettres de cachet & des prisons d'état*, que nous allons puiser la matiere de ce court épisode.

Cet homme (*M. de Rougemont, l'archetype de M. de Launay*) a toute la bouffissure de la plus

orgueilleuse ignorance : c'est un ballon rempli de vent. Pénétré du sentiment de sa propre importance, il voudroit l'infuser à tous les autres, & se faire regarder comme un homme essentiel & nécessaire à l'état. Il le dit, il le croit même, tant la bêtise est présomptueuse, ou tant l'habitude de mentir incorpore le mensonge au menteur. Comme la vanité n'eut jamais un plus dégoûtant costume, il reçoit de fréquentes avanies de tous ceux qui ne lui sont point subordonnés, & ses prétentions toujours repoussées, renaissent toujours du sein des humiliations. Comment s'en dédommage-t-il? en faisant courber sous le poids de ses caprices tout ce qui est dans sa dépendance. . . . Il va traînant par tout son énorme corpulence: les sarcasmes pleuvent sur lui; n'importe, il continue en bourdonnant son assoupissante allure (comme dit Pope) : le railler, c'est fouetter un sabot. Mais au donjon de Vincennes c'est un despote absolu qui jouit de la volupté la plus grande pour lui, lorsqu'il peut ouvrir & fermer des cachots, river des chaînes, appesantir un sceptre de fer. . . . . A la moindre apparence d'une contradiction il entre en fureur, il écume. Soyez ferme, bientôt il devient lâche & rampant : vous n'obtiendrez, à la vérité, que de vaines promesses, mais du moins il vous craindra. Si vous flé-

chiſſez, il vous opprimera ; & ſi vous lui donnez priſe, il vous étouffera.

Dès le premier moment de ſon regne, il prédit que tout changeroit au donjon de Vincennes, & tout a changé (1). A force d'intrigues il a écarté tout ce qui pouvoit le ſurveiller. Ces magiques paroles, LE SECRET, LA SURETÉ, lui ont ſuffi pour bouleverſer cette maiſon. Il ſemble, à l'entendre, que tout ſeroit perdu & l'état en danger, ſi l'on ſavoit le nom d'un priſonnier. Si ce géolier le pouvoit, leurs poëles leur ſerviroient de priſon. On croiroit, à voir ſes inquiétudes, vraies ou feintes, que c'eſt un ouvrage bien difficile que de garder des hommes enfermés dans un château où les précautions pour la *fermeture* ſont pouſſées à un degré exceſſif.

Une fois dans le mois, & ſouvent moins en-

---

(1) Hélas! oui, tout y eſt bien changé! Rappellons au lecteur, à ce ſujet, ces beaux vers de la Henriade.

Que vous êtes changé, ſéjour jadis aimable!
Vincennes, tu n'es plus qu'un donjon déteſtable,
Qu'une priſon d'état, qu'un lieu de déſeſpoir,
Où tombent ſi ſouvent, du faîte du pouvoir,
Ces miniſtres, ces grands qui tonnent ſur nos têtes,
Qui vivent à la cour, au milieu des tempêtes,
Oppreſſeurs, opprimés, fiers, humbles tour-à-tour,
Tantôt l'horreur du peuple & tantôt ſon amour.

core, cet homme va, par déſœuvrement, viſiter quelques priſonniers dans leur chambre. Lui parle-t-on de la nouriture (qui eſt tellement déteſtable que les ramoneurs-mêmes refuſent d'acheter les reſtes), il ſe récrie : *ah! monſieur, vous êtes le ſeul qui vous plaignez. En vérité vos murmures m'étonnent, je ne mérite pas ce procédé; j'ai des attentions uniques, je ne crois pas qu'il y ait de fraude*; *les porte-clefs ſont d'honnêtes gens, d'ailleurs je les ſurveille de près.......* Vraiment il eſt bien queſtion des porte-clefs! où pourroient-ils trouver des alimens plus mauvais, pour les ſubſtituer à ceux que fournit ce faquin?.... Inſiſtez-vous? il prétend que c'eſt humeur, injuſtice, en un mot, que vous êtes un *frondeur*; car, dans ſon opinion, ſe plaindre de lui, c'eſt ſe plaindre du gouvernement......JE REPRÉSENTE LE ROI, diſoit-il un jour à un priſonnier. — Vous, monſieur? — Oui, moi. — Le priſonnier le fixe, le meſure du haut en bas, (le trajet n'eſt pas long) & s'écrie: *Ma foi, il eſt groteſquement repréſenté.* On peu penſer ſi le ſarcaſme a été payé : un lâche fripon ne pardonne guere...... mais quoi! parce que le voleur eſt inſéparable de l'homme, l'homme eſt inſéparable de la place! A ce compte, quelles infamies ne pulluleront point à l'ombre de l'autorité? Bizarre conduite, d'unir ainſi ce qu'il y a de plus vil & de plus reſpectable!

Si le priſonnier que viſite M. de *Rougemont* eſt un homme qui ne lui diſpute rien, qui ne lui demande rien, qui ſouffre en ſilence, le commandant s'épuiſe en offres de ſervice; il promet tant qu'il ne ſauroit tromper. Eh! comment tromperoit-il ceux qui le voient ſi barbarement vorace, ſi impitoyablement dur dans les choſes même les plus indifférentes à la ſûreté, & qui ne lui coûtent rien?

Que la nourriture ſoit exceſſivement mauvaiſe, que M. de *Rougemont* faſſe à cet égard les gains les plus illicites; encore cela peut-il s'expliquer. Cet homme manque d'ordre & d'intelligence. Conſtamment aiguillonné par la vanité, il veut dépenſer & ne ſait pas compter. Jamais il n'a d'argent (avec 30,000 livres de rente) jamais de proviſions, jamais d'exactitude à remplir ſes engagemens; il eſt donc obligé de fermer les yeux ſur les brigandages de ſes valets. C'eſt le tonneau des Danaïdes, qui toujours rempli, s'écoule toujours. Tout cela ſe comprend. Mais pourquoi des barbaries gratuites & ſtériles, ſi ce n'eſt parce que faire du mal eſt ſa plus douce jouiſſance; parce que ſon ame, ſi ce miſérable en a une, eſt un compoſé de barbarie, d'orgueil & de petiteſſe? Qu'on diſe, par exemple, quel peut être le but d'un homme qui, voyant de beaux fruits dans le jardin des priſonniers,

fait abattre les arbres qui les portent ? Et remarquez que ce n'est pour aucune raison plausible même d'avarice, car il laisse pourrir les fruits, & fait scier les arbres au pied, au lieu de les transplanter. Qu'on dise à quoi bon détruire de belles couches de fleurs, & empêcher ces malheureux de les cultiver, même avec une bêche de bois ?

Un prisonnier demande un miroir. — CE N'EST PAS LA REGLE. — Mais fait-on des brêches, enfonce-t-on des portes avec un miroir ? — N'importe on peut correspondre. — Mais avec qui ? Ma fenêtre est bouchée avec une trémie ; je ne vois que les astres. — CE N'EST PAS LA REGLE. — Mais fixez-le contre le mur, & donnez-le-moi si petit que vous voudrez. — CE N'EST PAS LA REGLE. — Mais, Monsieur. . . . . . . — CE N'EST PAS LA REGLE, & puis mon brutal vous plante-là.

Les malles d'un prisonnier contiennent des effets qui lui sont indispensablement nécessaires. Peut-être manque-t-il de *bas*, de *culottes* : que ne lui donne-t-on ce dont il peut jouir sans danger pour la sûreté de la prison ? — Mais il faut faire un inventaire. — Eh ! pourquoi cet inventaire ? Volera-t-on ce prisonnier dans une chambre si bien fermée ? — LA REGLE, Mon-

ſieur, LA REGLE, l'ordre, la probité, l'honneur ! — Eh bien, ſcrupuleux geolier, faut-il beaucoup d'heures pour dreſſer cet inventaire ?... Ah, vraiment des heures ! des mois ne ſuffiſent pas. Ces malles ont des ſerrures, des ferremens, il faut les dépecer. — Eh bien, faites appeller un ſerrurier. — Demain, la ſemaine qui vient ; on a bien le tems, ma foi, de s'occuper de toutes vos fantaiſies dans une place qui demande tant de ſoins, où il faut courir ſans ceſſe. — Comment, courir ? Et moi je croyois bonnement que de tous les poſtes c'étoit le plus ſédentaire. — Quoi ! ne faut-il pas être à Paris, à la cour, obſerver, propoſer, rendre compte, *travailler avec le miniſtre, avec le maître* (expreſſions favorites de cet impertinent). — Soit ; mais pourtant les habits de tel priſonnier tombent en lambeaux. — Qu'importe ? Voit-il quelqu-un ? — Oh ! non : mais enfin on aime être vêtu, ne pas geler de froid, être propre. — Eh bien on verra..... Hélas ! quand ? Dieu, mais Dieu ſeul le ſait.

Ce n'eſt pas tout. — Ces malles infortunées contiennent des livres...... Des livres ! Bon Dieu ! des livres !..... Les voilà proſcrites à jamais. Des livres étrangers n'entrent point dans le donjon de Vincennes ; fût-ce l'*imitation de*

Jésus-Christ. On auroit trop peur que celle de *Beaufort* ne fût à côté (1).

Dans une altercation assez vive avec un de ses préposés qui se réclamoit du lieutenant de police, il eut la sotte assurance de dire *qu'il ne travailloit qu'avec le maître & avec ses ministres.* « Je ne le savois pas, répliqua froidement celui » qui disputoit; mais comme je ne suis point » appellé à de si hautes destinées, vous trou» verez bon que je me mette sous la protec» tion de mon supérieur immédiat, & que je

---

(1) Pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, le duc de Beaufort fut mis à Vincennes, & trouva le moyen de s'en sauver. Le prince de Condé, le prince de Conti, & le duc de Longueville y furent aussi renfermés, par les intrigues du Cardinal Mazarin. Le prince de Conti, qui s'amusoit à lire, demandoit entr'autres livres l'imitation de J. C.; & moi, dit le grand Condé, je voudrois l'*Imitation de Beaufort.* Le grand Condé passoit son tems à jurer & à cultiver des œillets en pots, don on a long-tems conservé des marcottes. On appella ces œillets les panaches du grand Condé. La célebre mademoiselle de Scuderi étant allée à Vincennes, on lui fit voir ceux que ce prince avoit lui-même cultivés; elle fit cet impromptu.

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Arrosa d'une main qui gagna des brtailles,
Souviens-toi qu'Apollon bâtissoit des murailles,
Et ne t'étonne plus que Mars soit jardinier.

» le faſſe juge entre nous ». A l'inſtant le commandant qui eut peur, le careſſa, l'appaiſa, & lui accorda tout ce qu'il voulut. C'eſt ainſi que des gens qui n'ont rien à ſe reprocher, & qui ſont à même de ſe faire entendre, ſont bien ſûrs de mettre à la raiſon un miſérable qui n'a d'autre ſauve-garde que le ſilence auquel il voudroit réduire tous ceux qui ont affaire à lui.

Mais de malheureux priſonniers, que feront-ils? La plupart d'entr'eux tremblent quand on leur prodigue ces mots impoſans de *miniſtres*, de *maîtres :* ils ſe proſternent devant leur geolier dont ils admirent avec terreur l'importance & le crédit...... *J'en parlerai au roi*, diſoit *Bontems*, & cette habitude étoit ſi forte en lui qu'un courtiſan lui ayant demandé des nouvelles de ſa femme, il répondit : *j'en parlerai au roi.* Au moins ce ridicule ne faiſoit de mal à perſonne; mais quand M. de *Rougemont* renvoie un porte-clefs qui l'a guetté inutilement huit jours de ſuite pour lui communiquer la demande d'un priſonnier, en lui diſant : *je n'ai pas le tems, le miniſtre m'attend*, croit-il que le priſonnier ſoit fort ſatisfait de ce *lazzi*?

Un reclus de ce triſte repaire veut ſe faire raſer la tête : le chirurgien-major n'oſe le faire ſans permiſſion; il la demande : le commandant lui répond gravement : *j'en parlerai au mi-*

nistre ; à la bonne heure, ce n'est-là qu'une petite contrariété pour le prisonnier. Mais un autre est déchiré de coliques néfrétiques, des bains lui sont absolument nécessaires ; on cherche M. de *Rougemont*, on le guette, on lui écrit, on le joint enfin ; on lui expose le cas : *je demanderai des ordres*, dit-il froidement. — Mais monsieur, vingt-quatre heures peuvent décider de la vie de cet homme. — *Tant pis*, répond-il, *mais je n'innoverai rien sans ordre.*

A la vue de ces contrariétés si barbares, un être vif & sensible doit soigneusement veiller sur lui-même ; car il peut se perdre par un emportement. Un homme sage & modéré se tait & soupire doublement après sa liberté, soit pour la recouvrer, soit pour sortir des serres cruelles d'un tel vautour.

Mais combien ne faut-il pas être maître de soi, pour pouvoir écouter patiemment des absurdités & des mensonges qui excitent l'indignation ! M. de Rougemont voit-il qu'on lui prête une oreille attentive, il entasse les fables les plus mal tissues & les plus sottes, les fanfaronnades les plus ridicules, le tout délayé dans un style de laquais & orné du geste le plus grotesque. Il ne cesse de parler de ses procédés, de sa générosité ; ensuite passant au pompeux étalage de ses services, de ses qualités, de ses

amis, de ses biens, il se jette dans des bavardages qui n'ont pas plus de bon sens que de vérité. Heureux le patient qui l'écoute & qui n'est qu'ennuyé ! Heureux celui qui n'entre pas dans des fureurs d'indignation quand il entend cet être vil vanter ses soins, ses bontés pour les prisonniers ! Un homme franc & généreux a besoin d'un grand effort sur lui-même pour écouter de sang-froid un sot qu'il méprise aussi souverainement, & dont il reçoit tant d'injures journalieres, parler de sa sensibilité, de son désintéressement, & mendier d'une maniere si basse les applaudissemens de ceux qu'il outrage.

Telle est en bref l'esquisse du caractere physique & moral du principal geolier de Vincennes, tracée assurément de main de maître, & dont personne n'oseroit révoquer la véracité en doute, si l'on pouvoit sans risque nommer l'auteur des *Lettres de cachet & des prisons d'état* : quoiqu'il n'y ait guere de gens un peu instruits ou un peu connoisseurs qui ne le devinent. Revenons maintenant à notre premier sujet.

Rondes de la Bastille.

Il n'y a point de place de guerre où le service militaire se fasse avec autant d'exactitude qu'à la Bastille ; & il n'y en a point peut-être d'aussi bien fortifiée.

Le château est entouré d'un fossé large d'environ cent vingt pieds, mais qui n'a d'eau que lors des grands débordemens de la Seine, ou après des pluies abondantes. Ces eaux qui ne s'évacuent point, & qui ne sont jamais renouvellées, croupissent, se corrompent, & enveloppent la *royale-prison* de vapeurs mortiferes qui incommodent beaucoup les prisonniers, surtout ceux dont les lucarnes donnent sur la partie du fossé du côté du nord. Ce fossé est entouré d'un mur de 60 pieds d'élévation, contre lequel est attaché une galerie de bois à rampe qui regne dans tout le pourtour du château. On appelle cette galerie les *rondes*. Deux escaliers placés à droite & à gauche, en face du grand corps-de-garde conduisent à ces *rondes*. Des sentinelles y sont placées le jour & la nuit. Elles se promenent sans cesse & examinent si les prisonniers font quelques tentatives. Pendant la nuit les sentinelles sont posées sur ces *rondes* au nombre de 4 à la fois. Les officiers & sergens font leur ronde tous les quarts d'heure, & s'assurent par les *qui-vive* si les sentinelles veillent. Chaque soldat en faction a son instant de ronde marqué. Tous ont des pieces de cuivre numérotées & trouées, qu'ils passent dans une aiguille dont la base est adhérente au fond d'une boîte cadenacée, telle qu'on en a dans les villes

de guerre. Cette boîte eſt portée tous les matins à l'état-major. Les officiers en font l'ouverture, vérifient l'ordre des pieces enfilées, & jugent de l'exactitude ou du défaut des rondes. On rend compte en même tems au lieutenant du roi & au major de tout ce qui a été vu, entendu, apperçu pendant la nuit. Tout ce qui ſe paſſe en dedans ou en dehors eſt rapporté & écrit exactement.

Le jour comme la nuit la ſentinelle intérieure du château ſonne une cloche à toutes les heures pour avertir qu'elle veille. Outre cette cloche, on en ſonne une autre la nuit ſur les rondes de quart d'heure en quart d'heure. Il eſt impoſſible de s'imaginer combien cette lugubre ſonnerie eſt accablante pour les priſonniers; à tout moment leur ſommeil eſt interrompu par cette cloche, qui les avertit ſans ceſſe du malheur qu'ils ont d'être ſous la puiſſance des tigres qui les déchirent.

La garde de la Baſtille monte à onze heures du matin. La retraite de la garniſon ſonne à neuf heures du ſoir en hiver & à dix en été. Les ponts ſe levent entre dix & onze; le premier s'abaiſſe ſouvent pour la commodité de M. le gouverneur, quand il a des ſoupers en ville ou compagnie chez lui. Tout s'ouvre à quelque heure que ce ſoit quand il arrive des ordres du roi.

Au dehors du château, du côté du fauxbourg Saint-Antoine, il y a un grand bastion dégagé du corps de la Bastille : c'étoit anciennement un des boulevards de la primitive entrée de Paris; on y a planté des arbres; il est cultivé, & c'est présentement un jardin qui rapporte beaucoup au gouverneur. La porte du chemin qui y conduit est entre la tour du *trésor* & celle de la comté.

A la gauche de la Bastille étoit la porte Saint-Antoine, que l'on a abbatue depuis quelques années pour rendre plus large ce passage très-fréquenté : cette porte étoit flanquée d'un bastion parallele à celui qui sert de jardin au château; on y a construit des maisons.

La Bastille peut contenir quarante prisonniers dans des chambres séparées; quand il y en a un plus grand nombre, ainsi que cela est arrivé souvent sur la fin du regne de Louis XV, on en met quelques-uns ensemble; ce qui n'a lieu que le moins possible; ou l'on en transfere à Vincennes, à Charenton, & autres châteaux diminutifs de la Bastille.

Le lieutenant-général de police de Paris est le subdélégué du ministre au département de la Bastille : c'est lui qui deux ou trois fois l'année y vient faire ce qu'on appelle les *grandes visites.* Elles consistent en un dîner splendide que lui donne le gouverneur; & lorsque les vins déli-

cieux, le café, les liqueurs ont suffisamment égayé les esprits, & qu'on s'apperçoit que le tems est presqu'écoulé, on se leve & l'on marche froidement vers les tours, d'où l'on sort le plus vîte qu'on peut pour aller commencer la partie, & ne pas faire attendre madame.

Le lieutenant de police a sous lui un commissaire en titre, que l'on nomme le *commissaire de la Bastille*, & qui a des gages fixes pour faire ce qu'on appelle les instructions; mais il ne les fait point exclusivement : il n'a aucune inspection ni fonction, que dans le cas où il reçoit des ordres; la raison en est, que tout ce qui se fait dans ce château est arbitraire.

Les prisonniers de la Bastille sont de deux sortes : prisonniers d'état & prisonniers de police. Les prisonniers d'état (comme furent par exemple sous le regne dernier M. de la Bourdonnais, M. de Lally, & tous ceux qui furent impliqués dans les brigandages du Canada) sont en très-petit nombre. Dans le tems des persécutions, au sujet d'une sottise papale qu'on nomme *la bulle*, les prisonniers d'état étoient beaucoup plus nombreux, parce que l'on appelloit de ce nom tous les jansénistes que l'on renfermoit en vertu d'une *lettre de petit cachet*, ou vulgairement *lettre de cachet*.

Les prisonniers de police comprennent les au-

teurs, les libraires, les graveurs d'estampes satyriques ou obscenes, & jusqu'à des relieurs & relieuses de livres. Ordinairement on relâche ces derniers après quelques mois de correction paternelle.

Arrivée d'un prisonnier à la Bastille.

C'est presque toujours en fiacre que l'on est conduit à cette prison, afin d'éviter le scandale public. Un exempt de police, accompagné de deux ou trois hoquetons bien armés, montent dans la voiture pour tenir en respect celui qu'on arrête. Le fiacre traverse la premiere cour extérieure, passe sur le pont-levis, & va jusqu'à la porte de l'hôtel du gouverneur : c'est-là que l'on met pied à terre. Deux hommes, qui sont ordinairement le major de la Bastille & le lieutenant-de-roi, reçoivent le prisonnier, & le font monter avec l'exempt à l'appartement du gouverneur. Le fiacre reste à la porte avec les deux hoquetons. L'exempt présente au gouverneur la lettre de cachet, & la lui remet; celui-ci en signe une reconnoissance, qu'il donne à l'exempt pour sa décharge. Pendant que tout cela se fait, on laisse le prisonnier sur une chaise rêvant tout à loisir à son infortune.

Après l'insertion de la lettre de cachet dans

le registre, ainsi que du nom & qualités du prisonnier, l'exempt prend congé, & sa mission est finie. Le nouvel arrivant reste seul avec le gouverneur, le major & le lieutenant-de-roi : on lui dit quelques mots de consolation, si c'est quelqu'un un peu recommandé, & pendant ce tems un valet va chercher deux porte-clefs : dès qu'ils sont arrivés, le gouverneur leur nomme l'appartement (ou le trou) que son nouvel hôte doit occuper, & le remet entre les mains du major qui, escorté des porte-clefs, l'emmene, sans autre compliment, à la chambre qui lui est destinée. Sur son passage, tant au second pont-levis que dans la cour intérieure, les sentinelles & soldats des corps-de-gardes ont la consigne de mettre leur chapeau sur leur visage, afin de ne pas voir le prisonnier ; & cette cérémonie, à laquelle aucun d'eux n'oseroit manquer, se renouvelle à toutes les entrées, sorties, allées & venues de tout prisonnier quelconque.

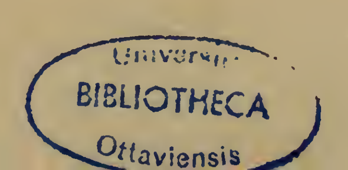
Arrivés dans la chambre, on commence par prier le détenu de vuider exactement tout ce qu'il a dans ses poches, & de donner le tout exactement au major, qui en écrit le détail piece par piece, & fait signer cet inventaire par le prisonnier, auquel on ne laisse que les vêtemens qu'il a sur le corps ; montres, bagues, étuis, papiers, tout est enlevé jusqu'aux cure-dents :

un des porte-clefs va enfermer le tout (ou à-peu-près) dans une des cases de la chambre du dépôt.

Après cette humiliante cérémonie, que l'on assaisonne de tout ce qu'il y a de plus mortifiant pour un honnête homme, on lui ferme au nez les énormes verroux des doubles portes qui le séparent de tout le genre humain, & on le laisse se morfondre pendant quatre ou cinq heures, souvent sans autres meubles que les quatre murs; car il y a plusieurs chambres où l'on ne porte ce qui est nécessaire que lorsque le prisonnier y est.

S'il arrive que le détenu fasse difficulté de vuider entiérement ses poches, ou qu'il refuse de remettre tout ce qu'il a sans exception, argent & autres, on fait monter trois ou quatre *aide-coquins* qui le dépouillent sans miséricorde, & ne lui laissent quelquefois que la chemise pour lui apprendre à être docile.

Au bout de quelques heures on apporte au prisonnier les meubles dont il ne peut absolument se passer, du pain, du vin, & du feu en hiver; l'homme chargé de ce soin a l'ordre le plus strict de ne pas ouvrir la bouche, quelques questions, quelques demandes que puisse faire le prisonnier; mais en récompense il écoute tout fort attentivement; & dans ces premiers momens où le cœur, gonflé de tristesse & d'amertume, s'exhale souvent en plainte, un prisonnier se fait



quelquefois bien du tort, oubliant que tous les mots sont recueillis avec avidité.

Dans les premiers tems on n'a jamais ni livres, ni encre, ni papier; on ne va ni à la messe ni à la promenade; on n'a permission d'écrire à qui que ce soit, pas même au lieutenant de police de qui tout dépend. Il faut passer les premiers mois dans une solitude & une disette de distraction qui influe souvent sur tout le reste du tems qu'on doit passer dans ce triste séjour.

Quand a force de sollicitations on a obtenu du gouverneur ou du major la permission d'écrire au lieutenant de police, on peut lui demannder celle d'écrire à sa famille, d'en recevoir des réponses, d'avoir avec soi son domestique ou un garde-malade, &c. Ce magistrat accorde ou refuse suivant les circonstances : on ne peut rien obtenir que par ce canal; mais ces faveurs sont tellement rares, que sur vingt prisonniers, il n'y en a pas trois à qui elles soient accordées.

Les officiers de l'état-major se chargent de faire parvenir les lettres des prisonniers à la police; elles y sont envoyées exactement à midi & le soir : on a même quelquefois la condescendance de les faire porter par des exprès payés de l'argent des détenus; mais c'est une grace spéciale dont il ne faudroit pas user trop fréquemment; la complaisance de ces messieurs seroit

bientôt à bout. Les réponses sont toujours adressées au major, qui les communique au prisonnier à l'heure ou, pour mieux dire, au jour qu'il lui plaît. Si dans sa lettre le prisonnier a demandé quelque chose au ministre, ou au lieutenant de police, & que dans la réponse il ne soit pas question de cet objet-là, alors c'est un refus; il seroit aussi inutile que mal-adroit d'y revenir dans une autre lettre.

Quand on dit que les lettres sont portées à la police le matin & le soir exactement, cela ne veut pas dire que les prisonniers puissent écrire quand ils le jugent à propos, ou que chacune de leurs lettres soit fidélement envoyées; il s'en faut bien. Premiérement la liberté d'écrire n'est accordée qu'après bien des prieres; & en second lieu, il n'en sort aucune de la Bastille qui ne soit vue ou du gouverneur ou du major, soit d'une maniere licite, soit par des moyens obliques, & dont on ne fait nullement scrupule de se servir. Un prisonnier qui parleroit trop ouvertement sur le compte de ses geoliers, ou qui hasarderoit quelques plaintes par écrit, pourroit être sûr que sa lettre ne parviendroit jamais, & que le sujet de ses plaintes, loin de diminuer, augmenteroit. Il faut à cet égard la plus grande politique, & l'on ne sauroit trop le recommander.

Les gardes que l'on donne à ceux à qui l'on

refuse leurs domestiques propres, sont ordinairement des soldats invalides ; cela ne s'accorde que lorsqu'on est attaqué de quelque maladie, ou que quelque personnage important s'intéresse à vous. Mais que l'on s'imagine un peu ce que c'est qu'une telle compagnie : un soldat vieux, podagre, lourd, grossier, incapable d'attentions & des soins dont un malade a besoin ! Ce soldat, une fois attaché au prisonnier, ne peut plus le quitter ; il devient prisonnier lui-même auprès de lui : ainsi il faut d'abord acheter son consentement, & le déterminer à s'enfermer avec vous tant que durera votre captivité ; &, si vous en revenez, il faut vous résoudre à supporter l'humeur, le mécontentement, les reproches, l'ennui de ce compagnon, qui se venge bien sur votre santé (*comme dit M. Linguet*) des services apparens qu'il a prêtés à votre maladie.

Mais ce n'est pas là le pire. Le plus dur pour un homme honnête & franc, c'est qu'il faut sans cesse être en garde contre ces ombres qui ne vous quittent jamais. Tout ce qu'on lâche par imprudence, ou par confiance déplacée, est rendu aux officiers qui le reportent à la police. C'est ainsi que l'on étudie le caractere des prisonniers. Tout est dans ce château mystere, ruse, artifice, piége, espionnage ; souvent même les officiers, les gardes, les porte-clefs, les valets, tâchent d'induire

un prisonnier à parler mal du gouvernement, pour rendre compte de tout ce qu'on a dit.

De toutes les peines auxquelles l'innocence est exposée à la Bastille, l'obligation d'une défiance continuelle n'est pas la moins affreuse. Il faut en avoir passé par là pour concevoir combien il est facile à l'homme le moins coupable de se rendre criminel, & d'aggraver ses malheurs, par les larmes, les soupirs, les plaintes, les murmures d'indignation qui lui échappent, & que la malignité recueille avec soin.

Quelques jours après l'arrivée d'un prisonnier, sur-tout lorsqu'il est d'importance, le lieutenant de police le fait descendre dans la salle du conseil, ou va le visiter dans sa chambre si c'est une dame. La conversation roule ordinairement sur l'objet de sa détention. Il faut être bien circonspect dans ces entretiens, & observer une prudence d'autant plus grande, que, sous l'air de la commisération & du sentiment, le perfide *visiteur* ne cherche, comme on dit, qu'à tirer les vers du nez, pour en aller faire ensuite sa cour au ministre, & voir quelles mesures efficaces on pourra prendre pour votre perte. Souvent il vous induit à donner des déclarations écrites & signées, qui vous mettent ensuite dans des embarras cruels, par l'artifice avec lequel on vous les a fait faire. En général on doit mettre autant de circonspec-

tion dans ces converſations que dans un interrogatoire même, puiſque rien de tout ce qu'on y dit n'eſt oublié.

Interrogatoires de la Baſtille.

Quelquefois un priſonnier eſt interrogé quelques jours après ſon entrée à la Baſtille; mais le plus ſouvent il ne l'eſt que pluſieurs ſemaines après, & même pluſieurs mois. Il arrive quelquefois qu'on le prévient du jour qu'il ſubira un interrogatoire; ce qui eſt un grand avantage, parce qu'on a le tems de ſe préparer contre les ſurpriſes: ſouvent il ne l'apprend qu'au moment même où on le fait deſcendre à la ſalle du conſeil. Ordinairement c'eſt le lieutenant de police, ou un conſeiller d'état, un maître des requêtes, un conſeiller ou un commiſſaire du châtelet, qui remplit cette commiſſion. Lorſque le lieutenant de police ne vient pas lui-même pour faire l'interrogatoire, il a ſoin ordinairement de ſe trouver aux dernieres ſéances.

Ces commiſſaires ne ſont point du tout des êtres paſſifs, comme le dit l'auteur des Remarques; au contraire, il eſt difficile de peindre l'activité, l'adreſſe, la duplicité, l'artifice, la fineſſe, avec leſquels ils tournent & retournent un pauvre priſonnier pour lui arracher des aveux dont ils

puissent tirer parti. Tantôt ils tâchent de l'effrayer par des menaces capables de faire tourner la tête, tantôt ils font mine d'employer la douceur, la cordialité ; ils mettent en œuvre toutes sortes de ruses & de piéges pour le faire parler. Souvent, pour l'intimider, ils supposent des preuves, représentent des papiers sans permettre de les lire, soutenant que ce sont des pieces de conviction invincibles. Leurs interrogations semblent n'avoir point d'objet déterminé ; elles sont vagues, & sautent sans cesse d'un objet à l'autre pour embarrasser le prisonnier, ou voir s'il ne se coupera point dans ses réponses. Leurs demandes captieuses roulent non-seulement sur les paroles & les actions du prisonnier, mais même sur ses pensées les plus intimes, sur les personnes de sa connoissance, sur toute sa conduite antérieure, & souvent sur les choses qui ont le moins de rapport avec les causes de sa détention.

Que l'on juge de la perplexité d'un homme qui se voit en de telles mains, & qui sent que, coupable ou non, son juge, pour son propre honneur, veut le trouver criminel ! Que l'on examine si, de tous les tourmens, il en est un pareil à un tel interrogatoire ; & s'il ne faut pas avoir une patience à l'épreuve pour ne pas brusquer avec dédain ces perfides agens, qui n'ont ni humanité, ni bonne foi !

La plupart d'entre ces *interrogateurs* commencent par dire à un prisonnier qu'il y va de sa tête ; que de lui dépend en ce jour sa vie ou sa mort ; que, s'il veut tout déclarer de bonne foi, ils sont autorisés à lui promettre un élargissement prompt : mais que, s'il refuse d'avouer, il va être livré à une commission extraordinaire ; que l'on a des pieces décisives, des preuves acquises, plus qu'il n'en faut pour le perdre ; que ses complices, ou ses amis, ses parens, ses associés, ont tout découvert ; que le gouvernement a des ressources inconnues dont il ne peut se douter ; que le meilleur pour lui est une déclaration prompte ; que le roi est indulgent, (misérables ! sans doute il l'est ; mais, vous ! . . . .) qu'ils lui conseillent en amis de ne rien cacher. Ils fatiguent le prisonnier par des demandes incohérentes, captieuses, singulieres, multipliées à l'infini. Suivant les personnes, ils emploient les promesses, les menaces, les caresses, les insultes, les flatteries, les outrages, les bassesses, les cruautés ; enfin tout ce que la tyrannie peut imaginer pour amener les infortunés au but qu'ils se proposent, sur-tout quand le détenu est un homme dont l'esprit est rétif, & l'humeur à craindre.

S'il arrive que le prisonnier fasse les aveux exigés, alors les commissaires lui déclarent, en affectant un ton pénétré, que, pour son élargisse-

ment, ils n'ont pas encore d'autorisation précise; mais qu'ils ont tout lieu de l'espérer; qu'ils vont la solliciter, & que bientôt il en entendra parler: mais, *va t'en voir s'ils viennent.* . . . . Il s'en faut bien qu'on ait dessein de lui tenir parole. Ses aveux, loin de rendre son sort meilleur, donnent lieu à de nouveaux interrogatoires, entre lesquels on laisse écouler un espace de tems considérable; ce qui prolonge sa détention, compromèt les personnes avec lesquelles il a eu des relations, & l'expose lui-même à de nouveaux tourmens.

Dans les interrogatoires ainsi que dans les entretiens & visites des officiers, on débite souvent aux détenus les choses les plus fausses, en affectant un air de vérité & d'intérêt, & observant soigneusement l'effet que ces mensonges préparés produisent sur leurs traits. Ce sont ordinairement ces phrases banales: *Il est bien malheureux que le roi ait été prévenu contre vous. Sa majesté ne peut entendre prononcer votre nom sans courroux.* Ou, *l'affaire pour laquelle on vous a ravi votre liberté n'a été qu'un prétexte: on vous en vouloit antérieurement. Vous avez de puissans ennemis.* Tels sont les propos d'étiquette dont on tourmente un infortuné, à qui la tête tourne en reconnoissant qu'il est le plastron d'un tel patelinage.

Le plus insupportable de tous ces traits de vexa-

tion, ce sont les promesses vagues, indéfinies, fausses ou équivoques, que l'on vous fait sans prendre même la précaution d'en couvrir la duplicité sous un air d'indulgence ou de commisération; les espérances intarissables, & toujours frustrées d'une liberté prochaine; les exhortations à la patience; les conjectures à perte de vue dont le lieutenant de police & les officiers sont très-prodigues.

Mais le comble de l'indignité, le dernier degré de la barbarie, c'est la méchanceté avec laquelle on débite contre le prisonnier les calomnies les plus absurdes, les plus contradictoires, soit pour l'effrayer lui-même, soit pour ralentir le zele des parens ou des protecteurs qui seroient tentés de solliciter pour lui.

L'instruction de l'affaire d'un prisonnier, (lorsqu'on en fait une, ce qui est rare) est toujours sujette à des longueurs dont il n'y a pas d'exemples dans aucuns tribunaux. Toute la procédure relativement au prisonnier consiste en interrogatoires faits de loin en loin, & tellement disparates, qu'il a souvent beaucoup de peine à deviner de quoi il s'agit, de quel crime on l'accuse. Quelquefois on ne vient à la question principale qu'après des années entieres de faux-fuyans, dont on use pour tâcher de mettre son homme en défaut, & dans l'impossibilité de se tirer d'affaire.

Cette maniere inique a lieu ſur-tout lorſque la détention du priſonnier a pour cauſe quelque écrit, ou quelque propos ſatyrique contre quelque protégé ou quelque protégée, & que le miniſtre veut donner une couleur de juſtice à l'empriſonnement du jaſeur indiſcret. C'eſt alors que les ſuppôts de la police, les *Lycaons* en robe noire, mettent en œuvre tout ce qu'ils ont d'adreſſe & de détours pour engager ce malheureux dans quelque réponſe ambiguë, ſur laquelle ils bâtiſſent en un moment l'inſtruction la plus compliquée. Etonné lui-même de ſes réponſes, le priſonnier ſe trouble; il balbutie, il s'enferre, il ſe coupe, il ſe brouille, & voilà un homme coupable, ſans qu'il puiſſe même concevoir comment on a pu l'amener à de tels aveux ſur des choſes dont il n'a pas la moindre notion.

Qu'un protecteur prenne la peine enſuite d'aller auprès du maître ſolliciter pour cet innocent: on lui ferme la bouche avec des pieces authentiques contre leſquelles il n'y a rien a répliquer. Ce ſont, *lui dit-on*, les propres aveux de l'homme qu'il veut défendre. Que dire? Il faut ſe taire & ſe retirer en ſilence. La fourberie, la malignité, percent de toutes parts; mais toute tentative ſeroit inutile, & une chaleur trop obſtinée pour la cauſe du *protégé* pourroit ſouvent conduire le *protecteur* lui-même à la Baſtille.

En général, quelle que soit la cause qui fasse entrer un individu quelconque dans cette odieuse retraite, on en déguise toujours les vrais motifs de la détention. Le public cherche en vain à pénétrer ce qui attire à tel ou tel prisonnier cette galanterie ministérielle ; il n'y en a que très-peu dont on sache au juste l'imprudence ou le délit qui les a conduits dans cette enceinte désagréable.

Il y a de certains cas où ce sont des commissaires du parlement même qui font les instructions : alors ces messieurs tiennent leurs séances chez le gouverneur, ou dans l'hôtel de l'Arsenal ; car il ne leur est pas permis d'entrer dans l'intérieur de la Bastille. La différence que le ministere met entre eux & les membres du conseil ou du châtelet, est que ceux-ci sont *royalistes*, & les autres *parlementaires*. Or on n'admet que les premiers dans cette place dite royale ; on ne veut pas que les autres y mettent le pied.

Cette différence d'interrogateurs a lieu lorsque l'affaire du détenu est purement civile. On auroit très-grand tort de croire que la Bastille est réservée uniquement aux prisonniers d'état, ainsi qu'on affecte de le persuader au peuple. La légéreté, dit M. Linguet, avec laquelle on en ouvre les portes, s'est redoublée dans la même proportion que l'inhumanité avec laquelle on la régit. Depuis un petit nombre d'années, elle semble être le

réliminaire des affaires civiles les plus communes, les moins ſuſceptibles par leur objet de cet étrange & terrible début. Elle eſt devenue en quelque ſorte l'*antichambre* de la conciergerie.

N'y a-t-on pas mis madame de *Saint-Vincent*, ſoupçonnée d'avoir fabriqué de faux billets ſignés *Richelieu*? Quel rapport ſon affaire pouvoit-elle avoir avec la Baſtille?

N'y a-t-on pas mis une certaine Roger, marchande de faïence à Lyon, accuſée d'avoir caché chez elle de l'argent appartenant aux Jéſuites?

Relâchée après l'évanouiſſement de cette ombre abſurde, elle ſe brouille pour des diſcuſſions domeſtiques avec un premier commis qui a quelqu'intérêt de la perdre, on la remet à la Baſtille. Eſt-ce donc-là une *affaire d'état?*

Ces deux femmes ont été renvoyées enſuite devant les juges ordinaires. Qu'ont-elles donc été faire à la Baſtille? Pourquoi cette priſon préparatoire? on diroit que le miniſtre expéditeur des lettres de cachet ſeroit de moitié avec le gouverneur cantinier, pour profiter du ſou qu'il y a à gagner ſur la ſubſiſtance des priſonniers. Plus il y en a, plus il y a de profit.

Viſites de la Baſtille.

Les priſonniers ne reçoivent jamais aucune viſite du dehors, avant que l'inſtruction, lorſqu'on en

fait une, ne ſoit conſommée. Pour obtenir cette faveur, après les interrogatoires, il faut la demander avec inſtance & perſévérance, & ſurtout que des amis puiſſans la ſollicitent. C'eſt d'abord au gouverneur qu'il faut s'adreſſer, puis au lieutenant de police qui décide, d'après le miniſtre, ſi cette grace ſera accordée ou non.

Quand un étranger eſt admis à viſiter quelque priſonnier, on prend les plus grandes précautions pour qu'il ne puiſſe être vu d'aucun autre que de celui qu'il vient voir.

Pour parvenir à parler à quelqu'un détenu à la Baſtille, il faut avoir une permiſſion écrite du lieutenant de police. Elle eſt ordinairement dans une lettre dont l'adreſſe eſt au lieutenant de roi ou major. Le nombre & la durée des viſites y ſont toujours fixés. Ces viſites ne ſe rendent preſque jamais dans les chambres mêmes des priſonniers, mais dans la ſalle du conſeil, à moins que le priſonnier ne ſoit malade. Elles ſe font toujours en préſence d'un officier, ou au moins d'un porte-clefs ; ce qui empêche qu'on ne puiſſe s'ouvrir mutuellement, par la défiance continuelle qu'on doit avoir de ces inſupportables gardiens. Mais telle eſt la regle invariable, & qui n'eſt enfreinte pour perſonne. Il n'eſt jamais permis de parler à un priſonnier des motifs de ſa détention, ni de rien qui ait rapport à ſon affaire.

affaire. Le *bastilleur*, présent à la visite, a la montre en main, & aussi-tôt que le moment désigné expire, il entraîne à grands pas le visitant; fût-il au milieu du discours le plus intéressant, il faut marcher, il faut sortir.

Pour qu'un prisonnier reçût des visites sans témoins, il faudroit une permission expresse du ministre; & l'on sent bien qu'il est intéressé à ne la jamais accorder. Il y en a eu dans le siecle dernier quelques exemples, mais cela est trop rare pour être mis en ligne de compte. Quant aux officiers de l'état-major, ils ne peuvent rien accorder de leur chef à un prisonnier. Ils pourroient sans doute leur ménager des correspondances au dehors; mais outre qu'ils craindroient trop que cela ne se découvrît, (ce qui entraîneroit la perte de leur place) c'est que l'on diroit que tout sentiment de commisération & d'humanité se retire à l'instant du cœur de tout homme qui accepte un emploi à la Bastille. Les sollicitations les plus ardentes ne peuvent plus rien sur eux. Il semble que l'air de ce séjour soit incompatible avec la bonté constitutive de l'espece humaine.

Tous les jours le major rend compte par écrit au lieutenant de police des visites reçues, de tout ce qui s'y est dit, & jusqu'aux gestes qu'il croit susceptibles d'interprétation.

Il n'entre de voiture dans l'intérieur du château que celles qui y amenent des prisonniers, ou qui en enlevent pour les transférer dans d'autres prisons ou châteaux. Il faut encore ajouter à cet article des visites que le prisonnier doit toujours rester à une certaine distance de celui qui le vient voir. On craint les attouchemens, & sur-tout la communication des mains, sous prétexte qu'on pourroit fournir à un prisonnier des instrumens ou des armes, dont il feroit ensuite usage, soit contre lui-même, soit contre le porte-clefs. En effet, un prisonnier à qui, dans une visite, l'on pourroit donner une paire de pistolets à deux coups, une poire à poudre & quelques balles, pourroit parvenir à se sauver, s'il étoit résolu à tout : mais ce moyen ne le conduiroit qu'à l'échafaud ; il seroit pris & arrêté avant d'avoir pu se mettre en sûreté.

Maladies, morts, cerémonial & autres menus détails de la Bastille.

Quand un prisonnier tombe malade & qu'il se plaint à son porte-clefs, celui-ci en avertit le major, ou le lieutenant de roi, quand il peut les rencontrer. Le chirurgien reçoit alors l'ordre de se rendre à la chambre du malade qu'il doit examiner pour en faire son rapport, & décider

si le médecin doit être appellé. Si le chirurgien ne trouve point de fievre au prisonnier, il n'est point réputé malade; c'est une légere indisposition; il ordonne une tisane, il s'en va & ne revient plus. Deux ou trois jours s'écoulent, le sang s'allume, la fievre se déclare, on rappelle de nouveau le chirurgien. Il vient au bout de cinq ou six heures, il examine le malade en ricanant, enfin il conclut à faire venir le docteur. On y envoie; il y a au moins une lieue; il n'est pas chez lui; mais la commission est faite, il viendra quand il pourra. Il arrive pourtant: l'odeur ambrée de sa perruque le devance; il tâte le poulx de son malade d'un air distrait; il ordonne quelque potion; il s'en va, & ne revient plus. Si le prisonnier va mieux, tout est dit; s'il empire, on renvoie chez M. le médecin qui montre alors une mine renfrognée, & qui semble se fâcher de ce que la maladie ne fuit pas à son aspect.

Enfin, si le prisonnier a absolument perdu la santé, & si l'on craint pour ses jours, on le fait sortir, soit pour tout à fait, soit pour le transporter ailleurs, sur-tout si c'est un homme protégé de quelqu'un, ou connu. Le ministere n'aime pas que les gens connus meurent à la Bastille. Il est vrai que quelques-uns y ont péri

par des voies ſecretes, mais ces exemples ſont fort rares.

Quand un priſonnier meurt on tranſporte ſon corps pendant la nuit, & on le fait inhumer à la paroiſſe Saint-Paul, ſous le nom d'un domeſtique. Ce menſonge eſt enregiſtré ſur le livre ordinaire de la paroiſſe, pour tromper la poſtérité. Il y a un autre regiſtre à la Baſtille où le nom véritable des morts eſt inſcrit; mais il faut bien des difficultés pour parvenir à en avoir un extrait. Il faut auparavant que le commiſſaire de la Baſtille ſoit informé de l'uſage que les familles veulent faire de ces actes.

Lorſque le commiſſaire du roi, ou le lieutenant de police, ou le miniſtre, entre dans le château de la Baſtille, la garde ſe préſente en haie à ſon paſſage, & fait le ſalut; le même cérémonial s'obſerve pour les maréchaux de France. Ceux-ci peuvent ſeuls entrer dans le château avec leurs épées. Les ducs & pairs ont prétendu avoir droit à la même diſtinction.

Outre les chambres & appartemens dont on a fait le détail ci-deſſus, il y a encore à la Baſtille de vaſtes magaſins que l'on nomme *les dépôts*. C'eſt là qu'on renferme les livres ſaiſis ou dont le débit eſt arrêté. C'eſt là que pourriſſent les premiers volumes de l'Encyclopédie. Enfin dans une ſalle ſé-

parée est une bibliotheque fondée par un prisonnier étranger mort à la Bastille au commencement de ce siecle. Quelques prisonniers obtiennent la permission d'y aller ; d'autres qu'on leur porte des livres dans leur chambre : ce qui est une faveur aussi rare que signalée.

Nous ne pouvons mieux terminer ces remarques sur la Bastille, que par un extrait succinct du parallelle que l'auteur des annales fait du régime de la Bastille avec celui de quelque *prison d'état* que ce soit, sur le globe entier.

Dans l'Asie, il est impossible de découvrir une *prison d'état* ailleurs qu'à Ceylan ; encore ne peut-elle être comparée à la Bastille, puisque les prisonniers, détenus par l'ordre du roi, sont mis dans les prisons ordinaires, ou déposés sous la garde des grands ; ce qui assurément est fort éloigné du régime de la Bastille.

En Amérique & en Afrique il y a bien d'autres sortes d'oppressions, mais on n'y connoît pas celle-là. Les Indiens dans le nouveau monde sont écrasés par des maîtres impitoyables, avilis eux-mêmes par la superstition. Une partie des côtes de l'Afrique est soumise à un gouvernement arbitraire qui n'a que les abus & les dangers de celui qui regne en Asie. Le reste n'est gueres dévasté que par notre commerce. Ce sont des marchands d'Europe qui portent des chaînes aux habitans du Congo, &

non pas leurs princes qui les en accablent. On les vend, mais aucun ministre n'y a le droit de les condamner, *pour son bon plaisir*, à une inaction meurtriere.

C'est donc dans l'Europe seule qu'on peut redouter ce terrible fléau ; & encore dans quelle partie de l'Europe ? Ce n'est pas, comme on sait ; dans toute la Grande-Bretagne. Une détention arbitraire y seroit un crime de *lèze-peuple*, presque aussi rigoureusement poursuivi qu'un crime de *lèze-majesté.* A la Tour de Londres un prisonnier, même coupable, ne perd aucun des droits de l'innocence, ni aucune de ses ressources.

En Allemagne, malgré que les princes y soient en général assez despotiques, cependant ils n'ont ni Bastille, ni équivalent. On ne trouve de prison d'état, depuis le Rhin jusqu'à l'Oder, que *Spandaw.*

Mais, 1°. Spandaw existe dans une monarchie toute militaire. Ce colosse, né de nos jours, & parvenu par la force à un développement aussi étonnant que rapide, doit conserver dans sa constitution quelque chose de son origine. 2°. C'est spécialement aux *militaires* que la *Bastille Prussienne* est destinée ; il est très-rare que des *citadins* en partagent le funeste honneur : ce qui est précisément le contraire en France.

Au reste, ce seroit une erreur, pour ne rien

dire de plus, que de comparer *Spandaw* à la Bastille. Personne n'est enfermé à *Spandaw* sans un jugement préliminaire. Chaque prisonnier sait à merveille pourquoi il est privé de la liberté, & combien de tems doit durer sa prison. D'ailleurs le roi de Prusse n'a jamais fait renfermer personne pour des épigrammes bonnes ou mauvaises, & ses sujets parlent de lui & de ses opérations avec une liberté qui se trouve à peine sur les bords de la Tamise. Il est vrai que le roi de Prusse est un grand homme.

En Danemarck, depuis l'abominable *Christiern* on ne voit point d'emprisonnemens illégaux tels que ceux de la rue Saint-Antoine. Le Jutland, la Fionnie, ne gémissent point sous des masses aussi peu utiles, aussi meurtrieres que la Bastille. En Suéde, aucun roi n'a souillé son regne par l'ordre d'en construire ou d'en faire usage. En Hollande, le château de *Loevestein* est bien éloigné d'être une Bastille, quoique destiné à servir de prison d'état.

En Russie le contraste est frappant. C'est une province entiere d'une grandeur immense qui est devenue une prison d'état. En France, un des tourmens des captifs, c'est la petitesse de leur cachot; en Sibérie ils ne gémissent que de son immensité. Les uns sont ensévelis dans de vrais tombeaux, les autres sont perdus dans de vastes

déserts. Quelque infortunés que soient les derniers, il est évident qu'ils sont cependant moins à plaindre. Leurs familles peuvent les suivre, les accompagner ; ils peuvent au moins pleurer ensemble ; & les seules larmes vraiment ameres sont celles qui se versent dans la solitude.

En Espagne, les tours de Pampelune, de Saragosse, de Valladolid, ressemblent beaucoup à la Bastille. On pourroit dire que les bonnes coutumes d'un pays ont passé dans l'autre, & que c'est ce qui fait que tout y va si bien. Mais enfin un peuple tel que celui d'Espagne & de Portugal, qui a la lâcheté de porter le joug de l'*inquisition*, & de le porter paisiblement, ne mériteroit pas d'être plaint, eût-il cent Bastilles au lieu d'une.

En Italie, on trouve chez certaines puissances un équivalent de ce qu'on voit aux portes de Paris. A Rome, par exemple, & à Venise, il existe des indices d'un pouvoir très-redoutable & d'un *bastillage* très-caractérisé. On voit dans l'une un château, & dans l'autre un tribunal qui sont également des outrages à la justice, & des armes toujours prêtes pour le despotisme. Cependant la multitude d'étrangers qui ne cessent de traverser ces contrées célebres, prouve que l'usage en est moins fréquent que l'appareil n'en est terrible. Quand un Anglois, un Hambourgeois s'embarquent pour

aller à Rome admirer *Saint-Pierre*, ou danſer en maſque à Veniſe, leur famille ne les conjure pas en tremblant de ſe garder du Château *Saint-Ange*, ou de l'inquiſition d'état : mais il n'y a point d'étranger allant en France à qui l'on ne diſe de ſe défier de la Baſtille.

L'idée d'ériger une ſtatue à Louis XVI, ſur l'emplacement qu'occupe la Baſtille, appartient à l'auteur du *Courrier du bas Rhin* qui en a parlé le premier. Cette idée eſt heureuſe. Mais ce ſeroit trop peu d'une ſeule ſtatue. Il en faudroit également une à Pierre-Enciſe; une ſur-tout ſur l'emplacement du donjon de Vincennes ; une aux îles Marguerites ; une à la tour de Ham ; une au château de Loches. Il en faudroit encore une au ſommet des Alpes dans un des forts de Briançon ; une autre ſur la cime du mont Saint-Michel ; une dans l'île d'Oueſſant ; une au Château-trompette ; deux ou trois ſur les pyrennées ; une dans le château de Dijon, &c. &c. &c. deux pages d'*& cætera*, ſans compter celle qu'il faudroit placer à *Saint-Venant* où l'on renferme les curés de mauvaiſe vie : les curés ſeulement, car pour les évêques de mauvaiſe vie, tout le monde ſait qu'on ne les renferme nulle part.

ANECDOTES.

I.

Avant de passer à aucune autre, il faut tâcher de fixer l'esprit du lecteur sur l'anecdote célebre du fameux prisonnier au *masque de fer*. L'incertitude où l'on est encore aujourd'hui, & où l'on sera probablement toujours sur ce personnage, est capable seule de piquer la curiosité.

Journal de M. de Jonca, Lieutenant-de-Roi de la Bastille.

« Jeudi 18 septembre 1698, à trois heures » après midi, M. de Cinq-Mars, gouverneur de » la Bastille, est arrivé, pour sa premiere en- » trée, venant des îles Marguerites, ayant amené » avec lui, dans sa litiere, un prisonnier qu'il » avoit à Pignerol, dont le nom ne se dit pas, » lequel on fait tenir toujours masqué, & qui » fut mis d'abord dans la tour de la Basiniere, » en attendant la nuit, & que je conduisis ensuite » moi-même, sur les neuf heures du soir, dans » la troisieme chambre de la tour de la Bertau- » diere, laquelle chambre j'avois eu soin de faire

» meubler de toutes choses avant son arrivée, en » ayant reçu l'ordre de M. de Cinq-Mars...... » En le conduisant dans ladite chambre j'étois » accompagné du sieur Rosarges que M. de Cinq-» Mars avoit amené avec lui, lequel étoit chargé » de servir & de soigner ledit prisonnier qui » étoit nourri par le gouverneur.... Du lundi, » 19 novembre 1703. Le prisonnier inconnu, » toujours masqué d'un masque de velours noir, » que M. de Cinq-Mars avoit amené avec lui » des îles Marguerites, s'étant trouvé hier » un peu plus mal en sortant de la messe, il est » mort aujourd'hui sur les dix heures du soir, sans » avoir eu une grande maladie. M. Giraut, notre » aumônier, le confessa hier..... Du mardi, 20 » novembre 1703. Ce même prisonnier a été en-» terré à quatre heures après-midi, dans le ci-» metiere de Saint-Paul, & son enterrement a » coûté 40 livres ».

Voilà à peu-près tout ce que l'on sait de *positif* sur cet étrange personnage; en y ajoutant l'extrait du registre de sépulture de l'église paroissiale de Saint-Paul à Paris.

L'an mil sept cent trois, le dix-neuf novembre, *Marchialy*, âgé de 45 ans ou environ, est décédé dans la Bastille, duquel le corps a été inhumé dans le cimetiere de l'église Saint-Paul le vingt dudit mois, en présence de M. de Ro-

ſarges, major, & de M. Reilh, chirurgien-major de la Baſtille, qui ont ſigné, &c. —

Il eſt encore très-certain que le tronc ſeul du cadavre fut enterré, & que la tête coupée, puis partagée en divers morceaux, pour la défigurer, fut enterrée en pluſieurs autres lieux; qu'après ſa mort il y eut ordre de brûler généralement tout ce qui avoit été à ſon uſage, linge, habits, matelats, couvertures; que l'on fit regratter & reblanchir les murailles de la chambre où il avoit été logé, & qu'on pouſſa même les précautions juſqu'à défaire tous les carreaux, dans la crainte qu'il n'eût caché quelque billet ou fait quelque marque qui eût pu aider à faire connoître qui il étoit. Son maſque n'étoit point de fer, comme on le prétend, & comme le nom même lui en eſt reſté, mais ſimplement de velours noir, garni de baleines très-fortes & attaché par derriere avec un cadenat ſcellé. Il étoit fait de maniere qu'il lui étoit impoſſible de l'ôter ou de l'arracher lui-même, & qu'il pouvoit manger avec ſans beaucoup d'incommodité.

On avoit ordre de le tuer s'il ſe découvroit. On ne lui refuſoit rien de ce qu'il demandoit. Son plus grand goût étoit pour le linge d'une fineſſe extraordinaire; il jouoit de la guittare; on lui faiſoit la plus grande chere, & le gouverneur s'aſſéyoit rarement devant lui. Un vieux médecin

de la Baſtille, qui avoit ſouvent traité cet homme ſingulier dans ſes maladies, a dit qu'il n'avoit jamais vu ſon viſage, quoiqu'il eût ſouvent examiné ſa langue & quelques parties de ſon corps. Il étoit de la plus belle taille, bien fait, la peau un peu brune; il intéreſſoit par le ſeul ſon de ſa voix, ne ſe plaignoit jamais de ſon état, & ne laiſſoit point entrevoir ce qu'il pouvoit être.

Ce qui redouble l'étonnement, c'eſt que quand on l'envoya à la citadelle de Pignerol, lieu de ſa premiere détention, il ne diſparut dans l'état aucun homme conſidérable. M. de Chamillard fut le dernier miniſtre qui eut cet étrange ſecret. A ſa mort, le maréchal de la Feuillade, ſon gendre, le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'étoit que cet inconnu déſigné ſous le nom de *l'homme au maſque de fer*. M. de Chamillard lui répondit que c'étoit le ſecret de l'état, & qu'il avoit fait ſerment de ne point le révéler.

Un homme transféré avec de telles précautions; un priſonnier qu'on oblige à être toujours maſqué; enfin un captif à qui le gouverneur même témoignoit des reſpects, ne pouvant être qu'un perſonnage très-conſidérable, pluſieurs hiſtoriens ont cherché à pénétrer quel il pouvoit être. Voici les diverſes opinions à cet égard: quoique l'évidence ne ſoit d'aucun côté, nous croyons que la derniere eſt la plus probable.

1°. *Le prisonnier au masque de fer étoit le duc de Beaufort.*

Cette opinion est fondée sur une lettre de M. *la Grange Chancel* à *Freron*, dans laquelle il dit : « Le séjour que j'ai fait aux îles Marguerites » m'a appris les particularités suivantes sur l'hom- » me au masque de fer. M. de la Motte-Guerin, » qui commandoit dans ces îles du tems que j'y » étois détenu, (1) m'assura que ce prisonnier » étoit M. le duc *de Beaufort*, qu'on disoit avoir » été tué dans l'île de Candie au siége fait par » les Turcs, & dont on ne peut retrouver le » corps, suivant toutes les relations de ce tems- » là. Si l'on considere en effet l'esprit remuant » du duc *de Beaufort*, & la part qu'il eut à tous » les mouvemens de Paris du tems de la fronde, » (on l'appelloit le roi des halles) peut-être » ne sera-t-on pas surpris du parti violent qu'on » prit pour s'en assurer, d'autant plus que la » charge de grand-amiral le mettoit journelle- » ment en état de traverser les grands desseins » du ministre chargé du département de la ma- » rine ; cet amiral, qui paroissoit si dangereux, » fut remplacé par le comte de Vermandois, » fils du roi & de madame de la Valliere. »

---

(1) Comme auteur des fameuses Philippiques.

Réfutation de cette opinion. Lors de la détention du prifonnier mafqué, l'autorité de Louis XIV étoit affermie, & la puiffance royale au plus haut degré ; il eft donc peu probable que l'on craignît affez le duc de Beaufort, pour prendre à fon égard de telles précautions, tandis qu'un feul mot fuffifoit pour le déplacer ou l'exiler : d'ailleurs, il y avoit bien long-tems que le duc de Beaufort étoit rentré dans fon devoir, & depuis ce tems on n'avoit rien à lui reprocher. En outre, le prifonnier au mafque de fer eft toujours donné comme jeune, aimant la propreté, la parure ; & le duc de Beaufort étoit ou auroit dû être alors très-vieux, & il étoit finguliérement connu par fa mal-propreté en habit. Enfin, un témoin occulaire de fa mort au fiége de Candie, témoin affurément de poids, M. le marquis de Saint-André Montbrun, en parle en ces termes : « M. de Beaufort n'attendit pas qu'il fût » jour pour donner le fignal de l'attaque ; le » défordre fe mit dans l'armée françoife ; & pendant qu'il fe précipitoit de tous côtés pour » tâcher de les rallier, il fut tué & confondu » dans la foule des morts.......... On n'a » jamais bien fu de quel coup il fut tué ; mais » on fait que le grand-vifir envoya fa tête à » Conftantinople, où elle fut portée pendant » trois jours par les rues, au bout d'une pique,

» comme une marque de la défaite des Chré-
» tiens. »

Ajoutons encore que quelque grand ſeigneur que fût le duc de Beaufort, le gouverneur de la Baſtille n'auroit point été tenu envers lui à des reſpects auſſi marqués que ceux qu'il témoignoit pour ſon priſonnier ; & pour derniere preuve, c'eût été de la part de Louis XIV ou de ſon miniſtere une cruauté auſſi ridicule qu'inutile.

2°. *Ce priſonnier étoit le comte de Vermandois, fils du Roi & de Madame de La Valliere.*

Ce ſentiment, fondé ſur le récit de l'auteur des mémoires ſecrets, eſt appuyé encore par le Jéſuite Griffet, qui avoit été long-tems confeſſeur de la Baſtille, qui avoit feuilleté les papiers les plus ſecrets des archives de ce château, & dont le ſuffrage à cet égard eſt d'un poids conſidérable. Voici ce que diſent les *mémoires ſecrets :*
« Le comte de Vermandois, fils naturel, & bien
» aimé de Louis XIV, à-peu-près du même âge
» que le dauphin, mais d'un caractere tout-à-fait
» oppoſé au ſien, s'oublia un jour au point de
» lui donner un ſoufflet. Cet action ayant trop
» éclaté pour reſter impunie, le roi le fit partir
» pour l'armée, & donna ordre à un confident
» intime de faire ſemer peu après ſon arrivée

le

» le bruit qu'il étoit attaqué d'une fievre maligne » & contagieuse, afin d'éloigner tout le monde « de lui ; de le faire passer ensuite pour mort ; » & tandis qu'aux yeux des troupes on lui feroit » des obseques splendides, de le conduire en » grand secret à la citadelle Sainte-Marguerite : » ce qui fut exécuté. Le comte de Vermandois » ne sortit de cette prison que pour être transféré » à la Bastille, où il mourut quelques années » après. » Le même auteur ajoute que le comte de Vermandois s'avisa un jour de graver son nom sur le fond d'une assiette avec la pointe d'un couteau ; qu'un domestique ayant fait cette découverte, crut bien faire sa cour en portant cette assiette au commandant, & se procurer une récompense ; mais que ce malheureux fut trompé dans son attente, & que l'on se défit de lui sur le champ, afin d'empêcher que le secret ne fût divulgué.

Réfutation de cette opinion. Le narrateur de cette anecdote commence par dire que le dauphin & le comte de Vermandois étoient à-peu-près du même âge ; mais cela n'est pas. Le dauphin, né en 1661, étoit plus âgé de six ans que le comte de Vermandois, né en 1667. Lors du prétendu soufflet le comte avoit seize ans & le dauphin vingt-deux ; il étoit même déja marié, & avoit un fils, le duc de Bourgogne : ainsi, ce n'étoient pas deux enfans de douze ou treize ans

qui, jouant ensemble, peuvent en venir à se fâcher & se frapper. D'ailleurs, le comte de Vermandois étoit doux, poli, caressant, sa figure rappelloit toutes les graces de sa mere. Vers la fin de l'année 1682 Louis XIV ayant su qu'il s'étoit trouvé dans quelques parties de débauche un peu outrée, lui fit une sévere réprimande, & le bannit de la cour pour quelque tems : il n'y reparut qu'à la fin d'octobre 1683 pour prendre congé, devant partir pour sa premiere campagne, ce qui étoit déja décidé depuis plus de trois mois, & ce qui fait absolument tomber la fable du soufflet. Car on ne dit pas que cette action violente ait eu lieu avant sa petite disgrace; il faut donc qu'il l'ait commise à son retour à la cour; mais on est certain qu'il n'y resta que quatre jours, & on connoît l'emploi total de ces quatre jours; il étoit d'ailleurs très-mortifié de la punition qu'il venoit d'essuyer, & bien éloigné alors de se porter à aucun excès.

En outre il y a toujours trop de personnes autour du dauphin, pour qu'une action aussi inouie n'eût pas à l'instant été publique. Toutes les relations de ce tems-là portent que le comte de Vermandois se trouva mal le 12 novembre au soir; que le lendemain la fievre maligne se déclara, & qu'il en mourut le 18. Louis XIV & tout son conseil n'avoient pas le pouvoir de lui envoyer

cette fievre maligne; il fallut donc persuader à ce prince si *violent*, si *emporté*, de faire le malade pendant six jours; il fallut donc aussi corrompre les médecins, ou les mettre dans la confidence; & ce M. *Goslas*, ce prêtre si pieux que madame de la Valiere attacha à son fils pour le suivre à l'armée, & qui revint désolé de la mort de son jeune maître dont il avoit recueilli le dernier soupir, l'avoit-on aussi gagné? Sa douleur n'étoit-elle qu'une farce, & son récit une hypocrisie?

Toutes ces improbabilités suffisent sans doute pour détruire l'opinion que le comte de Vermandois fût le prisonnier au masque de fer.

On a fait des combinaisons sur le nom *Marchialy* qu'on lui donne sur le registre mortuaire, nom visiblement controuvé & fabriqué exprès: ce qu'il y a de singulier, c'est que ce nom bizarre est l'anagramme des deux mots latin *hìc amiral* (en françois *ici est* ou *ici gît* l'*amiral*, en sous-entendant *Jacet.*) Effectivement le comte de Vermandois étoit nommé amiral de France; mais cette particularité conviendroit également à M. de Beaufort, qui a été aussi amiral. D'ailleurs, l'anagramme n'est pas juste, en ce qu'il faudroit un *i* au lieu d'un *y*.

A l'égard de l'âge, celui du prisonnier masqué ne conviendroit pas plus au comte de Verman-

dois qu'au duc de Beaufort : l'un étoit beaucoup trop jeune, l'autre beaucoup trop vieux.

3°. *Ce prisonnier étoit le duc de Montmouth, fils de Charles* II, *Roi d'Angleterre & de Lucie Walthers.*

(Son histoire est si singuliere, qu'elle mérite qu'on s'y étende un peu.) — L'extrême affection que le peuple anglois avoit pour le duc de Montmouth, & l'idée que la nation n'attendoit qu'un chef pour chasser Jacques II, lui firent former une entreprise qui auroit peut-être réussi, si elle eût été conduite avec plus de prudence. Il débarqua à *Lime* dans le comté de Dorset, n'ayant que cent vingt hommes à sa suite ; bientôt il en attroupa jusqu'à six mille. Quelques villes se déclarerent pour lui ; ils s'y fit proclamer *roi*, soutenant que sa naissance étoit légitime, & qu'il avoit les preuves du mariage de Charles II avec sa mere ; il livra bataille à l'armée royale ; & déja la victoire se déclaroit pour lui, lorsque la poudre & les balles manquerent à ses troupes : le lord *Grai* qui commandoit sa cavalerie l'abandonna lâchement. Au milieu des siens qui fuyoient de toutes parts, le malheureux Montmouth ne put échapper aux vainqueurs ; il fut conduit à Londres, & condamné à perdre la tête le 15

juillet 1685 : l'exécution se fit avec toutes les formalités ordinaires ; mais, dit M. *Hume*, ses partisans se flatterent (avec quelque fondement) que ce n'étoit pas le duc de Montmouth qui fut exécuté, mais quelqu'un de ses affidés qui, condamné à la mort comme lui, & ressemblant beaucoup à ce prince, eut le courage & la bonne volonté de mourir à sa place, & de lui donner cette preuve de son extrême attachement.

Il est certain que le bruit courut dans Londres qu'un officier de son armée étoit mort pour lui ; & que sur ce bruit, une dame de grande qualité ayant gagné à force d'argent ceux qui pouvoient ouvrir son cercueil, l'examina au bras droit, & s'écria avec saisissement : *ah! ce n'est pas lui.*

Mais, sans s'arrêter à ces ouï-dire, le caractere timoré de Jacques II, & les circonstances politiques s'accordent fort bien avec cette opinion. Le roi Jacques, lié par un serment solemnel de respecter constamment le sang de son beau-frere, se laissa facilement aller à l'idée de sauver les jours au malheureux Montmouth, en le faisant passer en lieu de sûreté ; & où le pouvoit-il mieux qu'en France, où Louis XIV y étoit, pour ainsi dire, engagé par un intérêt commun ? En effet, si le roi Jacques venoit à avoir un fils, alors le duc de Montmouth étoit destiné à finir ses jours entiérement ignoré ; mais dans le cas contraire,

Montmouth, remis en liberté, devenoit un concurrent bien redoutable au prince d'Orange, dont le caractere sec, dur, & les manieres froides, étoient peu propres à lui concilier l'affection des anglois.

Quant à la supposition d'un autre coupable à la place du duc de Montmouth, elle n'a rien d'impossible, ni même de trop romanesque, quand on considere combien il étoit adoré de ses amis.

Enfin que l'on cherche, qu'on lise, qu'on réfléchisse sur tous les événemens de ces tems-là; trouvera-t-on, non pas seulement en France, mais dans toute l'Europe, un prince quelconque, à l'égard de qui on puisse imaginer qu'il ait été d'une telle importance qu'on ignorât sa détention, & que l'on prît toutes les précautions dont on usoit pour le cacher, si ce n'est le duc de Montmouth? Qu'on en cherche un autre dont l'âge s'accorde aussi bien avec celui du prisonnier masqué? La taille, la voix, l'accent même, qui, selon le rapport du chirurgien *Nelaton*, homme sans intérêt, qui fut un jour appelé pour le saigner, & qui sans cependant lui voir la tête, qu'on avoit enveloppée d'une serviette, reconnut sur le champ à son accent qu'il étoit Anglois; tout cela dépose en faveur de cette opinion. Enfin, pour preuve derniere, le nom de *Machmout*, écrit avec

un couteau ſur l'aſſiette qu'il lança par ſa fenêtre, & qui ne fut lu ainſi, que parce qu'il n'étoit pas tracé aſſez bien.

I I.

René-Auguſte-Conſtantin de *Renneville*, le plus jeune de douze freres, tous militaires, dont ſept avoient péri les armes à la main au ſervice du roi, fut enfermé onze ans & un mois dans le château ou priſon royale de la Baſtille. Il étoit de Caen en Normandie, d'une famille diſtinguée, originaire d'Anjou. Après avoir ſervi en qualité d'officier, il fut envoyé dans pluſieurs cours étrangeres, pour négocier des affaires importantes. De retour en France, il fut parfaitement bien reçu de M. de Chamillart & de M. de Torcy; le premier s'employa même pour lui obtenir quelque emploi lucratif, & ſa fortune paroiſſoit aſſurée, lorſque la malignité ou la jalouſie lui ſuſciterent de miſérables tracaſſeries, qui le plongerent bientôt dans le plus affreux des précipices.

L'origine de ſes malheurs vint par des bouts-rimés qu'il ſe permit de faire, & dans leſquels la France n'étoit pas aſſez ménagée. Nous croyons qu'on ne ſera pas fâché de les trouver ici, d'autant plus qu'ils commencent à devenir rares.

Madrigal en faveur de la France & de l'Espagne, alliées contre l'Autriche, par allusion aux termes du piquet Quinte & Quatorze, signifiant Philippe V & Louis XIV.

Contre *Quinte* & *Quatorze* on n'a jamais beau jeu,
On est même en danger de perdre la partie;
Des plus sages conseils toute la force unie
Ne sert de rien ou sert de peu.
Peuples, qui vous liguez, qu'avez vous qui balance
Ou votre perte, ou votre gain?
Combattant l'Espagne & la France,
Vous trouverez toujours *Quinte* & *Quatorze* en main.

Réponse de M. de Renneville, en bouts-rimés.

Contre *Quinte* & *Quatorze* on peut faire *beau jeu*,
On est même assuré de gagner la *partie;*
Aux plus sages conseils notre force est *unie*,
Votre *Quatorze* est nul, votre *Quinte* est trop *peu.*
Le ciel, qui voit ce jeu, fait pencher la *balance*,
Pour votre perte & notre *gain.*
Nous ferons un repic, & l'Espagne & la *France*
Se trouveront capot, *Quinte* & *Quatorze* en *main.*

Malgré l'aveu ingénu qu'il fit au ministre, de cette légere folie, & l'excuse qu'il lui en demanda, en protestant que ce n'étoit qu'un badinage d'esprit où le cœur n'avoit point de part, on ne put pardonner cette saillie à M. de *Renneville*. On prétexta des lettres reçues de Hol-

lande, & un matin à quatre heures, au moment où il s'y attendoit le moins, un exempt & deux hoquetons, lui ayant fait ouvrir sa porte, lui présenterent le bout de leurs carabines, en l'arrêtant de la part du roi & lui ordonnant de les suivre; ils le menerent à la Bastille, où il fut détenu depuis le 16 mai 1702 jusqu'au 16 juin 1713; il assure qu'il ne put jamais découvrir le motif ni le prétexte de sa détention. A son arrivée au château, il fut enfermé dans la premiere chambre de la tour du *coin*, où Henri de Montmorenci, duc de Luxembourg, les Maréchaux de Biron & de Bassompierre avoient été détenus. C'est dans cette même chambre que M. le Maître de Saci, mis à la Bastille le 14 mai 1666, avoit fait, pendant un séjour de deux ans, la plus grande partie de sa version de la Bible.

A sa sortie, M. de *Renneville* se retira à Londres, où il composa son *Inquisition françoise*, ou Histoire de la Bastille, imprimée d'abord en deux volumes, & dédiée à Georges I; ensuite réimprimée en cinq volumes, grossie par un grand nombre d'histoires particulieres peu vraisemblables, & qui n'ont fait que gâter la bonté primitive de cet ouvrage. Ce livre est aujourd'hui rare & fort cher; les détails qu'il donne sur la topographie du château sont à peu près les mêmes que ceux

que l'on trouve ici, mais le régime eſt devenu tout-à-fait différent. Du reſte, M. de *Renneville* étoit amateur des belles-lettres, ſur-tout de la poéſie, & l'on trouve, dans ſon hiſtoire, des fragmens que les meilleurs poëtes de ſon tems ne deſavoueroient pas.

I I I.

C'eſt encore dans cette même chambre de la tour du *coin* que M. de Voltaire fut renfermé dans ſa jeuneſſe, par ordre du régent. On l'accuſoit entre autres choſes d'être l'auteur de ce couplet ſur l'air de Joconde alors fort à la mode :

Enfin votre eſprit eſt guéri
Des craintes du vulgaire,
Grande Ducheſſe de Berri,
Conſommez le myſtere;
Un autre Loth vous ſert d'époux,
Mere des Moabites,
Faites encor ſortir de vous
Un peuple d'Ammonites.

Voltaire ne reſta pas long-tems à la Baſtille; il eut le bonheur de ſe tirer d'affaire par le moyen de ſes amis & d'une autre épigramme dans laquelle il prouvoit que les Moabites & les Ammonites lui étoient totalement inconnus, parce que, diſoit-il :

Un homme qui ſort des Jéſuites
Ne connoît que les Sodomites.

Il fut peu après présenté au régent, qui lui ayant offert fort gracieusement sa protection : « la » seule chose, dit Voltaire, que je prends la » liberté de demander à votre altesse royale, » c'est qu'à l'avenir elle veuille bien ne plus se » mêler de mon logement. »

Quelques mois après son entrée à la Bastille, M. de Voltaire fut mis dans la tour de la *Basiniere*, & c'est là que plus de la moitié de la Henriade fut composée. Ce poëme ne fut connu d'abord que sous le titre de la *Ligue*.

I V.

L'abbé *Lenglet du Frenoy* fut renfermé dix ou douze fois à la Bastille; une fois entre autres, à la réquisition du duc d'Albermale, pour lors ambassadeur d'Angleterre à Paris. Son excellence trouvoit mauvais que l'abbé eût placé dans un de ses ouvrages le nom du roi Jacques, comme roi d'Angleterre, immédiatement après le nom du roi Charles II. Tout le monde sait que le pauvre abbé étoit si bien accoutumé aux *promenades du fauxbourg Saint-Antoine*, ainsi qu'il les appelloit lui-même, que dès qu'il voyoit paroître l'exempt *Tapin*, aussi-tôt, sans lui donner le tems de s'expliquer : *Allons vîte*, disoit-il à sa gouvernante, *mon petit paquet, du linge, du tabac.*

V.

Madame de *Staal*, une des femmes de madame la ducheſſe du Maine, fut renfermée à la Baſtille, à l'occaſion des intrigues de cette princeſſe avec la cour d'Eſpagne, & parce qu'on la regardoit comme ſa confidente. Dans ſes mémoires, cette dame raconte la maniere dont elle fut traitée dans ce château royal; ce qui n'approchoit point alors de la dureté qu'on exerce aujourd'hui envers les priſonniers. Le lieutenant de roi étoit même devenu amoureux d'elle, & cet attachement apportoit beaucoup d'adouciſſement à ſon ſort, quoiqu'elle fût d'ailleurs obſervée avec beaucoup de ſoin. Ce qui lui arriva à l'occaſion d'une petite incommodité mérite de trouver place ici; on y verra la circonſpection d'un médecin de Baſtille.

» J'eus quelque indiſpoſition (dit madame de Staal) pour laquelle on fit venir M. Herment, médecin ordinaire de la Baſtille. Le lieutenant de roi me le préſenta dans le jardin où nous nous promenions alors. Quoique je fuſſe ſous la plus étroite garde, comme notre lieutenant ſe relâchoit volontiers en ma faveur, au moindre prétexte, il s'éloigna de nous en me diſant qu'il ne falloit point de tiers dans les entretiens qu'on a avec ſon médecin: nous continuâmes donc à

nous promener, & quand M. Herment vit qu'on ne pouvoit plus nous entendre, il me prit la main, & baissant la voix, vous avez, me dit-il, des amis & de très-bons amis, des amis capables de tout pour vous ; j'en ai vu un qui s'intéresse bien particuliérement à ce qui vous regarde. — Ah! monsieur, lui dis-je avec émotion, vous auroit-il chargé de quelque chose pour moi ? Oui, reprit-il, il connoît ma discrétion, je sais la vôtre : il m'a dit de vous demander ce qui pourroit vous être utile, si vous n'auriez pas besoin d'un couvre-pied? — Eh! bon Dieu, lui dis-je, quel est cet ami si en peine de savoir si l'on a ici les pieds chauds? — C'est, me répondit-il, M. Bignon, conseiller d'état. — Rendez-lui grace de ma part, repris-je en colere, & dites-lui que ce qui l'inquiete est assurément la moindre des choses que je voudrois demander à un ami.

V I.

Il ne faut pas laisser dans l'oubli un bon mot du régent. Le comte de L...... enfermé à la Bastille pour la même affaire que madame de Staal, faisoit tous ses efforts pour intriguer au-dehors, & ayant gagné le chirurgien qui servoit aussi d'apothicaire, il prétexta une maladie pour laquelle il se fit ordonner deux *lavemens* par jour.

Le régent, qui entroit dans les moindres détails de ce qui concernoit les prisonniers, examinant les mémoires du chirurgien de la Bastille, l'abbé Dubois, qui étoit présent, se récria sur cette quantité de *lavemens ;* le régent lui dit en souriant : va, mon cher abbé, puisqu'ils n'ont que cet amusement-là, ne le leur ôtons pas.

VII.

Charles de Gontault, duc de Biron, pair, amiral & maréchal de France, quoique comblé des bienfaits d'Henri IV, eut la foiblesse de traiter avec les ennemis de l'état (les Espagnols & le duc de Savoie), qui le flatterent de lui donner en souveraineté le duché de Bourgogne, & la Franche-Comté pour dot d'une fille du roi d'Espagne ou du duc de Savoie, qu'ils promettoient de lui donner en mariage. Henri IV, ayant découvert le complot, en parla à Biron, qui nia ouvertement son crime avec obstination. Le parlement de Paris instruisit son procès; il se trouva convaincu du crime de haute trahison contre la patrie, & fut condamné, par arrêt du 29 juillet 1602, à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté le 31 du même mois, dans la cour intérieure de la Bastille. Les crocs de fer qui retenoient son échaffaud sont encore dans les murs. Les

choses furent disposées de maniere que de sa chambre il y passa de plein pied. Il n'étoit âgé que de quarante ans. Son corps fut inhumé à la paroisse de Saint-Paul. Il y a des copies manuscrites du procès du duc de Biron, à la bibliotheque royale, à celles de Saint-Germain-des-Prés & de la ville de Paris.

C'est de lui que parle M. de Voltaire dans son immortel poëme de la Henriade, en faisant l'énumération des seigneurs qui combattoient sous Henri IV contre les ligueurs :

On voyoit près de lui briller tous ces guerriers,
Compagnons de sa gloire & ceints de ses lauriers.
D'Aumont, qui sous cinq rois avoit porté les armes,
Biron, dont le seul nom répandoit les alarmes,
Et son fils, jeune encor, ardent, impétueux,
Qui depuis..... mais alors il étoit vertueux.

Cette illustre maison de *Biron* étoit depuis longtems attachée aux intérêts des rois. Le pere de celui dont il est ici question étoit un grand homme de guerre ; il commandoit à Ivri le corps de réserve de l'armée de Henri IV, & contribua beaucoup au gain de la bataille en se présentant à propos à l'ennemi. Après la victoire il dit au roi : Sire, vous avez fait ce que devoit faire Biron, & Biron ce que devoit faire le roi. Il fut tué d'un coup de canon en 1592 au siége d'Épernai.

Le crime de son fils étoit d'autant plus impar-

donnable qu'il devoit la vie à Henri IV, qui lui-même l'avoit ſauvé de ſa propre main au combat de Fontaine-Françoiſe. C'eſt ce que peint avec tant de nobleſſe M. de Voltaire, quoiqu'en tranſportant ce fait à la bataille d'Ivri ; licence bien permiſe dans un poëme héroïque qui ne doit point être une gazette.

Le généreux Bourbon ſut bientôt le danger
Où Biron trop ardent venoit de s'engager :
Il l'aimoit, non en roi, non en maître ſevere,
Qui ſouffre qu'on aſpire à l'honneur de lui plaire,
Et de qui le cœur dur, & l'inflexible orgueil
Croit le ſang d'un ſujet trop payé d'un coup-d'œil.
Henri de l'amitié ſentit les nobles flammes :
Amitié, don du ciel, plaiſir des grandes ames,
Amitié que les rois, ces illuſtres ingrats
Sont aſſez malheureux pour ne connoître pas (1) !
Il court le ſecourir. Ce beau feu qui le guide
Rend ſon bras plus puiſſant & ſon vol plus rapide.
Biron qu'environnoient les ombres de la mort
A l'aſpect de ſon roi fait un dernier effort ;
Il rappelle à ſa voix les reſtes de ſa vie ;
Sous les coups de Bourbon tout s'écarte, tout plie ;
Ton roi, jeune Biron, t'arrache à ces ſoldats
Dont les coups redoublés achevoient ton trépas.
Tu vis..... Songe du moins à lui reſter fidele.

---

(1) Les deux plus beaux vers & les plus vrais peut-être qui aient jamais été faits en aucune langue..... O maîtres de la terre ! toujours trompés & ſouvent trompeurs, que votre ſort eſt peu digne d'envie !

VIII.

VIII.

François de Bassompierre, maréchal de France, né le 2 avril 1597, se signala toujours par sa conduite & par son courage. Sa haute réputation faisant ombrage au cardinal de Richelieu, ce ministre le fit renfermer à la Bastille le 25 février 1631. Bassompierre ne recouvra sa liberté que le 19 janvier 1643, au bout de douze ans, après la mort de son ennemi. Il y composa ses mémoires, & mourut en 1646 des suites d'une incommodité qu'il gagna pendant sa longue détention.

IX.

En 1674, les bagages de *Louis*, chevalier de *Rohan*, grand-veneur de France, ayant été pris & fouillés dans une escarmouche à l'armée, on y trouva des lettres qui firent soupçonner qu'il avoit fait un traité pour livrer le *Havre-de-Grace* aux Anglois ; il fut arrêté & mis à la Bastille. Le sieur de la Tuanderie, son entremetteur, se cacha. Les preuves n'étoient pas suffisantes : on nomma une commission pour instruire cette affaire comme crime de haute trahison. La Tuanderie fut découvert à Rouen : on y alla pour l'arrêter ; mais il fit feu sur les assaillans, & se fit tuer sur la place. Des gens attachés au chevalier de *Rohan* alloient la nuit autour de la Bastille corner dans des porte-

voix : *La Tuanderie est mort & n'a rien dit.* Ils ne furent point entendus du chevalier. Les commissaires, instruits de cette circonstance, en profiterent pour l'intimider & lui arracher des aveux : ils lui dirent que le roi savoit tout, qu'ils avoient des preuves en main ; mais *que l'on vouloit seulement son aveu*, & qu'ils étoient autorisés à lui promettre sa grace, s'il déclaroit la vérité. Le chevalier, trop crédule, avoua tout. Alors les perfides commissaires changerent de langage ; ils lui dirent que, pour la grace, ils ne pouvoient pas précisément en répondre, mais qu'ils avoient seulement espérance de l'obtenir, & qu'ils alloient la solliciter. Ils s'en mirent peu en peine, & condamnerent le chevalier à perdre la tête. On le conduisit de plein-pied à l'échafaud par une galerie dressée à la hauteur de la fenêtre de la salle d'armes de l'Arsenal, qui donne sur la petite place au bout de la rue des Tournelles. Il fut décollé le 27 novembre 1674. Son procès est à la bibliotheque royale ; & l'on peut voir à ce sujet les Mémoires du marquis de Beauveau, Cologne 1688, page 407.

X.

La détention de *Roger de Rabutin*, comte de *Bussi*, lieutenant-général des armées du roi, & mestre-de-camp général de la cavalerie légere,

auteur de plusieurs ouvrages très-estimés, & fort curieux pour l'intelligence des événemens du siecle de Louis XIV, ne paroît point avoir eu de motif bien déterminé, si ce n'est la punition qu'on voulut lui faire subir pour quelques traits satyriques répandus dans une piece secrete, que l'on soupçonne être la comédie de la *comtesse d'Olonne*, ou l'histoire des amours de madame de Chatillon, manuscrit dans lequel le prince de Condé étoit assez maltraité, & dont les ennemis de M. Bussi-Rabutin avoient encore augmenté la malignité, en y insérant des traits bien plus envenimés & plus méchans.

Une dame, (madame de la Beaume,) avec qui M. de Bussi avoit été parfaitement bien, & qui, par jalousie ou autre caprice de femme, s'étoit brouillée avec lui, fut la principale cause de sa détention. Il avoit eu la foiblesse de lui confier ce manuscrit : elle en tira une copie qu'elle falsifia à son gré, & eut ensuite la lâcheté indigne de la faire parvenir à M. le Prince & au roi, qui tous deux en furent très-irrités; elle poussa même l'inimitié jusqu'à en parler à sa majesté. Enfin, le 17 avril 1665, on vint arrêter M. de Bussi. « Je n'en fus pas trop surpris, dit-il dans ses mémoires; car, bien que j'eusse quelquefois des rayons d'espérance, ma mauvaise fortune, qui me faisoit toujours craindre, me faisoit toujours prendre tout

au pis : ainſi j'eus le cœur & la contenance ferme en cette rencontre. Ce fut un exempt des Gardes-du-Corps qui m'arrêta d'abord, & un moment après arriva un chevalier du guet, qui me dit qu'il avoit ordre du roi de me fouiller, mais qu'il porteroit à ſa majeſté ce que je lui remettrois. Je lui répondis que je lui donnerois tout, hormis des lettres de ma maîtreſſe, ſi j'en avois ; &, ſur cela, je vuidai mes poches en ſa préſence : je lui dis enſuite de paſſer dans mon cabinet où étoient mes livres & manuſcrits. Quand nous y fûmes, tenez, lui dis-je, en lui donnant le manuſcrit que le roi m'avoit rendu, voilà la pierre de ſcandale, voilà pourquoi vous m'arrêtez : le roi l'a eu quatre jours ; reportez-le encore à ſa majeſté ſi vous voulez. Il le prit, après quoi il me mena dans ſon carroſſe à la Baſtille.

» En y faiſant bien réflexion, ne trouvera-t-on pas qu'il eſt inoui qu'on ait jamais arrêté un homme de qualité, qui a bien ſervi à la guerre, & qui eſt pourvu d'une grande charge, pour avoir écrit, ſans deſſein que cela devînt public, les amours de deux dames que tout le monde ſavoit, & ſur la ſimple accuſation, ſans preuves, d'avoir écrit contre le roi & contre la reine mere? Cependant, ſi j'euſſe été convaincu d'intelligence avec les ennemis de l'état, on ne fût pas allé plus vîte, & je n'euſſe pas été traité plus rudement.

» Le surlendemain 19 avril, Baisemaux, gouverneur de la Bastille, vint me dire que le lieutenant-criminel alloit monter pour m'interroger de la part du roi.

» Quoique ce fût là, pour un homme innocent, le chemin de sortir bientôt d'affaire, je ne laissai pas que de trouver de l'aigreur dans ce procédé, mais sans en rien témoigner. Un moment après je vis entrer M. Tardieu, lieutenant-criminel, accompagné de son greffier & d'un commis. Le lieutenant-criminel commença par me dire qu'il étoit bien fâché de me voir là, qu'il falloit que je prisse cette mortification comme venant de la main de Dieu, & que tout le monde disoit que ma maniere de vivre l'avoit bien mérité. Je trouvai ce discours fort impertinent, sur-tout dans un tel moment. Je ne suis pas dévot, lui dis-je, mais je ne suis pas impie; &, si tous ceux qui valent moins que moi étoient à la Bastille, il y auroit peu de gens pour les interroger : mais, monsieur, ajoutai-je, est-ce sur cette matiere que vous avez ordre de me parler? Non, monsieur, me répondit-il, j'ai d'autres choses à vous dire; &, là-dessus nous étant assis, je viens ici par ordre du roi, continua-t-il, &, afin que vous n'en doutiez pas, monsieur, voici ma commission : en disant cela, il me présenta une lettre de cachet. Je n'ai que faire de la voir, lui répondis-je; car, bien que

vous ne ſoyez pas mon juge, j'ai tant de reſpect pour les volontés du roi, que, s'il m'avoit envoyé un valet de pied pour m'interroger, je lui répondrois comme à vous.

» Après cette petite eſcarmouche, il procéda à l'interrogatoire. A la ſuite de diverſes queſtions, il me demanda ſi je n'avois rien écrit contre le roi; je lui dis qu'il m'offenſoit de me faire cette demande; qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ayant ſervi trente ans avec honneur, & ayant droit d'attendre chaque jour des graces de ſa majeſté, je vouluſſe lui manquer de reſpect; & que, pour fonder un tel ſoupçon, il falloit de mon écriture, ou des témoins irréprochables.

» Après ce premier interrogatoire, le lieutenant-criminel me dit qu'il alloit rapporter le tout au roi, & que dans quelques jours il reviendroit: mais il fut hors d'état de me tenir parole; car, cinq jours après, lui & ſa femme furent aſſaſſinés en plein midi dans leur maiſon par deux freres gentilshommes, qui leur étoient allés demander de l'argent dont ils avoient un extrême beſoin, & qui les tuerent ſur ce qu'en les refuſant ils avoient crié au voleur.

» Ce magiſtrat avoit ſi publiquement trafiqué de la juſtice toute ſa vie, que ſa mort fut regardée comme un châtiment du ciel, & l'infâme avarice de ſa femme, qui ne lui permettoit pas, avec les

biens immenses qu'ils possédoient, d'avoir seulement un valet, fut la principale cause de leur malheur. (1)

» Ma femme eut la douleur qu'elle devoit avoir de ma prison, & le duc de Saint-Aignan, l'étant venu visiter le jour même que je fus arrêté, il lui dit que parlant de moi à sa majesté, le roi lui avoit dit que c'étoit *pour mon bien* qu'il m'avoit fait mettre à la Bastille, & que je m'étois fait tant d'ennemis que je courois risque sans cela d'être assassiné. (*Bravo, ma foi!*

---

(1) Il n'y a jamais eu d'exemple d'une lézinerie, d'une avarice pareille à celle du lieutenant-criminel Tardieu & de sa femme nommée Marie Ferrier. C'est d'elle que Racine a dit dans ses plaideurs :

Elle eût du buvetier emporté les serviettes,
Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.

L'assassinat de M. Tardieu & de sa femme fut commis le 24 avril 1665, vers les dix heures du matin, par René & François Touchet, d'une famille fort honnête d'Anjou, mais non gentilshommes, comme le dit M. de Bussi-Rabutin. Ces deux voleurs n'ayant pu ouvrir la porte pour sortir, parce qu'il y avoit un secret à la serrure, furent pris dans la maison même, & trois jours après furent condamnés à la roue. Cette maison étoit située sur le quai des orfevres. On y trouva une somme très-considérable en especes, qui consola beaucoup les héritiers de la perte de ces parens peu regrettables.

Voilà ce qui s'appelle enfoncer le poignard avec grace. Et *c'eſt un roi qui parle* ! . . . . juſte ciel ! où en ſommes-nous ?) »

Pendant le cours de ſa détention qui fut de treize mois, M. de Buſſi-Rabutin ne fut preſque pas un jour ſans ſolliciter, ſans écrire pour qu'il plût au roi de lui rendre ſa liberté, ou de faire terminer l'inſtruction de ſon affaire, s'il étoit vrai qu'il fût coupable. Enfin le chagrin de ne pouvoir réuſſir auprès de S. M. joint à celui qu'il eut d'être forcé de ſe défaire de ſa charge, lui donna une maladie aſſez ſérieuſe pour faire craindre qu'il ne mourût à la Baſtille. Les miniſtres qui, ainſi qu'on l'a dit plus haut, n'aiment pas qu'on meure en ce château, perſuaderent au roi de l'en faire ſortir ; & en effet une lettre de cachet fut expédiée par laquelle ſa majeſté rendoit la liberté à M. de Buſſi-Rabutin, pendant ſa maladie ſeulement, & à condition de revenir ſe conſtituer priſonnier après guériſon. Mais par la ſuite le roi ne l'exigea pas, & il fut aſſez reconnu que c'étoit aux mauvais ſervices que le maréchal de Turenne lui avoit rendus auprès du roi, par eſprit de vengeance ou de jalouſie ſecrete, que M. de Buſſi avoit véritablement dû ſa diſgrace.

Parmi les placets, lettres, billets, &c. que M. de Buſſi-Rabutin écrivit dans ſa priſon, on

remarque sur-tout une requête au roi, en vers, au nom de trois amans prisonniers. Elle est fort bien écrite : en voici la derniere strophe qui n'est pas la plus mauvaise.

Pardonnez donc, grand prince, à ces pauvres amans;
Ne vous opposez plus au cours de leurs tendresses,
Bien que toujours remplis de tendres sentimens,
Ils vous ont plus aimé que toutes leurs maîtresses;
Quoique amouroux & quasi fous,
Ils n'ont jamais voulu mourir pour leurs Silvies,
Et plus de cent fois en leurs vies
Ils ont voulu mourir pour vous.

X I.

A l'avénement de Louis XVI au trône, des ministres nouveaux & humains firent un acte de justice & de clémence, en revisant les registres de la Bastille, & en élargissant beaucoup de prisonniers.

Dans leur nombre étoit un *vieillard* qui depuis quarante-sept ans gémissoit, détenu entre quatre épaisses & froides murailles. Durci par l'adversité qui fortifie l'homme quand elle ne le tue pas, il avoit supporté l'ennui & les horreurs de sa captivité avec une constance mâle & courageuse. Ses cheveux blancs & rares avoient acquis presque la rigidité du fer, & son corps, ployé si long-tems dans un cercueil de pierre, en avoit contracté pour ainsi dire la fermeté compacte.

La porte baſſe de ſon tombeau tourne ſur ſes gonds effrayans, s'ouvre, non à demi comme de coutume; & une voix inconnue lui dit qu'il peut ſortir.

Il croit que c'eſt un rêve; il héſite, il ſe leve, s'achemine d'un pas tremblant, & s'étonne de l'eſpace qu'il parcourt. L'eſcalier de la priſon, la ſalle, la cour, tout lui paroît vaſte, immenſe, preſque ſans bornes. Il s'arrête comme égaré, éperdu: ſes yeux ont peine à ſupporter la clarté du grand jour; il regarde le ciel comme un objet nouveau; ſon œil eſt fixe; il ne peut pas pleurer; ſtupéfait de pouvoir changer de place, ſes jambes malgré lui deviennent auſſi immobiles que ſa langue; il franchit enfin le redoutable guichet.

Quand il ſe ſentit rouler dans la voiture qui devoit le ramener à ſon ancienne habitation, il ne put en ſupporter le mouvement, il fallut l'en faire deſcendre. Conduit par un bras charitable, il demande la rue où il logeoit, il arrive; ſa maiſon n'y eſt plus, un édifice public la remplace. Il ne reconnoît ni le quartier ni la ville, ni les objets qu'il avoit vus autrefois. Les demeures de ſes voiſins, empreintes dans ſa mémoire, ont pris de nouvelles formes. En vain ſes regards interrogerent toutes les

figures, il n'en vit pas une seule dont il eût le moindre souvenir.

Effrayé, il s'arrête & pousse un profond soupir. Cette ville a beau être peuplée d'êtres vivans, c'est pour lui un peuple mort; aucun ne le connoît; il n'en connoît aucun; il pleure & regrette son cachot.

Au nom de la Bastille qu'il invoque & qu'il réclame comme un asile; à la vue de ses habillemens qui attestent un autre siecle, on l'environne. La curiosité, la pitié s'empressent autour de lui. Les plus vieux l'interrogent, & n'ont aucune idée des choses qu'il rappelle. On lui amene par hasard un vieux domestique, ancien portier, tremblant sur ses genoux, qui, confiné dans sa loge depuis quinze ans, n'avoit plus que la force suffisante pour tirer le cordon de la porte.

Il ne reconnoît pas le visage du maître qu'il a servi, son nom seul l'en fait ressouvenir. Il lui apprend que sa femme est morte, il y a trente ans, de chagrin & de misere, que ses enfans sont allés dans des climats inconnus; que, tous ses amis ne sont plus. Il fait ce récit cruel avec cette indifférence que l'on témoigne pour les événemens passés & presqu'effacés.

Le malheureux gémit & gémit seul. Cette foule nombreuse, qui ne lui offre que des vi-

ſages étrangers, lui fait ſentir l'excès de ſa miſere plus que la ſolitude effroyable dans laquelle il vivoit.

Accablé de douleur, il va trouver le miniſtre, dont la compaſſion généreuſe lui fit préſent d'une liberté qui lui peſe. Il s'incline, & dit : faites-moi reconduire dans la priſon d'où vous m'avez tiré. Qui peut ſurvivre à ſes parens, à ſes amis, à une génération entiere ? Qui peut apprendre le trépas univerſel des ſiens ſans deſirer le tombeau ? Toutes ces morts, qui pour les autres hommes, n'arrivent qu'en détail & par gradation m'ont frappé dans un même inſtant. Séparé de la ſociété, je vivois avec moi-même ; ici je ne puis vivre ni avec moi, ni avec les hommes nouveaux pour qui mon déſeſpoir n'eſt qu'un rêve. Ce n'eſt pas mourir qui eſt terrible, c'eſt mourir le dernier.

Le miniſtre fut attendri. On attacha à cet infortuné le vieux portier qui pouvoit lui parler encore de ſa femme & de ſes enfans. Il n'eut d'autre conſolation que de s'en entretenir. Il ne voulut point communiquer avec la race nouvelle qu'il n'avoit pas vu naître ; il ſe fit, au milieu de la ville, une eſpece de retraite non moins ſolitaire que le cachot qu'il avoit habité près d'un demi-ſiecle ; & le chagrin de ne rencontrer perſonne qui pût lui dire *nous nous ſommes vus jadis*, ne

tarda point à terminer ses jours. — *Tableau de Paris.*

XII.

Les Jésuites du collége de *Clermont*, situé rue Saint-Jacques à Paris, ayant, dans l'année 1674, invité Louis XIV à honorer de sa présence une tragédie que leurs écoliers devoient représenter, ce prince s'y rendit. Ces habiles courtisans avoient eu soin d'insérer dans la piece plusieurs traits de flatterie, dont le monarque, avide d'encens, fut fort satisfait. Lorsque le recteur du collége reconduisoit le roi, un seigneur de sa suite loua le succès de la tragédie : Louis XIV dit : faut-il s'en étonner, *c'est mon college.* Les Jésuites ne laisserent pas tomber ce mot. La nuit même, ils firent graver, en grandes lettres d'or, sur un marbre noir : *collegium Ludovici Magni*, & le substituerent à l'ancienne inscription qui étoit placée au-dessous du nom de *Jesus* sur la porte principale du collége : *collegium Claromontanum Societatis Jesus.* Le matin la nouvelle inscription fut mise à la place de l'ancienne. Un jeune écolier de qualité, âgé de seize à dix-sept ans, témoin du zele des révérends peres, fit les deux vers suivans qu'il afficha le soir à la porte du collége.

Abstulit hinc *Jesum*, posuitque insignia regis
Impia gens ; alium non colit illa Deum.

Traduction.

La croix fait place aux lys, & *Jésus-Christ* au roi:
Louis, ô race impie! est le seul Dieu chez toi.

Les Jésuites ne manquerent pas de crier au sacrilége; l'auteur-enfant fut enlevé & renfermé à la Bastille. L'implacable société le fit condamner, par grace, à une prison perpétuelle, & il fut transféré à la citadelle de l'île Sainte-Marguerite. Plusieurs années après il fut ramené à la Bastille. En 1705 il étoit prisonnier depuis 31 ans. Etant devenu héritier de toute sa famille, qui possédoit de grands biens, le Jésuite Riquelet, alors confesseur de la Bastille, remontra à ses confreres la nécessité de faire rendre la liberté à ce prisonnier. La pluie d'or qui avoit forcé la tour de Danaé eut le même effet sur le château de la Bastille. Les Jésuites se firent un mérite auprès du prisonnier de la protection qu'ils lui accorderent; & cet homme considérable, dont la famille alloit s'éteindre sans le secours de la société, ne manqua pas de lui donner des preuves étendues de sa reconnoissance.

XIII.

Le sieur *Vaillant*, prêtre vertueux, mais pour son malheur, appellant de l'impertinente bulle dont la sotte extravagance a causé tant de maux en France, par la foiblesse que le ministere a eue

de s'occuper trop des platitudes eccléſiaſtiques qu'il ne devoit que mépriſer, fut détenu à la Baſtille depuis l'année 1728 juſqu'à l'année 1731. Il y fut de nouveau renfermé en 1734. Des perſonnes livrées à l'illuſion, ou ſéduites, débiterent que ce prêtre étoit le prophete *Elie* deſcendu depuis peu ſur la terre, qu'il étoit à la Baſtille, mais qu'il en ſortiroit miraculeuſement, &c. &c. Les partiſans de cet eccléſiaſtique étoient en grand nombre. (Celui des foux eſt toujours conſidérable en France comme ailleurs) On les appelloit les *Vaillantiſtes*. Les vexations que l'on exerçoit contre ce pauvre prêtre, & ſes pieuſes auſtérités, lui avoient échauffé l'imagination; il crut lui-même quelque tems qu'il étoit effectivement le prophete *Elie*. Il s'attendoit à ſe voir enlever quelque jour dans un tourbillon de feu, & il l'annonçoit bonnement aux officiers de la Baſtille. Le 26 janvier 1739, le feu prit à ſa cheminée, il crut être au moment de ſon enlévement, mais le feu s'éteignit, & il demeura ſous les verrouls comme à l'ordinaire. Alors il ſe crut obligé de déclarer très-ſérieuſement par écrit, à M. Hérault, lieutenant de police: que *lui Vaillant* n'étoit en aucun ſens le *prophete Elie*, qu'il ne le repréſentoit pas, & n'avoit même aucune miſſion pour l'annoncer, agir, ni parler en ſon nom.

La longue ſolitude avoit affoibli ſon eſprit. Un

dimanche étant entré à la chapelle pour entendre la meſſe, il s'empare des ornemens ; paſſe l'aube, met la chaſuble, & commence la meſſe. On appelle du ſecours ; le major vient, veut interrompre le prêtre qui continue : l'officier s'oppoſe, le célébrant réſiſte, & les deux champions ſe prennent au collet. Cette ſcene priva pour toujours le priſonnier d'aſſiſter à la meſſe. Il fut transféré dans la ſuite au château de Vincennes, où il eſt mort.

X I V.

Les mémoires de M. de *Gourville* ſont écrits d'un ſtyle à faire douter qu'ils aient jamais été faits véritablement par lui-même. On ſait combien il exiſte de prétendus mémoires, d'anecdotes hiſtoriques, &c. du commencement de ce ſiecle, qui, ſous l'air de la vérité, ne ſont que les rapſodies de quelques valets-de-chambre, écrites pour extorquer de l'argent de quelque libraire crédule de Hollande. Le nombre de ces eſpeces de productions eſt incroyable, ainſi que la fortune qu'elles avoient dans le monde il y a trente ou quarante ans. Aujourd'hui l'on commence à en revenir, & ce n'eſt pas certainement ſans raiſon qu'on ſe défie de ces mémoires annoncés avec tant de préſomption.

Ceux de M. de *Gourville* ſont peut-être dans ce

cas, malgré l'estime assez générale qu'ils ont obtenue. Quoi qu'il en soit, voici ce que l'auteur lui-même raconte de sa détention à la Bastille.

« Le cardinal de Mazarin, fatigué des demandes continuelles que lui faisoit le prince de Conti, tant pour lui que pour ceux qui lui étoient attachés, se plaignoit fréquemment de ces importunités réitérées. Un de ses courtisans, qui ne m'aimoit pas, lui fit entendre que c'étoit moi qui incitoit à cela le prince de Conti, par le moyen de la princesse son épouse, sur l'esprit de laquelle j'avois beaucoup de pouvoir; & ajouta que si son éminence me faisoit mettre quelque tems à la Bastille, le prince cesseroit sûrement de l'excéder.

» Le cardinal, qu'une injustice n'épouvantoit pas quand il s'agissoit de son intérêt, prit le parti de me faire arrêter, & donna ordre à M. de la Barilliere, gouverneur de cette prison royale, de se saisir de ma personne. Il vint effectivement le lendemain, accompagné de quelques gens armés; & ayant trouvé mon laquais à la porte de ma chambre, il lui demanda si j'étois chez moi & ce que je faisois? Le laquais lui répondit que j'étois avec mon maître à danser. M'ayant trouvé répétant une *courante*, il me dit, en riant, qu'il falloit remettre la danse à un autre jour, & qu'il

avoit ordre de M. le cardinal de me mener à la Bastille.

» Il m'y conduisit dans son carrosse ; & comme il n'y avoit alors aucune personne de qualité, il me mit dans une chambre au premier étage, laquelle étoit la plus commode de toutes ; j'y fus renfermé, avec mon valet, pendant huit jours sans voir personne que celui qui m'apportoit à manger. Le gouverneur étant enfin venu me voir, me dit que M. le sur-intendant (*Fouquet*) l'avoit prié de me faire tous les petits plaisirs qui pourroient dépendre de lui, & que je pouvois communiquer avec les autres prisonniers, mais qu'il ne falloit pas qu'aucun de mes amis demandât à me voir. Cela ne laissa pas que de me faire grand plaisir, m'étant déja ennuyé au-delà de tout ce qu'on peut s'imaginer.

» Peu de tems après, ayant fait venir un brochet fort raisonnable, un jour maigre, je priai M. le gouverneur d'en vouloir bien manger sa part, ce qu'il m'accorda (1). Nous passâmes une

---

(1) Si cela n'est pas un mensonge, il faut avouer que voilà un gouverneur bien complaisant. Quoi ! permettre à la Bastille l'importation d'un brochet !..... Assurément M. De Launai n'y laisseroit pas entrer aujourd'hui le plus petit hareng. Ce La Barrilliere ne savoit pas son métier.

partie de l'après-dînée à jouer au trictrac, & j'en fus dans la suite traité avec beaucoup d'amitié.

» J'avois la liberté d'écrire & de recevoir des lettres autant que je le voulois ; & quelquefois une personne de mes amis venoit demander à voir d'autres prisonniers qui étoient proche de ma chambre : ainsi j'avois occasion de pouvoir parler. Mais cela n'empêcha pas que je ne m'ennuyasse beaucoup, sur-tout depuis neuf heures du soir que l'on fermoit la porte, jusqu'à huit du matin. Je m'amusai, pour passer le tems, à me faire apporter des féves, que je fis mettre par compte égal dans divers papiers. Je me promenois dans ma chambre qui avoit onze pas entre les encoignures des fenêtres, & à chaque tour que je faisois, mon valet tiroit une féve du papier & la mettoit sur la table. Comme le nombre étoit fixé, quand j'avois achevé, j'avois fait deux mille pas. Je fis venir des livres, mais en voulant lire, mon esprit passoit aussi-tôt aux moyens que je pourrois trouver pour me tirer de là.

» Cependant mes amis ne voyoient pas jour à m'en retirer : mais y ayant trouvé entre autres prisonniers six personnes raisonnables, je pensai que si j'avois les clefs de leurs chambres & de la mienne, je pourrois faire cacher mon valet un soir avant que l'on fermât ma porte ; que lui ayant

donné la clef pour l'ouvrir, j'irois faire sortir les autres, & que nous pourrions descendre dans le fossé par un endroit que j'avois remarqué, & remonter par un autre,

» Pour y parvenir je gagnai celui qui avoit soin d'ouvrir nos portes, afin de pouvoir en examiner les clefs, & je pris mes mesures avec de la cire que j'appliquai sur chacune de ces clefs, & que j'envoyai ensuite dans une boëte à la Rochefoucault, pour en faire faire de pareilles par un serrurier habile qui y demeuroit. Mais vers le mois de septembre, sachant que M. l'abbé *Fouquet* étoit fort employé par le cardinal pour faire entrer & sortir les prisonniers de la Bastille, je tournai mes vues de ce côté-là.

» Je fis donc proposer à mes amis de parler à M. le sur-intendant, & de voir avec son frere si en parlant de tems en tems des autres prisonniers avec le cardinal, il ne trouveroit pas le moyen de glisser un mot en ma faveur. La chose réussit si bien, qu'à l'occasion d'un voyage que le cardinal devoit faire pour quelques jours, l'abbé *Fouquet* lui ayant porté la liste des prisonniers de la Bastille, trois furent rayés, du nombre desquels j'eus le bonheur d'être. »

» Un jour, *dit le même*, dans le tems que j'étois déténu dans ce château, je me promenois dans la cour avec un procureur aussi prisonnier,

homme goguenard & plaisant, qui avoit encouru la disgrace de M. l'abbé *Fouquet.* Tout-à-coup en nous retournant, nous vîmes un fort beau chien à côté de nous, & qui paroissoit n'appartenir à personne. Surpris de cette vue, je demandai comment ce chien pouvoit se trouver là ? — *Bon* ! dit le procureur avec un grand sang-froid, *c'est un compagnon : je gage qu'il aura mordu dans la rue le chien de l'abbé Fouquet.* »

X V.

Un nommé *Odricot* & son épouse, d'une honnête famille Irlandoise, furent mis à la Bastille en 1701, pour des raisons que nous ne pouvons déduire, & qu'eux-mêmes peut-être n'ont jamais connues. Ils furent, selon la coutume, enfermés séparément. La dame étoit jeune & jolie ; Corbé, neveu du gouverneur, & Giraut, aumonier du château, tous deux insignes scélérats, mirent tout en œuvre pour la corrompre. La peur, le désespoir ou autre cause quelconque, la fit céder à leurs poursuites, & bientôt elle en porta des marques sensibles. *Ru*, un des porte-clefs, lui servit de sage-femme à ses couches ; mais comme elle ne pouvoit décider en conscience quel étoit le pere de son enfant, ou l'abbé, ou Corbé, ce dernier voulut lui en faire un autre, dont il pût

être certain de se dire le pere. Ce misérable en étoit devenu amoureux, & sa qualité de lieutenant de roi du château lui donnant des facilités, il sut empêcher que l'aumônier Giraut la vît davantage. Cette femme redevint grosse en effet pour la seconde fois; alors Corbé trouva le moyen de la faire sortir, & la mit en chambre garnie, dans l'intention d'en faire sa maîtresse pour quelques années. Pendant ce tems la guerre avec l'Angleterre s'étant terminée, Odricot, comme Irlandois, profita du *bénéfice de paix*, & sortit de la Bastille. Furieux d'apprendre la conduite de sa femme & les séductions de Corbé, il résolut d'en faire ses plaintes à la cour. Mais l'indigne lieutenant en ayant été averti, le fit attendre au coin d'une rue, le fit horriblement maltraiter, & conduire ensuite à Bicêtre par le moyen d'un ordre supposé. L'infortuné Odricot y périt au bout de quelques mois : & le scélérat, coupable de tant de crimes, obtint la croix de Saint-Louis, en récompense de ses bons services à la Bastille.

X V I.

Nicodême *Dezimberg*, de Grenoble en Dauphiné, après avoir servi long-tems dans les troupes du roi, capitaine dans le régiment de Picardie, fut détaché pour aller au siége de Namur fait par

Louis XIV en perſonne. Sa compagnie y fut entiérement défaite, & lui dangereuſement bleſſé. Après ſa guériſon, il vint ſolliciter auprès du miniſtre de quoi remettre ſur pied ſa compagnie ; mais des envieux ayant parlé contre lui, loin de le récompenſer, on le caſſa. Envain il employa les ſollicitations de pluſieurs officiers généraux qui rendirent témoignage de ſa bravoure & de ſa probité, il ne put rien obtenir. La raiſon ſecrete eſt qu'il étoit réformé d'origine, & qu'il dédaignoit les ridicules cérémonies du papiſme. Réduit au déſeſpoir par cette injuſtice, il paſſa en Angleterre, où, par l'entremiſe de quelques perſonnes de conſidération, il obtint une audience du roi Guillaume III. Il fit à ce monarque une propoſition ſi terrible contre le roi de France, que l'idée ſeule fait frémir d'horreur ; & qu'il vaut mieux la laiſſer enſévelie dans le ſilence que de la répéter. L'horrible conjuration des *poudres* n'eſt qu'un diminutif du projet que cet homme avoit conçu. Tant il eſt vrai qu'il eſt dangereux de pouſſer à bout des eſprits violens qui reſteroient toujours de bons ſerviteurs, ſi on leur rendoit la juſtice qui convient ! Mais on doit dire, à l'honneur du roi d'Angleterre, que, quoiqu'on lui propoſât la vengeance de ſon plus grand ennemi, dans un tems où lui-même découvroit tous les jours des conſpirations contre ſa vie, il eut

horreur de cette propoſition, & fit retirer ce miſérable de devant lui, commandant qu'on l'envoyât pieds & mains liées à Louis XIV, avec une expoſition de ſon infâme projet.

Dezimberg, ſe voyant rembarqué pour retourner en France, fut frappé d'une ſi grande terreur qu'il perdit entiérement le ſens & la raiſon. Remis entre les mains des miniſtres, ils crurent qu'il contrefaiſoit le fou pour ſe dérober à la mort; mais on s'apperçut bientôt que ſon aliénation d'eſprit étoit véritable. On ſe décida à le renfermer pour toujours dans un des cachots de la Baſtille. Il étoit ſi furieux que pendant plus d'un an on n'avoit oſé entrer dans le lieu où il étoit, & qu'on fut contraint de faire un trou à la porte par lequel on lui jettoit du pain. Des momens lucides lui revenoient de tems en tems, & par degrés ſa raiſon ſe rétablit. Au bout de dix ou douze ans on lui fit eſpérer qu'il pourroit obtenir ſon pardon s'il abjuroit la réforme pour embraſſer la religion Romaine. L'eſpoir de la liberté le fit conſentir à ſe laiſſer inſtruire, mais ce n'étoit qu'un piége, & ſon ſort n'en devint que plus affreux. On le retira de la Baſtille, & on le transféra ſecrétement dans un château-fort ſitué dans les Pyrenées, où après avoir gémi long-tems ſur la perfidie qu'il avoit eſſuyée des prêtres catholiques, il mourut dans les accès du délire & du déſeſpoir.

Deux personnes, à qui ce malheureux avoit fait confidence de son projet, ont langui long-tems dans diverses prisons.

X V I I.

Ce seroit sans doute abuser de la patience du lecteur que de placer ici l'histoire récente & bien connue de M. de *Lalli*. Voici seulement quelques particularités sur sa détention à la Bastille, où il a resté environ trois ans qu'a duré l'instruction de son affaire. Il étoit extrêmement violent par caractere. Un de ses propos favoris étoit qu'il ne connoissoit point de plaisir plus doux que la vengeance, & que c'étoit vraiment le plaisir des Dieux. Il disoit : *le parlement me jugera suivant toute la rigueur des loix, mais le roi me fera grace & commuera ma peine.*

On lui avoit permis d'avoir avec lui un secrétaire ; il le harceloit par ses duretés continuelles. Un jour ce secrétaire ayant apperçu dans la grande cour du château un amas de sang caillé, provenu d'une saignée de malade qu'un valet avoit jetté par inconsidération, il fut saisi d'effroi & se crut prêt d'être supplicié ; la tête lui tourna, il fut transféré à Charenton.

Le major de la Bastille eut ordre de conduire le comte de *Lalli* au palais pour le dernier interrogatoire. M. le premier président vouloit que cet

officier lui ôtât le cordon de l'ordre & les marques de ſes dignités : il le refuſa & les huiſſiers le firent. Le comte de *Lalli*, reconduit à la Baſtille, les promenades & les viſites lui furent interdites. Les officiers ſe relevoient pour lui tenir compagnie. Son arrêt ne fut exécuté que trois ou quatre jours après avoir été prononcé. Pendant ce tems ſes parens ſe promenoient en voiture du côté de la porte Saint-Antoine, & faiſoient devant ſa fenêtre la démonſtration de ſe couper le cou. Tous leurs ſignaux furent inutiles ; le priſonnier concentré en lui-même, ne jetta point les yeux de ce côté,& laiſſa tout faire au bourreau qu'il eût prévenu certainement. Le major fut chargé de le ramener à la conciergerie, & de paſſer dans ſa chambre la nuit qui précéda ſon exécution. Il s'y réconcilia avec cet officier qu'il avoit pris en haine. Le lendemain M. Paſquier, conſeiller au parlement, lui dit : *le roi eſt plein de bonté, il vous fera ſûrement grace ſi vous déclarez ce que vous ſavez ſur vos deux complices.* M. de *Lalli* entra en fureur, traita M. Paſquier de perfide, lui prodigua les injures les plus fortes, & proféra contre lui les plus terribles imprécations. Le magiſtrat ordonna qu'on lui mît un baillon à la bouche ; peu après le confeſſeur parut & on lui ôta le baillon. Il fit ſemblant de ſe recueillir, tira une pointe de compas qu'il s'étoit ménagée, & s'appuya

fortement dessus, voulant se détruire. On s'en apperçut & on le désarma. Il dit : *F. . . . . . j'ai manqué mon coup.* Le chirurgien trouva la blessure très-légere ; enfin il se calma & se confessa. Au moment de son exécution le comte de *Lalli*, paroissant disposé à haranguer le peuple, on lui remit le baillon, & on ne le lui ôta qu'au moment où il fut décolé.

Sa famille avoit fait le relevé de toutes les circonstances de l'exécution du duc de Biron ; elle en sollicita inutilement la répétition ; mais ce qu'on a remarqué avec quelque peine, c'est que ses parens furent moins empressés encore à sauver la personne du coupable, qu'à recouvrer les sommes immenses qu'il avoit fait passer en Angleterre.

XVIII.

Jusques à présent on a pu appercevoir les causes apparentes ou réelles de la détention de ceux dont nous venons de parler : en voici un qui y a été mis pour des *chansons*.

Charles Farci, soldat aux gardes, fils d'un maître couvreur de Paris, pouvoit espérer un état plus agréable, puisque son pere avoit donné 40 mille livres comptant de dot à sa fille, sœur unique du soldat aux gardes, en la mariant à un courrier du cabinet. Le libertinage éloigna long-

tems *Farci* de la maiſon paternelle, & le conduiſit enfin à la reſſource ordinaire des débauchés, c'eſt-à-dire, à s'enrôler. Après pluſieurs campagnes il prit parti dans le régiment des gardes. La veuve d'un marchand épicier, jeune & jolie, chez qui il alloit ſouvent boire de l'eau de vie, le trouva ſi fort à ſon gré qu'elle lui acheta ſon congé, le fit recevoir maître & l'épouſa. Mais l'amour qu'elle lui témoignoit ne le retira pas du libertinage; il continua à fréquenter ſes anciens camarades, & pour derniere ſottiſe il s'enrôla de nouveau dans la même compagnie d'où ſa femme l'avoit tiré à force d'argent. Cependant à force de promeſſes d'être plus ſage à l'avenir, il obtint de ſa femme de le dégager une ſeconde fois; & l'affaire étoit ſur le point d'être conclue, lorſqu'un matin, au plus fort de l'hiver, étant couché auprès de ſa femme, dès la pointe du jour, il entendit frapper à ſa porte. Croyant que c'étoit des ouvriers qui vouloient boire de l'eau-de-vie, il ſe leva tout en chemiſe pour leur ouvrir; mais quelle fut ſa ſurpriſe lorſqu'il ſe ſentit empoigner par ſix archers vigoureux qui lui fermerent la bouche d'un mouchoir pour l'empêcher de crier, l'enleverent comme une plume, le placerent dans un carroſſe & l'enmenerent, nud comme il étoit, à la Baſtille, où on le relégua dans un cachot, en compagnie

avec un prisonnier fou, qui y étoit depuis longues années.

Quoique l'on fût au plus fort de l'hiver, il ne put obtenir d'habits : les officiers lui dirent que son compagnon s'en passoit bien : en effet il étoit comme quand on vient au monde. On lui donna pourtant deux bottes de paille, & une mauvaise serpilliere pour couverture; il y resta trois ans sans autres meubles ni vêtement. Ayant alors tout le loisir d'examiner en lui-même ce qui lui attiroit cette méchante affaire; il crut d'abord que c'étoit le frere de sa femme qui, échevin de Paris, & orgueilleux comme un marguillier de paroisse, étoit très-courroucé contre sa sœur de ce qu'elle avoit épousé un soldat aux gardes. Il crut ensuite que peut-être c'étoit sa femme elle-même qui lui jouoit ce tour pour se venger de sa mauvaise conduite, & qui le pouvoit d'autant mieux qu'il avoit remarqué qu'elle étoit liée avec des gens de loi du plus haut étage. Enfin il en découvrit la véritable raison, à la suite d'une réprimande ironique que lui fit M. d'Argenson, lieutenant de police, en lui demandant s'il s'aviseroit encore de chanter des chansons contre les personnes de qualité? Il se ressouvint qu'étant un jour allé monter la garde à Versailles, il se trouva à boire dans un cabaret avec d'autres soldats, & qu'ils pousserent loin la débauche. Il se rap-

pella que, dans la chaleur de l'ivreſſe, il chanta à ſon tour une chanſon grivoiſe, où madame de Maintenon, alors dans ſa plus grande faveur, n'étoit pas épargnée. Un laquais de cette dame buvoit dans une chambre à côté : ſcandaliſé d'entendre chanſonner ſa maîtreſſe, il vint s'informer du nom de l'impudent, & huit jours après Farci fut arrêté. On auroit peine à croire un trait de vengeance auſſi cruel de la part d'une femme qui affichoit tant de douceur, s'il n'étoit pas auſſi bien conſtaté.

XIX.

L'aventure d'un nommé *Philibert de la Salle* eſt aſſez ſinguliere pour trouver place ici. C'étoit un jeune garçon de dix-huit ans, qui s'étoit mis domeſtique depuis quelques jours chez un certain M. *le Fort*, lequel vivoit en chambre garnie avec une Anglaiſe fort jolie qu'il avoit enlevée. Un ſoir vers les neuf heures, un exempt de police vint arrêter *le Fort* & ſa demoiſelle, de la part du roi. Le caroſſe étoit à la porte pour les conduire à la Baſtille, & comme ils ne firent mine d'aucune violence, la choſe ſe paſſa avec autant de douceur & de politeſſe que s'il eût été queſtion d'une viſite en ville. *Philibert*, qui ne ſavoit de quoi il s'agiſſoit, monta derriere la voiture en

qualité de laquais. Lorsque le carrosse fut entré dans la cour de la Bastille, il descendit & vint à l'ordinaire ouvrir la portiere pour aider madame à descendre. Qui es-tu donc, toi, lui dit l'exempt qui ne l'avoit pas encore vu? Je suis, répondit-il, le laquais de monsieur. — Ah, ah, eh bien tu resteras ici. En effet, il n'en fallut pas davantage pour le faire entrer dans cet antre redoutable, où, après l'avoir gardé quelques années, sans qu'il fût même de quoi on accusoit son maître, M. d'Argenson le vendit au roi pour en faire un dragon. Ce pauvre homme étoit inconsolable, & l'esprit manqua lui tourner en reconnoissant la bêtise qu'il avoit faite d'aller où on ne le demandoit pas.

X X.

L'abbé *Rollet*, étant au collége d'Harcourt, précepteur des enfans de M. de *Ranci*, fermier-général, conduisoit, un après-midi, ses éleves, selon sa coutume, au jardin du Luxembourg. Il y trouva un prêtre qui revenoit de Hollande, nommé *Sorel*. Ce prêtre l'ayant abordé, & fait une espece de connoissance avec lui, tira de sa poche quelques brochures qu'il avoit apportées de Hollande, & lui proposa de les acheter. Le lendemain ce même *Sorel* lui alla faire visite au collége d'Har-

court & lui en vendit encore quelques autres. Il profita de l'occasion pour recommander à ce précepteur un valet qu'il avoit & dont il vouloit se défaire, le priant de lui faire avoir, par M. de *Ranci*, un petit emploi dans les gabelles : ce que l'abbé lui promit également. Mais, quelques jours après, Sorel, prêtre aussi emporté que libertin, eut querelle avec son valet, le battit, le chassa, & fut prier l'abbé *Rollet* de ne se plus mêler de ce coquin-là. Le valet irrité, & qui savoit tous les secrets de son maître, alla le dénoncer à la police comme distributeur de mauvais livres, & sur-tout de livres imprimés en Hollande. Le lieutenant de police, M. d'Argenson, envoya trois de ses gens chez le prêtre pour le saisir ; mais *Sorel*, qui en eut vent, avoit pris la fuite, & on ne le trouva plus. Le valet insinua à M. d'Argenson, que le moyen de trouver le prêtre étoit d'arrêter l'abbé *Rollet*, à qui il en avoit vendu une grande quantité. Alléché par l'espoir d'une bonne capture, le lieutenant de police fit investir le collége d'Harcourt par un grand nombre d'huissiers, records, sergens, & s'y rendit-lui même en personne pour faire la visite. On ne trouva rien, l'abbé les avoit revendus & n'en avoit plus un seul. Cependant, l'accusation étant formelle, M. d'Argenson mit de sa propre autorité l'abbé Rollet en dépôt chez un

un exempt, jusqu'à ce qu'on eût découvert *Sorel*, que l'on attrapa au bout d'un mois, & qui avoua tout sans se faire beaucoup prier. C'en fut assez pour faire enfermer l'abbé Rollet à la bastille, où il eut le temps de languir & de maudire son imprudente curiosité. A force d'y songer, il trouva moyen de tromper, d'une maniere bien ingénieuse, la vigilance des gens de la Bastille. Il sut par hasard que les pains entiers que les prisonniers rendoient aux portes-clefs, quand ils n'avoient pas faim, tournoient au profit de ces derniers, & qu'ordinairement ils les revendoient aux soldats de la garnison du château. L'abbé Rollet fit adroitement une ouverture à un pain entier, écrivit un petit billet à madame de Ranci, qui avoit une grande amitié pour lui, & le fourra à tout hasard dans ce pain, bouchant le trou si adroitement, que l'ouverture étoit imperceptible. Son bonheur voulut que ce pain fût vendu à un soldat, qui, en le coupant, y trouva le billet, & le porta à son adresse, s'attendant à une bonne récompense. Cette heureuse idée eut son effet. Madame de *Ranci*, aussi bienfaisante que spirituelle & jolie, intrigua tant qu'elle obtint la liberté de l'abbé *Rollet*, qui depuis n'eut plus envie d'acheter de livres venant de Hollande. Quant au prêtre *Sorel*, c'étoit un misérable qui méritoit son sort. Etant curé en campagne, il avoit abandonné

ſa paroiſſe pour s'enfuir en Angleterre avec une fille qui le quitta à Londres. Il paſſa quelque tems en Hollande, vivant aux dépens des ambaſſadeurs étrangers; enfin, il eut l'effronterie de revenir à Paris, où ſon commerce clandeſtin de livres prohibés le conduiſit à la Baſtille pour le reſte de ſes jours. Il y devint fou; ſa démence conſiſtoit à ſe croire ſans ceſſe à la veille d'être pendu; il ſe jettoit à genoux, demandoit la bénédiction aux porte-clefs, & leur faiſoit entonner le *Salve*. Au bout de pluſieurs années, il devint tellement furieux, qu'il fallut le ſéqueſtrer totalement & même l'enchaîner. Il y périt de miſere, dans un cachot, autant de faim que de maladie. Il étoit originaire de Leri, près du Pont-de-l'arche en Normandie, & fils d'un fermier qui eut beaucoup mieux fait d'en faire un bon laboureur qu'un mauvais prêtre.

X X I.

Pierre de la Porte, d'abord porte-manteau de la reine Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, puis maître d'hôtel & premier valet-de-chambre de Louis XIV, fut renfermé à la Baſtille par le cardinal de Richelieu, & n'en ſortit qu'après avoir beaucoup ſouffert. Il s'étoit attaché inviolablement à la reine, & fut le ſeul miniſtre des in-

trigues & des correspondances qu'elle entretenoit secrétement en Angleterre & en Espagne, alors ennemies de la France; il connoissoit parfaitement combien le métier qu'il faisoit pouvoit devenir dangereux pour lui, mais son attachement pour la reine le fit passer par-dessus toute considération particuliere; il ne sortit de la Bastille que lorsque Louis XIII se fut réconcilié avec la reine & qu'elle fut devenue enceinte. De là, il fut envoyé en exil à Saumur, où il resta jusqu'en 1643, temps auquel le roi étant mort, la reine le rappella à la cour, lui fit quelque bien, & le disgracia ensuite sans le moindre fondement, excitée par le cardinal Mazarin. Si jamais personne éprouva la vérité de cet axiôme, *qu'il n'y a qu'ingratitude à attendre des grands*, c'est assurément M. de la Porte; il avoit risqué sa fortune & sa vie pour les intérêts de la reine; & au moment où il devoit naturellement espérer des graces & des récompenses, il se vit obligé de vendre sa charge & de se retirer.

Le cardinal de Richelieu, qui se connoissoit en hommes, & qui savoit parfaitement distinguer ceux dont les lumieres & le courage étoient capables de vaincre certaines difficultés, eut grande envie d'attacher M. de la Porte à son service; il étoit bien sûr qu'il étoit le ministre affidé de la reine; il fit tous ses efforts pour le gagner; il chercha à l'épouvanter & à le convaincre;

enfin, n'ayant pu lui rien faire avouer, il ne put s'empêcher d'admirer la constance & la fermeté de ce serviteur fidele; & l'on voit, par ce qui est rapporté dans les mémoires du temps, qu'il ne croyoit pas en avoir un seul de cette trempe.

Le récit de M. de la Porte lui-même est trop intéressant pour ne pas trouver place ici.

» Après bien des soupçons sur les intelligences de la reine en Espagne, & sur la part que j'y avois, le roi eut enfin quelques avis plus certains qui causerent ma disgrace & ma prison.

» Sa majesté, qui étoit à Saint-Germain, manda à la reine, qui étoit à Paris depuis quelques jours, de se rendre à Chantilli. Elle partit sur le champ, en m'ordonnant de rester à Paris jusqu'à l'arrivée de quelques lettres qu'elle attendoit, & m'en donna une pour M. de la Thibaudiere, qui devoit la porter à madame de Chevreuse à Tours.

» Après le départ de la reine je trouvai la Thibaudiere dans la cour du Louvre, à qui je voulus remettre la lettre que j'avois en poche : mais il me pria de la garder jusqu'au lendemain; ce qui m'a fait soupçonner depuis qu'il avoit eu vent que je serois arrêté ce jour-là.

» En sortant de la cour du Louvre, j'allai voir M. de Guitaut, capitaine aux gardes, où je restai jusques à six heures du soir. En m'en allant, je

vis un carrosse à deux chevaux, dont le cocher étoit habillé de gris, arrêté au tournant de la rue des vieux Augustins & de la rue Coquilliere; &, comme je passois entre le coin de la rue & le carrosse, un homme, que je ne pus voir parce qu'il me prit par derriere, me mettant les mains sur les yeux, me poussa vers le carrosse, & en même tems je me sentis enlevé par plusieurs mains, qui après rabattirent les portieres, en sorte que je ne pus voir qui m'arrêtoit, ni où l'on me menoit. Enfin le carrosse s'arrêta, & je reconnus la Bastille, ainsi que celui qui m'y conduisoit, lequel étoit *Goular*, lieutenant des mousquetaires, accompagné d'une douzaine de satellites.

» A la descente du carrosse on me fouilla, & l'on trouva cette lettre de la reine que la Thibaudiere n'avoit pas voulu recevoir : on me demanda de qui elle étoit; je dis à *Goular* qu'il connoissoit bien le cachet des armes de la reine, & que c'étoit pour madame de Chevreuse, à qui la reine ne faisoit aucun mystere d'écrire. On me fit ensuite passer le pont & entrer dans le corps-de-garde, entre deux haies de soldats de la garnison qui avoient la mêche allumée & se tenoient sous les armes, comme si j'eusse été un criminel de lèze-majesté.

» Je fus une demi-heure dans ce corps-de-garde pendant qu'on me préparoit un cachot, qui fut celui d'un nommé Dubois, qui en avoit été tiré de-

puis peu pour aller au ſupplice, parce qu'il avoit trompé le cardinal, à qui il avoit promis de faire de l'or. Arrivé au cachot, on me déshabilla pour me fouiller une ſeconde fois ; enſuite on apporta un lit de ſangle pour moi, & une paillaſſe pour un ſoldat qu'on enferma auſſi dans le même lieu, une terrine pour nos néceſſités naturelles, & l'on ferma ſur nous les portes.

» Pendant ce tems le cardinal, qui vouloit faire bien du bruit pour peu de choſe, envoya au plus vîte un détachement de cavalerie vers Orléans, pour en impoſer à tout le monde, comme s'il eût été queſtion d'une grande conſpiration contre l'état. Cette démarche fit peur à madame de Chevreuſe, qui ſe retira en Eſpagne, ſans ſonger combien cette fuite faiſoit tort à la reine.

» Je ſubis pluſieurs interrogatoires où je tins ferme, réſolu de ne jamais compromettre la reine, quelque choſe qui en pût arriver. Le cardinal, voyant qu'on ne pouvoit rien me faire avouer, prit le parti de m'interroger lui-même. D'abord il me dit qu'il n'y avoit plus lieu pour lui de nier une choſe dont il étoit bien inſtruit, puiſque la reine l'avoit avouée au roi & à lui ; mais qu'il vouloit avoir auſſi mon aveu. Sur ma réponſe que je dirois tout ce que je ſavois, il m'interrogea ſur toutes les correſpondances de la reine : je niai tout fermement ; il ſe mit en colere, me menaça, ſe radoucit, pro-

mit de faire ma fortune, enfin n'épargna rien pour me faire parler; mais, n'aboutiſſant à rien de ce qu'il avoit en vue, il me renvoya dans mon cachot.

» Au bout de ſix ſemaines je fus tiré du cachot & mis dans une chambre ordinaire. J'appris par les ſoins de mademoiſelle de Haute-Fort que le roi & la reine s'étoient réconciliés, & même que leurs majeſtés, revenues à Paris, avoient couché enſemble. Comme c'eſt de cette fois-là que la reine devint groſſe de Louis XIV, on pouvoit l'appeller le fils de mon ſilence, auſſi-bien que des prieres de la reine & des vœux de toute la France.

» On m'accorda enſuite la liberté de la promenade ſur les tours, & la converſation avec quelques priſonniers. Ce petit bien-être raccommoda un peu ma ſanté.

» Enfin arriva le jour de ma ſortie de la Baſtille, où je demeurai neuf mois, jour pour jour, comme dans le ſein de ma mere, avec cette différence qu'elle ne fut point incommodée de cette groſſeſſe, dont j'eus ſeul toutes les douleurs. La reine étant à mi-terme, & ayant ſenti remuer ſon enfant, elle demanda ma liberté, & l'obtint, à condition que j'irois en exil à Saumur, & que je n'en ſortirois point ſans un ordre du roi.

» Le 12 mai de l'an 1638 M. le Gras, ſecrétaire des commandemens de la reine, avec un

commis de Chavigni, vint me faire ſigner la promeſſe que je faiſois au roi d'aller à Saumur à cette condition ; je ſignai, & le lendemain je ſortis de la Baſtille.

» Ainſi le premier coup de pied du roi me fit ouvrir toutes les portes de ce château royal, & m'envoya à plus de quatre-vingt lieues au-delà. Je reſtai huit jours à Paris pour mes affaires ; avant de partir pour Saumur, M. le cardinal me fit demander ſi je voulois me donner à lui, me promettant plus que je ne pouvois eſpérer ; mais je ne jugeai pas à propos d'accepter ſes offres. Je me rendis donc à mon exil, où je ne m'établis pas d'abord pour un long ſéjour : car on m'avoit toujours fait eſpérer que je retournerois à la cour auſſi-tôt que la reine ſeroit accouchée ; mais les affaires changerent de face, & la reine eut aſſez de peine à ſe conſerver elle-même contre ſes ennemis, qui n'étoient pas moins puiſſans qu'avant ſa groſſeſſe.

» Enfin le cardinal étant mort & le roi auſſi quelque tems après, je revins auprès de la reine. »

X X I I.

Le ſieur *de Bure*, libraire de Paris, diſtingué dans ſa profeſſion, a été mis derniérement à la Baſtille, pour un ſujet qui paroîtra bien mince

Le ſouverain (*Mém. de M. Ling.*) juge à pro-

pos d'introduire dans la librairie une police nouvelle ; une loi ordonne que certains livres seront *estampillés*, c'est-à-dire, marqués d'un certain signe qui devoit leur donner de certains droits. Jusques-là tout alloit bien, au moins pour ceux à qui *l'estampillage* devoit valoir beaucoup d'argent.

Mais un ordre particulier enjoint au sieur *de Bure* d'appliquer lui-même *l'estampille*, de se rendre le ministre manuel, l'exécuteur de cette opération : il y voit la ruine infaillible de plusieurs familles de la communauté dont il est le chef : il croit sa conscience intéressée, ainsi que son honneur à s'excuser ; il offre sa démission, afin que l'emploi qui lui répugne passe sans bruit dans des mains plus dociles. On ne reçoit point sa démission ; on lui répete deux fois, trois fois, l'ordre fatal, *estampillez ou bien.* . . . Il persiste à se défendre ; on accomplit l'alternative, on le met à la Bastille, & voilà un criminel d'état.

XXIII.

En 1766, un professeur de Rhétorique du collége de . . . . nommé M. L . . . . . t, parlant un jour avec indignation de la barbare imbécillité des juges d'Abbeville, qui venoient de condamner le jeune chevalier de la Barre au supplice

le plus terrible, pour une peccadille qui méritoit tout au plus une légere réprimande, & enveloppant dans la chaleur de ſon diſcours les quinze conſeillers du parlement de Paris, qui eurent la lâcheté atroce de confirmer la ſentence des ânes d'Abbeville, fut écouté par un miſérable duquel il ne ſe défioit pas. Cet homme vil étoit le paraſite ordinaire de l'évêque de .... Il ſe fit un plaiſir malin de rapporter au prélat les paroles du profeſſeur, les envenima encore, & anima tellement le ſacré *Bishop*, en lui faiſant entendre que la Sainte Egliſe elle-même étoit compromiſe, qu'il lui perſuada d'employer ſon crédit pour châtier un peu l'indiſcret orateur. En effet, à force d'intrigues & de femmes perdues qui s'en mêlerent, on extorqua une lettre de cachet, & un beau jour on vint s'emparer de M. L.....t, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à cette diſtinction miniſtérielle. On le conduiſit à la Baſtille où pendant dix-huit mois de retraite, il eut le tems de concevoir que quand un tribunal ſouverain fait une ſottiſe, un particulier, qui n'a pour lui que le bon ſens, a très-grand tort d'en relever l'injuſtice, ſur-tout quand l'affaire touche un peu la horde eccléſiaſtique. Ce fut à un miniſtre auſſi humain qu'éclairé que M. L....t dut ſa liberté ; le clergé s'y oppoſoit ; & les juges ignares, couverts d'opprobre & de con-

fusion, auroient volontiers donné la moitié de leur fortune, pour ensévelir à jamais ce vigoureux témoin de leur turpitude.

XXIV.

Le dépôt de la Bastille contient plusieurs malles de papiers de feu M. le duc de Vendôme, qui concernent son histoire & celle des guerres d'Espagne, d'Italie & de Flandres : ces papiers furent saisis sur son fils naturel qui étoit son légataire, lequel étant soupçonné d'avoir composé la brochure intitulée *les trois Marie*, fut renfermé d'abord à la Bastille & transféré dans la suite à Vincennes, où il est mort. Ces papiers sont dans un lieu humide, ils ne tarderont pas à être pourris ou rongés des vers, s'ils ne le sont déja ; & la postérité sera privée de ces matériaux précieux & uniques en leur genre.

Louis-Joseph duc de Vendôme, de Mercœur, d'Etampes & de Penthievre, général des galeres, grand sénéchal & gouverneur de Provence, né le 30 juillet 1654, fut vice-roi & généralissime des armées de Catalogne & d'Espagne depuis 1685, jusqu'au commencement de ce siecle. En 1702 il passa au commandement des armées d'Italie, où il battit le prince Eugêne & les impériaux; en 1707 il fit la campagne de Flandres; trois

ans après il retourna en Eſpagne, où il mourut à Vinaros le 11 juin 1712. Cet homme célebre par ſes exploits militaires, qui avoit le roi Henri IV pour Biſayeul, ne laiſſa d'autre poſtérité qu'un fils naturel qui mourut à Vincennes, après une longue priſon, pour une miſérable brochure que peut-être il n'avoit pas faite; les prétendues preuves qu'on en a n'étant rien moins qu'évidentes.

Dans un des numéros du *Courrier de l'Europe* de cette année, on trouve l'annonce d'un livre ayant pour titre : *Réfutation des mémoires de M. Linguet*. L'auteur, quel qu'il ſoit, ſemble vouloir dire que M. *Linguet* n'a pas été fidele dans le tableau qu'il a donné du régime de la Baſtille. Ce livre n'ayant pas encore paru, nous ne pouvons juger ſur quels fondemens l'écrivain de cette nouvelle production s'appuie, pour prouver que M. Linguet a dit trop, ou trop peu. — Seroit-ce par haſard une apologie de la Baſtille, ainſi que le titre ſemble l'inſinuer? Cela ſeroit vraiment curieux. Ce ſeroit une piece à mettre à côté de l'apologie de la Saint-Barthelemi, qu'un fanatique ignorant a oſé faire il y a quelques années.

Si ce n'eſt qu'une ſatyre contre M. Linguet, l'auteur nous paroît fort peu généreux de l'attaquer ſur ſes mémoires. M. Linguet a d'autres

côtés qui prêtent assez facilement à la critique ; mais relativement à sa détention, il n'est personne parmi les honnêtes gens qui n'ait été indigné de cet affront fait à la justice, à l'humanité ; & si l'on peut reprocher quelque chose à ses mémoires sur la Bastille, c'est d'être trop peu vigoureux, de ne pas révéler d'une maniere plus forte, plus énergique, le crime de ceux qui le persécuterent, & sur-tout de n'avoir pas assez approfondi l'histoire & le régime de cet odieux château, la honte du gouvernement françois.

Soutenir que la Bastille est une chose utile & indispensable en France, seroit l'acte d'un vil esclave du despotisme ; & l'instigateur d'une pareille assertion seroit digne de la haine & du mépris de toutes les ames honnêtes.

LETTRE

A l'Auteur des Remarques historiques sur la Bastille.

Londres, ce 1 juillet 1783.

MONSIEUR,

Tout le monde achette les mémoires de M. Linguet sur la Bastille, & bien des personnes en désirent d'autres. L'accueil que fait, comme par instinct, tout homme que l'habitude du joug n'a point abruti, à une description dont le lecteur le plus indulgent ne peut se dissimuler les défectuosités, est un gage de celui qui attend votre ouvrage.

Je ne doute pas, monsieur, que les anecdotes que votre zele vous a fait rassembler pour battre en brêche ces magasins du crime, ces *oreilles* modernes de l'ancien tyran de Syracuse, ne fassent gémir tous vos lecteurs sur le sort de tant d'hommes immolés à de sombres jalousies, à de secrettes vengeances, & même souvent aux caprices de ces *locustes pestiférés*, qui, sous le nom d'exempts de police, aiment mieux faire périr

mille honnêtes citoyens que de retourner les mains vuides, & puniſſent ſans remords l'innocent de leur propre mal-adreſſe.

Mais, monſieur, dans une matiere comme celle-ci, il ne ſuffit pas d'exciter la commiſération pour les victimes & l'indignation contre les bourreaux; il faut encore dévoiler toute la perfidie qui ſert de baſe aux manœuvres des nouveaux *Rhadamantes*; il faut les ſuivre pas à pas dans les cavernes obſcures cette priſon, théâtre de leur ſcélérateſſe; il faut exciter contre ces lieux d'horreur & d'opprobre le cri de l'humanité entiere.

Qu'il eſt facile à un homme en place de ſurprendre la crédulité de celui qui attend de lui quelque faveur; & qu'il lui eſt aiſé de le rendre dupe de ſa propre confiance! Plus celui-là met d'art à feindre qu'il reſpecte les droits de l'humanité, plus la confiance de l'autre eſt tranquille, & plus la perfidie du premier eſt à couvert.

Je vais, monſieur, vous faire part de quelques traits récens, dont peut-être, dans votre retraite littéraire, vous n'aurez pas été parfaitement inſtruit. Il eſt bon que la génération préſente & future ait quelqu'idée de la maniere de procéder de certaines gens. Liſez & jugez.

I.

Un ministre de la marine, renommé pour sa ladrerie, mais réveillé tout-à-coup de la stupeur de la lésine par la crainte de perdre sa place, songe à un certain d'*Anouille*, un de ces piliers d'anti-chambre propres à toutes mains. « Ces » diables d'anglois me désolent, lui dit-il, ils » savent tout ce que nous faisons ici. Quelqu'un » de mes coquins de commis a des intelligences » dans les bureaux de Londres. Tenez, voilà » une lettre de 5600 louis, allez-vous-en flairer » dans *Cloveland-Row*; & mettez-moi sur la » voie. »

Le famélique d'*Anouille*, tout extasié, se tâte d'abord lui-même : puis se voyant spiritualisé par la vertu des paroles ministérielles, il saisit le *papier talismanique* & part; ne doutant pas qu'un éveillé de Versailles n'ait bientôt fait jaser quelques butors d'anglois; malheureusement il trouve au gîte un renard; ses finesses sont bientôt décousues; la crainte des *messagers d'état* dissipent ses illusions, & atteint de frayeurs plus que paniques, il regagne au plus vîte le quai de la ferraille.

» Quoi, mauvais serviteur, lui dit le mi» nistre en le revoyant, tu ne me rapportes

ici

» ici ni de quoi faire pendre quelqu'un, ni » l'argent que je t'ai donné ! Qu'on le saisisse » & qu'on le jette dans les ténebres extérieures. » Aussi-tôt fait que dit ; d'*Anouille* y est & y restera encore long-tems.

I I.

Depuis quelque tems la médisance & la calomnie exerçoient leur rage contre une reine jeune & belle, à qui l'éclat de son rang & peut-être la franchise de son caractere ne laissoient pas appercevoir que le trône lui-même, environné de l'amour & de l'estime du peuple, n'est pas à l'abri des traits de la malignité.

Sur l'existence de quelques écrits circulans dans le monde méchant, *Jacquet* est nommé pour aller à la découverte ; il achete & rapporte des éditions entieres. Les suppôts de la police, jaloux de ses succès, l'accusent d'être lui-même le libelliste & le distributeur. (Le pauvre diable sait à peine signer son nom.) Il est arrêté & précipité dans le *puits royal.*

Eh bien, M., c'est le captureur de ce malheureux, c'est ce même familier de l'inquisition gallicane, c'est ce même B...... nommé *Receveur*, qui est venu à Londres ce mois de mars dernier pour y établir un bureau d'espion-

nage. Jugez de la justesse de ses combinaisons & des succès qu'il en devoit attendre, par les coopérateurs qu'il s'associoit.

Il y a dix ou douze ans qu'un fugitif de France, ne sachant de quel bois faire flèche, après avoir épuisé la ressource d'un libelle qu'il avoit intitulé *Le Gazetier cuirassé*, imagina de mettre à contribution la Belle *Ange*, qui régnoit alors en France. Pour jouer à coup plus sûr, il avoit introduit dans les *Mémoires secrets d'une femme pub......* un personnage qui n'enduroit pas aussi gaiement le *populus me sibilat*. On envoya *Receveur* pour attirer le libelliste dans un piége quelconque, & l'emmener à Paris; mais le mal-adroit manqua son coup, & fut trop heureux d'échapper à la fureur de la populace qui vouloit le mettre en pieces; il lui en prit une si vive peur que son cerveau se dérangea, & qu'il a fallu lui administrer quelque tems le régime pour les foux.

Quant à l'écrivain, il s'en tira selon ses vues; un autre négociateur non moins vil arriva, & conclut, pour avoir son griffonnage, un marché de 1500 guinées comptant, avec 200 autres de pension viagere.

Revenu à Londres au mois de mars dernier, le chevalier *Receveur* (car ce misérable est décoré d'une croix bien indignement profanée)

crut pouvoir profiter de l'esprit de coalition qui avoit gagné toutes les têtes, sur les bords de la Tamise; il s'adresse à celui même qu'il avoit voulu enlever il y a dix ans : « Donnons-nous la main, » lui dit-il; il y a ici des coquins de griffon-» neurs que votre exemple alléche, tendons nos » toiles ensemble, & que toutes ces mouches » qui nous fatiguent viennent s'y prendre. »

Je le veux bien, répond l'homme aux cuirasses, mais en attendant la croix de Saint-Louis; je vous préviens que je vais être arrêté pour 60 guinées que je dois à un marchand tapissier. — « A cela ne tienne, dit l'autre, allons nous-» en chez mon banquier, nous prendrons sur » ma lettre de crédit de quoi faire taire cet im-» portun. Mais avant tout, découvrez-moi qui » est l'auteur de cette polissonnerie des *Petits* » *soupers de l'Hôtel de Bouillon.* Ce coquin a écrit » deux fois à Paris, j'ai ses lettres, il faudroit » se procurer de l'écriture de tout ce qu'il y a » ici de François suspects, afin de confronter. »

Le premier auquel on s'arrêta fut un nommé Mauriçon, qui, après avoir joué des farces dans quelques bureaux de Paris, est venu inviter les gens de Londres à des soliloques en guise d'opéra-Bouffon, à une demi-guinée par tête.

Le Gazetier cuirassé, ne sachant comment s'y prendre pour avoir de son écriture, dit à un cer-

tain La Fite de dire à un certain Jombert qu'il y avoit cinq guinées à gagner pour celui qui rapporteroit réponſe à une lettre qu'on lui donneroit pour Mauriçon.

Jombert va conter le cas à un certain Dupuis, qui ſe met en tête de gagner les cinq guinées ; & fabrique ſans ſcrupule l'écriture deſirée.

Le vieux Goudar, ſatellite de Receveur, ſoupçonne la fraude, & rencontrant par haſard un jour au parc Saint-James le célebre Philidor, ami de Mauriçon, il lui propoſe l'affaire, perſuadé que ce moyen ſera plus ſûr. — Volontiers, dit le muſicien, je vais chercher Mauriçon, il écrira ſous ma dictée. = Eh non! reprend Goudar, il ne faut pas que Mauriçon ſache de quoi il s'agit. — Laiſſez-moi faire, dit Philidor en ſe moquant de lui, je vais vous l'amener.

Pendant ces altercas, on diſtribuoit & on affichoit dans les rues de Londres un billet d'alarme, pour rendre le peuple attentif ſur les deſſeins de Receveur (1). Comme dans ce billet on parloit

---

(1) Voici la ſubſtance de ce billet d'alarme.

Tocſin contre des eſpions françois, & avis aux étrangers qui n'aimeroient pas d'aller pourrir à la Baſtille.

Les braves & généreux Bretons ſont avertis qu'il y a ici deux eſpions de la police de Paris, logés dans la Cité, & quelques-uns de leurs ſatellites dans les environs de

de trois ouvrages, dont deux n'étoient pas encore imprimés, La Fite imagina de jouer notre homme de police, & de le mettre à contribution. En conséquence, il feint de connoître l'auteur des libelles, suppose avec lui des entrevues à la campagne, & propose un marché à conclure pour l'acquisition des manuscrits & des figures. Cela donna lieu à une négociation où M. de Monstier, ministre de France, fut compromis, & qui a pensé couvrir de ridicule l'administration elle-même.

Enfin le tems s'étant écoulé vainement, M. le comte d'Adhemar arrivé à Londres a fait venir Receveur. — As-tu trouvé ce que tu cherchois, lui demande l'ambassadeur? — Non, monseigneur. — *Eh bien, cela étant, décampe, & qu'après demain tu ne sois plus à Londres.*

Saint-James; lesquels font le guet, jour & nuit, munis de bâillons, de menottes & de poignards, dans le dessein d'enlever & transporter en France les auteurs & éditeurs des ouvrages suivans :

*Les amours & aventures du visir Vergen***.*

Les petits soupers de l'hôtel de Bouillon.

Le premier n'est pas encore imprimé. Le dernier l'a été à Bouillon & est actuellement en vente dans Saint-Jamestreet, &c. &c. &c.

Le chef de ces espions est un certain Receveur, portant croix de Saint-Louis, qui a paru ici il y a dix ans, chargé d'une semblable commission, & contre lequel les papiers publics ont publié, dans le tems, des avis.

Voilà du moins un homme de qualité qui ſent ce qu'il doit à ſon rang, à ſa dignité & à la nation, chez laquelle il a fait naître l'eſtime & la plus haute conſidération pour lui.

Mais qu'eſt venu faire ce *Receveur ?* Comment la police pariſienne, qui paſſe pour ſi déliée, a-t-elle pu employer un lourdaut de cette eſpece, qui n'a pas même les premiers élémens de ſon infame métier ? Son objet étoit d'étouffer des écrits ſcandaleux qui intéreſſent, dit-on, des perſonnes auguſtes, & il divulgue ſon ſecret à des gens qui en prennent plaiſamment occaſion de le jouer. Quel dommage que le peuple de Londres n'ait pas fait juſtice de cet excrément décoré ! Ah ! puiſſe-t-il y revenir une troiſieme fois ! Sa figure aujourd'hui bien connue le décélera, & il ne s'en tirera pas à ſi bon marché.

O monarque des lys ! ô vous l'idole des françois & ſi digne de l'être ! ô Louis XVI, objet de l'amour de vos peuples, & de l'eſtime des nations étrangeres, que la main de votre juſtice ſaiſiſſe le monſtre des délations qui infeſte les avenues de votre trône auguſte ; qu'elle l'écraſe contre la pierre d'infamie, & que chacun en paſſant mette le pied ſur ce reptile peſtilenciel ! alors vos ſujets ſeront tous ce qu'ils doivent être.

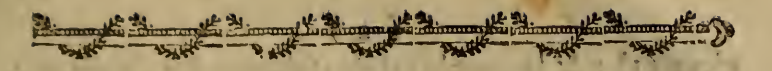
Je ſuis, Monſieur, Votre &c. &c.

P. S. Depuis le depart de *Receveur*, il a paru dans la gazette de Leide du 13 juin dernier, l'article ſuivant : *De Paris.* « Un de nos pre-» miers & plus intelligens inſpecteurs de police, » eſt parti d'ici il y a quelque tems avec trois » exempts. On les dit chargés d'une commiſſion » fort délicate au-delà des mers ; ce qui eſt cer-» tain, c'eſt que leur voyage ſera de quatre mois » au moins. »

Si cet article regarde la belle expédition de *Receveur* à Londres, on peut prendre quelqu'idée de la ſublime intelligence du faquin qui nous a honorés de ſa courte viſite. C'eſt bien de lui qu'on peut dire :

Rare & ſublime effort d'une imaginative
Qui ne cede en vigueur à perſonne qui vive.





RÉVOLUTIONS DE PARIS,

DÉDIÉES A LA NATION.

Les grands ne nous paroiſſent grands,
Que parce que nous ſommes à genoux. . . .
. . . . Levons-nous.

Du 12 au 17 Juillet 1789.

DÈs qu'on ſut dans cette ville le départ de M. Necker, la conſternation fut générale ; le peuple déſeſpéré cherchoit un terme à ſes maux, incendia pluſieurs barrieres, ſe porta en divers lieux, forma des projets incertains, tandis que les citoyens, dans un morne ſilence, en ſe conſultant, laiſſoient échapper des larmes. Sur les cinq heures, le dimanche 12 Juillet, des citoyens aſſemblés au Palais-royal, envoyerent des ordres pour fermer tous les ſpectacles ; ce qui fut exécuté ſans réplique. Cette marque d'honneur, décernée à un grand homme, fit connoître avec certitude quel étoit le degré de l'affliction publique.

L'on fut enſuite au cabinet du ſieur Curtius, pour prier cet artiſte de ſe déſaiſir des buſtes ou portraits de monſeigneur le duc d'Orléans & de M. Necker. On a porté ces buſtes en triomphe, quoique décorés de crêpes, ſymboles de la diſgrace de ces hommes pré-

cieux (1) ; & le peuple crioit : *chapeau bas*, pour marquer sa profonde vénération ! Le cortége étoit nombreux ; il a suivi le boulevard & la rue Saint-Martin : là, les citoyens qui le composoient ont engagé un détachement de la garde de Paris à les accompagner pour maintenir le bon ordre. On a suivi la rue Saint-Martin, celles Grenetat, de Saint-Denis, les rues de la Ferronnerie, Saint-Honoré, jusqu'à la place Vendôme. Alors un détachement de Royal-Allemand a voulu faire main-basse sur le peuple ; on a lancé des pierres, les soldats se sont jettés parmi la populace ; le buste de M. Necker a été brisé, celui de Monseigneur le duc d'Orléans n'a échappé que parce qu'un dragon, d'un coup de sabre, n'a pu l'atteindre ; mais ces lâches soldats, qu'incessamment l'assemblée nationale peut licencier & déclarer infâmes, ont osé tirer sur le peuple : un garde-françoise, sans armes, a été tué, & quelques personnes blessées. Au même instant le prince Lambesc, leur chef, cet odieux aristocrate a paru au pont tournant des Tuileries ; il a eu la basse cruauté de se présenter à des citoyens qui se promenoient, & qui n'avoient pour arme qu'une canne en main : là, d'un coup de sabre, & sans motif, il a abattu à ses pieds un vieillard qui se retiroit avec son ami ; des jeunes gens ont voulu s'avancer, mais les soldats ont fait feu. Dès-lors chacun, saisi d'effroi, a pris la fuite ; on a entendu un coup de canon, & l'alarme s'est répandue : des citoyens désespérés sont entrés au Palais-royal, en criant : *aux armes ! aux armes !* L'on avoit déja fait des motions

---

(1) On croyoit alors que Monseigneur le duc d'Orléans avoit reçu un ordre d'exil.

dans ce jardin, pour ſe raſſembler à l'Hôtel-de-ville, ſous les ordres des électeurs de la capitale; effectivement on y a couru : un très-grand nombre de citoyens de tout rang, de tout âge, ſe ſont armés & ont été raſſemblés vers les neuf heures du ſoir; ils ſe ſont montrés en pluſieurs endroits, les uns à pied, quelques autres à cheval, & notamment à la place Louis XV, où ils ont rencontré des huſſards & quelques ſoldats de Royal-Allemand, mais il ne s'y eſt rien paſſé de remarquable. Durant cet intervalle, des gardes-françoiſes patriotes ſe ſont échappés de leurs caſernes malgré leurs officiers; ils ſe ſont portés avec intrépidité vers la place Louis XV : on peut dire qu'ils n'y ont pas couru, ils y ont volé. Un détachement de Royal-Allemand s'étoit avancé le long du boulevard, les gardes ont fait feu, les dragons ont riposté par une décharge; mais un coup de canon tiré du dépôt des gardes, & ſecondé d'un feu roulant, a forcé ces étrangers de fuir précipitamment, en laiſſant onze des leurs, tués ou bleſſés ſur le lieu du combat. On a rapporté leurs armes & leurs dépouilles, que l'on a regardé comme les premiers gages de la victoire.

A onze heures, pluſieurs autres détachemens des braves gardes-françoiſes ont forcé leurs caſernes, & ont marché du côté de la place Louis XV, le long des boulevards Saint-Denis & Bonne-Nouvelle. Durant la nuit on a entendu quelques coups de fuſils.

Ce matin 13, à neuf heures, on ſonne le tocſin pour raſſembler la bourgeoiſie. Les citoyens de tout rang, de tout âge, pouvant porter les armes, ſe préſentent dans leurs diſtricts; c'eſt la voix de la patrie, c'eſt l'intérêt du ſang qui commande; ce ſont des

amis, des freres & soi-même qu'il faut défendre ; nos lâches oppresseurs nous y forcent : ils ont trahi leurs sermens, leurs devoirs ; à la justice ils opposent la force ; ils trompent la bonté du roi : c'est à nous de montrer que nos demandes sont équitables, & que la victoire est due à l'integre justice ; non, ce n'est point aux rampantes intrigues des cours que peut appartenir le triomphe ; le ciel en seroit irrité ! De vils courtisans, souillés de vices & d'opprobres, pourroient-ils donc être vainqueurs contre des légions de citoyens, éclairés par le flambeau de la saine philosophie, armée des droits sacrés des peuples, de la raison & de l'humanité ? Ne craignez point, nation courageuse, intrépides citoyens, la liberté vous attend !

DÉTAILS

Du lundi 13 *Juillet.*

LES coups de fusils qui ont été entendus dans la nuit du dimanche au lundi, annoncés dans les détails d'hièr, avoient été tirés par *les soldats de la patrie* ; c'est le titre qu'ont pris les gardes-françoises en se présentant au camp des régimens de Royal-Allemand & de Château-vieux ; mais ceux-ci ont refusé le combat, & ces soldats ont promis de quitter les armes. Le cruel prince Lambesc les a menacés de la corde ; ils se sont soulevés contre lui, & cet homme détesté s'est vu forcé de partir le lendemain pour Versailles.

L'assemblée nationale a envoyé une députation au roi, pour lui représenter l'état de la capitale. Le roi a répondu qu'il persistoit dans ses intentions, d'après l'avis de son conseil.

M. Necker, après une fcène fâcheufe, reçut ordre famedi, en dînant, de quitter le royaume; il lut la lettre du roi, & acheva de dîner avec calme & férénité. Après dîné il monta dans fa voiture avec fon époufe, & fans en prévenir perfonne; de crainte que fon départ ne causât quelqu'alarme, il fe fit conduire à Saint-Ouen; là il prit la pofte & partit pour Bruxelles.

Dans la nuit du dimanche au lundi, toutes les barrieres, depuis le fauxbourg Saint-Antoine jufqu'à celui de Saint-Honoré, ont été incendiées, & aucune marchandife n'a payé de droits d'entrée depuis ce moment.

Ce matin, la populace armée de bâtons, de poignards, de piques & de lances, s'eft portée, par divifions féparées, en plufieurs endroits; elle a formé divers projets, entr'autres celui de mettre au pillage les hôtels de nos communs ennemis; cependant la fageffe de quelques citoyens qui s'étoient mêlés avec eux, les a contenus; mais on s'eft fait délivrer les canons des gardes & les drapeaux de la ville; on a fouillé chez tous les armuriers, on a pris leurs armes; chaque individu s'eft déclaré foldat de la patrie, en mettant une cocarde à fon chapeau. Les prifons de la force ont été ouvertes, & les prifonniers délivrés, excepté les criminels. Mais l'expédition la plus remarquable eft celle faite au couvent des Lazariftes. On leur a demandé du bled ou des farines, &, dit-on, ils ont répondu, à diverfes reprifes, qu'ils n'en avoient que pour leur confommation. Néanmoins on a fait perquifition, & tandis que nous étions dans la difette des grains, ils en avoient des amas incroyables; on vient d'en conduire à la halle, cinquante-

deux voitures. On ne peut ſe diſſimuler que la populace ne ſe ſoit portée à des excès très-répréhenſibles ; elle s'eſt enivré des vins & des liqueurs qu'elle a trouvée dans les caves, & a briſé & ſaccagé ce qu'elle a rencontré. Les religieux, pour ſe dérober à ſa fureur, ſe ſont réfugiés en d'autres lieux. Un incendie s'eſt manifeſté dans leur grange, & n'a pas été dangereux, vu la promptitude des ſecours.

Pendant ces alarmes, les citoyens de tous les rangs étoient aſſemblés à l'hôtel-de ville. Le comité des électeurs des trois ordres a déterminé l'établiſſement d'une garde bourgeoiſe, pour rétablir la ſûreté dans la ville. Alors il s'eſt établi une correſpondance entre ce comité, préſidé par le traître prévôt des marchands, & les diſtricts de la capitale.

Dans l'après-diné, il a été découvert au port Saint-Nicolas, un bateau chargé de poudre à canon ; il a été déchargé & mis ſous la garde des citoyens.

Sur les ſix heures, il eſt entré dans Paris un convoi de bled, qui étoit deſtiné pour le camp du Champ de-Mars. Ce convoi, de pluſieurs voitures, a été conduit, non au camp, mais à la halle, pour être vendu aux boulangers de cette ville.

En même-temps on a appris qu'il y avoit au Bourget ſoixante pièces de canons, & quelques voyageurs en ont annoncé quarante à Goneſſe ; en outre, on ſavoit qu'il y avoit cinq régimens à Saint-Denis, avec quarante pièces de canons.

Il y avoit auſſi un camp au Champ-de-Mars, compoſé de trois régimens Suiſſes, & de trois de dragons & d'huſſards, logés à l'Ecole Militaire. Des cantonnemens exiſtoient à Sèves, à Saint-Cloud, aux Champs-Ely-

ſées, à Meudon, aux environs de Verſailles & dans pluſieurs autres lieux. C'eſt ſans doute par humanité & pour maintenir l'ordre & la paix, que l'on nous inveſtiſſoit ainſi !

Il avoit été enlevé nuitamment, par ordre du miniſtre, de l'hôtel des invalides, ſix voitures d'armes; n'ayant pu enlever le reſte, nos ennemis les ont fait cacher ſecrettement entre la voûte de l'égliſe & le toît; ils les ont fait couvrir de paille, dans l'eſpoir qu'elles ne seront pas découvertes.

Mais un dévouement qui a paru digne d'exemple, eſt celui de M. le curé de Saint Etienne-du-Mont, marchant au milieu de ſes paroiſſiens, les plus capables de porter les armes, & rétabliſſant par-tout l'ordre & le calme.

M. le lieutenant de police vient d'être appellé à l'hôtel-de-ville, il a aſſuré qu'il y avoit des approviſionnemens dans la capitale pour une quinzaine de jours; il a promis des renſeignemens néceſſaires, & s'eſt démis de ſa charge.

Ce ſoir la tranquillité regne dans la capitale; les bourgeois des différens diſtricts, ſecondés de quelques *ſoldats de la patrie*, ſont ſous les armes, & ont ordre de déſarmer les gens ſans aveu; le tout s'exécute avec la plus grande régularité.

Nous oublions de dire que la plupart des troupes étrangeres paroiſſent être de nos amies; & qu'inceſſamment nous attendons des ſecours de la province.

DÉTAILS

Du mardi 14 Juillet.

LA nuit du lundi au mardi a été fort tranquille, seulement la garde bourgeoise a arrêté des gens sans aveu, au nombre de trente-quatre, qui avoient volé & causé des dégâts à la maison de saint-Lazare ; ils ont été conduits dans les prisons.

Ce matin une ordonnance des électeurs assemblés à la ville, fixe l'état de la milice bourgeoise : hier on portoit la cocarde verte & blanche ; aujourd'hui on la foule aux pieds, & l'on prend la cocarde bleue & rose ; ce sont les couleurs conformes au blason de la ville.

Les troupes campées aux Champs-Elysées ont délogées cette nuit ; on ignore encore le lieu de leur retraite.

Au lever du perfide prévôt des marchands, un citoyen a été déposer qu'un convoi de poudre & de plomb nous venoit d'être enlevé par les soldats campés aux environs de Paris ; vainement, ce citoyen récidivoit & appuyoit sa déposition de preuves authentiques, de Flesselles ne l'écoutoit point : contraint à la fin de répondre, il dit négligemment en souriant : » *eh bien, il faut faire une note de tout cela !* Quel excès de patriotisme !

Il promettoit sans cesse de délivrer des armes & n'en délivroit point, lorsqu'enfin on se décida de marcher aux invalides ; l'on se présenta en nombre suffisant ; les canoniers & les soldats invalides, voyant que la résistance eût été vaine, ouvrirent les portes ; on courut

aux magasins d'armes ; on en découvrit des quantités innombrables ; on s'empara des canons ; le respectable curé de Saint-Etienne-du-Mont s'y rendit avec sa milice ; des citoyens accoururent en foule ; on prit des fusils avec acharnement, depuis dix heures du matin jusqu'au soir ; enfin, il nous est impossible de dire quel est le nombre immense des armes enlevées ; quelques personnes les font monter à vingt-six mille, sans y comprendre les pistolets, les sabres & les bayonnettes.

Pour éviter toute surprise, il a paru prudent de visiter avec soin toutes les voitures, ainsi que le couriers qui entroient ou sortoient de la capitale ; cette précaution a découvert plus d'un traître ; car on a pendu prévôtalement & sur le champ divers particuliers, convaincus de perfidies ou chargés d'infâmes missions contre les citoyens & la patrie. On a surpris des convois, dont un pour le roi, consistant en plusieurs voitures de grains ; quantité d'équipages ; deux charriots ayant la livrée de la reine & chargés d'habits de travestissemens ; nombre d'aristocrates qui alloient se réfugier dans leurs châteaux ; emportant avec eux leurs trésors & leurs armes. Ces diverses confiscations ont enfin convaincu le prévôt des marchands de trahison ; il entretenoit une correspondance secrette avec nos plus cruels ennemis ; plusieurs lettres l'ont attesté, & notamment celle écrite au gouverneur de la Bastille : c'est alors que, malgré les instances, les persuasions de quelques membres du comité, qui desiroient le trouver innocent, il a définitivement été déclaré coupable ; alors, on le force de quitter la place distinguée qu'il occupe, on l'oblige de descendre à la Grève, il paroît aux yeux d'une foule que la haine dirige & peut-être l'équité ; là, le calme de l'effroi suc-

cede aux murmures : l'un s'arme d'un poignard, un autre d'un piſtolet, un troiſieme d'un coutelas ; les coups ſe ſuccedent, déja ſa vie eſt terminée, & ſa tête, au loin, va rouler dans la boue & la fange, tandis que ſon corps eſt livré à toutes le fureurs d'un peuple abandonné aux tranſports de la rage & de la vengeance.

Mais une victoire éclatante, ſignalée, & qui peut-être étonnera nos neveux, c'eſt la priſe de la Baſtille, en quatre heures de tems ou environ.

D'abord, on s'eſt préſenté par la rue Saint-Antoine pour entrer dans cette fortereſſe, où nul homme n'a pénétré ſans la volonté de l'affreux deſpotiſme ; c'eſt-là que le monſtre faiſoit encore ſa réſidence. Le traître gouverneur a fait déployer l'étendard de la paix. Alors on s'eſt avancé avec confiance : un détachement de gardes-françoiſes, & peut-être cinq à ſix mille bourgeois armés, ſe ſont introduits dans les cours de la Baſtille ; mais ſix cents perſonnes ayant dépaſſé le premier pont-levis, dès-lors il l'a fait hauſſer : une décharge d'attillerie a renverſé pluſieurs gardes-françoiſes & quelques ſoldats ; le canon a tiré ſur la ville, le peuple a pris l'épouvante ; quantité d'individus ont été tués ou bleſſés ; mais on s'eſt rallié, on s'eſt mis à l'abri du feu ; une échelle de bayonnettes, plantées dans le mur, a facilité un brave homme d'aller ſcier un pieux qui enchaîne le pont-levis ; dès-lors il eſt tombé, l'on eſt parvenu au ſecond foſſé, près duquel étoient les premieres victimes : pendant ce tems, on a couru chercher du canon ; l'on a attaqué du côté de l'eau par les jardins de l'arſenal ; là, on a fait un ſiége en forme ; on s'eſt avancé de divers côtés, un feu roulant n'a ceſſé de part & d'autre, le foyer étoit terrible ; les intrépides gardes-

françoiſes ont fait des merveilles. Vers les trois heures on s'eſt ſaiſi du régiſſeur des poudres & ſalpêtres, que l'habit uniforme faiſoit prendre pour le gouverneur de la Baſtille; il a été maltraité & conduit à la ville, où enfin il a été reconnu & mis en liberté. Mais l'action devenoit continuellement plus vive; les citoyens s'étoient aguerris au feu; on montoit de toutes parts ſur les toîts, dans les chambres; &, dès qu'un invalide paroiſſoit entre les creneaux ſur la tour, il étoit ajuſté par cent fuſiliers, qui l'abàttoient à l'inſtant, tandis que le feu du canon, les boulets précipités, perçoient le deuxieme pont-levis, & briſoient les chaînes; en vain le canon des tours faiſoit fracas, on étoit abrité; la fureur étoit au comble, ou plutôt on bravoit la mort & le danger; des femmes, à l'envi, nous ſecondoient de tout leur pouvoir; des enfans même, après les décharges du fort, couroient & s'élançoient çà & là pour ramaſſer les balles & la mitraille; furtifs & pleins de joie, ils revenoient s'abriter & les préſenter à nos ſoldats, qui, dans les airs, les renvoyoient porter la mort aux lâches aſſiégés. En vain les traîtres feignoient de ſe rendre, on ne croyoit plus à leurs ſignaux; lorſqu'enfin peu après la brêche ſe forma, on courut chercher des planches pour traverſer le foſſé. A peine il y en eut une de poſée, qu'un bourgeois s'élance, monte à l'aſſaut, précédé par un grenadier; il arrive, le canon du dedans tiroit ſur la brêche, il eſt tué; mais le brave grenadier ne l'eſt pas; il protége l'entrée avec une adreſſe & une intrépidité incroyable; tout canonnier qui s'avance mord la pouſſiere; alors on ſe précipite bouillant de carnage; on fonce, on gagne l'eſcalier, on égorge tout ce qui s'oppoſe au paſſage; on ſaiſit les priſonniers, on pé-

netre par tout : les uns cherchent le gouverneur, les autres volent ſur les tours ; ils arborent le drapeau ſacré de la patrie, aux applaudiſſemens & aux tranſports d'un peuple immenſe. On veut avoir le perfide gouverneur ; on le découvre enfin ; deux grenadiers le ſaiſiſſent : un jeune abbé, M. *de la Reynie*, dreſſe les articles de la capitulation & ſe rend maître de la citadelle, & emporte les clefs de la Baſtille : mais un jeune bourgeois ſe préſente ; de Launai veut ſe confier à lui ; il ſe jette dans ſes bras déchiré de douleurs ; on lui arrache ſes marques d'honneurs ; on le traite en infâme ; on va le traîner au milieu d'un peuple immenſe ; il preſſe le jeune homme qui le conduit, qui veut le protéger encore contre les inſultes de la populace : » Ah ! lui dit-il, déchiré de » remords, *j'ai trahi ma patrie !* » & les ſanglots étouffent ſa voix. Cependant on a déja ſaiſi le ſous-gouverneur, le major, le capitaine des canonniers, & tous les priſonniers de guerre ; on ouvre les cachots ; on rend à la liberté des hommes innocens, des vieillards vénérables étonnés de revoir la lumiere (1). L'auguſte & ſainte liberté, pour la premiere fois, s'introduiſit enfin dans ce ſéjour d'horreurs, aſyle affreux du deſpotiſme des monſtres & des crimes.

Cependant on forme la marche, on ſort au milieu

(1) Un vieillard reſpectable y étoit renfermé depuis quarante ans ; on croit que c'eſt l'ancien comte *de Lorge*. Il eſt inutile de dire quelle immenſe collection de libelles, quelle quantité de titres, de regiſtres d'empriſonnemens, enfin de matériaux pour l'hiſtoire, ont été trouvés dans la Baſtille ; bref, à travers la multiplicité d'armes, de drapeaux, on a découvert, dit on, des machines de mort inconnues à l'homme.

d'une foule énorme ; les applaudiſſemens, l'excès de la joie, les inſultes, les imprécations lancés contre les perfides priſonniers de guerre, tout étoit confondu ; des cris de vengeance & de plaiſirs partoient de tous les cœurs ; les vainqueurs glorieux & comblés d'honneurs, portant les armes & les dépouilles des vaincus, les drapeaux de la victoire, la milice mêlée parmi les ſoldats de la patrie, les lauriers qui leur étoient offerts de toutes parts, tout offroit un ſpectacle terrible & ſuperbe. Arrivé à la Grève, ce peuple impatient de ſe venger n'a pas permis que de Launai, ni les autres officiers, montaſſent au tribunal de la ville ; il les a arraché des mains de leurs vainqueurs, les a foulé aux pieds l'un après l'autre, de Launai a été percé de mille coups, on lui a coupé la tête, on l'a portée au bout d'une lance, dont le ſang ruiſſeloit de tous côtés. Et l'on en montroit déja deux avant que les gardes invalides de la Baſtille euſſent paru. Ils ſont arrivés, & le peuple a demandé leur ſupplice : mais les généreux gardes-françoiſes ont ſollicité leur grace, & à leur demande toutes les voix ſe ſont réunies, & le pardon a été unanime.

Cette journée glorieuſe doit étonner nos ennemis, & nous préſage enfin le triomphe de la juſtice & de la liberté.

Ce ſoir, il y a illumination.

SUITE DES NOUVELLES DE PARIS.

Du Mercredi 15 Juillet.

CETTE forteresse étonnante, bâtie sous Charles V, & finie l'an 1383, ce colosse effrayant, que Louis XIV & Turenne jugerent imprenable, a donc enfin été emportée d'assaut en quatre heures, par une milice indisciplinée & sans chef, par des bourgeois inexpérimentés, soutenus, il est vrai, de quelques soldats de la patrie; enfin, par une poignée d'hommes libres? O sainte liberté, quelle est donc ta puissance! Le brave grenadier qui le premier se rendit maître de la brèche, reçut hier, des mains de l'assemblée des citoyens de Paris, & au nom de la nation, la couronne civique & la croix de l'ordre royal & militaire de saint-Louis, que portoit le traître gouverneur de la bastille; récompense flatteuse & bien digne de son courage, tandis que le jeune bourgeois, *M. Templement*, qui s'étoit emparé du perfide de Launay, se vit obligé d'accepter le laurier que refusoit sa modestie, & dont une assemblée de citoyens, séante dans une maison au coin du boulevard, porte saint-Martin, voulut récompenser son courage. La nouvelle d'un événement aussi grand, aussi glorieux, répandit la joie & l'espérance dans tous les quartiers de la ville : mais une lettre surprise qu'écrivoit le traître prévôt des marchands, à l'insigne de Launay, avoit fait connoître que vers les dix heures, & dans la nuit, il devoit y avoir des trahisons & des surprises; en conséquence, on sonna le tocsin pour que chaque citoyen fut aux armes, & que personne ne dormît dans cette

vaſte capitale : des détachemens étoient allés à la découverte ; on avoit formé des barricades, des retranchemens dans tous les fauxbourgs & dans pluſieurs quartiers ; les bourgeois ſans armes avoient dépavé des coins de rues, & tranſporté des pierres & des grès dans leurs appartemens, juſques au haut des maiſons ; plus de cent pieces de canon entre les mains des citoyens, avoient permis d'en placer pluſieurs à toutes les portes de la ville, à toutes les avenues ; les ſerruriers avoient forgé des piques, pour des hommes qui manquoient d'armes ; les plombiers avoient fondu des balles ; chacun étoit armé & retranché ; des obſervateurs étoient placé ſur les tours pour découvrir au loin ce qui ſe paſſoit ; un ſeul rang de lampions bordoit les rues, ſur les fenêtres du premier étage de chaque maiſon, & ſervoit à éclairer les actions des traîtres qui pouvoient ſe trouver parmi nous ; car certainement il y en avoit, & en très-grand nombre : c'eſt en cet état, que nous attendions l'ennemi. Je ne peindrai point les angoiſſes, la crainte, les appréhenſions de chaque famille enfermée dans ſa maiſon ; chacun ſelon ſa timidité ou ſon courage, formoit des conjectures diverſes. L'on n'ignoroit point qu'il y avoit aux environs de Paris, au moins trente mille hommes. Le maréchal de Broglie avoit donné ordre au colonel du régiment de Beſançon, artillerie, d'attaquer la ville ; mais le patriotiſme avoit ſaiſi tous les cœurs, les ſoldats refuſerent d'obéir ! Néanmoins, avant minuit, l'alarme ſe répandit dans pluſieurs quartiers ; la milice y courut de toutes parts ; on y mena promptement du canon ; quelques détachemens à cheval furent à la découverte ; & en effet, l'on apperçut dans la campagne, & en certains endroits, des huſſards,

dans d'autres des dragons ; mais il n'y eut aucun échec ; l'on prévit seulement qu'ils cherchoient des issues secrettes pour s'introduire dans la ville. Cependant, l'on croyoit que les régimens de Naſſau, de Royal, & quelques autres, ſe haſardoient ; l'on connoiſſoit la témérité de leurs chefs, & vers le milieu de la nuit, l'on courut aux armes à diverſes repriſes, mais inutilement ; l'ennemi n'oſoit pénétrer ; conſéquemment, la nuit ſe paſſa ſans tirer un coup de fuſil. Vers le matin, on ne tarda pas à ſavoir que les régimens campés au Champ-de Mars, avoient fui & laiſſé une partie de leur bagage ; on y fut, & l'on en ramena pluſieurs voitures chargées de tentes, de piſtolets, de manteaux & de beaucoup d'autres objets.

Le comité de l'hôtel-de ville ne ſe ſépara point durant cette nuit, & déclara que déſormais, il reſtoit permanent, du moins autant que dureroit le danger. Il ordonna enſuite que la Milice Pariſienne alla s'emparer de diverſes poſſeſſions, telles que l'Ecole royale & militaire, le tréſor royal, la caiſſe de Poiſſy, &c., ce qui fut exécuté ſans trop de difficulté, & dont on retira encore quelques avantages. Enfin, la démolition de la Baſtille fut arrêtée, des milliers d'ouvriers y coururent ; ce repaire affreux de l'infernal deſpotiſme, qui durant tant de ſiecles, qui tant de fois a fait frémir, a outragé l'humanité, a englouti tant de victimes innocentes, ſera totalement anéanti, & à ſa place ſera élevé un monument à l'auguſte liberté ! Horribles humains, tyrans des peuples, diſparoiſſez, votre règne eſt paſſé !

Cependant la fortune & la victoire nous ſecondoient, divers convois nous furent encore amenés ; l'or, l'ar-

gent

gent & les provifions s'accumuloient; tous les habitans de la campagne nous fervoient de leur mieux, rien n'échappoit des portes de la ville, rien n'entroit fans des perquifitions; le comité fit plus, il fit afficher la continuation du paiement des rentes perçues à la ville : il voulut auffi ranimer les travaux fufpendus, rétablir l'ordre & la circulation des richeffes; lorfqu'un négociant de Bordeaux fe préfente, offre une fomme de cinq cens mille livres, propofe de faire entrer fix mille hommes de troupes, & ne demande pour dédommagement que l'honneur diftingué d'être généraliffime de la milice de Paris : tant de générofité n'a point ébloui, l'on a recherché, examiné, & l'on a fini par le remercier de fes offres.

Nos ennemis ne ceffoient pas de nous tendre des embûches; ils efpéroient encore nous furprendre par leurs lâches perfidies, pour enfuite nous charger de chaînes; mais ne pouvant empêcher nos braves foldats des gardes de nous fervir avec intrépidité, ils chercherent les moyens de leur tendre différens piéges, d'en empoifonner, dit-on, avec le pain qui leur étoit fourni dans certaine caferne; ceux-ci l'abandonnèrent, on leur fit ouvrir des réfectoires; alors les religieux de divers couvens prirent la cocarde, formerent des détachemens; &, comme au tems de la ligue & des croifades, l'on vient de voir des guerriers en frocs & en capuchons.

Mais à Verfailles les repréfentans de la nation craignant, non fans raifon, pour leur liberté & même pour leur exiftence (1), ne fe féparerent point durant foixante

(1) L'on appréhendoit à Verfailles l'arrivée de la milice de Paris, & un complot affreux, un événement funefte, dit-on, en eût infailliblement été la fuite! Le ciel veilloit, fans doute, alors fur le fort de nos fages députés!

heures ; le roi perſiſtoit dans les réſolutions de ſes iniques miniſtres & de ſes perfides conſeils ; l'aſſemblée nationale, les déclara, *de quelque rang, état & fonction qu'ils puſſent être*, reſponſables des malheurs préſens & à venir ; elle déclara encore, que la dette nationale étant ſous la ſauve-garde de l'honneur & de la loyauté françoiſe, nul pouvoir n'avoit le droit de prononcer le mot infâme de banqueroute.

Mais la priſe de la Baſtille, & les malheurs qui l'avoient précédée, inſpirerent à M. le duc de Liancourt la réſolution de ſe préſenter chez les princes & enſuite chez le roi ; ſa majeſté l'écouta & ne tarda point à ſe tranſporter au milieu de l'aſſemblée nationale ; ce fut le mercredi ſur les onze heures du matin ; là, elle rendit le calme & *l'eſpérance aux François*, & promit tout ce que le bonheur public exigeoit.

Bientôt un courrier, des exprès, ſe tranſporterent dans les quartiers de la capitale, pour annoncer que le roi ſe rendoit aux inſtances de ſon peuple, qu'il alloit reparoître parmi nous, que l'exil des miniſtres & des traîtres étoit prononcé : la joie dès ce moment gagna tous les cœurs. Bientôt une députation très-nombreuſe des repréſentans de la nation vint en confirmer la nouvelle aux citoyens de la capitale ; elle fut accueillie au bruit du canon & aux applaudiſſemens d'un peuple immenſe. *Vive la nation ! vive les députés !* fut le cri général ; on la conduiſit à l'hôtel-de-ville, les rues étant bordées par la milice bourgeoiſe ; les députés nobles & autres ſans diſtinction marchoient tous à pied. Des tranſports d'allégreſſe éclatoient de toutes parts ; là, on leur a préſenté des couronnes civiques ; & après des aſſurances de paix réitérées, ils ſe ſont rendus à l'égliſe de

Notre-Dame, où le *Te deum* a été chanté ; de-là ils se retirerent, & se rendirent dans différens quartiers. On les fêtoit ; ils étoient en quelque sorte menés en triomphe, & une illumination générale couronna la soirée.

Telle fut l'issue d'une journée, qui d'abord parut la plus dangereuse qu'ait vu la capitale depuis le siege de Paris, & qui finit enfin par la plus glorieuse qui jamais ait été inscrite dans les fastes de cette ville immense.

DÉTAILS

Du Jeudi 16.

LES françois courbés depuis long-tems sous le joug de l'esclavage, dédaignant de s'instruire des droits & des devoirs de l'homme civilisé, préféroient de s'incliner devant la richesse, ou d'abaisser un front humilié & de ramper devant le pouvoir arbitraire. Accablés de fers, ils osoient dire encore nous sommes libres, tant l'orgueil, imbécille enfant de l'ignorance, est ingénieux à s'abuser ! Veut on savoir ce qu'à produit cette foule d'écrits sur la liberté, dédaignés par les sots & révérés des hommes sages? Que l'on examine avec quelle célérité l'ordre le plus exact, la discipline la plus sévere, se sont établis au milieu même du désordre. Est-ce là ce peuple insensé qui, au tems des Guises, s'amusoit avec des histrions & des saltinbanques, tandis qu'on assiégeoit Paris ? Les gens à prétentions, pour la plupart ineptes égoïstes, avilis sous le despotisme, regardoient les actions & les travaux de la multitude comme une calamité publique ; & c'est pourtant cette populace, méprisée des oisifs & des nuls, qui nous a sauvé de l'es-

clavage ; c'eſt elle qu'on a vu s'emparer des canons du régiment des gardes ; c'eſt elle qui, intrépidement a monté à l'aſſaut de la Baſtille, & s'y eſt précipité en foule ; c'eſt elle qui, trouvant entre les mains du gouverneur cette infâme lettre, dans laquelle étoient contenus ces mots : *tenez bon encore quelque tems, à dix heures vous aurez du renfort*, ſigné *de Fleſſelles.* C'eſt elle, dis-je, c'eſt cette populace qui très-habilement invite le traître prévôt des marchands à paroître, & lui tranche la tête froidement ; c'eſt elle qui eſcalade le foſſé de l'hôtel des Invalides, qui force les magaſins d'armes, qui enleve tous les poſtes, & fait juſtice prévôtalement de celui de ſes membres qui oſe commettre un vol. O ! vous que le beſoin n'afflige pas, heureux du ſiecle, auriez-vous ce courage & cette intégrité ? Ne vous perſuaderez-vous jamais que l'homme qui porte un habit différent du vôtre vous égale en mérite, ou vous ſurpaſſe peut être ? Mais la vanité eſt ſi trompeuſe !

Enfin, malgré les paroles de paix apportées le mercredi 15, on ne laiſſa pas de ſe mettre ſur la défenſe : tant de fois on s'étoit vu trompé ! D'ailleurs, on n'ignoroit pas que la bonté d'un prince ne ſuffit point pour l'exempter d'erreurs ; le flambeau de l'expérience rarement éclaire l'entendement des rois ! A chaque inſtant on arrêtoit des convois ou des meſſages qui découvroient de nouvelles perfidies ; celui-ci avaloit un billet dont il étoit porteur, cet autre étoit un huſſard déguiſé, enſuite c'étoit une laitière ayant ſon pot-au-lait plein d'or, plus loin c'étoit un ſeigneur traveſti en cocher. De tous côtés, nos pas étoient entourés de piéges ; ceux même qui ſe préſentoient pour nous ſervir excitoient juſtement

nos ſoupçons. Les troupes campées aux environs de Paris, au lieu de s'éloigner, ſe groſſiſſoient encore; deux nouveaux régimens arrivèrent le matin à Saint-Denis; un convoi de farine y fut arrêté par un ordre ſecret d'un homme très-connu; le conducteur vint nous faire ſa déclaration; &, conduit dans les rues, il obtint le rameau civique, récompenſe flatteuſe bien due à ſon patriotiſme. Enfin, l'hôtel de cet ambaſſadeur, du comte de *Mercy*, cet intime conſeiller de la reine, fut pourtant inveſti, & tout ce qui ſe préſentoit, viſité; ce miniſtre de l'empereur inſinuoit, dit-on, que l'inſurrection des françois reſſembloit à celle des Brabançons & devoit être traitée de même; il ignoroit, ce politique très-humain, que des François ne ſe comportent pas comme des Allemands; il ne ſait pas encore, ce politique ſi grand, que le génie & les lumieres des peuples déterminent les loix, & non les rêves puériles & vains de ceux qui ſe diſent les maîtres de la terre! Cependant la nouvelle de ſon rappel en Allemagne, l'exil de la maiſon de Polignac & de ſes adhérens, celui de l'abbé de Vermond, le renvoi des miniſtres, l'exil de pluſieurs princes, le retour du miniſtre adoré, formoient le ſujet de toutes les converſations; l'on regardoit ces opérations comme certaines, tant elles étoient deſirées! Pourtant nos ennemis ne ceſſoient point leurs perfides complots. Un ſergent des gardes, à la tête de deux compagnies, ſe préſente devant la Baſtille, & préſume déja ſans doute qu'il va s'en rendre maître; mais le brave officier bourgeois qui commandoit, M....., ſe montre, préſente les bayonnettes prêtes à fondre ſur lui au même inſtant; celui-ci intimidé par cette ferme contenance, ne voit d'autre parti ſalu-

taire qu'une prompte retraite, & sa mission fut sans succès.

Cependant, lorsque, vers le soir, un bruit sourd annonçoit que les habits du magasin des gardes avoient été enlevés secrettement, & que douze cents soldats des hussards & de Nassau s'étoient introduits dans la ville à dessein de nous surprendre, dès-lors on forma des retranchemens; ainsi que la veille, les façades des maisons furent illuminées, la garde fut augmentée & beaucoup mieux armée que les jours précédens, tandis que les habitants de plusieurs villes, & notamment ceux de Versailles, venoient à notre secours; ils nous apprirent, à onze heures du soir, que les troupes campées entre Paris & Versailles avoient délogées; ce qui ne put être su généralement que le lendemain; mais la nuit se passa sans alarmes. Nos ennemis consternés étoient dans la douleur; le prince de Condé fuyoit de Chantilly, où il s'étoit retranché; les ministres étoient disgraciés; M Foulon fit répandre le bruit de sa mort pour éviter les recherches; les Polignacs désertoient; le reste de la cabale étoit confus, désespéré & incertain d'échapper à la vengeance publique.

DÉTAILS

Du Vendredi 17 *Juillet.*

NOUS vîmes, enfin, lever l'aurore du beau jour de la France; bientôt on apprend que le monarque aimé va venir parmi nous; qu'incessamment il arrive; la joie éclate de toutes parts; la milice prend les armes, elle vole au-devant de son roi; des horreurs de la guerre,

ce peuple marchant, pour-ainsi-dire, sur les corps de deux cens citoyens égorgés; ce peuple, qui ne respiroit avant que le carnage, qui portoit par-tout le fer & la flamme, qui du sein des traîtres arrachoit les entrailles palpitantes; les mains encore fumantes de leur sang, ce peuple va, le front rayonnant d'allégresse, présenter à son roi, la palme de la paix! François, quelle loyauté, quelle confiance! O, ma nation, toi seule tu sais adorer comme tu sais te venger!

Mais enfin, une brillante jeunesse, en armes, vole sur la route où doit passer le monarque; elle forme une cavalerie nombreuse & une infanterie plus nombreuse encore! cent mille citoyens ce jour là portoient les armes dans la capitale; une partie bordoient les avenues, depuis la barrière de la conférence, jusqu'à l'hôtel de ville; vingt mille peut-être se présentoient encore pour former le cortége; gardes-françoises, milice bourgeoise, soldats des petits-corps, gardes de Paris, gardes de la ville, tous étoient confondus, mêlés, sans distinction; tous étoient amis; tous étoient citoyens: mais comment se représenter une multitude immense, placée dans les rues, sur les quais, les places, aux fenêtres des maisons, sur les toits; chacun se traitant avec douceur, avec complaisance même; on n'y voyoit point ce tumulte, ces bouleversemens, cette irritation d'une populace contenue par des soldats à gage; non, les riches accueilloient les pauvres avec bonté; les rangs n'existoient plus, tous étoient égaux! Mais ce sexe affable & charmant qui du haut des balcons, des croisées, jettoit à pleines mains des cocardes patriotiques, des touffes de rubans ondoyans dans les airs, soulevés, agités, emportés au loin & retombant enfin,

enlevés par les armes des guerriers, qui se disputoient l'honneur d'avoir le front orné des mains de la beauté. Vers les deux heures, le cortége s'annonce au bruit des canons; les coups pressés se succèdent; les seuls habitans de Versailles, quoiqu'à pied, avoient escorté le roi jusqu'aux portes de Paris; cependant, notre cavalerie avoit été les devancer jusqu'à Sevres; elle revient sur ses pas; elle ouvre la marche; elle s'avance avec ordre, au milieu des haies de citoyens impatiens de plaisir & de bonheur; arrivé à la barrière de la Conférence, M. Bailly faisant les fonctions de Maire de Paris, a présenté au roi les clefs de la ville, en lui disant : *Sire, ce sont les mêmes clefs qui furent présentées à Henri IV; il vint conquérir son peuple, aujourd'hui votre peuple vous reconquis!* Quel spectacle touchant & sublime! ce n'est plus un maître imposant & terrible, environné de ses soldats séveres, de ses gardes orgueilleux; ce n'est plus ce luxe inoui, gage certain de la misere des peuples, appareil éclatant qui frappe les yeux sans rien dire à l'ame; ce n'est plus un prince absolu qui vient prononcer ses décrets arbitraires, émanés de sa seule volonté, & non des loix; ce n'est point cela : c'est un grand roi, le plus grand des monarques, le plus chéri de tous, qui, sans suite, sans gardes, sans escorte, paroît au milieu d'un peuple qui l'idolâtre; ce sont les augustes représentans de la nation, qui, sans distinctions, entourent & précedent le roi. Le duc de Villeroy, le maréchal de Beauveau, le duc de Villequier & le comte d'Estaing l'accompagnent; ce sont des citoyens qui environnent sa voiture; les uns accompagnent les portieres, les autres guident les rennes de ses coursiers orgueilleux. Le sentiment,

l'amour refpectueux, la tendreffe fe diverfifient, fe varient fous mille & mille formes; les cris d'allégreffe font retentir les airs, le canon fait trembler la terre; jamais, non, jamais ce monarque ne fut plus exalté, ne fut fi grand, fi puiffant...... ne craignez pas, le ciel, peut-être vainement au milieu de fes fujets pourroit l'attaquer! mille vies feroient facrifiées plutôt..... Que dis-je? eft-il un être fenfé qui ne fache que l'amour des peuples eft la plus fûre garde des rois! Enfin l'héritier du fceptre du grand Henri, l'héritier de fes mœurs, de fa bonté, fut ainfi conduit en triomphe au milieu de fon peuple jufqu'à l'hôtel-de-ville; il defcend, la milice croife les armes depuis la voiture jufqu'à la porte de l'hôtel, & forme une voûte d'acier impénétrable à toutes les forces humaines: là, enfin, le roi arrive dans la falle de l'hôtel-de-ville, il fe place fur le trône; des larmes de fentiment échappent de fes yeux. Le fage M. Bailly, faifant les fonctions de chancelier, fait couler dans les cœurs les charmes inouis du fentiment; M. *de Tolendal*, M. *de Saint-Méry*, M. *Ethis de Corny*, avec une refpectueufe fenfibilité, expriment au monarque les vœux finceres de fon peuple: le roi veut parler; l'expreffion de fon cœur s'arrête fur fes levres! cependant il fait bientôt entendre ces paroles fi remarquables, fi belles, fi digne d'un bon roi: *mon peuple peut toujours compter fur mon amour.* Prince augufte, puiffent les flatteurs ne jamais tromper ton ame!

Pour dernier gage de paix, le roi voulut enfin accepter la cocarde de la milice de Paris, & en reconnoître M. de la Fayette colonel-général. Sa majefté fe montra enfuite à l'une des fenêtres de la falle; les

cris de *vive le roi*, furent répétés par cent mille bouches : le roi ſortit enſuite ; & pour nouveau ſigne de paix, la milice renverſa ſes armes ; le même cortége qui l'avoit amené l'accompagna. Par-tout ſur ſon paſſage, il trouva les cœurs pleins de joie & d'amour : *vive le roi*, ne fut qu'un cri général & non interrompu ; les tranſports étoient plus marqués même qu'ils ne l'avoient été juſqu'alors ; le roi parut pénétré d'un accueil ſi touchant, & le peuple répondoit à ces ſignes de bonté par de nouvelles expreſſions de ſa tendreſſe. C'eſt ainſi que ſa majeſté fut accompagnée juſqu'à Verſailles, & c'eſt ainſi que ſe termina cette ſuperbe & heureuſe journée, qui, pour la nation, eſt l'aurore d'un avenir brillant & flatteur, ſi nous réuniſſons le Sully moderne au petit-fils de Henri-le-Grand. Nos larmes ſont donc taries, nos maux preſque oubliés, & nos vœux déſormais ſeront comblés !

O mon roi ! puiſſiez-vous ſentir le prix de commander à un peuple libre ! Et vous, François, puiſſiez-vous n'oublier jamais que c'eſt au ſein des lumières que naîtra toujours la liberté, l'abondance, la paix & le bonheur. Tout le long du chemin la muſique jouoit l'air : *Où peut-on être mieux, qu'au ſein de ſa famille*, qui étoit répété avec applaudiſſement.

DÉTAILS

Du Samedi 18 au 25 Juillet 1789.

DANS l'innombrable multiplicité des événemens arrivés depuis huit jours dans cette capitale, mille obſervateurs & mille plumes occupées à en tracer les détails, n'euſſent pu ſuffire : auſſi ne nous a-t-il été poſſible

que de décrire avec rapidité les faits les plus importans ; quelques-uns même nous ont échappés ; tel eſt celui de l'enlevement des armes du garde meuble de la couronne, qui eut lieu dans la journée du mercredi 15 Juillet. Ces armes étoient en général fort belles, mais le nombre n'en étoit pas conſidérable. Ce qui pourtant offroit des contraſtes dignes des méditations du ſage, c'étoit de voir les armes de François I, d'un Turenne, d'un Vendôme, du grand Condé, de Charles IX, de Richelieu, de Louis XIV même, dans les mains d'un forgeron, d'un poſſeſſeur de marmotte, d'un clerc du palais, ou d'un garçon perruquier ; ces mêmes armes qui, pour la plupart, n'avoient été employées que pour aſſervir des hommes, pour proteger l'injuſte cauſe de l'horrible deſpotiſme, défendoient enfin l'auguſte liberté & les droits impreſcriptibles & ſaints de l'équité, de la nature. Peuple François ! ô mes concitoyens ! l'Europe entière a ſur vous les yeux ; c'eſt à vous de montrer aux nations, lorſqu'on a proſcrit ſes tyrans, comment on doit mettre à profit les fruits de la victoire ; ce n'eſt pas tout de vaincre, il faut ſavoir jouir de ſa conquête ! Prenez garde : c'eſt dans votre ſein, c'eſt de vos prétentions, c'eſt de l'oubli des droits de citoyens & d'égalité, c'eſt de vos ſots mépris pour ce peuple qui a briſé vos chaînes, que l'hydre deſpotiſque peut renaître de ſa cendre.

> Les hommes ſont égaux ; ce n'eſt point la naiſſance,
> C'eſt la ſeule vertu qui fait la différence.
>
> VOLTAIRE.

Oui, citoyens, ce peuple a donné mille traits d'héroïſme ! Ici, c'eſt un jeune homme encore adoleſcent,

qui cachant un piſtolet en préſence d'un détachement de dragons, attend l'inſtant favorable, ajuſte un ſoldat, le tue; il tombe, & le jeune vainqueur, froidement monté ſur le cheval, s'empare des armes de l'ennemi, & revient avec les ſoldats de la patrie, tandis que les dragons ſont occupés de leur fuite. Là, c'eſt une jeune perſonne, encore ingénue, qui, dans le milieu de la nuit, au ſein des alarmes, vient ébranler, arracher les pavés de la chauſſée, s'en charge, les monte ſous les toîts, pliant ſous le fardeau, & s'écrie en parlant de l'ennemi : *qu'ils viennent, ſi je puis en tuer ſix, je ſerai trop heureuſe.* Plus loin, ce ſont des cohortes preſque ſans armes, qui oſent ſe préſenter en face des camps, & bravent le danger des bouches à feu, prêtes à les foudroyer. Voilà pourtant les hommes que certaines gens ne ſavent pas eſtimer; voilà ceux dont une inepte & mépriſable habitante de Paris, du ſein de ſa maiſon richement décorée, oſoit dire à ſes valets : *conduiſez-moi à mon donjon, que je voye s'égorger cette canaille.* O citoyens, dans quel oubli, dans quel aviliſſement peuvent précipiter la bêtiſe & l'orgueil !

Si l'on rapproche cet excès d'oubli de la généroſité de ces gardes-françoiſes, qui ſe préſentant pour enlever le canon du Dépôt, lorſque M. le duc du Châtelet s'y trouvoit lui-même, & refuſant de le livrer à une multitude armée, dont ils étoient ſuivis, cette multitude s'écria qu'il falloit faire main-baſſe ſur le colonel, lorſqu'un grenadier ſe retourna & dit : *Mes amis, M. le duc ne refuſe point de livrer le canon, & je ſuis certain que vous le reſpecterez !* — *Grenadier, quel eſt ton nom,* lui dit le duc ? — *Mes camarades ſe nomment comme moi.*

Enfin ce fut le mercredi 15, au soir, que le roi écrivit à M. Necker, de sa propre main, pour l'engager à revenir occuper près de lui, cette place qu'il a rempli avec tant d'honneur, cette place dont Sully ne put se rendre plus digne ! Cependant nos ennemis n'étoient pas encore entièrement déconcertés ; des farines pour l'aprovisionement du camp de Saint-Denis, s'emmagasinoient encore le lendemain ; quelques soldats de divers régimens se permettoient d'arracher aux passans les cocardes patriotiques, & d'en bourrer leurs fusils : on crut même, le jeudi au soir, avoir apperçu à Saint-Denis, le prince de Vaudemont ; on imaginoit même qu'il méditoit un plan.

Cependant ce fut dans la nuit du jeudi au vendredi que partit enfin la dame de Polignac ; les princes Lambesc, de Vaudemont, ainsi que les comtes de Vaudreuil, les sieurs Barentin & Broglie, de Villedeuil, Berthier, Foulon, de la Vauguyon, &c. &c. quitterent Versailles. Ce fut dans cette même nuit que le prince de Condé, ayant rassemblé à Chantilly deux cens personnes armées, chercha enfin, vers les deux heures après minuit, son salut dans la fuite. Le rendez-vous de la cabale étoit à Bruxelles, & de toutes parts les conjurés s'éloignoient de nous, saisis de frayeur, & le désespoir dans l'ame ; les têtes portées au bout des lances avoient répandu l'alarme & l'effroi. Ils gagnerent les routes sous divers travestissemens ; les femmes prenoient l'habit d'hommes, les hommes s'habilloient en valets, en artisans, & d'autres en pauvres fermiers ; M. le Comte d'Artois lui-même suivit l'exemple, & la tranquillité dès-lors s'établit dans la capitale. Le camp de Saint-Denis s'éloigna ; leur fuite précipitée leur fit

encore abandonner quelques équipages que l'on ramenoit dans cette capitale : bref, la cause de la nation, celle de l'humanité, de la justice enfin, parut alors la meilleure. Certains individus, presque nuls, & indignes d'être libres, qui jusques-là avoient douté du succès, en furent persuadés & se déclarerent des nôtres ; tels furent la plupart des officiers & des sergens des gardes, qui se présenterent au comité de l'Hôtel-de-ville, pour offrir leurs services à la nation, & qui en furent remerciés comme ils devoient l'être.

Cependant les approvisionnemens de légumes, d'herbes & de fruits, n'avoient point abondé les jours précédens aux différens marché de la capitale. L'on avoit su que certains régimens campés à Saint-Denis, & même quelques autres cantonnés en divers lieux, nous interceptoient des vivres, en conséquence, l'on avoit envoyé des détachemens de la milice bourgeoise, dans laquelle se trouvoient incorporés & dispersés de nos braves gardes-françoises, pour favoriser l'arrivée des alimens & les approvisionnemens des marchés, objets si importans dans une aussi grande ville que Paris ! Les petites incursions eurent tout le succès desiré ; bientôt les légumes, les grains arriverent en quantité ; déja les monopoleurs trembloient, ces hommes avares, ces inhumains qui, pour accroître leur or, s'étoient efforcés d'augmenter les calamités & la disette publiques, qui avoient dégradé, épuisé & fait succomber de misere tant d'individus industriéux, utiles à la société, à l'accroissement des richesses réelles ; ces hommes infâmes craignoient enfin pour leur existence ; ils s'empressoient d'ouvrir leurs vastes magasins, lorsque les proscriptions menaçoient leurs têtes ? Un Dieu permet que de l'excès

des maux renaiſſe un plus grand bien ; c'eſt ainſi qu'après la tempête, le ciel renaît plus calme, l'air devient plus pur, & la nature plus belle.

Le comble des égaremens du deſpotiſme ayant retracé, parmi nous, l'image des ſanglantes proſcriptions de Rome, & les horreurs de ſon triumvirat, ces proſcriptions, ces haines, ont failli de ſacrifier auſſi quelques innocens à la vindicte publique : tel fut un abbé, qui, arrêté jeudi matin aux portes de la ville, fut pris pour un agent ſecret, dit-on, de nos ariſtocrates, & l'un des principaux inſtrumens de cette émeute populaire, dans laquelle, gratuitement, on égorgea tant de malheureux, qui, croyant ſervir la nation, ne ſervoient en effet que les infâmes complots de nos lâches tyrans ! Cet abbé avoit beau s'écrier, proteſter qu'il n'étoit pas l'abbé Roy, on ne l'écoutoit point; & déjà il étoit menacé du ſupplice, lorſqu'enfin, raſſemblant avec peine ſes idées, il s'aviſa de dire qu'il avoit des choſes de la plus grande importance à découvrir, qu'on daignât le conduire à l'hôtel-de-ville, où il promettoit de tout avouer : cette ruſe innocente réuſſit & lui ſauva peut-être la vie : arrivé au comité, il ſe fit connoître & obtint des excuſes avec ſa liberté ; mais avant lui, M. Croſt, régiſſeur des poudres & ſalpêtres, bleſſé d'un coup de baïonnette à la cuiſſe & de quelques meurtriſſures, avoit, nous l'avons déjà dit, été victime de la mépriſe du peuple. Ces faits prouvent aſſez combien il ſeroit dangereux que le peuple osât ſe faire juſtice lui-même. Pourtant lui ſeul eſt coupable de certaines actions ; lui ſeul a ſuſpendu les premiers coups du deſpotiſme miniſtériel tout prêt à fondre ſur nos têtes ; mais que le peuple, trop peu éclairé pour ſe conduire, ſe laiſſe guider

par les citoyens, notre caufe eft la même ; nous ne pouvons le tromper ; & c'eft cette union qui, jufqu'à préfent, ofons le dire, a contribué à nos fuccès autant que nos efforts & fon courage.

L'affemblée nationale vient d'offrir aux citoyens peu fortunés du fauxbourg faint-Antoine, mais parfaitement dignes d'égards & d'eftime, un tribut noble & jufte, de l'efprit de civifure qu'ils ont montré, & furtout de l'ordre dans lequel ils ont fu fe contenir, au milieu de tant d'effervefcence, de diffenfions & de troubles ; la plupart de ces braves citoyens, plus occupés du falut de la nation que du foin de leur exiftence, fe font trouvés, par la ceffation de leurs travaux, privés de la poffibilité de donner à des époufes, à des enfans, les foins que réclament le fentiment & la nature ; mais leur refpectable interprête, M. Beffin, a fait entendre leurs voix & l'équité de leurs droits au milieu des repréfentans de la nation ; il a le premier dépofé fon préfent ; les cœurs fe font émus ; tous fe font empreffés de prévenir les befoins de ces intéreffans citoyens, & M. l'archevêque de Paris a préfenté feul une fomme de vingt mille francs, qui, réunie à celle de MM. les députés de tous les ordres, a complété la fomme de quarante-cinq mille livres, lefquelles ont été offertes & réparties entre les habitans du fauxbourg faint-Antoine, qui pouvoient y avoir des droits plus inftans ou plus recommandables.

Voilà ce qu'effentiellement on peut tranfmettre de cette journée, la derniere d'une femaine, à jamais célebre dans les faftes de notre monarchie ; d'une femaine, qui pour nous a été fix fiecles, dont les travaux pourront paroître invraifemblables à nos neveux ; d'une femaine

maine où l'on vit expirer ; enfin, de douleur & de rage, le double monstre despotique de l'aristocratie des grands, & de l'horrible pouvoir arbitraire de tant d'iniques & misérables ministres.

DÉTAILS

Du Dimanche 19 Juillet.

IL n'y eut rien d'alarmant cette journée pour la capitale ; les citoyens, quoique toujours inquiets, ne présageoient pas les expéditions atroces qui les firent tréfaillir d'horreur quelques jours après. La milice bourgeoise, dont on ne sauroit trop louer le zele, l'activité & le patriotisme, rétablissoient l'ordre. Jamais la police ne se fit avec plus d'exactitude & d'intelligence, & ne mit le citoyen plus à l'abri de l'astuce des filoux ; jamais on ne dérouta mieux ces gens dont la capitale abonde, qui, n'ayant rien à perdre, cherchent & saisissent toujours l'occasion de gagner. C'est qu'il y a une grande différence entre le citoyen qui veille lui-même à la garde de ses foyers, & l'homme à gage qui ne semble se vouer à la sûreté publique que pour agir dans l'ombre avec impunité. Quel est le suppôt de police, avant ces tems de malheurs & de désastres, dont on eût pu attester la probité & la bonne foi ! Il vous a fallu toutes les horreurs d'une guerre civile ! ô mes concitoyens, pour vous faire sentir de quel intérêt il est pour vous de former la Milice Parisienne sur un plan solide & durable ! Ah ! si la milice bourgeoise eût été en activité comme elle l'est aujourd'hui, vous vous fussiez épargné bien des larmes !

On arrêta, dans la journée du 19, une foule de particuliers ; les uns étoient des voleurs de mouchoirs, & les autres n'infpiroient que de fimples foupçons. Enfin, toutes ces petites fcènes prouvoient encore l'agitation des efprits, & l'on ne voyoit que foiblement s'éteindre la fermentation populaire, malgré les démiffions des nouveaux miniftres, de celles de M. Barentin & de M. de Villedeuil le calme auroit dû cependant reparoître, par l'attente du retour de ce miniftre chéri, qui eft l'objet de notre regret & de notre efpoir.

Dans cette même journée, les achitectes-ingénieurs, chargés des démolitions de la Baftille, affurerent qu'après les plus exactes perquifitions faites avec les portes-clefs dans cette prifon, dont on n'a jamais prononcé le nom qu'avec horreur, n'on y trouva aucun prifonnier, feulement quelques cadavres, & fans doute innocentes victimes de la plus perfide trahifon ! Enfin, cet affreux repaire, où l'autorité miniftérielle immoloit les victimes au defpotifme, bientôt n'exiftera plus ! A fa place va s'élever un monument à la liberté, les mêmes pierres qui tenoient emprifonné quelquefois le crime, plus fouvent l'innocence, ne formeront bientôt qu'un temple augufte, où l'on n'entendra que des hymnes à l'humanité, les louanges des généreux citoyens à qui on le devra.

Dans cet horrible féjour, on a trouvé un grand nombre de regiftres qui jetteront quelques lumières fur des faits obfcurs de l'hiftoire. Plufieurs de ces matériaux font dépofés au diftrict de l'abbaye Saint-Germain.

Voici même une lifte de quelques prifonniers que nous mettons fous les yeux des lecteurs : nous efpérons pouvoir donner auffi la correfpondance de quelques miniftres ; quelques uns, fans doute, exiftent encore : on

aura par-là des témoignages de leur zele à obéir à l'autorité, mais qui aussi les avilissent & les dégradent à jamais dans l'opinion de l'homme honnête & sensible.

Liste des personnes enfermées à la Bastille depuis le 30 Juillet 1742, jusqu'au 27 Février 1750, dressée d'après les billets d'entrée signés de ces mêmes personnes, & dont la forme, toujours la même, est énoncée tout au long à l'article de M. de la Bourdonnois.

30 Juillet, le sieur Croisat.

20 Août. *N. B.* Un prisonnier, dont le nom & ce qui le concernoit, aussi-bien que la signature, se trouvoient à la suite des dates, mais que l'on en a séparé en coupant les papiers; peut-être avoit-on quelque raison d'en faire perdre le souvenir.

25 Août, le sieur René le Floche, (qui ajoute à sa signature, *prêtre indigne*); c'étoit probablement quelque bon Janséniste, tout aussi criminel que celui qui *prêcha l'Ingénu.*

1745.

18 Mars, le sieur Pajot d'Ardivillier.

18 Mai, le sieur Mathieu Moron de Bosnay.

1747.

13 Janvier, le sieur Corneille, clerc-tonsuré.

Idem, l'abbé de Mouceux, de St-Jean.

N. B. La famille de M. l'Abbé lui envoya, le 23 du même mois, des couverts, de la bougie, une culotte, une calotte noire & du linge : il signa les avoir reçus.

25 Août, l'abbé Dupré.

12 Novembre, la nommée Charlotte-Marguerite Dubray.

13 Dudit, le sieur Desilly.

29 dudit, (un M. Gilbert, dont on a tenu note, en disant que le billet est perdu).

1748.

2 Mars, M. Mahé de la Bourdonnois.

N. B. Son billet, auquel tous les autres ressemblent, aux circonstances près, est conçu en ces termes :

» Cejourd'hui deux Mars 1744, est entré à la Bastille, par ordre du Roi, le sieur François Mahé de la Bourdonnois, qui avoit sur lui 16 pieces d'or de 24 liv., dix pieces d'or de différens pays, lesquelles nous sont restées entre les mains (1), tant d'Espagne, des Indes & d'Angleterre, qui nous sont restées entre les mains, (cette répétition se trouve sur la note). Il n'avoit pas d'autres effets sur lui, & a signé ladite entrée.

Signé, Mahé de la Bourdonnois.

4 Mai, M. Trehouart de la Gatinois.

Nota. On présume que l'on n'osoit pas même prononcer le nom de Louis, dans ce détestable séjour, de peur que l'idée du prince ne vînt consoler les malheureux accusés.

1749.

2 Février, le nommé François Boscheron.

25 Mars, la demoiselle Françoise de la Croix.

N. B. Peut-être cette demoiselle étoit-elle jolie, & qu'un tête-à-tête avoit paru dangereux ; car pour l'arrêter & la conduire, on dépêcha M. d'*Hemery*, qui a

---

(1) Et une canne à pomme d'or.

Probablement ce fut M. de la Bourdonnois qui fit remarquer que l'on passoit discrettement sous silence la canne à pomme d'or.

toujours été d'une belle figure, & M. de Saint-Marc, qui ne nous est pas connu.

6 Mai, M. l'abbé le Blanc.

3 Juin, le sieur le Boulleur de Chassan.

2 Juillet, le sieur François de Mairobert.

12 Octobre, le nommé André Dubuisson.

1750.

27 Février, le sieur Denis la Perriere.

Nota. *Une suite au numéro prochain.*

Un fait historique sur la Bastille, peut être encore cité, quoiqu'il l'ait été par-tout, à cause de sa singularité.

Hugues Aubriot, prévôt des marchands, natif de Dijon, en posa la premiere pierre, & en fut lui-même la premiere victime, renfermé sous prétexte d'hérésie. Les Maillotins, factieux de ce tems-là, l'en tirerent, & le mirent à leur tête; il les quitta dès le soir même, & fut mourir dans sa patrie. Dans l'après-dîné, on amena plusieurs convois de farine, & qui de-là furent transportées dans la halle; on y conduisit aussi un convoi de balles, saisies aux environs de Paris, par des paysans. Sur le soir de la même journée, arriva à la ville un détachement de soldats d'un régiment qui étoit à Meaux; ces malheureux mouroient de faim: on leur fit donner des vivres; quelques personnes ayant demandé ce qu'on feroit de ces déserteurs: doucement, Messieurs, déserteurs, dit M. de la Fayette, ils s'enrôlerent gaiement dans la milice parisienne; & chaque jour nous met à même de voir combien l'odieux projet de faire égorger des citoyens, par des citoyens, étoit absurde & peu réfléchi. On vouloit donc nous punir d'aimer notre roi. Aristocrates, vous tremblez en ce

moment, & vous osez insolemment nous menacer en trompant il y a deux jours, votre roi, votre patrie & vos freres ! insensés, craignez leur juste vengeance, ou songez à respecter les droits imprescriptibles & saints de l'indulgente humanité.

DÉTAILS

Du Lundi 20 Juillet.

L'Orage des révolutions vient-il à gronder dans un état, alors le caractere national disparoît, & le peuple le plus aimable & le plus doux, n'est bientôt que le plus sévere & le plus barbare; mais au moindre rayon que promet le calme, il redevient lui-même; aussi malgré que les visages annonçassent encore la vive agitation de l'ame, la journée du 20 Juillet ne nous a donné, dans la capitale, que des scenes de patriotisme & de sentiment. Le comité de la ville reçut le matin un billet de M. le duc de Liancourt, président de l'assemblée nationale, pour l'instruire de la marche du sieur du Franc de Saint-Léon, chargé des lettres du roi & de l'assemblée nationale, pour M. Necker; & depuis ce moment, on croit toujours voir arriver cet autre Sully, qui fut, comme l'ami de Henri, sur le point d'être la victime des aristocrates; mais qui n'en sera aussi, comme lui, que plus aimé de son roi & plus cher à la nation.

Dans la même journée, les dames du marché Saint-Paul, vinrent complimenter les membres du comité de la ville; cette députation fut très-bien accueillie; les

dames du marché, en préfentant des bouquets, prononcerent le compliment fuivant :

» L'amour d'un peuple qui adore fon roi, vous conduit ici pour la confommation du plus grand de tous les ouvrages, qui eft une réunion réelle des trois ordres, & le divin zele qui vous anime, nous fait efpérer la fin de nos miferes, en nous faifant dire d'avance, que votre augufte affemblée repréfente à l'humanité du meilleur des rois, la protection du plus grand des princes, & que vous êtes tous des Necker ».

M. Moreau de Saint-Mery, préfident de l'affemblée générale des électeurs, répondit à ce compliment en vrai patriote. Cette fcene brillante fut terminée par des couplets, dont le refrein étoit *vive le roi, vive la nation, vive le tiers-état.*

Cette journée devoit être toute entiere pour le fentiment ; parmi les différentes perfonnes que les milices bourgeoifes amenerent à MM. les électeurs, fe trouva une jeune fille, habillée en garçon ; le traveftiffement avoit éveillé le foupçon, & l'on parloit déja de lui faire un mauvais parti. C'eft une rufe, difoit-on, des Polignac, des Thierry, des Vermond ; il faut en faire un exemple ; cependant on queftionnoit cette fille, qui avec l'air de l'embarras, répondoit avec l'ingénuité de l'innocence ; on lui demanda pourquoi elle ne portoit point l'habit de fon fexe. *Oh ! Meffieurs*, dit-elle ; *fondant en larmes, fans doute, je fuis coupable, mais pardonnez-moi d'avoir pris l'habit de garçon ; j'ai cru pouvoir, avec cet habit, gagner davantage, & procurer plus d'aifance à mon pere & à ma mere, qui font dans la plus grande indigence ;* ces mots,

que des sanglots laissoient à peine échapper, attendrirent l'assemblée ; on la mena dans la rue de la Mortellerie, qu'elle avoit indiquée pour celle de sa demeure ; les renseignemens se trouverent conformes à ses dépositions ; l'on fit sur le champ une quête qui lui fut remise, & le détachement qui l'avoit amenée comme une victime de la haine publique, la reconduisit comme un modele de la piété filiale ; ainsi, dans les mêmes momens, l'on punissoit le crime & on récompensoit la vertu. François ! je vous reconnois à de pareils traits ; vous êtes naturellement bons & sensibles ; il faut donc croire, que sans l'excès de l'oppression des ministres perfides, sauf la dureté des barbares aristocrates, on ne vous verroit point aujourd'hui ne respirer que le sang & le carnage, & comme accoutumés au spectacle horrible de ces noires tragédies, dont le dénouement doit à jamais faire trembler le mauvais citoyen ; le monstre, enfin, qui seroit assez audacieux pour tenter de ramener les jours affreux de l'hydre aristocratique.

DÉTAILS

Du Mardi 21 Juillet.

LE calme de la journée du lundi 20 Juillet ne laissoit rien imaginer de fâcheux pour la journée suivante. On avoit annoncé la reprise des spectacles, au profit des soldats & ouvriers qui avoient si généreusement défendus les citoyens avec le dévouement patriotique qui leur donne de si grands droits à notre reconnoissance, & leur assure les applaudissemens de tous les siecles ;

ils ſont les premiers nobles de leur famille, comme les ariſtocrates modernes ſeront les derniers des leurs! Peut-on, en effet, encore appeller nobles des êtres auſſi vils que bas flatteurs, que l'étoient les chefs cruels de cette faction ſcélérate, qui vouloit ſe baigner dans le ſang des citoyens? Monſtres! vous vouliez affermir & conſolider le trône du deſpotiſme; mais vous ne nous verrez qu'entourer l'autel de la ſainte liberté; vous ne nous verrez agir qu'au nom de la patrie & de l'humanité, & vous pardonner vos atrocités!

Cependant les eſprits n'étoient pas tellement tranquilles que le plus léger propos ne pût encore cauſer des alarmes, exciter la fermentation, & mêler le trouble à la fureur. En effet, il ſe répand un bruit que l'abbaye de Montmartre recele des armes, de la poudre, & que de cette éminence, on a le projet de bombarder la capitale; c'étoit plus qu'il n'en falloit dans un moment de révolution auſſi ſenſible, pour faire courir en foule à la priſon de ces chaſtes cénobites.

Priſon où la vertu, volontaire victime,
Gémit & ſe repent, quoiqu'exempte de crime.

Madame l'abbeſſe fit dire qu'elle ne demandoit pas mieux que l'on fît la plus exacte recherche dans le couvent; qu'elle alloit donner toutes les clefs. Quelques électeurs, M. le curé de Saint-Euſtache & quelques autres particuliers y entrerent; ils ne trouverent aucune arme, ni rien qui laiſſât ſoupçonner la trahiſon. Il fut dreſſé procès-verbal, & cette émeute n'eut aucune ſuite fâcheuſe. Il eſt à préſumer que l'on n'a d'autres reproches à faire aux religieuſes de Montmartre, ainſi qu'aux enfans de Paul, que celui d'être

trop riches. Mais pourquoi des richesses à qui fait vœu de pauvreté ?

Ce fut dans cette journée qu'un bourgeois de Compiegne vint annoncer au comité de la ville, que M. Berthier, intendant de Paris, étoit arrêté ; alors la ville députa M. Rivierre, avec deux cents cinquante bourgeois, pour aller le chercher.

La nouvelle de la prise de ce traitant, à qui l'on reprochoit la trahison la plus noire, & sur-tout la scélératesse d'avoir fait couper les bleds en verd, mit tout Paris en mouvement & dans la plus grande fermentation : on se rendit cependant aux spectacles ; les loges étoient peu remplies ; la fête n'étoit pas pour les nobles.

Dans la partie de chasse de Henri IV, M. Dugazon, ayant heureusement placé dans son rôle l'à-propos du moment, fut vivement applaudi. Je ne sais pourquoi le journal de Paris, à qui il fit passer cette scene, n'a pas voulu l'imprimer ; cela paroît d'autant plus étonnant, que ce journal place tout ce qu'on lui envoie, sauf à se rétracter le lendemain de l'erreur de la veille.

Le roi écrivit, dans cette même journée, à M. de la Fayette, la lettre suivante :

Versailles, ce 21 Juillet 1789.

Je suis informé, Monsieur, qu'un nombre considérable de soldats de divers de mes régimens, en a quitté les drapeaux pour se joindre aux troupes de Paris ; je vous autorise à garder tous ceux qui s'y seront rendus avant que vous receviez la présente lettre seulement, à moins qu'ils ne se pressassent de retourner à leurs corps respectifs avec un billet de

vous, au moyen duquel ils n'y éprouveront aucuns défagrémens.

Quant aux gardes-françoifes, je les autorife à entrer dans les milices bourgeoifes de ma capitale, & leur paye & nourriture feront continuées jufqu'à ce que ma ville de Paris ait pris des arrangemens relatifs à leur fubfiftance. Les quatre compagnies qui font ici pour ma garde, continueront cependant le fervice, & j'en aurai foin ». *Signé* LOUIS.

Puiffe la race future mettre au rang des fables, que des foldats armés feulement pour détruire les ennemis de la patrie, ont été commandés pour verfer le fang de leurs compatriotes, qui n'avoient d'autre tort que d'avoir trop long-temps pliés fous le fceptre de fer de l'autorité miniftérielle. Ah! fi ce trait de barbarie ne peut pas refter inconnu, la poftérité du moins, en frémiffant d'horreur, au récit de cette horrible cataftrophe, verfera des larmes d'attendriffement fur la glorieufe défobéiffance des foldats françois qui ont fauvé la nation, & écarté du trône du meilleur des rois ces hommes de fang :

> Déteftables flatteurs, préfent le plus funefte,
> Que puiffe faire aux rois la colere célefte.

DÉTAILS

Du Mercredi 22 Juillet.

Cette journée fut effrayante & terrible ; elle fignala la vengeance du peuple contre fes oppreffeurs. Dès cinq heures du matin, l'on annonce que Foulon, cet ambitieux, qui tant de fois excita la haine publi-

que par ſes ſpéculations odieuſes, & l'accroiſſement inoui d'une fortune étonnante, incroyable même, Foulon vient d'être arrêté à cinq lieues de Paris, ſur la route de Fontainebleau, dans un village appellé *Viry*, près l'une de ſes terres, afin d'échapper à la fureur du peuple. Il fit répandre, comme nous l'avons déja dit, le bruit de ſa mort. Un haſard l'avoit ſecondé; l'un de ſes domeſtiques étoit véritablement mort, & fut enterré à ſa place, avec des obſeques convenables à la fortune d'un ex-miniſtre. Mais Foulon étoit haï & même abhoré: dès le dernier regne, ſes monopoles odieux le couvroient de l'indignation publique; ſes vaſſaux le déteſtoient; ils furent les premiers à le rechercher, à le découvrir, & leurs inſtances forcerent le procureur-fiſcal du lieu de s'en ſaiſir. Il fut arrêté dans une maiſon de M. de Sartine, un de ſes dignes collegues, alors reconnu pour avoir, dit-on, deſiré que les malheureux mangeaſſent de l'herbe, puiſque ſes chevaux en vivoient. Ils mirent ſur ſon dos, & par dériſion, une botte de foin pour ſa proviſion, avec un bouquet de chardons à ſa boutonniere; en cet état ils l'amenerent à l'hôtel de-ville de Paris, où le comité s'empreſſa de nommer des juges pour inſtruire ſon procès. Mais bientôt une foule nombreuſe ſe rendit à la Greve; elle croiſſoit & s'augmentoit de moment en moment, l'impatience croiſſoit de même; bientôt des murmures, enſuite des fureurs: le peuple demandoit hautement ſa victime. Le comité, après avoir interrogé cet ambitieux proſcrit, employa tout les moyens qui étoient en ſa puiſſance pour calmer le peuple, & le porter, non pas à la clémence, mais à la douceur, & afin de

laiſſer à Foulon la facilité de donner lui-même des preuves ſuffiſantes. Vainement MM. les électeurs deſcendirent de la ville, tâcherent de haranguer le peuple, mais des paroles de paix ne pouvoient rien ſur un peuple furieux qui ne vouloit que du ſang. M. Bailly ſe préſente; ſon éloquence qui toujours porta la perſuaſion dans les cœurs, eſt pour la premiere fois en défaut: l'on ne veut rien entendre. Qu'eſpérer d'un peuple qui n'eſt pas ému par l'expreſſion du ſentiment? Cependant, quel étoit l'inſtant de M. Foulon? Il entendoit les cris du peuple, & n'étoit point effrayé; l'un de ſes gardes, ſenſible à ſon ſort, oſa lui dire: *Vous êtes calme, Monſieur, ſans doute vous êtes innocent?* — *Le crime ſeul*, lui dit Foulon, *peut ſe déconcerter.*

Sur les cinq heures, Meſſieurs du comité crurent pouvoir obtenir du peuple qu'il le laiſſeroit conduire dans la priſon de l'abbaye; on avoit donné l'ordre à un détachement de la milice bourgeoiſe pour l'y conduire; M. de la Fayette s'avance; ſa ſeule préſence auroit dû apporter le calme; il propoſe de conſerver encore le priſonnier, pour obtenir de lui des ſecrets importans, ſans doute, & de le laiſſer enfin conduire dans la priſon; mais le peuple impatient, pouſſe des cris de fureur; il force les gardes, ſe jette dans les ſalles de l'hôtel-de-ville, ſaiſit l'accuſé, l'entraîne; la corde l'attend; il eſt déja ſous le réverbere fatal, dont la colonne a ſervi de gibet à tant de traîtres; déja il eſt ſuſpendu, la corde ſe rompt ſoudain; elle eſt raccommodée; mille mains, mille bras ſont occupés de ſon ſupplice; bref, il n'eſt plus, & ſa tête tranchée va loin de ſon corps, donner l'affreux

ſpectacle des ſanglantes proſcriptions : cette tête étoit portée au bout d'une lance, dans toutes les rues de Paris ; une poignée de foin étoit dans ſa bouche ; alluſion frappante des ſentimens inhumains de cette homme barbare ; ſon corps traîné dans la fange & conduit de toutes parts, annonçoit aux tyrans la vengeance terrible d'un peuple juſtement irrité. Ainſi finit cet être ambitieux & cruel, qui n'exiſta que pour mériter la haine des hommes, faire ſouffrir les malheureux, & recevoir enfin le prix de tant d'iniquités.

Il eſt, ſans doute, un Dieu juſte, qui veut que tôt ou tard les méchans ſoient punis de leurs forfaits.

Mais quelle nouvelle ſcene d'horeurs ſe préſente ! Un peuple avide de vengeance, quitte la Grève, abandonne les reſtes ſanglans du proſcrit, pour voler à l'arrivée d'une nouvelle victime.

L'intendant de Paris, M. Berthier, ayant été reconnu à Compiegne par un homme du peuple, il fut dès lors arrêté. Vainement il offrit à cet artiſan pluſieurs mille louis pour le ſéduire, l'artiſan fut inflexible. Se ſeroit-il douté, cet eſclave des grands, ce courtiſan vicieux, qu'un être ſans pain pût être incorruptible ? Eh bien ! pour la derniere fois, il en fut convaincu. Un électeur de la ville, avec une nombreuſe eſcorte qui groſſiſſoit à chaque pas, l'étoit allé prendre : déja la route étoit chargée de ſpectateurs. En paſſant dans chaque village, il n'eſt petits ni grands qui ne vouluſſent voir ce miniſtre de tant d'iniques vexations, ce principal agent de leurs calamités ; on l'obligeoit de deſcendre de ſa voiture pour ſe montrer à tous. Chacun ſavoit déja que ſon porte-feuille ſurpris, ayant été examiné, contenoit des titres authentiques de ſes trames

perfides. La diſtribution de ſix ou huit mille cartouches faites à ſes agens ſecondaires, celle d'un très-grand nombre de balles, de douze cents livres de poudre ; ſi l'on rapproche ceux de la direction des opérations du camp de Saint-Denis qui lui étoit confié, de la coupe des bleds en verds, laquelle lui ſervoit à-la-fois de prétexte pour faire appocher les troupes de la capitale, & pour faire hauſſer le prix des grains, dans leſquels il s'étoit ſi fort intéreſſé. Il étoit le primitif agent des volontés ſecrettes de la cour & de ceux qui favoriſoient le commerce des bleds : d'ailleurs quelques lettres particulieres, certaines, le trahiſſoient. Cet homme qui poſſédoit le ſignalement des citoyens les plus zélés pour la cauſe publique, n'attendoit sûrement qu'un moment favorable ; mais quelle différence ! comme les perfides projets s'anéantiſſent ! C'eſt lui, c'eſt cet être ſans patrie ; cet être lâchement aſſervi eſt vendu aux crimes des puiſſans & des traîtres, pour qui la juſtice, l'humanité, le devoir de citoyen étoient honteuſement trahis ; c'eſt lui que l'on voit s'avancer au milieu d'un peuple nombreux qui l'accable de mépris & d'outrages. Pour le mieux voir, l'on a enlevé la partie ſupérieure de la chaiſe qui le conduit ; plus de cinq cents cavaliers en armes forment ſon cortege ; gardes-françoiſes, ſuiſſes, ſoldats des autres corps, bourgeois, tout eſt mêlé ; tous, avec plaiſir, menent un ennemi déteſté : muſique militaire, tambours, drapeaux, rien ne manque à ce cortege, on le prendroit pour un triomphe ! la joie cruelle du peuple eſt peinte dans tous les regards ; portes, balcons, fenêtres, ſur ſon paſſage, tout eſt garni, tout eſt occupé : le deſir de l'attente augmente l'intérêt. Il paroît enfin, cet intendant inique ; la tranquillité eſt encore ſur

ſon front ! l'habitude des forfaits, ainſi que l'innocence inſpire donc auſſi de la tranquillité. Non, Berthier ne penſoit pas marcher à ſon ſupplice. Mais quelle ſcene horrible vient s'offrir ! qui le croiroit ! la tête enſanglantée de ce proſcrit abhoré, ſon beau-pere, lui eſt préſentée : ô ſpectacle terrible ! Berthier frémit, & ſon ame, pour la premiere fois, peut-être, ſe ſentit abreuvée de remords ! la crainte & la terreur le ſaiſirent ; cependant il eſpéroit encore que la douceur, l'humanité, la loyauté des François pourroit lui faire grace : vain eſpoir, ils n'étoient plus les mêmes ; vils tyrans, ce ſont vos infâmes projets, vos trahiſons, qui excuſent vos délires !

Cependant Berthier approche du tribunal où ſiége l'équité ; il arrive, entre dans cet aſyle de l'innocence, ſi fatale au crime : on l'interroge ſur ſa conduite & ſes deſſeins : *J'ai obéi à des ordres ſupérieurs*, répond-il, *vous avez mes papiers & ma correſpondance ; vous êtes auſſi inſtruit que moi.* Malgré la briéveté de cette réponſe, on veut répliquer. *Je ſuis fatigué*, reprit-il, *depuis deux jours je n'ai pas fermé l'œil ; faites-moi donner un lieu où je puiſſe prendre quelques repos.* Hélas ! la faulx de la mort eſt ſuſpendue ſur la tête du crime ; il ne l'apperçoit point. On délibere ; déja les cris de la fureur font retentir les voûtes de l'édifice : on réſout néanmoins d'envoyer l'accuſé aux priſons de l'abbaye Saint-Germain ; on le lui annonce, il y conſent. De nouveaux cris de mort ſe font entendre ; l'effroi ſaiſit les juges. M. Bailly ſe haſarde ; il veut calmer, s'il eſt poſſible, cette multitude effrénée, que la rage poſſede, & expoſe avec l'éloquence de la perſuaſion, que la prudence, la néceſſité font une loi de conſerver la vie à l'accuſé, que la découverte de nouveaux faits eſt néceſſaire à la conviction, & plus encore

encore à la sûreté publique ; qu'enfin il va être conduit aux prisons de Saint-Germain. On ne lui répond que par des cris de désespoir. L'on attendoit encore pour le faire paroître ; on craignoit de se décider, lorsque des menaces terribles, d'affreuses imprécations, font appréhender les excès d'un peuple affamé de vengeance. Hélas ! ces milliers d'indigens ! il en est les trois quarts qui ont vu périr quelques-uns des leurs d'épuisement ou de misere, & l'un des principaux auteurs de ces maux se présente ! Quelles fureurs, quelles rages n'inspire pas un tel ennemi ! Berthier sort enfin de l'asyle de la clémence, il s'avance au milieu des gardes. . . . . Dieux ! les infernales Euménides. . . . . Non, des hommes. . . . . . .dix mille bras le saisissent. . . . . En vain Berthier veut s'armer, se défendre. . . . rien ne peut s'opposer à la rage désespérée de ses bourreaux ! ses infâmes complices auroient-ils donc gagés des traîtres pour le massacrer, avant qu'on pût savoir la révélation de leurs noirs complots ! Déja Berthier n'est plus, sa tête déja n'est qu'une masse mutilée & séparée du corps ; déja un homme. . . . un homme. . . . . O Dieux ! le barbare, il arrache le cœur de ses entrailles palpitantes; que dis-je? il se venge d'un monstre ; ce monstre avoit tué son pere (1); ses mains dégouttantes de sang, il va l'offrir, ce cœur fumant encore, au regard de ces hommes de paix rassemblés dans le tribunal auguste de la sagesse & de l'humanité; quelle horrible scene ! Tyrans, jettez les yeux sur ce terrible & révoltant spectacle ; frémissez & voyez comme on vous traite, vous & vos pareils ? Ce corps si délicat, si soi-

(1) M. Berthier avoit tué réellement, à ce qu'on assure, le pere du dragon qui a fait cette action.

gné, lavé de parfums, eſt affreuſement traîné dans la fange, & les pics des pavés déchirent ce corps par lambeaux ! Deſpotes & miniſtres, quelles terribles leçons ! l'auriez-vous cru que des françois euſſent eu cette énergie ? Non, non, votre regne eſt paſſé ! tremblez miniſtres futurs, ſi vous êtes iniques ! Voulez-vous ſavoir, vous qui vouliez nous accabler des horreurs de la guerre, voulez-vous ſavoir juſqu'où la fureur a pu entraîner les françois ! Sachez quelles étoient les bornes de leur rage ; le cœur du traître proſcrit étoit porté dans les rues, au bout d'un coutelas : eh bien ! dans un lieu public. . . (1) Qui le croiroit ! des françois, des êtres ſenſibles . . . . Dieux ! . . . . ils ont oſé tremper des lambeaux de chair & de ſang dans leurs breuvages, & la haine s'en eſt repue avec acharnement. François, vous exterminez les tyrans, votre haine eſt révoltante ; elle eſt affreuſe. . . . . Mais vous ſerez libres enfin. O ma patrie ! les droits de l'homme ſeront donc parmi nous reſpectés ! Je ſens, ô mes concitoyens, combien ces ſcenes révoltantes affligent votre ame ; comme vous, j'en ſuis pénétré, mais ſongez combien il eſt ignominieux de vivre & d'être eſclave ; ſongez de quels ſupplices on doit punir les crimes de lèze-humanité ; ſongez enfin quels biens, quelles ſatisfactions, quel bonheur attendent, vous, & vos enfans, & vos neveux, lorſque l'auguſte & ſainte liberté aura parmi vous placé ſon temple ; pourtant n'oubliez pas que ces proſcriptions outragent l'humanité, & font frémir la nature.

(1) Ce fait a eu lieu dans un café, rue Saint-Honoré, près celle de Richelieu.

DÉTAILS

Du 23 Juillet 1789.

Détournons nos regards de ces ſcenes d'horreurs qui nous ont affligés ? Eſpérons que, ſans doute, déſormais aucun homme n'oubliera ce qu'il doit à des hommes ? Sans doute, aucun ne voudra déſormais commander deſpotiquement à des citoyens, ſes ſemblables, ſes égaux, & moins encore les accabler, les faire languir ſous l'injuſtice & l'oppreſſion. Les inſenſés qui penſoient être d'une eſpèce différente que la nôtre, qui apparemment ſe croyoient exempts de miſere & de tout reſſentiment humain, ont fui de nos aſyles, ont abandonné nos terres ; ils reconnoîtront peut-être un jour que nous ne ſommes point méchans, mais que nous ſommes juſtes.

Des lettres de Bruxelles nous apprennent que la petite cour de France, ſelon l'expreſſion de l'une d'elles, eſt raſſemblée dans cette ville ; l'accueil qu'elle y reçoit des habitans & même de la cour du Brabant eſt, dit-on, peu flatteur ; on ne croit même pas que monſeigneur le comte d'Artois y ſéjournera long-tems ; il dirigera, ſans doute, inceſſamment ſa route du côté de la cour impériale, où, ſans doute, il ſera très-amplement dédommagé.

Une lettre particuliere de M. de Saint-Léon, chargé de porter à M. Necker la lettre inſtante & flatteuſe du roi, & non moins intéreſſante de l'aſſemblée nationale, nous apprend que M. Necker étoit parti de Bruxelles, dès le mercredi 15, pour Francfort ; madame Necker,

qu'une indiſpoſition y avoit arrêtée, en étoit partie également; & M. de Saint-Léon s'eſt mis en route ſur les pas du grand miniſtre, l'eſpoir & l'appui de la France.

L'on vient de découvrir une lettre emblématique, venant de Verſailles, dans laquelle étoient ces phraſes : les numéros 2, 8, 9, 14, 17 & 24, ſont partis; il ne nous reſte plus que le déſeſpoir & les larmes : mille conjectures s'élevoient à ce ſujet, mais l'énigme eſt obſcure.

Enfin, la compagnie connue ſous le nom de Leleu, marchand de grains, eſt diſſoute; onze voitures de bled ont été enlevées de ſes magaſins, ci-devant immenſes, & ont été conduites à la ville. Qui croiroit que tant de gens, d'une fortune conſidérable & d'un rang fort diſtingué, étoient aſſociés directement ou indirectement dans ce commerce honteux & ſi nuiſible au peuple! J'oſerai dire plus, l'intention de quelques intéreſſés de la premiere claſſe, avoit pour objet peut-être autant celui d'affamer le malheureux pour l'opprimer, lui & la nation entiere, que l'infâme gain du monopole.

Ce ſoir rien d'eſſentiel.

DÉTAILS

Du Vendredi 24 Juillet.

IL s'eſt répandu certains bruits ſur de faux détachemens de la garde bourgeoiſe. Les ſeuls renſeignemens qui aient pu nous parvenir à cet égard, & qui, ſans doute, ont pu y donner lieu, proviennent du zele patriotique d'un littérateur connu & diſtingué, M. Soulés, qui ayant formé une troupe particuliere & indé-

pendante de fon diftrict, pour veiller conjointement avec la Milice Parifienne, à la sûreté publique, fut arrêté par cette même milice & conduit à l'hôtel-de-ville, où le comité s'eft empreffé de juftifier la droiture de fes intentions, par une déclaration publique.

Des payfans, fecondés d'un détachement de Milice Parifienne, viennent de conduire à l'hôtel-de-ville, dix-fept voitures de grains ou farines qui ont été trouvées fur la route, avec deux petits canons, qui n'étoient point chargés, lorfqu'on les prit dans le parc de M. de Talaru, à quelques diftances d'Arpajon & d'Etampes; fur la demande qui en fut faite, madame la marquife voulut bien les céder, d'autant qu'ils ne lui étoient pas néceffaires. Tant de gens, tant d'accapareurs & d'ariftocrates euffent voulu les pofféder, même au poids de l'or.

M. de Beaumarchais, non moins confiant & généreux, vient de faire le facrifice de douze mille livres, en faveurs des habitans infortunés du fauxbourg Saint-Antoine; quoique fecrétaire du roi, il a defiré d'être admis dans les diftricts des communes, & ce trait d'humilité, fans rien diminuer des honneurs *diftingués* de fa charge, doivent appaifer néceffairement les petites clameurs & les farcafmes, dont quelques perfonnes croyent ne pouvoir fe difpenfer à fon égard.

Ce foir,

M. de la Fayette craignant, fans doute, de ne pouvoir opérer tout le bien qu'il defire, contrarié d'ailleurs par la conduite peu réfléchie de la multitude, & les extrémités auxquelles la populace s'eft portée, en fe faifant elle-même juftice fans l'aveu de la loi, l'ont déterminé à donner fa démiffion de colonel-général des gardes Parifiennes; mais il a été vivement fupplié de con-

ſerver cette place, où ſes talens & ſes vertus ſont ſi précieux, ſi importans à la nation dans cette occurrence. M. Bailli a été l'interprète des ſentimens de tous les citoyens; il a joint les inſtances à nos prieres, & ſa ſageſſe a triomphé de la modeſtie & des intentions du héros, qui ne ſut combattre que pour la liberté & non pour donner des fers au monde.

En ce moment, nous venons d'avoir des nouvelles ſatisfaiſantes; M. Necker reçut, en paſſant par Huningue, les hommages que l'on doit à ſes vertus & à ſes talens. Des hommes tels que lui, ſont citoyens de l'univers; ceux de Baſle attendoient ſon arrivée; une couronne civique lui fut préſentée en leur nom; on eut voulu lui donner des fêtes : mais ce ſage miniſtre paroiſſoit avoir quelque chagrin qui affligeoit ſon cœur : loin d'une fille chérie; loin des François, de leur roi qu'il aime, qu'il chérit, faut-il s'étonner que ce grand miniſtre porte en ſon ame quelque douleur ſecrette? D'ailleurs, quel prix a-t-il obtenu de tant de travaux & de ſollicitudes? Celui d'être forcé de fuir un pays, dans lequel il n'eût dû trouver que des honneurs & des récompenſes.

DÉTAILS

Du Samedi 25 Juillet.

TROIS voitures d'armes, provenant des caſernes de Saint-Denis, ont été hier conduites à l'hôtel-de-ville de cette capitale; ceci ne prouve pas que nous ſoyons diſpoſés à faire des ſacrifices pour céder de notre liberté.

On dit, & nous ne pouvons cependant le garantir, qu'il a été arrêté soixante-six voitures chargées de bled & une d'argent, appartenantes à M. Bertin des parties casuelles; un convoi si considérable a droit d'occuper un instant l'opinion publique; mais enfin ceci mérite confirmation.

Une chose plus certaine, c'est que désormais les prisonniers d'état, enfermées dans les prisons nationales de l'abbaye St.-Germain, ne porteront plus de chaînes; il n'y aura ni cachots, ni lieu de gêne; ces barbares usages seront enfin anéantis. N'est-ce pas assez qu'un homme perde sa liberté, sans souffrir inutilement les maux que l'humanité & la raison réprouve? De quel intérêt est-il donc pour la société qu'un malheureux endure des tourmens, & gémisse sur chaque minute de son existence. L'indulgente philosophie nous apprendra-t-elle donc enfin à être séveres, mais point cruels sans nécessité!

Vingt-quatre hommes ont été arrêtés ce soir près de Montmartre; ils ont été conduits à l'hôtel-de-ville; quelques-uns, quoique tous eussent l'uniforme de la misere, ont été trouvés avec des habits distingués cachés sous des haillons; ils ont dit, *qu'ils venoient chercher du pain*, ce qui a paru peu vraisemblable. D'après leur déposition, on les a fait conduire au cachot: sont-ce des voleurs, sont-ce des espions, sont-ce des gens payés par la cabale pour exciter encore quelques mouvemens? c'est ce qu'on ignore. On sait mieux à quoi s'en tenir sur trois hommes arrêtés, portant des lanternes sourdes, & dont l'un avoit dessein d'incendier un magasin d'épicerie. Cette découverte est dûe à la vigilance de la garde nationale. C'est par elle encore

qu'un homme, dont on ignoroit l'état, fut reconnu pour n'être pas un vrai citoyen, puiſque d'après les perquiſitions faites chez lui, il s'y eſt trouvé des calices & d'autres effets, qui ne peuvent que laiſſer des ſoupçons peu favorables ſur ſa probité.

Cinquante ſoldats ſont encore arrivés hier à l'hôtel-de-ville, pour être admis parmi les défenſeurs de la patrie; il s'en préſente chaque jour; néanmoins quelque plaiſir, quelque eſtime que mérite leur dévouement, la capitale ne peut en recevoir dans ſon ſein qu'un nombre proportionné & très-inférieur à celui de ſa garde bourgeoiſe; non par défiance, mais par prudence & par raiſon.

Pluſieurs écrivains ſe ſont empreſſés de répandre dans le public des idées effrayantes ſur les dangers que nous avons courus; nous attendons, pour en parler avec certitude, qu'un nombre de faits raſſemblés, nous ayent donné des convictions ſuffiſantes. Cependant chaque moment découvre des attentats & des traîtres; mais lorſqu'on accuſe, il faut être prudent; & un enſemble, un enchaînement de toutes les parties de ſyſtême compliqué, ſont ſeules capables de dévoiler au public ce tiſſu de crimes & d'horreurs.

DÉTAILS

Du Dimanche 26 Juillet au 1er. août 1789.

TANDIS que de nouveaux déſaſtres affligent de toutes parts les provinces, le calme renaît enfin dans la capitale; mais chaque moment atteſte de nouveaux forfaits & dévoile quelque partie de ce complot affreux

dont nous devions être victimes. Aujourd'hui l'on commence à favoir que, pour enchaîner le courage de nos braves compatriotes de la province de Bretagne, nos ennemis avoient projeté de les faire attaquer dans leurs propres foyers, d'incendier le port de Breft, & de demander afyle pour ceux qui euffent été pourfuivis, à une puiffance maritime voifine de la France. Dans cette fuppofition, les intrépides Bretons euffent à regret été occupés de fe défendre fans pouvoir nous fecourir, tandis qu'environnés nous-mêmes au moins de cent quatre-vingt pieces de canon & de plus de quarante mille hommes, au nombre defquels étoient beaucoup de régimens étrangers, nous euffions été, dans cette capitale, livrés à toutes les horreurs de la guerre. La poftérité croira-t-elle que dans ce fiecle d'humanité, de bienfaifance & de lumieres, il ait exifté des êtres affez dénaturés pour vouloir régner fur des monceaux de morts & des reftes de nos cités réduites en cendres ! Car enfin ils n'efpéroient pas que nous euffions eu le lâche opprobre de nous laiffer couvrir de chaînes avant d'être defcendus au tombeau ! Quelle eft donc la fureur de ces ambitieux infenfés, qui femblent ne pouvoir exifter fans commander à des hommes ? Quoi ! cent mille efclaves, courbés à vos pieds, auroient donc augmenté en vous le degré de force vitale ? vous auroient donc donné de nouveaux fens, des organes rajeunis ou plus actifs ? Car fans cela euffiez-vous été plus heureux ? Répondez, êtres inconféquens & cruels, qui voulez enchaîner des hommes ! Vous ignorez donc que chacun de nous porte une ame au moins égale à la vôtre ? Que vos prétentions

ſont puériles & vaines ! Moins traîtres & moins dangereux, vous n'exciteriez en nous que le mépris & la pitié ! Vous êtes princes, & vous pouvez vous couvrir de crimes & d'infamie. Dites maintenant ce qu'on vous doit. Si des décorations que donne le haſard, & quelquefois l'aviliſſement, avoient encore le droit d'en impoſer à nos yeux, vous pourriez eſpérer ; mais, hélas ! chacun connoît, chacun voit ces ſignes de la grandeur amoncelés dans les magaſins de nos marchands : & ce ſont, vous le ſavez, nos artiſans qui les fabriquent. Idoles que notre bonté ou notre foibleſſe encenſe, vous perſuaderez-vous toujours qne vous êtes des êtres par excellence très-ſupérieurs à nous ? Croirez-vous donc toujours que votre entendement, que vos ſublimes idées ſont mille fois au-deſſus des nôtres ? Cependant vos erreurs, vos vices, vos folies, la gangrene & la mort vous dégradent comme nous ! Ah ! jouiſſez de vos biens, embelliſſez votre exiſtence, chaſſez loin de vous les crimes & les tourmens, qui ſe ſuivent, & donnez-nous la paix. Nous ne voulons point charger votre vie d'amertumes & de maux ; pourquoi voulez-vous accabler ainſi la nôtre ?

Dernierement la reine fut aſſez mal ; l'état d'épuiſement & de foibleſſe où elle ſe trouvoit, la retint chez elle ; mais le calme s'eſt parfaitement rétabli.

Faut-il citer ici un nouveau trait d'injuſtice de la part de ceux qui penſent être au-deſſus des autres, ſoit par leurs places ou leur naiſſance ? l'on en citeroit par milliers, je le ſais ; mais ne parlons que de celui-ci :

L'intendant de Paris recevoit vingt ſous par jour

pour chaque malheureux renfermé au dépôt de la mendicité de Saint-Denis ; cependant la nourriture, le logement & tous les frais qu'entraîne cet établiſſement, ne lui coûtoient que dix ſous par individu. L'on faiſoit travailler la plupart de ces infortunés ; quelques-uns s'occupoient à polir des glaces : & pour toute rétribution de leurs travaux, on leur donnoit quinze deniers par journée. Quoi ! parce que ces êtres étoient trop malheureux, trop foibles, il n'y avoit plus pour eux de loix protectrices, l'injuſtice & l'oppreſſion pouvoient tout ſe permettre impunément ! Quel excès de cruauté ! Nation généreuſe, vous allez procréer des loix, vous allez rendre à l'homme ſes droits & ſa liberté ; vous allez donner un grand exemple à l'Europe étonnée, attentive ; vous ne ſouffrirez point, je me plais à le croire, que vos loix favoriſent le puiſſant & le riche au détriment de la foibleſſe & de l'indigence ; vous chérirez la juſtice & l'approbation des ſages, autant au moins que vous redouterez le flétriſſant mépris de la poſtérité.

A travers les nouvelles & les évenémens multipliés que chaque jour voit naître, le plus grand nombre, atteſtés au moment même, ſont bientôt démentis par les faits du lendemain. Quelques ſoient nos précautions pour nous garantir de pareilles erreurs, il eſt cependant impoſſible qu'il ne nous en échappe ; mais notre empreſſement à les rectifier, dès qu'elles nous ſont connues, ſoit en formant de nouvelles éditions, ſoit en démontrant la vérité dans le numéro ſubſéquent, prouve aſſez que nous ne demandons qu'à la connoître ; & l'on ne peut nous obliger plus ſenſiblement qu'en nous déſabuſant. Voici les erreurs ſur leſ-

quelles on a bien voulu nous éclairer, & qui se trouvent dans le second numéro. L'annonce que nous y avons inséré de soixante six voitures de bled & une d'argent, découvertes dans la terre de M. Bertin des parties casuelles, fait que nous avons donné comme incertain & *méritant confirmation*, se réduit à dix sept voitures de farines chargées à Etampes, & appartenant à différens marchands de cette ville.

Nous avons en outre reçu un acte de MM. de la Bazoche du palais de Paris (1), acte daté du 29 Juillet 1789, par lequel cette compagnie nous engage à déclarer que c'est par erreur que nous avons pu dire *que des armes du garde-meuble avoient été vues dans les mains d'un possesseur de marmotte, d'un clerc de palais ou d'un garçon perruquier.* Nous répondons premiérement qu'il étoit impossible que nous voulussions offenser en aucune maniere d'honnêtes citoyens qui s'étoient montrés avec zele pour l'intérêt de la chose publique. Secondement, que dans un tems où l'on demande que tous les hommes soient égaux, personne n'est fondé à réclamer la presséance ou la distinction des rangs. Troisiémement enfin, quoiqu'il ait été fait une espece de pillage au garde-meuble lorsqu'on en a pris les armes, nous étions loin de penser qu'il seroit possible qu'on voulût en inférer que des clercs du palais y eussent participé; ces armes ont été déposées dans divers corps-de-gardes, selon que le hasard l'a permis,

(1) Cet acte avoit été précédé d'une lettre sans signature, d'un soi disant grenadier de la deuxieme compagnie de la Bazoche; cette circonstance, & les expressions peu honnêtes qu'elle contient, nous la feront regarder comme non avenue.

& nous croyons que de fort honnêtes citoyens les ont portées. *D'ailleurs, nous ignorions que MM. de la Bazoche, en vertu d'un ordre du comité permanent de la ville, étoient allés s'armer à l'hôtel royal des Invalides, & qu'aucun d'eux n'avoit d'armes du garde-meuble de la couronne.*

Telles sont les expressions de l'acte qui nous a été réguliérement signifié par MM. de la compagnie de la Bazoche, & la publication que nous lui donnons est une preuve authentique de la justice que nous aimons à leur rendre.

Voici également une lettre que l'on nous a écrite, relativement à un billet venant de Versailles, inséré dans le numéro précédent.

» La lettre emblématique que vous annoncez, Monsieur, dans votre numéro 2, vous aura sûrement parue depuis très-simple ; 2. 8. 14. 17. & 24, sont, à ce que je crois, les numéros des régimens partis. La suite de cette lettre venant, comme vous le dites, de Versailles, doit vous prouver que ma réflexion n'est pas dénuée de vraisemblance ; d'ailleurs, vous pouvez vous en convaincre par l'état militaire de France, & les noms des régimens *qui nous honoroient* de leur présence. J'ai cru devoir vous faire part de cette idée, qui ne peut que tranquilliser». J'ai l'honneur, &c.

Cette lettre est accompagnée d'une signature, mais elle ne porte pas l'adresse de la personne signée.

Aujourd'hui l'on fait courir le bruit de la mort du prince de Lambesc, arrivée, dit-on, à Bruxelles, quoiqu'il ait été vu, à ce que l'on croit, à Boulogne

ſur mer le 21 du courant ; auſſi penſons-nous que cette nouvelle ne ſera crue de perſonne.

Mais une nouvelle plus certaine, c'eſt la rencontre de madame de Polignac & de M. Necker dans la ville de Bâle ; la différence néanmoins qui ſe trouvoit entr'eux, c'eſt que la dame de Polignac ſortoit de France pendant que le miniſtre étoit ſur le point d'y rentrer ; ce fut le 21 de ce mois qu'il arriva dans cette ville, le courrier de la cour l'y avoit précédé d'une heure, & avoit continué ſa route pour le château de Coper près de Geneve. Madame de Polignac a fait prier le miniſtre de paſſer chez elle, effectivement il y eſt allé. On ignore quel a été le motif de cette conférence.

Il vient d'être arrêté à l'hôtel-de-ville qu'il y auroit maintenant, outre le comité militaire, un comité de police composé de ſoixante perſonnes priſes dans chaque diſtrict ; ce moyen ſage peut rétablir l'ordre, la paix, & ranimer les manufactures & les travaux languiſſans.

Il ſe préſente chaque jour des quantités de perſonnes, de militaires réformés, qui demandent à être admis dans la Garde Pariſienne avec une paye convenable, ſelon les intentions du comité militaire, & d'après les annonces faites d'un régiment de douze mille hommes qui ſerviroit de garde à la capitale. Mais a-t-on bien réfléchi à ce projet ? eſt-il même admiſſible ? Si les citoyens veulent conſerver leur liberté ; penſent-ils avoir d'autres gardiens de leurs foyers que des citoyens eux-mêmes ? A quoi bon créer un régiment de plus en France ? Si l'on veut abſolument des ſoldats, & conſéquemment redevenir eſclaves, il ſuffit d'appeller dans la capitale l'un des régimens nationaux que la

ville prendra à sa solde ; des soldats gagés, on ne l'ignore point, sont à quiconque veut les payer, à moins cependant qu'ils ne soient gardes-françoises, je veux dire soldats de la patrie ; ainsi la ville peut les payer aujourd'hui, le roi demain pourra les reprendre. Citoyens, concevez-vous quelle est la puissance d'un corps militaire & nombreux ? Quoi ! vous venez de conquérir votre liberté au prix de tant de maux, & déjà l'on vous parle de créer des régimens ? Eh bien, sachez que le droit le plus beau, le droit que la nature & la raison réclament, est celui de se défendre soi-même, & de garder ses foyers ; par-là vous ne redouterez aucune trahison, aucune injustice, aucune vexation d'un homme ou d'un corps puissant ; par-là, vous serez tous égaux en pouvoir ; par-là vous protégerez sûrement vos femmes, vos enfans, vos vies & vos biens ; par-là seulement vous serez libres. Vous ignorez encore ce que c'est que de l'être. Sentez-vous bien que les concussionnaires alors ne vous affligeront plus ; vous ne payerez d'impôts que ceux nécessaires aux dépenses publiques : mais des sommes énormes prélevées sur vos biens, ne seront plus sacrifiées aux vices & aux déprédations affreuses d'un tas de courtisans qui vous enchaînent & vous dégradent afin de vous mieux dépouiller ; sachez enfin que sans la liberté personnelle, il n'y a aucune espece de liberté. Mais, direz-vous, les pertes de temps sont nuisibles. Eh bien, ayez des hommes qui s'acquittent de vos devoirs militaires dans une circonstance indispensable, & qui servent de gré à gré chaque citoyen, sans former un corps séparé, & sans appartenir à personne. Mais prenez garde de mêler trop de ces indivi-

dus parmi vous; l'honneur de porter les armes pour défendre sa patrie ne peut appartenir qu'à des citoyens; sans cela bientôt vous n'auriez plus de sûreté. Il n'y a qu'un chef de maison qui soit essentiellement intéressé à la conservation de l'ordre; ses propriétés & sa famille répondent de ses sentimens.

L'on apprend que les princes vont se rendre aux eaux de Spa; cependant on ne présume pas que l'accueil qu'ils pourront y recevoir les engage à y faire un très-long séjour.

Ce soir il a été demandé dix hommes dans chaque district; on présume qu'ils sont destinés à former l'escorte de plusieurs convois de bled.

DÉTAILS

Du Lundi 27 Juillet.

QUI le croiroit? le comité militaire semble ne trouver d'autres moyens que ceux de créer des régimens payés par la municipalité. Encore aujourd'hui, voici le projet d'un régiment de six mille hommes, en outre, un autre régiment de cinq mille hommes par district; enfin trois compagnies d'artilleurs, & dix-huit cents hommes de cavalerie. Mais ce comité respectable oublie-t-il qu'un homme est un citoyen qui porte les armes pour sa seule défense, tandis qu'un soldat vend sa liberté pour être l'esclave de celui qui le paye? Oublie-t-il qu'un corps puissant & purement militaire est dangereux dans une cité? Que ce corps est une surcharge de dépenses, & qu'enfin pour être bien gardé il faut se garder soi-même.

Le district des Petits-Augustins vient de faire afficher un

un réglement provisoire assez sage, peut-être suffiroit-il de quelques légers changemens pour qu'il eut toute la perfection desirable. En effet, que l'on détermine 1°. quelles sont les classes d'individus qui doivent être admises à l'honneur de porter les armes ? 2°. Quel est le nombre total de ces personnes dans l'étendue de cette ville ? 3°. Quelle quantité de citoyens doit être occupée chaque jour de veiller à la sûreté & à la tranquillité de la capitale; qu'ensuite la juste répartition de ces obligations soit faite dans chaque district en proportion du nombre des citoyens portant les armes. Qu'avec ces points principaux on concilie l'activité ou la vigueur qu'exige le service public & militaire, avec la liberté & la douceur nécessaires au citoyen. Que l'on y réunisse encore ces petites précautions, ces formalités qui peuvent répandre de l'intérêt sur la garde parisienne & flatter le génie naturel, & l'on aura grandement approché du but, si toutefois on n'a pu encore l'atteindre. Ce ne sont pas des régimens qu'il faut créer, c'est simplement une milice bourgeoise; ce ne sont point des soldats qu'il faut former, ce sont des hommes libres, des citoyens.

D'ailleurs aujourd'hui rien de bien important, si ce n'est vers le soir qu'une terreur panique vient saisir les esprits. L'on annonce que du côté des plaines de Montmorency, plusieurs mille brigands sont armés, font des dégâts considérables, coupent des bleds en verd, pillent les maisons des habitans, égorgent même quiconque s'oppose à leurs desseins. Il arrive de ces lieux des femmes & des enfans en larmes qui fuient le carnage : déja les ordres sont donnés; la milice bourgeoise se précipite dans ces plaines : on y traîne du canon. Après une mar-

che forcée, l'on arrive enfin : l'alarme étoit générale ; le tocſin ſe faiſoit entendre de toutes les paroiſſes. Eh bien, qui le croiroit ! il n'y avoit ni ennemis, ni brigands : à peine ſait-on comment l'alarme a pu naître. Quelques moiſſonneurs s'agitoient, des femmes les ont apperçu de loin, & l'une s'eſt imaginé d'abord que ce ſont des brigands ; dès-lors ils vont faucher les bleds en verd ; rien n'eſt mieux prouvé : & puis cette année c'eſt l'accuſation générale. Auſſi cette femme le dit à d'autres ; celles-ci s'effraient, courent, arrivent en larmes dans leurs villages ; répandent l'effroi ; les hommes s'arment ; l'on court au clocher ; ſoixante paroiſſes ſonnent l'alarme, & un peuple entier de la capitale penſe déja qu'il faut exterminer les brigands, que peut-être ce ſont de nouvelles perfidies, quelques trahiſons. Mais, ce qui eſt bien pis, c'eſt que la milice bourgeoiſe, ayant conduit du canon dans ces beaux lieux, deſire abſolument faire preuve de ſon courage ; pluſieurs citoyens veulent décidément combattre un ennemi, quelque part qu'il ſe trouve : préciſément des lievres ſe préſentent, & l'on fait la guerre à ces meſſieurs ; le canon ne tire pas encore, mais un feu roulant fait tomber par douzaines les têtes de lapins & de levreaux, le bruit de l'artillerie eſt entendu de cinq à ſix lieues à la ronde, & voilà qu'on en eſt aux mains avec l'ennemi. Le tocſin redouble de toute part ; durant la nuit le trouble & l'épouvante croiſſent ; la cavalerie court de tous côtés, cherche des preuves, & l'écho de l'effroi vient troubler l'armée qui le cauſe, elle doute elle-même s'il n'y a pas réellement du danger. Heureuſement que l'aurore bienfaiſante vient deſſiller les yeux, & chacun rit de ſa mépriſe ! Peuple crédule, ſerez-vous toujours effrayé de votre ombre ?

Par-tout, cette année, à Rouen, à Caen, dans le Soissonnois & dans mille autres endroits, ce ne sont que des brigands qui fauchent les bleds en verd! La sorcellerie a eu son tour, le diable & les revenans ont aussi parus sur la terre, les petits enfans enlevés ont causé des révoltes, les possédés & le tombeau de Saint Pâris ont eu leur regne; Mesmer a eu le sien. Quel est le nouveau fantôme, qui désormais va séduire ou soulever le peuple imbécille? François! si les rêves puérils ont sur vous quelque empire, bientôt on s'en servira contre vous-mêmes pour vous tromper, pour perdre les meilleurs citoyens, pour vous remettre dans l'esclavage; voilà le grand moyen dont les tyrans ont toujours profité pour enchaîner les hommes; c'est de leur propre foiblesse; c'est de leur ignorance ou de leur crédulité qu'ils ont tiré des armes contre eux-mêmes; c'est de-là qu'est sorti le fanatisme & toutes les erreurs religieuses qui ont causé tant de maux; c'est de-là que sont venus les bûchers de l'inquisition; c'est de-là que sont sortis les croisades, la Saint-Barthelemi, les vêpres Siciliennes & les horreurs du Vaudois! O mes concitoyens, n'oubliez pas que l'ignorance est la mere des erreurs! chassez de loin de vous l'ignorance, je réponds de votre liberté.

DÉTAILS

Du Mardi 28 Juillet.

MALGRÉ que nous n'ayons plus à peindre les horreurs de la plus effrayante tempête, & que l'orage gronde au loin, il est encore des sujets intéressans pour notre pinceau; car chaque journée est marquée par différents

traits, qui ne peuvent être les derniers de cette révolution à jamais mémorable dans les faftes de notre hiftoire, par les motifs qui l'ont fait naître & par les fcenes enfanglantées dont elle a effrayé nos regards.

Néanmoins fi le peuple juftement foulevé n'eût été à la fois & le juge & le bourreau des traîtres, nous étions à jamais courbés fous les chaînes du plus déteftable defpotifme. Fuyez, inhumains ariftocrates! Allez habiter parmi les animaux les plus féroces; n'efpérez pas d'être admis parmi les hommes quand vous avez déshonoré l'humanité. Qu'avez-vous fait? Vous avez pris des brigands à vos gages; & vous avez enhardi ceux qui ne l'étoient pas encore; maintenant il nous faut combattre, détruire ces mêmes brigands, & qui font comme vous des méchans citoyens : tous les jours on en amene dans la capitale. Mardi 28 on vit paffer, rue Saint-Denis, quatre hommes enchaînés qu'on avoit furpris coupant dans les campagnes l'efpérance de la moiffon. Quel excès de fcélérateffe! Et cela arrive chez un peuple doux, fenfible, humain, généreux! Infâmes profcrits, vous en aviez donné l'exemple! Oui, la mort n'étoit pas affez pour expier vos forfaits! Enfin aujourd'hui que le citoyen veille lui-même à fa fûreté, efpérons de ne plus faire qu'une fociété d'hommes qui s'aimeront & s'entr'aideront, & qui, aux troubles du fiécle de fer, feront fuccéder la paix & l'abondance de l'âge d'or.

Sur les trois heures de la même journée, le canon fut tiré pour l'arrivée de MM. les députés de la ville de Rouen à l'hôtel-de-ville de Paris. Ce fut un vif combat de fentimens entre ces meffieurs & les membres du comité. Les uns étoient l'organe de la bienfaifance & les autres celui de la reconnoiffance. François! voilà

votre caractere diſtinctif. Les députés de Rouen venoient offrir du bled & féliciter les habitans de Paris ſur leur courage, ſe ranger avec eux ſous les drapeaux heureux de la liberté. Paris eſt plus que jamais la premiere ville du monde; c'eſt dans une ſeule enceinte, Sparte, Athenes & Rome. N'avons-nous pas dans ce moment nos Lycurgue, nos Démoſthene & nos Brutus?

Rien ne peut échapper à la vigilance des citoyens. Dans la journée du mardi on découvit, à Vincennes, 127 hommes armés, on s'en empara, & d'après des dépoſitions ſuſpectes on les fit conduire en priſon. C'eſt également la vigilance de la garde bourgeoiſe qui embarraſſa fort un jeune chevalier de Malthe, lequel avec l'ordre du comité permanent, étoit allé aux environs de Paris pour s'oppoſer aux incurſions prétendues de quelques brigands. Il ſe vit arrêté par des bourgeois, regardé comme ſuſpect; il avoit oublié ſon mandat, & ſans des lettres qui le firent reconnoître pour un honnête citoyen, il eût été conduit & ſoupçonné comme dangereux à la patrie.

Le 28 du courant, M. de Beſenval fut arrêté à Villenaux; on pria M. Necker, que ſa route avoit conduit dans ce lieu, de s'intéreſſer à ce proſcrit; effectivement il écrivit dans ſa voiture la lettre ſuivante aux officiers municipaux.

« Je ſais poſitivement, meſſieurs, que M. le baron de Beſenval, arrêté par la milice de Villenaux, a eu la permiſſion de ſe rendre en Suiſſe dans ſa patrie; je vous demande inſtamment, meſſieurs, de reſpecter cette permiſſion dont je vous ſuis garant, & je vous en aurai une particuliere obligation. Tous les motifs qui affectent une ame ſenſible m'intéreſſent à cette demande. M. de....

veut bien se charger de ce billet que je vous écris dans ma voiture sur le grand chemin de Nogent à Versailles. J'ai l'honneur d'être, &c. *Ce mardi* 28 *Juillet* 1789.

Cependant messieurs les officiers municipaux ne crurent pas devoir accorder au ministre chéri de la France la liberté de ce commandant des Suisses, sans prendre auparavant l'avis du comité de l'hôtel-de-ville de Paris. M. Necker continua sa route. Etant arrivé près de Fontainebleau, sa voiture cassa; un électeur de Paris, (M. Fortin) se trouva en ce lieu, & lui prêta la sienne; il étoit accompagné de madame Necker, de madame de Stael & d'un autre particulier; & arriva dans cette capitale vers les dix heures du soir, d'où il se rendit ensuite à Versailles. Il est inutile de dire que le long de la route il reçut les témoignages d'estime & de considération que l'on doit à ses talens & à ses vertus. Il étoit appellé le pere du peuple, le restaurateur de la France, le ministre intègre. Quel contraste que ce concert de louanges, avec les horribles imprécations dont le peuple accabloit Berthier! L'un est un homme, un citoyen, qui ne vit que pour le bien public, & l'autre étoit un monstre né pour le malheur de ses semblables. O mon roi! tu auras donc enfin un ami fidele qui te dira hardiment la vérité! François, formez des vœux pour que ce vertueux ministre soit long-tems son guide & son appui. Ne vous armez plus que pour honorer la liberté, & non pour verser le sang des hommes. Oui, vous reprendrez votre aménité; & au titre de la plus équitable des nations, vous allez ajouter celui de la plus libre & de la mieux constituée. Il y eut aussi cette même journée quelques convois de grains amenés à la halle, ce qui doit rassurer sur la disette qui menaçoit la capitale.

DÉTAILS

Du Mercredi 29 Juillet.

L'ARRIVÉE du Sully moderne fut bientôt annoncée dans la capitale. Alors l'eſpérance reparut, & tempéra la fermentation des eſprits ; on parloit encore cependant d'intimider par de nouvelles victimes les miniſtres perfides & traîtres qui ſeroient à l'avenir aſſez iniques pour n'être point les protecteurs du peuple, & pour ſe plier baſſement devant l'idole de l'autorité. Il eſt ſi doux de faire le bien ! Un miniſtre a tant d'occaſions de faire des heureux ! Il eſt donc bien coupable, lorſqu'il fait le mal ! Comment ne pas applaudir au peuple qui l'accuſe & l'en punit!

Dans la matinée du Mercredi 29, on amena à la ville un eſpece d'abbé ivre, à ce qu'on dit, qui ameutoit le peuple & attiſoit le feu de la ſédition par des propos auſſi ridicules que peu vraiſemblables. Ah ! mes concitoyens, n'ajoutons pas à nos maux, ſoyons juſtes, mais défions-nous de la calomnie, & même de l'enthouſiaſme, il ſe plaît au milieu des tempêtes. Ce prêtre forcené eût peut-être prêché contre Henri IV, au tems de la ligue. Ce Mercredi étoit la journée du clergé ; car on apprit qu'on avoit trouvé chez un curé à quelques lieues de Paris, des canons & des armes ; il pouvoit bien, ce traître eccléſiaſtique, par cette odieuſe conduite, mériter un bénéfice ; mais ce n'étoit pas un bon moyen pour gagner le ciel. Un miniſtre de paix, qui protege les meurtriers des citoyens, & qui ſert leurs infâmes complots, ne peut être un citoyen eſtimable.

On trouva également dans cette même journée des canons & trois fusils chez le prince Lambesc, cela est moins étonnant. Ah ! si on l'eût trouvé ce criminel aristocrate ! le peuple l'immoloit aux mânes du vieillard qu'il massacra si brutalement aux Tuileries ; enfin, les voilà donc ces ennemis des hommes, ils fuient, & vont traîner une vie errante & vagabonde, & par-tout ils seront l'objet du mépris public. D'Epresménil, ce héros du baquet magnétique, cet énergumene du parlement, s'il est à Bruxelles comme on l'assure, ce n'est sûrement que pour ranimer le courage abattu de la petite cour. L'abbé de Calonne, le turbulent abbé Maury ont aussi voulu se soustraire à la haine publique ; le premier, sous prétexte d'aller chercher de nouveaux pouvoirs de ses commettans à Péronne, ne laissoit pas de demander des chevaux de poste pour passer outre ; le second a été arrêté à Nogent sur-Seine, sous le travestissement d'une espece d'Anglois, mais il falloit un passe-port, l'Anglois n'en avoit pas. Son nom ? il balbutie, on le fouille, on trouve des chansons, des papiers en Anglois & une lettre adressée à M. l'abbé de Calonne ; on a cru le reconnoître, il s'est avoué, & le cher abbé a été prié de rester dans cette ville pour sa sûreté ; la cabale n'est pas encore anéantie, le moindre doute est un délit. Dans cette même journée la ville donna l'ordre à différens bourgeois de la garde nationale de s'armer & de partir ; ils étoient chargés de lettres qu'ils ne devoient ouvrir qu'à leur destination. Plusieurs doutes s'éleverent & furent portés sur les proscrits, mais rien de certain ; & en attendant que nous ayons des nouvelles de ces derniers, voici une liste de quelques victimes du despotisme, & des soup-

çons & dépositions formées contre eux; nous n'en donnons qu'un extrait, vu l'abondance des matieres & le peu d'espace que nous avons; mais les personnes qui desireront connoître les titres originaux, les trouveront en nos mains.

EXTRAIT

De quelques papiers de la Bastille.

Sous le ministere de l'ancien évêque de Fréjus, le 20 Janvier 1725, ont été enfermés à la Bastille les nommés *Charles Selame* & *Pierre Achin*, dit *la Ferté*, tous deux colporteurs, avec un sieur Joly, clerc tonsuré du collége de Bayeux, après une recherche suivie l'espace d'une année, d'après la correspondance de S. E., avec un sieur Rossignol, un sieur Dambreval & M. de Maurepas.

Ces particuliers, victimes des fanatiques défenseurs de la constitution, étoient soupçonnés seulement d'avoir donné, porté ou colporté des livres contraires à la constitution *unigenitus*, tels que l'acte des religieuses de Port-Royal, du 28 août 1669, imprimé en 1722.

Lettre du pere dom Peti-Didier.

Manuscrit contenant les réglemens de l'éducation des humanités de la maison de M. Durieux, au collége de Sainte-Barbe.

Lettre de la mere Angélique de Saint-Jean.

Le faux prosélyte.

Le nécrologe de l'abbaye de Port-Royal.

Lettre d'un théologien à l'évêque de Soissons.

Réponse de l'abbé Margon au pere Tournemine.

La constitution *unigenitus*, avec des notes.

Lettre paſtorale de M.r l'évêque de Montpellier.

Cantique ſpirituel ſur les vérités les plus importantes de la religion.

Chanſons nouvelles, contenant le récit de ce qui eſt arrivé à Reims contre les Janſéniſtes.

Relation de la captivité de la mere Madelaine de Ste.-Chriſtine, religieuſe de Port-Royal.

Eſſai du nouveau conte de la mere L'Oye, ou les enluminures.

La vérité rendue ſenſible à tout le monde contre les défenſeurs de la conſtitution.

Réponſe complette de M. Petit-Pied à M. de Soiſſons.

Partie du corps de la doctrine avec des notes.

Que l'on juge combien le regne du deſpotiſme a fait ſouffrir d'innocens ! un ſeul ſoupçon ſuffiſoit ſans autres preuves, pour faire perdre la liberté à un individu ; celui qui poſſédoit un livre ou une copie étoit déſigné comme auteur ou colporteur ; auſſi-tôt un ordre du roi, dicté preſque toujours à ſon inſçu par l'un de ſes miniſtres, le privoit de ſes biens & de ſa liberté. Les agens d'une ſemblable inquiſition, lors même qu'ils ne trouvoient pas de raiſon pour appuyer leurs infâmes vexations, avoient l'attention d'inſérer dans les comptes qu'ils rendoient, que tel ne pouvoit être que celui déſigné dans la lettre de S. E. ou dans la note donnée au miniſtre, à qui ils écrivoient ; ce que nous croyons pouvoir affirmer d'après la correſpondance qui eſt tombée entre nos mains, & en voici la preuve.

Le 24 Décembre 1724, un ſieur Tapin, ſuppôt de police, écrit à un ſieur Roſſignol, qui paroît être commis de M. de Maurepas, & s'exprime dans ces termes :

J'ai fait obſerver le nommé Miquelin libraire : « Il eſt trop vrai que ce libraire vend tout ce qu'il y a de mauvais livres, j'ai même fait marchander l'Arétin, qu'il n'a pas voulu donner à moins de 70 liv. »

» Le nommé Coquiere, colporteur, a fait imprimer le faux proſélyte, avec un nommé Jumeau, qui eſt l'homme déſigné dans la lettre de M. l'évêque de Fréjus ».

Plus loin le ſuppôt Tapin aſſure que c'eſt un abbé de Bonnaire qui eſt l'auteur du faux proſélyte, & s'appuie ſur ce qu'on lui a dit, que cet abbé avoit eu des fréquentations avec Jumeau & le colporteur Coquiere.

N'eſt-ce pas le comble de l'horreur, de voir que ſur des récits auſſi peu certains que celui que nous citons, M. Roſſignol donne des ordres du roi, ſignés *Maurepas*, pour faire enfermer à la Baſtille des perſonnes, peut-être fort innocentes ! On n'a pas d'idées de la conduite de cette race de ſuppôts de police, & de la facilité avec laquelle ils ſe permettoient de violer les droits les plus ſacrés de l'homme.

Les malheureux qui avoient perdus la liberté n'étoient ſûrement pas plus heureux que ceux dont nous venons de parler, s'ils écrivoient à leurs parens, ils ne pouvoient faire parvenir leurs doléances ; voici une lettre qui a cent ans de date. C'eſt un jeune homme qui annonce, autant que nous avons pu le déchiffrer, ſon infortune à ſes parens, & invoque un gouverneur de province pour faire paroître ſon innocence.

Nous reconnoiſſons auſſi dans cinq lettres originales écrites par le fameux Caglioſtro, & probablement remiſes au ſieur de Launay pour être portées à ſa femme, que cet *illuſtre défenſeur* du fort confié à ſa garde avoit

eu ſoin de s'approprier ; car ces lettres écrites en italien ſont traduites en françois ; mais il avoit négligé d'en faire l'uſage deſtiné par l'auteur.

Une autre lettre d'un ſieur Labénardiere, en date du 9 Juin 1729, nous prouve que le deſpotiſme a toujours été ſervi avec le plus grand zele. C'eſt un jeune homme, *Nicolas du Buc*, imprimeur à Dieppe, accuſé d'avoir travaillé aux affaires du tems, qui eſt arrêté à Saint-Denis & conduit à la Baſtille, d'ordre du roi, ſur ſimple ſoupçon.

Une lettre de la Baſtille, datée du 13 Septembre 1771, en tête de laquelle il y a, par apoſtille, *à pendre* ; dont l'original eſt pareillement en nos mains, peut confirmer les réflexions précédentes, en voici la copie exacte.

A la Baſtille, le 13 Septembre 1771.

MONSIEUR,

A pendre.

J'ai l'honneur de vous renvoyer ci-joint les trois papiers que j'ai communiqués *au ſieur Billard*, avec la réponſe que ce priſonnier y a faite.

Plus, vous trouverez, monſieur, un paquet du ſieur Nerot.

Le tête du *ſieur de la Riviere* eſt toujours fort échauffée, & je commence à déſeſpérer que ſa pauvre tête puiſſe guérir ſans qu'on lui faſſe le remede.

Je ſuis avec un profond reſpect, monſieur, votre, &c.

Signé CHEVALIER.

Le 3 Novembre 1783.

Un ordre du roi enferme un ſieur Jacquet à la Baſtille, & en voici copie :

M. le marquis de Launay, je vous fais cette lettre, pour vous dire de recevoir dans mon château de la Baſtille le ſieur Jacquet. . . . . & de l'y retenir juſqu'à nouvel ordre de ma part. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monſieur le marquis de Launay, en ſa ſainte garde.

Ecrit à Fontainebleau le 3 novembre 1783.

Signé LOUIS.

Abandonnons les crimes de l'affreux deſpotiſme; portons nos regards ſur des ſcenes plus douces, ſur des ſcenes qui ſont toutes pour l'ame ! Diſons que la ſoirée du mercredi fut entiérement conſacrée à M. Necker. On ne parloit que de lui; l'on illumina de toute part, la joie animoit tout; on oublioit un moment les proſcrits pour ne s'occuper que de ſon arrivée. Des médaillons en pluſieurs lieux retraçoient ſon image : on la plaça au palais-royal, au milieu des illuminations, à côté de celle du roi, & cette fête étoit celle du ſentiment.

DÉTAILS

Du Jeudi 30 Juillet.

DE toutes parts on annonce des fuigitifs & des proſcrits effrayés ; M. de la Vauguyon ſurpris au Havre-de Grace, à l'hôtel de l'empereur, ſous le nom du ſieur Chevalier négociant, voyageant avec ſon fils M. de

Carenci, a été obligé de se faire connoître. C'est, dit M. le duc, par prudence qu'il avoit dérobé aux curieux, son nom & ses qualités. Son dessein, a-t-il ajouté, étoit de passer en Angleterre, pour ensuite se rendre à Ostende. C'est, d'un autre côté, M. de Coigny, désigné, dit-on, à Bayeux par un officier de milice, & qui, à ce que l'on croit, a eu le temps de s'embarquer; c'est les voitures du prince de Lambesc qui sont surprises près de Metz, & qui à ce que l'on presume a échappé à la faveur d'un déguisement; c'est la princesse de Beauffremont dont le château a été saccagé, les titres de sa famille déchirés, les meubles brisés, & cette dame obligée par ses paysans, de déclarer formellement *qu'elle renonce aujourd'hui & pour toujours à tous ses droits seigneuriaux;* c'est M. de Broglie, M. Lenoir, M. de Crosne, absens, & tant d'autres, tels que le comte de Vaudreuil, le comte de Polignac, le prince d'Ennin, la princesse de Monaco, la comtesse de Lamberti, le comte de Montagnac, le comte & la comtesse d'Autichamp le comte de Caila, le marquis de Sérent, le comte de Choiseul-Meuse, le comte de Narbonne, &c. Ces derniers ont été vus, ainsi que les princes, étant disposés à prendre la route de Spa. Le comte d'Artois est malade à Namur.

Les émeutes de Lille & de Crépy, viennent de mettre en fuite quantité de personnes. Un subdélégué de la premiere ville & un sieur Martel, riche marchand de grains, ont été obligés de se réfugier en d'autres lieux: la perte qu'a faite ce dernier est évaluée deux cents mille livres. Le commandant de la ville, M. de Montrosier, & M. Bostet, commandant en se-

cond, ont été maltraités pour avoir refufé la cocarde patriotique. M. Efmangart, intendant de la province, n'a dû fon falut qu'à la précaution qu'il avoit eue de s'évader la veille.

Mais retournons à des événemens plus agréables : Voici la lettre que le roi avoit écrité précedemment à M. Necker & qui n'avoit point été connue.

Lettre du roi à M. Necker.

» J'ai été trompé fur votre comte, on a fait violence à mon caractere. Me voilà enfin éclairé. Venez, venez, monfieur, fans délai, reprendre vos droits à ma confiance, qui vous eft acquife à jamais. Mon cœur vous eft connu. Je vous attends avec toute ma nation, & je partage bien fincerement fon impatience. Sur ce, je prie Dieu, monfieur, jufqu'à votre retour, qu'il vous ait en fa fainte & digne garde.

Signé LOUIS.

Réponfe de M. Necker au roi, datée de Geneve le 23 de Juillet au foir, & parvenue à fa majefté le 26.

SIRE,

» Je reçois à l'inftant la lettre dont il a plu à votre majefté de m'honorer; les expreffions me manquent, pour lui témoigner tout ce que me fait éprouver d'attendriffant le retour de fes bontés; il me pénetre de plus en plus de l'obligation que je me fuis impofée depuis long-temps, de diftinguer toujours dans votre majefté, le prince jufte, honnête homme, qui ne peut que faire le bien de la nation, lorfqu'il agit par lui-même, du monarque puiffant qui la gouverne, &

qui eſt expoſé à faire ſouvent ce qui répugne à ſon cœur.

Je ne prends, Sire, que le tems d'eſſuyer les larmes que votre lettre me fait répandre, & je vole à vos ordres. Je ne vous porterai point mon cœur; c'eſt une propriété qui vous eſt acquiſe à mille titres, & à laquelle je n'ai plus de droit.

Je compte avec impatience, & je cherche à accélérer les momens qui me ſont néceſſaires pour aller vous offrir la derniere goutte de mon ſang, mes foibles lumieres, mon dévouement entier à votre perſonne ſacrée, & le profond reſpect avec lequel je ſuis,

SIRE,

de votre majeſté,

Le très-humble, très-obéiſſant & très-zélé ſerviteur,

NECKER.

Dès l'arrivée de M. Necker à Verſailles, les quatre compagnies des gardes-françoiſes qui s'y trouvoient, ſe rendirent, de leur propre mouvement & ſans officiers, ſur le paſſage du miniſtre chéri, dans le moment qu'il alloit au château. A ſon retour les différens corps civils & militaires ſe préſenterent chez lui pour lui rendre des hommages; déjà la garde citoyenne de Verſailles étoit en armes; M. le prince de Poix en etoit proclamé colonel général, & avoit reçu la veille le ſerment uſité; dès-lors le Jeudi 30 au matin, d'après les intentions de ſa majeſté & les vœux de la capitale, M. Necker, M. le baron & madame la baronne

ronne de Stael, partirent de Verſailles, pour ſe rendre à Paris, au bruit de la muſique militaire des gardes-françoiſes & des menus-plaiſirs, accompagnés d'un garde d'honneur compoſée des milices de Verſailles de Viroflay & de Sevres (1); ces milices lui ont ſervi d'eſcorte, & il a trouvé ſur ſa route des piquets de dragons & la milice qui bordoient ſon paſſage.

Pendant ce tems, le corps des électeurs & les cent vingt députés des diſtricts, chargés de former le corps municipal, s'aſſembloient à l'hôtel-de-ville de Paris, ceux-ci préſidés par M. Bailly, & les premiers par M. de Saint-Méry. Les électeurs ont envoyé une députation à meſſieurs de la municipalité, à l'effet de ſe réunir pour recevoir le miniſtre deſiré : mais malgré l'unité des ſentimens qui doit régner entre des citoyens dont la plus vive ambition eſt de ſervir la patrie, la réunion n'a pas eu lieu. Ainſi ſe ſont formées deux aſſemblées de repréſentans de la commune de Paris, ſéante à l'hôtel-de-ville, en des ſalles différentes. Vers le midi, le miniſtre attendu eſt arrivé à la barriere de la Conférence; une multitude immenſe avoit été au-devant de lui, & l'amenoit, pour-ainſi-dire, en triomphe; une garde nombreuſe de citoyens, une cavalerie brillante a dès-lors augmenté ſon cortége; les cris de *vive la Nation*, *vive M. Necker*, faiſoient entendre l'accent mélodieux de l'ame; tous les cœurs étoient émus, des larmes de joie couloient de preſque tous les yeux, chacun eût voulu avoir mille voix, mille mains pour exprimer ce qu'il ſentoit. Oh! qui peindra les délicieux tarnſports de

(1) Ces villages ont auſſi des milices bourgeoiſes.

cette fête ! Tout peignoit la volupté du sentiment. Qui se représentera un peuple immense bordant les rues, les portes, les balcons, les fenêtres, les places, les quais ; tout étoit plein : celui-ci exprimant ses transports avec délicatesse & modestie, cet autre s'agitant avec effervescence pour marquer la vive émotion de ses sens, chacun selon ses sens, chacun selon son caractere, son état ou son éducation, offrant mille impressions diverses & variées ; des dames de la Halle, offrant des bouquets, poussant des cris de joie, couvrant les mains de Madame Necker de mille baisers, que la bonté de son cœur rendoient plus touchans encore ; le nom de pere du peuple répété dans toutes les bouches ! Oh ! que le sentiment est sublime ! Ici ce sont des couronnes de fleurs offertes au libérateur de la France, là ce sont les tributs des muses ingénieuses qui célebrent ses talents & ses vertus ! Rois, potentats de la terre & ministres, contemplez ce magnifique spectacle, & voyez la justice gravée en caracteres ineffaçables dans les cœurs des peuples. Choisissez maintenant, & dites si vous préférez leur haine ou leur amour. Croyez-vous, si vous n'êtes équitables & bons, qu'il soit en votre pouvoir d'obtenir un pareil triomphe ?

Enfin à une heure précise M. Necker est arrivé sur la place de l'hôtel-de-ville, aux bruits redoublés des applaudissemens & des cris de joie, ayant dans sa voiture M. le comte de Saint-Priest. MM. du comité, précédés de M. de la Fayette, l'attendoient sur l'escalier de l'hôtel, ils ont conduit le ministre adoré, de sa voiture à l'assemblée de la municipalité : là, de nouveaux applaudissemens & des cris d'allégresse se

sont fait entendre. Alors M. Bailly a prononcé un discours d'un ton éloquent & sensible, dans lequel il lui expose combien son absence nous a causé de troubles, d'alarmes, & combien son retour nous promet de douceur, en rétablissant parmi nous l'ordre & la paix. M. Necker a répondu à cet hommage par un discours noble & plein de sensibilité, dans lequel on n'oubliera point une quantité de phrases qui peignent la bonté de son cœur. Ce discours est imprimé : nous ne le présenterons pas ici, nous dirons seulement qu'il a produit la plus vive sensation. Sur la fin de ce discours, M. Necker avoit électrisé tous les cœurs, séduit toutes les ames, il a demandé grace pour M. de Besenval : plusieurs personnes ont crié grace, quelques autres ont desiré une amnistie générale, & chacun, consultant la bonté, la générosité de son cœur, plutôt que la prudence, a fait retentir les voûtes de la salle des cris du pardon. Pendant ce tems, madame Necker, madame la baronne de Stael & madame de la Fayette, s'étoient rendues dans la salle des électeurs ; bientôt après M. Necker y parut, accompagné de M. de Saint-Priest & de M. de la Fayette. Les applaudissemens, l'ivresse, le charme qu'inspirent des hommes assemblés pour de grands intérêts, ne peuvent se décrire. L'on a présenté des cocardes patriotiques : Monsieur, a dit M. de Saint-Méry en s'adressant à M. Necker, *voici des couleurs que vous chérirez sans doute; ce sont celles de la liberté.* M. de la Vigne & M. de Saint-Méry ont prononcé chacun un discours très-intéressant. Le ministre a recommencé le discours éloquent que déja il avoit récité ; bientôt l'on a crié *grace, grace, grace aux coupables, amnistie générale.*

Enfin plusieurs personnes ont jetté des papiers au peuple, impatient de plaisir, sur lesquels étoient inscrits ces mots: *Amnistie générale.* Tous les cœurs étoient unis, & l'on ne s'occupoit que du plaisir si doux de pardonner. Enfin le peuple à grands cris demandoit M. Necker; il s'est montré à l'une des fenêtres, & des transports d'ivresse & d'amour, des cris de *vive la Nation*, *vive M. Necker*, ont renouvellé l'expression des sentimens qu'il inspire. Pendant ce tems a été rédigé l'arrêté du pardon général en faveur des proscrits. Enfin M. Necker a quitté l'hôtel-de-ville, & a été reconduit avec les mêmes acclamations de joie & les mêmes honneurs; par-tout sur sa route, il n'a rencontré que des cœurs pleins de reconnoissance & d'amour.

A son arrivée à Versailles, la milice bourgeoise de cette ville, le corps de la musique du roi, celui des commis des divers départemens, les gardes-françoises & les musiciens de ce corps, ont été à pied recevoir le ministre vertueux: tous formoient un cortege d'autant plus agréable, que plus de six cents personnes étoient en deuil, les armes à la main.

Ainsi fut terminé cette journée glorieuse pour le ministre qui a sauvé la France, & plus belle peut-être pour les citoyens, enivrés de plaisir, qui ont pu se mêler à la joie publique.

Ce soir il y a illumination.

DÉTAILS

Du Vendredi 31 Juillet.

HIER, après le départ de M. Necker, les diſtricts de la capitale ſe ſont occupés de l'amniſtie générale accordée par les électeurs, & principalement du pardon de M. de Beſenval : toutes les ſociétés ne furent intéreſſées qu'à la déciſion d'un point auſſi important. On ſoutenoit avec raiſon que les électeurs étoient ſans caractere pour prendre un tel arrêté ; on ajoutoit que la nation ſeule avoit été offenſée en corps, & qu'il n'appartenoit qu'à elle de faire grace. Par quelle inconſéquence, en effet, pourroit-on faire grace avant d'avoir toutes les preuves du délit ? Par quelle imprudence la nation recevroit-elle dans ſon ſein des ennemis dangereux, qui jamais ne pourroient oublier qu'ils ont été fugitifs & proſcrits ? Veut-on que demain nous ayons de nouveaux dangers à courir ? Que l'on juge par ce qu'ils ont tenté, ce qu'ils pourroient faire encore. A-t-on déja oublié ces charriots chargés de poignards, ces nombreuſes caiſſes remplies de lances ? Ne ſe ſouvient-on plus de ces forges ambulantes, de ces caiſſes de poudre, de boulets ? Faut-il rappeller ces tableaux effrayans d'une capitale environnée des horreurs de la guerre ? Dirai-je leurs complots affreux, leurs noirs projets ! Ils étoient vaſtes, ſans doute. La France enſanglantée d'un bout à l'autre, & miſe aux fers ; des troupes étrangeres appellées pour l'aſſervir, ſous prétexte d'y rétablir le calme ; des crimes qui font frémir l'humanité ! Une do-

mination!... Non, l'avenir ne le croira pas. Quels cœurs, ou plutôt quels monſtres, peuvent recéler en leur ſein tant de forfaits & de crimes? Et c'eſt pour ces hydres, abreuvées de fiel, dévorées de vengeance, que vous demandez grace! Avez-vous oublié que des êtres ſans patrie, ſont les irréconciliables ennemis des hommes? C'eſt pour ce baron de Beſenval, lui qui devoit commander l'un des détachemens que l'on deſtinoit à nous égorger: non, non, il faut que ſes crimes ſoient connus, & que les loix le puniſſent avec ſévérité. N'allez pas, ô mes concitoyens! encore ſouiller vos mains du ſang des monſtres: vous vous priveriez d'une victime qui peut décéler tous les crimes des traîtres! Si la nation doit faire grace enfin, ce ne peut être qu'après un jugement déciſif & réfléchi.

C'eſt d'après de pareils motifs, que le diſtrict de l'Oratoire dépêcha promptement trois députés pour révoquer l'acte illégal de commiſération en faveur de M. de Beſenval: cette délibération fait ſans doute infiniment d'honneur à ce diſtrict.

Dans la nuit du jeudi au vendredi, l'on fut ſans doute moins étonné à Paris qu'à Verſailles, de voir les gardes-françoiſes & ſuiſſes quitter leurs poſtes, & rejoindre avec leurs drapeaux & bagages, à la vérité ſans officiers, ceux de leurs camarades qui, après avoir ſi glorieuſement défendu notre liberté, ſont aujourd'hui mêlés avec les bourgeois de la capitale, pour le maintien de l'ordre & de la ſûreté publique. Ils arriverent ſur les cinq heures du matin; ils furent reçus & accueillis comme des freres qui ſe réuniſſent en famille. Ils avoient le conſentement du roi, qui eſt actuellement gardé par les invalides, conjoin-

tement avec les bourgeois de Verſailles. Il y eut à ce ſujet quelques conteſtations, dont nous croyons qu'il eſt néceſſaire d'inſtruire le public.

Sur les trois heures du matin ou environ, un détachement de la garde bourgeoiſe, voyant le départ des gardes-françoiſes & ſuiſſes, fut ſur le champ avertir M. le Prince de Poix, qui la chargea de poſter des ſentinelles. Sur les ſept ou huit heures l'évaſion des gardes fut généralement ſue dans Verſailles : alors les gardes invalides ſe préſenterent pour les remplacer ; mais les bourgeois tenoient déja les poſtes. On alla réciproquement chez M. le Prince de Poix pour s'expliquer & prendre l'ordre : il fut décidé que les bourgeois reſteroient aux poſtes des grilles royales, ainſi qu'aux principaux poſtes dont ils s'étoient emparés pendant la nuit, & que les invalides auroient ceux de l'intérieur des cours ; mais entre midi & une heure on fit afficher, dans les rues de Verſailles, une lettre miniſtérielle dont voici la copie.

Lettre de M. le comte de Saint-Prieſt, miniſtre & ſecrétaire d'état, à M. le prince de Poix.

Verſailles, ce 31 Juillet.

» Le roi a ordonné, Monſieur, que les poſtes des grilles ſoient relevés par la garde invalide ; que les poſtes éloignés le ſoient par la milice bourgeoiſe, ſelon que vous le jugerez à propos, & juſqu'à nouvel ordre. »

J'ai l'honneur d'être avec un véritable attachement,

Signé, DE SAINT-PRIEST.

Les deux dernieres lignes de cette lettre causerent une fermentation générale. Elles firent craindre aux habitans de Versailles que leur service ne fût pas agréable à sa majesté, parce qu'il étoit question de les reléguer dans des postes éloignés; ils étoient attristés de voir que des gens qui avoient passés fort tranquillement la nuit selon leur coutume, renfermés dans des corps-de-garde, obtenoient la préférence sur eux, qui ne devoient qu'à leur exactitude seule l'avantage d'avoir rempli les premiers des postes si honorables. Cependant il fut arrêté que, sans avoir égard à la lettre ministérielle, & afin que le service de sa majesté fût fait militairement, les postes du château seroient occupés par la milice bourgeoise, de concert avec la garde invalide; de sorte qu'alternativement un poste fût occupé par un factionnaire de la garde bourgeoise & par un factionnaire de la garde invalide. Cet arrêté ayant été agréé, le service se fait avec tranquillité.

Le soir du même jour, M. le prince de Poix donna sa démission de commandant-général de la garde bourgeoise de Versailles. Il avoit cependant été confirmé dans cette place le jour même par la majorité des compagnies, dont on avoit recueilli les suffrages par scrutins. L'on ignore la cause de son refus ou de sa démission.

Peut-être la garde citoyenne de Paris pourroit-elle prétendre aussi à l'honneur distingué de servir de garde à sa majesté. Le monarque éprouveroit dès-lors que la plus sûre garde des rois est celle que donne l'amour & le dévouement des peuples. Alors, sans doute, il faut espérer qu'un grand monarque n'élevera de barrieres autour de son trône que pour en éloigner les flatteurs.

O Necker, miniſtre integre, ne quittez plus notre roi ! Partagez avec lui l'amour d'une nation qui, dans des jours malheureux, ne ſait être que juſte & non barbare. Si elle refuſe le pardon que vous avez demandé avec tant d'inſtance, c'eſt que la clémence n'eſt pas encore la vertu du moment. L'on peut apprécier d'ailleurs la conduite des députés de la nation, dans une circonſtance auſſi intéreſſante que délicate, ainſi que les arrêtés de la plupart des diſtricts de Paris, touchant l'amniſtie accordée par MM. les électeurs.

Quant à M. de Beſenval, on eſt encore incertain de ſon ſort. Pluſieurs bourgeois ſont allés au devant de lui; l'ordre du comité de la ville en a été donné à cinquante hommes de la Bazoche, ainſi qu'à cinquante éleves en chirurgie. On l'attendoit ſur le ſoir à la Grève; les Suiſſes s'y étoient rendus, & aiguiſant leurs ſabres ſur les pavés, juroient de ne lui point faire de grace. Ils l'accuſoient hautement de malverſations; on attend avec impatience la fin de cet événement.

DETAILS

Du Samedi 31 Juillet.

CE fut cette même journée que l'on ramena de Chantilly, c'eſt-à-dire de chez le prince, des Canons; on n'y a fait aucun dégât; & les bourgeois y montent la garde, tandis que le prince Condé, ennemi de la nation, fuit loin de ſes foyers, à travers les plaines de la Germanie, pour mettre dans l'oubli & ſes ſervices & les exploits de ſes ayeux!

Les actions du prince de Conti ont peut-être moins lieu de ſurprendre ; on ſe ſouvient des paroles que lui adreſſa un héros, ſon pere, dans les évenemens de 1778 : *Je vous ſavois*, lui diſoit-il, *mauvais fils, mauvais mari, mais je ne vous croyois pas mauvais citoyen.*

Puiſſent leurs fautes apprendre à leurs deſcendans, que la véritable grandeur n'eſt que dans l'eſtime publique !

Nous ne devons pas oublier de dire que MM. les électeurs de la capitale, dont le ſervice a été d'une ſi grande utilité dès les premiers momens de la révolution, viennent de dreſſer un procès-verbal de toutes leurs opérations, & de remettre leurs fonctions entre les mains des députés des diſtricts qui ont été nommés pour les remplacer. L'extrait de ce procès-verbal eſt imprimé ; ſans doute qu'il ne peut qu'ajouter à l'eſtime réelle qui leur eſt due ; ainſi leurs fonctions ſont ceſſées, & le nouveau comité, chargé de créer une municipalité, eſt maintenant en plein exercice.

Voici la réponſe à une lettre inconnue & fort ſinguliere, que nous venons de recevoir.

Réponſe à la lettre de M. Alétrophile.

Nous avions pris la peine de louer M. de Beaumarchais d'une maniere équitable ; nous l'avions rapproché de quelques héros monopoleurs, nous avions vanté ſa reſtitution généreuſe, en faveur des habitans du fauxbourg S. Antoine ; bien plus, nous nous étions gardés de faire connoître le but de ce ſacrifice déſintéreſſé ; nous n'avions point dit que c'étoit afin d'appaiſer la colere publique, ce qui alors eût été dangereux ;

enfin nous avions préconiſé les *honneurs diſtingués* de ſa charge de ſecrétaire du roi, & voilà qu'un monſieur *Alétrophile* nous adreſſe une lettre d'injures, & nous accuſe hautement d'avoir fait des complimens au ſieur de Beaumarchais; il faut en convenir, jamais injuſtice ne fut plus grande: mais s'il nous arrivoit un jour de dire des vérités ou des injures au ſieur de Beaumarchais, ſans doute alors, Monſieur Alétrophile les prendroit pour des complimens!

Un fait d'un autre genre, qui cependant vient à-peu-près des mêmes cauſes, c'eſt-à-dire de nos malheurs, eſt une banqueroute de 42 millions.

Le ſieur Pinet, ce banquier généralement eſtimé de ceux qui le connoiſſent, n'eſt coupable, dit-on, que de ſa trop grande facilité à vouloir ſecourir des perſonnes que leur conduite égare. Ce banquier eſt connu à la vérité de bien des capitaliſtes, auxquels il avoit ſoin de payer exactement tous les mois juſqu'à ſoixante pour cent d'intérêt. Le dérangement de ſa fortune eſt cauſé, dit-on, par la fuite précipitée de quelques uns de nos grands ſeigneurs. On croit même qu'il avoit des rapports qui enchaînoient la fortune à celle de Monſieur le comte de * * *. Il eſt cependant réſulté de ce dérangement que ce banquier, pour éviter toutes recherches, s'eſt voulu brûler la cervelle, & a mal réuſſi, puiſqu'il ne s'eſt que bleſſé grièvement. Il a conſervé ſa tête à un tel point, qu'il a oſé accuſer des inconnus, ou pour mieux dire, des êtres imaginaires, d'un aſſaſſinat commis en ſa perſonne: il eſt mort le Samedi premier Août. Cet événement doit produire de grands éclairciſſemens ſur la révolution actuelle.

Aux environs de Mouceaux, ce fut ce même jour que l'on arrêta 180 malheureux, dont 160 ont été libres le lendemain.

Depuis l'offre généreuſe de MM. les députés de la ville de Rouen, il nous arrive journellement des bleds du Havre, ſoit par la Seine, ſoit par terre, & les ſpéculations déſaſtreuſes des accapareurs ſont abſolument anéanties; dans les circonſtances preſſantes les petits détails deviennent intéreſſans. Nous citerons les faits ſuivans, contenus dans une lettre qu'on nous écrit de Rambouillet. Un M. Hocmelle, procureur du roi à ce bourg, ſon gendre, & un nommé Grauſſe, ont été violemment menacés, & ſe ſont ſauvés, comme accapareurs de bled & agens des accapareurs.

A Chartres, on a voulu forcer la maiſon d'un nommé Maillard, que le peuple depuis long-tems avoit déſigné par le ſurnom de la famine, & l'on pourſuit les monopoleurs qui, pour vivre, forçoient le peuple à mourir de faim. Aucuns, ſans doute, n'échapperont à l'œil vigilant de l'humanité qui les proſcrit.

Nous nous étions propoſé de préſenter dans ce numéro un enſemble de faits, capables de fixer l'opinion publique ſur des apperçus d'un intérêt général relatif au crime de leze-nation, mais la multiplicité des détails & des faits nous force de les renvoyer au numéro prochain.

DÉTAILS

Du Dimanche 2 au 8 Août 1789.

L'Honorable fonction d'écrire les révolutions de la capitale, ne se borne point à faire un récit aride de quelques faits dont les circonstances sont souvent dénaturées par les agens très-actifs d'une faction qui n'est pas entiérement anéantie, & quelquefois par le fanatisme même de la liberté; elle nous fait encore un devoir de remonter à la source des faits, de découvrir la cause des changemens qu'ils éprouvent en passant par plusieurs bouches, & de saisir les diverses nuances que prend chaque jour l'esprit public, selon les objets qui excitent un intérêt général.

Le sieur de Besenval, dont nous avons parlé dans le N°. précédent, a été transféré, selon le décret de l'assemblée nationale, à Brie-Comte-Robert; il est détenu dans l'hôtel-de-ville par un détachement considérable, en attendant que l'assemblée nationale prenne un parti ultérieur à son sujet : il a la liberté de se promener dans le jardin de l'hôtel-de-ville.

Plus de 150 suisses se sont rendus autour de sa prison, & ont cherché à s'emparer de sa personne.

On assure qu'ils vouloient le couper en treize morceaux, en l'honneur des treize cantons; mais la garde bourgeoise les a engagés à renoncer à ce projet.

Quels auront été les sentimens de cet officier, en se voyant à l'extrémité de sa carriere, l'objet de la haine de deux peuples, qui sont rarement injustes dans leurs vengeances? Des compatriotes, des soldats dont il est

le chef depuis tant d'années, & dont il lui étoit si facile de mériter l'amour & la confiance, sont altérés de son sang! Des françois, le plus généreux & le plus sensible des peuples, refusent sa grace à un ministre qu'il chérit, au moment même où il retourne parmi eux! Le sieur de Besenval a donc été l'auteur & l'instrument de bien des injustices? Il existe donc contre lui bien des preuves qu'il étoit un des principaux agens de la horde aristocratique?

Il est impossible de se le dissimuler: il existe un grand crime de leze-nation. Peut-être confondons-nous le nom de quelques innocens avec ceux des coupables; une instruction publique fera connoître les uns & les autres: les juger est une satisfaction que la nation se doit à elle-même; punir les coupables d'une maniere effrayante, est un acte de sévérité qu'elle se doit, & à elle-même, & à toutes les nations qui n'ont pas encore brisé les chaînes du despotisme.

Tous les peuples qui sont libres, ne le sont devenus que par le supplice de quelques grands coupables. Rome naissante à la liberté, ne dut son salut qu'à la condamnation des enfans de son premier consul.

Ou le peuple n'est pas encore convaincu qu'il peut accuser & faire punir ceux qui sont les auteurs de ses malheurs, ou des méchans se servent de quelques brigands pour satisfaire des haines particulieres, sous l'apparence d'une émeute populaire.

A St.-Denis, quelques hommes, en très-petit nombre, se sont jettés sur le maire; il a trouvé le moyen de s'échapper & de se réfugier dans le clocher d'une collégiale; il a été poursuivi; on lui a passé au col plusieurs cordes qu'on a tirées en divers sens; enfin, on lui

a coupé la tête. Peu s'en eſt fallu que la capitale n'ait vu les triſtes preuves de ce meurtre. Les patrouilles bourgeoiſes ont forcé ceux qui apportoient la tête du maire à Paris, de rebrouſſer chemin ; on a même envoyé quelques détachemens à St.-Denis, pour ramener le calme.

Ces horribles proſcriptions ont ſi malheureuſement mis les eſprits en fermentation, qu'une nouvelle, quelque horrible, quelque abſurde qu'elle ſoit, s'accrédite auſſi-tôt ; on débitoit aujourd'hui que la ville avoit reçu d'une province une grande caiſſe où étoient ſix têtes. On a fait d'abord beaucoup de conjectures, & ſur la province & ſur les proſcrits. Les uns faiſoient venir les ſix têtes de la Provence, les autres de Flandres ; on a même haſardé qu'elles pouvoient venir du même côté, mais de plus loin. C'étoient ou des officiers de quelques parlemens, ou des officiers généraux, ou des princes. Après s'être épuiſé en raiſonnemens, on s'eſt inſtruit du fait, qui s'eſt trouvé abſolument faux.

Lettre au rédacteur.

Du 2 Août 1789.

« Monſieur, j'ai admiré dans les différens arrêtés des diſtricts, qui ont paru hier, au ſujet des criminels de leze-nation, l'unanimité qui regne dans cette ville immenſe ſur tous les objets qui ont de grands rapports à la liberté. J'ai remarqué ſur-tout ceux des diſtricts de Saint-Jacques de l'hôpital & des Petits-Peres. Le premier eſt concis, nerveux & ſévere ; c'eſt l'ouvrage d'une aſſemblée générale : le ſecond eſt ſolide, modéré, ſentimental ; il a été fait par un comité. »

» Mais une vérité qu'on n'a point dit à MM. les électeurs, & que je vous prie de leur faire parvenir, non pour affliger leur ame, mais parce qu'elle peut être utile, c'est que l'interprétation qu'ils ont donnée à leur arrêté, rédigé en présence de M. Necker, est absolument fausse. Il porte qu'il n'y aura *désormais* d'ennemis de la nation, que ceux qui troubleront la tranquillité publique. Cette désignation *future* n'excluoit-elle pas du nombre des ennemis de la nation ceux qui l'ont troublée par le *passé ?* Et, dès-lors, n'absolvoient-ils pas les auteurs de l'infernal projet que la Providence & notre courage ont fait échouer ? »

Pourquoi les électeurs n'ont-ils pas dit à leurs concitoyens, dans leur second arrêté, » nous nous sommes sentis pressés du besoin de pardonner : Notre » sensibilité, notre attachement au ministre que vous » chérissez, nous a déçus. Nous avons cru être les in- » terprêtes de votre vœu, nous ne l'étions pas ; nous » n'avons pu nuire aux droits de la nation ; ils sont in- » prescriptibles & inaliénables. »

Cette maniere franche & noble de revenir sur ses pas, valoit bien sans doute une tournure forcée, qui n'a fait illusion à personne. Il est donc des hommes sages qui balancent entre leur amour-propre & la vérité.... L'amour-propre ? Il est le plus redoutable ennemi de l'amour de la patrie. Sans cesse il met l'homme aux prises avec le citoyen, & celui-ci n'a presque jamais le dessus. L'exemple que les électeurs auroient pu donner dans cette occasion à tous ceux qui s'aiment plus que la patrie, valoit peut-être tous ceux qui leur ont acquis des droits si certains à notre reconnoissance. Je suis, &c.

C'est

C'eſt avec le zele que nous avons voué à la recherche de la vérité, que nous annonçons que, depuis le 27 Juillet, M. le duc de Coigny eſt de retour à Verſailles; ainſi le rapport de l'officier de milice, qui le croyoit embarqué, eſt complettement faux.

Il y a eu ce ſoir un différend entre MM. de la Bazoche & le diſtrict des Barnabites. Une patrouille de ce diſtrict a voulu paſſer par les cours du palais qui eſt dans ſon arrondiſſement. MM. de la Bazoche s'y ſont oppoſés; après quelques conteſtations, MM. des Barnabites, quoique bien convaincus qu'ils avoient droit, ont cru devoir ſe retirer, pour ne pas donner le ſpectacle d'une petite guerre civile; ceci prouve le danger d'armer les citoyens par corporations, ou par corporations & diſtricts. Un bourgeois n'a pas le droit d'être armé, parce qu'il eſt de telle ou telle profeſſion, mais parce qu'il eſt citoyen. L'aſſemblée par corporation eſt donc contraire aux principes du droit politique.

Il importe eſſentiellement au bon ordre & à la paix que les citoyens armés n'ayent qu'un même eſprit, & qu'ils ſoient claſſés par une dénomination qui ne rompe point l'égalité, baſe éternelle de l'harmonie & de la bonne intelligence entre les hommes. Mais, dès qu'ils ſont aſſemblés par corporation, l'égalité ne ſubſiſte plus; l'eſprit de cœur, la morgue & la jalouſie de profeſſion ſement la diviſion & alienent les cœurs. Le maçon & le boulanger ſont humiliés en ſe voyant précédés par le jouailler couvert d'or, & par l'homme de robe qui dédaigne de les regarder. L'aſſemblée par diſtricts confond tous les rangs; l'homme de lettres eſt à côté du forgeron, le perruquier, du magiſtrat. L'ame du citoyen obſcur s'aggrandit en marchant entre deux ci-

toyens diftingués, dont il ne peut gagner l'eftime, qu'en fe montrant leur égal par fon amour pour la patrie; l'homme, que fa naiffance ou la fortune élevent au-deffus des autres, fe dépouille d'une fotte vanité, en voyant que le dernier des citoyens ne lui cede ni en courage ni en vertu : c'eft une armée de freres, & cette armée eft invincible. Lorfque nos braves alliés (les treize cantons) fecouerent le joug de l'impérieufe maifon d'Autriche, on vit à Morgrate vingt mille Autrichiens fuir devant treize cens fuiffes.

Les boulangers, d'après les plaintes de quelques particuliers au comité provifoire de fubfiftance, pour en obtenir une atteftation publique, qu'il ne dépendoit pas d'eux de faire le pain plus beau. Le comité a fait afficher que les farines que l'on confommoit actuellement venoient de l'étranger, & qu'elles donnoient au pain une couleur noire, fans que pour cela il fut *moins fain*. Il n'y a que ceux qui ne favent pas combien il eft difficile de fe procurer des fubfiftances dans tout le royaume, qui puiffent fe plaindre. Citoyens, eft-ce donc pour avoir du pain plus ou moins blanc que nous fommes fous les armes? C'eft pour nous venger des tyrans; c'eft pour maintenir la liberté des opinions dans l'affemblée nationale; c'eft pour nous défendre contre des étrangers foudoyés, & des brigands fans patrie; c'eft pour être libres enfin; & malheur à qui, dans ce moment, s'occupe, & des commodités de la vie, & de fes intérêts particuliers; il ne fera jamais qu'un efclave au milieu d'un peuple libre.

Il eft arrivé par la barriere de Charenton un convoi de farines, efcorté par des gardes-françoifes. Ils ont trouvé à Charenton un de leurs camarades qui efcortoit

feul ùne charette chargée de farines ; elle venoit du moulin de la Charité, qu'il avoit été chargé de furveiller. Les gardes-françoifes, qui ne le connoiffoient pas, s'imaginerent un peu trop légérement que c'étoit un faux garde-françoife ; ils l'arrêterent : envain le grenadier leur montroit il le numéro de fa chemife ; les bruits qu'on a répandus fur ces fortes de déguifemens, préoccupoient fi fort ceux à qui il parloit, qu'il fe feroit vu en danger, fi deux fergens ne l'euffent reconnu pour être de la caferne de Popincourt, compagnie de Sainte-Marie.

Ce brave homme, qui étoit un des premiers à la Baftille, a été extrêmement fenfible à ce défagrément. Les principaux habitans de Charenton fe font empreffés à le confoler ; ils lui ont remis une atteftation de la conduite active, intelligente & fage qu'il a tenue depuis qu'il eft chargé d'y faire moudre des grains.

DÉTAILS

Du Lundi 3 Août.

AU moment où la liberté de la preffe a conquis la liberté publique & perfonnelle, où elle a rendu aux ames avilies par le defpotifme toute l'énergie néceffaire pour la conferver, où le préliminaire de la conftitution déclare » que tout citoyen a le droit de parler ou de fe taire ; que nulle maniere de publier fes penfées & fes fentimens ne doit être interdite à perfonne, & qu'en particulier chacun eft libre d'écrire, d'imprimer ce que bon lui femble, toujours à la condition de ne pas donner atteinte au droit d'autrui ». Au moment où

tous les soupçons assiégent tous les esprits, le comité provisoire de police rend sur la librairie une ordonnance plus gênante que n'étoient tous les absurdes réglemens de la police inquisitoriale qui existoient avant la révolution.

Elle défend de publier aucun écrit, sans qu'il porte en tête le nom d'un imprimeur ou d'un libraire, & sans qu'un exemplaire paraphé n'ait été déposé à *la chambre syndicale*; elle rend le libraire ou l'imprimeur, garant de la teneur de l'écrit, sauf son recours contre l'auteur, s'il y a lieu.

Cette ordonnance est injuste, oppressive, & contraire aux premiers élémens du droit.

Injuste envers les gens de lettres, cette portion précieuse de la société qui en tire toutes ses lumieres, que l'on dépouille du droit naturel de faire circuler leurs pensées sur la foi de leur signature, pour en revêtir des compagnies de manufacturiers, dont les principaux membres reconnoissent enfin qu'il est juste de renoncer à ces prohibitions iniques, à ces privileges absurdes, à tout arrêt de réglement qu'ils avoient acheté des directeurs-généraux de la librairie.

Oppressive envers les libraires & imprimeurs que l'on force à sortir de leur profession, pour faire celle de censeurs; oppressive envers les gens de lettres, que l'on soumet de nouveau à des censeurs d'autant plus difficiles, qu'ils doivent être garans des écrits qu'ils autoriseront par leur signature; oppressive envers le public, qui sera privé d'une foule d'écrits, par la timidité des imprimeurs & les spéculations particulieres des libraires.

Contraire enfin aux élémens du droit qui, en matiere

pénale, n'admet point de garantie, & répugne à ce qu'un auteur puiſſe jamais être appellé par le libraire, pour ſubir la peine qu'un libelle auroit attiré ſur ſa tête.

A peine cette ordonnance a-t-elle été connue, que les noirs ſoupçons ont étendu leur empire. On diſoit que les élections des officiers des diſtricts & des comités de la ville, étoient l'ouvrage des cabales & des dîners; que les fuſils diſparoiſſoient des diſtricts, que quelques canons étoient encloués, & qu'il exiſtoit encore plus d'un Fleſſelles dans la municipalité; bruits faux; ou du moins horriblement exagérés, triſtes fruits d'une ordonnance que les plus modérés attribuent à la manie réglementaire, & les plus clair-voyans, à un reſte d'ariſtocratie qui ſe forge des armes dans l'attelier même de la liberté.

Et il s'eſt trouvé un homme de lettres, un écrivain périodique, aſſez peu digne de ce titre, pour s'empreſſer d'annoncer au public qu'il adoptoit ce réglement dangereux, parce qu'il ſentoit ſans doute que pluſieurs littérateurs aimeroient mieux ſe taire que de ſouſcrire à leur infamie, & que leur ſilence pouvoit augmenter le débit de ſon miſérable papier.

Parmi les maux que cette ordonnance a produits, nous oublions de compter les bruits alarmans qui ſe ſont répandus ſur le départ prétendu de nos freres, les gardes-françoiſes.

On leur avoit annoncé qu'ils pouvoient aller chercher leurs cartouches, chez un de leurs anciens officiers qui n'étoit pas chargé de ce détail, & qui partiſan décidé, & quelquefois agent du conſeil ariſtocratique, s'eſt plu à alarmer ces braves gens ſur leur ſort à venir. Ceux qui, par des raiſons de familles ou

g 3

d'affaires, étoient à la veille d'acheter leur congé, & qui étoient pressés de partir, ont témoigné du chagrin de n'avoir pas leur cartouche sur le champ : aussi tôt quelques négligences relatives à leurs besoins, & qu'il étoit impossible d'éviter, se sont transformées en projets sinistres de les mécontenter, & de les forcer de partir.

En peu d'heures l'alarme est devenue si générale, que le district St.-Honoré a envoyé une députation à ceux qui étoient chez le commissaire des guerres à recevoir leurs cartouches, pour s'enquérir de leurs intentions, & leur témoigner les sentimens de reconnoissance & de fraternité qui animent les citoyens. Nos guerriers se sont empressés d'envoyer à leur tour une députation de 19 d'entr'eux à ce même district, pour y porter l'assurance que, *libres par leurs cartouches, ils n'en profiteroient que pour s'enrôler sous l'étendard de la patrie, & achever ce qu'ils avoient commencé.*

Les soldats des autres régimens, qui, pour nous servir d'une expression connue, n'ont point *déserté, en restant sous leurs drapeaux*, ont témoigné leurs inquiétudes au sujet des cartouches dont ils avoient besoin, & qu'ils ne savoient où aller chercher : le district de l'Oratoire s'est rendu leur interprête auprès de M. de la Fayette, & le pria de leur faire donner les mêmes moyens d'entrer dans la garde nationale, qu'à MM. les Gardes-Françoises.

Le soir, M. de la Fayette a fait afficher un avis aux Gardes-Françoises, où il leur annonce qu'ils peuvent aller chercher leurs cartouches chez M. de Mathan, autrefois leur lieutenant-colonel ; que le réglement militaire va paroître, & qu'il doit faire demain la

revue des bataillons. On a été généralement fâché de voir que l'on avoit omis d'annoncer à la fin de cet avis, que la ville donneroit aux Gardes qui se rendroient, une preuve de sa gratitude.

Un gagiste du Mont-de-Piété a pris querelle avec un ancien gagiste de la même maison, d'où il a été chassé. Il a fait arrêter celui-ci par la patrouille, qui l'a conduit à la ville. Le peuple s'y est aussi-tôt rendu, dans l'espérance de le voir pendre. Peuple, peuple ! ne saurois-tu être libre sans être inhumain !

Les spectacles sont toujours déserts. Tant que la tranquillité ne sera pas entiérement rétablie, ils seront le vrai thermometre du patriotisme. S'il s'éteint, ils seront fréquentés ; j'en excepte pourtant les jours où les *françois* joueront les Horaces, ou la mort de César.

On a vu aujourd'hui des uniformes de la garde nationale : habit bleu, collet rouge, revers, paremens & doublure blanche.

Vers à monsieur le marquis de la Fayette.
Le 3 Août.

Bayard est mon héros, Bayard fut ton modele ;
Comme lui, sans reproche, & comme lui sans peur,
A la patrie, à la gloire fidele,
Tu nous montre vivant ce prodige d'honneur.
Le chêne & le laurier réunis sur ta tête,
Ne te donneront pas la fierté des vainqueurs.
Tu sais qu'à tes vertus tu dois autant de cœurs,
Qu'à ta valeur on a dû de conquêtes.

DETAILS

Du Mardi 4 Août.

QUAND on eſt trop prompt à juger, on s'expoſe ſouvent à de cruels repentirs. Si la multitude ne ſuivoit pas toujours un aveugle premier mouvement, elle ne feroit peut-être jamais d'injuſtice aux autres; jamais elle ne nuiroit à ſes propres affaires. Hier, on trouvoit l'*avis* aux gardes-françoiſes *trop ſec;* aujourd'hui, quand on a vu le certificat national demandé par M. de la Fayette, & accordé pas l'aſſemblée municipale aux gardes-françoiſes, les précautions priſes pour leur aſſurer leur contingent dans la maſſe & les effets de leur régiment, on a béni ce général qui ſait ſi bien ſéparer ce qu'il doit faire ſeul, d'avec ce qu'il ne peut faire ſans le vœu municipal.

Certificat national.

» Nous, maire de la ville de Paris, & Nous, commandant de la garde nationale pariſienne.

Nous étant fait repréſenter la cartouche donnée par le ci-devant commandant du régiment des gardes-françoiſes, au nommé . . . . . . mais voulant en outre lui donner, au nom de la ville de Paris, un témoignage d'eſtime & de reconnoiſſance pour ſa bonne conduite dans la révolution, avons expédié le préſent certificat revêtu de notre ſignature & des armes de la ville, pour être un monument des ſervices qu'il a rendus à la nation, ainſi que de la juſtice d'une ville libre envers un ſoldat patriote ».

D'après le bruit qui s'étoit répandu hier, que les gardes-françoifes fe difpofoient à partir en très grand nombre pour retourner dans leurs familles, plufieurs diftricts fe font affemblés; celui des Petits-Peres a écrit à M. de la Fayette pour lui offrir de prendre à fa charge tel nombre de gardes-françoifes qu'il jugeroit à propos, & de pourvoir à tous leurs befoins. Le diftrict Saint-Etienne-du-Mont s'eft auffi diftingué par fes offres patriotiques. — Il a été fait au Palais-Royal une motion qui fera imprimée, d'ouvrir en leur faveur une foufcription nationale, pour leur affurer une penfion viagere de 150 livres, reverfibles fur leurs veuves.

Cet accord parfait de tous les citoyens eft une réponfe bien énergique aux difcours de quelques ames viles, qui ne rougiffent pas de dire que tout ce qu'ont fait les gardes-françoifes, nous le devons à la haine qu'ils portoient à leur colonel. Ah! s'ils lui euffent défobéi pour fe débander enfuite, l'envie auroit un prétexte pour les fouiller de fon venin; mais ils ont refté fous l'étendard de la patrie, ils ont vaincu pour elle; &, après la victoire, ils ont été généreux envers leur colonel, envers leurs ennemis & les nôtres; ils ont été fous les loix feules de l'honneur, auffi fages que fous la difcipline la plus févere. *Vous êtes des héros*, leur difoit une dame à qui on apprenoit qu'ils avoient demandé la grace des invalides. *Madame*, répondit un grenadier, *nous fommes tout ce que nous pouvons.*

Nous avons reçu ce matin 22 voitures de farines; prefque chaque jour voit arriver un convoi grand ou petit. Nous devons aux membres du comité de fub-

ſiſtance une reconnoiſſance inexprimable ; leur travail n'eſt ni le plus agréable, ni le plus brillant ; mais ſans lui, que ſeroient tous les autres !

Il eſt arrivé ce ſoir quatorze canons, venans de l'Iſle-Adam. Cet enlevement & beaucoup d'autres ſemblables, ſeroient des attentats à la propriété, ſi la premiere de toutes les loix, le *ſalut du peuple*, ne nous forçoit à nous procurer des armes. Inutiles au prince de Conti qui eſt abſent, elles ſeroient dangereuſes pour nous, ſi ſon abſence eſt une fuite.

Nous avons appris que ce prince étant parti de l'Iſle-Adam, s'étoit rendu ſeul au château de Lalande, où ſes gens étoient arrivés par différens chemins ; il s'eſt joint à eux dans les bois, & a propoſé à ceux qui l'aimoient de le ſuivre. Pluſieurs l'ont quitté, mais ſon valet-de-chambre de confiance lui a répondu : *je ne vous quitterai point, quoique ce ſoit bien votre faute ſi vous vous trouvez dans cet embarras.*

On a amené de Choiſy-le-Roi un canon de fer, auſſi-bien ouvragé que le plus beau canon de fonte ; il a reſté expoſé ſur la place de Grève avec cet écriteau : JE SUIS LE SANS PAREIL DE CHOISY-LE-ROI.

Le diſtrict de l'Oratoire vient de ſe ſignaler encore dans la cauſe publique, en faiſant des réclamations publiques contre les nouveaux réglemens ſur le fait de la librairie & de la gravure ; elle les qualifie *d'atteintes frappantes à la liberté de la preſſe.* Il y a ſur cet objet des idées bien ſimples, qui devroient frapper tous les hommes. La preſſe n'eſt pas libre ſi un auteur ne peut pas, par ſa volonté ſeule, faire circuler ſon ouvrage. Or, s'il lui faut la volonté d'un libraire, ſa condition eſt pire que s'il lui falloit un cenſeur. Celui-ci ne refuſe ſon

approbation que parce qu'il croit le livre dangereux ; celui-là peut aussi le refuser, parce que tel ouvrage qu'on le prie d'autoriser, pourroit nuire à la vente de quelques-uns des siens.

Le soir il est parti quarante hommes pour Charenton, & deux heures après il en est parti huit cents autres avec deux pieces de canon & des munitions ; on ne sait qu'imparfaitement leur destination. Le départ de cette petite armée n'a pas laissé d'alarmer vivement les habitans des quartiers où ils ont passé. Il peut y avoir des opérations qui demandent du secret : mais hors celles où il est absolument nécessaire, nous croyons qu'il est dangereux. Il donne lieu à des conjectures, & les conjectures du peuple valent toujours beaucoup moins que la vérité. Il y a, ce semble, une rectitude de jugement qui fait présumer qu'il vaudroit beaucoup mieux l'éclairer absolument sur toutes les opérations, que de lui en laisser entrevoir les motifs ; tout ce qu'il voit de cette maniere il le voit mal.

DÉTAILS

Du Mercredi 5 Août.

Le comité de subsistance, dont nous ne saurions trop louer les travaux patriotiques, à la tête duquel est toujours M. Bailly, dont le nom seul est un éloge, a fait publier une proclamation très-intéressante sur la libre circulation des grains.

On y trouve ces deux grands principes : *la confiance, la liberté, la sûreté sont les seules sources de la prospérité publique. Tous les habitans de la France se doivent des secours fraternels.*

Tous les particuliers qui ont des grains & farines ; ſont invités à les porter dans les marchés qui leurs paroîtront les plus avantageux ; les autoriſe à *aller*, *venir & circuler librement*. Les officiers municipaux ſont priés de protéger cette circulation ; & dans le cas où leur garde nationale ne ſeroit pas aſſez forte, on leur offre des renforts.

Cette proclamation a été affichée dans toute l'étendue de la généralité ; elle doit être envoyée aux officiers municipaux, & lue aux prônes des paroiſſes.

Le diſtrict de Saint-Jacques-de-l'Hôpital a fait célébrer un ſervice ſolemnel, pour le repos des ames de nos freres qui ſont morts en combattant pour la liberté. M. l'abbé Fauchet, prédicateur ordinaire du roi, a prononcé leur oraiſon funebre. Jamais, depuis l'établiſſement du regne féodal, un auſſi beau ſujet ne s'étoit préſenté à l'éloquence des orateurs françois. Un Turenne, un Condé n'ont jamais combattu que pour leur propre gloire, ou pour ſervir l'ambition d'un grand roi qui ne pouvoit jamais devenir qu'un très-petit conquérant ; mais l'artiſan, le ſoldat qui a prodigué ſa vie dans la révolution, étoit animé par-tout de ce qu'il y a de ſaint & de grand parmi les hommes, l'égalité, la liberté.

M. l'abbé Fauchet a ſi bien rempli l'attente de ſes auditeurs ; le cœur & l'eſprit ont été ſi ſatisfaits, que, ſaiſis d'un enthouſiaſme religieux & patriotique, les habitans du diſtrict lui ont décerné une couronne civique.

Après midi, deux compagnies du diſtrict ont conduit M. l'abbé Fauchet à l'hôtel-de-ville, tambour battant, enſeignes déployées ; il marchoit entre les deux compa-

gnies, entouré de MM. les officiers du diſtrict, précédé d'un hérault qui portoit la couronne. On attend avec impatience que M. l'abbé Fauchet livre ſon diſcours à l'impreſſion.

Il y a à Paris quarante mille étrangers logés en hôtel garni, qui ne ſont pas cenſés habitans, & qui pourtant ſont citoyens. Ne faiſant pas partie de la commune de Paris, ils ne peuvent aſſiſter aux délibérations des diſtricts; mais, comme dans les diſtricts on opine ſouvent ſur des objets qui n'intéreſſent pas ſeulement la commune, mais toute la France, les étrangers ſe ſont inſenſiblement formé un diſtrict qui eſt le Palais-royal.

C'eſt au Palais-royal que fut faite la motion de ne pas laiſſer mettre à Bicêtre quelques gardes-françoiſes détenus à l'abbaye Saint-Germain. Ce fut auſſi-là que ſe fit la motion de les faire réintégrer dans la priſon, dès qu'on eut la certitude que le roi avoit promis de faire grace, ſi-tôt que l'ordre ſeroit rétabli. C'eſt au Palais-royal qu'on a fêté les premiers ſoldats patriotes, & qu'on les a harangués au nom de la patrie. C'eſt au Palais-royal que s'eſt faite la motion de prendre les armes; elle a été juſtifié par l'événement.

Ce n'eſt pas au Palais royal qu'a été faite la motion de décapiter de Launay, il n'étoit plus lorſque la nouvelle de la priſe de la Baſtille y a été apportée. Ce n'eſt pas en vertu d'une motion que de Fleſſelles a été tué; c'eſt un ſeul homme qui, de ſon propre mouvement, lui a lâché un coup de piſtolet. Foulon étoit à l'hôtel-de-ville, & déja demandé par le peuple, avant que l'on sût au Palais-royal qu'il étoit arrêté. On y a diſcuté tous les moyens poſſibles de ſauver Berthier de la fureur du peuple, pour avoir de ſa bouche, par des voies juridi-

ques, toutes les indications néceſſaires ſur la conjuration ariſtocratique. Ce ne ſont point les habitués du Palais-royal qui ont commis ces meurtres, qui ont porté les têtes, qui ont traîné les cadavres.

Dans toutes les grandes villes, il y aura toujours un lieu où les déſœuvrés s'aſſembleront pour cauſer, & où les hommes occupés courront le ſoir, pour y avoir les nouvelles du *jour* & de l'*heure*.

Il eſt à-peu-près impoſſible que, dans ce point de réunion, on ne propoſe pas à ceux avec qui on converſe des idées bonnes ou mauvaiſes; quant à celles qui ſont dangereuſes, on ne les y propoſeroit pas ſans quelques riſques; car la contradiction y étant très-libre, le moteur dangereux eſt bientôt réfuté, interrompu & hué.

A la vérité, on ſe permet d'y cenſurer toutes les opérations publiques; mais c'eſt peut-être en cela que conſiſte *la liberté de parler*, réclamée auſſi fortement par nos politiques, que la liberté de la preſſe.

Il y a beaucoup de réverberes au Palais-royal, il y fait pour-ainſi-dire jour la nuit; on y débite les nouvelles les plus fraiches, & ſouvent les plus sûres : voilà, ſans doute, ce qui attire un grand concours de citoyens.

Mais le mal eſt toujours à côté du bien; plus une aſſemblée eſt nombreuſe, plus une idée incendiaire fait de progrès. La municipalité a donc cru devoir prévenir les maux auxquels ce concours pourroit donner lieu; elle a chargé les diſtricts qui craignent le Palais-royal, de prendre les meſures les plus ſages pour y ramener le bon ordre. Les députés de St.-Roch, St.-Honoré & autres diſtricts ſe ſont aſſemblés, & ont arrêté une invitation à tous les bons citoyens qui auroient des idées

utiles à propoſer, de ſe préſenter aux diſtricts & de n'en pas faire le ſujet d'une motion au Palais-royal. Tous les bons citoyens doivent s'empreſſer à ſeconder les meſures que la municipalité prend pour aſſurer la tranquillité publique.

Ce ſoir pluſieurs perſonnes qui avoient aſſiſté à la ſéance de l'aſſemblée nationale, tenue la nuit précédente, ont apporté la nouvelle que la conſtitution étoit arrêtée ſur tous les points qui concernent la féodalité, & ſur quelques autres auſſi eſſentiels. Peu de tems après, on a diſtribué une note imprimée de la ſubſtance de la délibération nationale.

L'ivreſſe de la joie s'eſt auſſi-tôt répandue dans tous les cœurs; on ſe félicitoit les uns les autres; on nommoit avec enthouſiaſme nos députés *les Peres de la Patrie.* Il ſembloit qu'un nouveau jour alloit luire ſur la France. Enfin, quoique l'on attendît tous les biens de la ſageſſe de l'aſſemblée nationale, il ſembloit que l'on venoit de recevoir d'elle un bienfait ineſpéré.

Il s'eſt formé des grouppes dans preſque toutes les grandes rues. Près de tous les ponts on attendoit, pour-ainſi-dire, les paſſans, pour leur apprendre ce qu'ils auroient peut-être ignoré juſqu'au lendemain. On étoit aiſe de partager ſa joie, de la répandre. La douce fraternité régnoit par-tout. C'étoit ſur-tout lorſqu'on rencontroit quelques gardes-françoiſes, que les démonſtrations de joie étoient plus vives. On en a vu embraſſer des bourgeois qui les ſerroient dans leurs bras. Oui, il eſt des momens où dans la vie des peuples, comme dans celle des hommes qui ſont oubliés, des années de douleur & de calamités.

Sommaire des objets qui ont été arrêtés à l'assemblée nationale, le 4 Août 1789, depuis huit heures du soir jusqu'à une heure après minuit.

SAVOIR:

1°. Suppression de tous les droits féodaux, consentis unanimement.

2°. Renonciation par les privilégiés à tous leurs droits & priviléges pécuniaires.

3°. Acquiescement par le clergé & la noblesse, de supporter tous les impôts généralement quelconques, chacun suivant sa fortune.

4°. Suppression des justices seigneuriales, la justice sera rendue gratuitement dans tout le royaume.

5°. Renonciation générale & suppression de toutes les capitaineries & droits de chasse.

6°. Abolition des droits de francs-fiefs & de main-morte.

7°. Suppression des cens & rentes féodales, de telle nature qu'elles soient, garennes & colombiers.

8°. Abolition du droit d'annates en cour de Rome, & près des évêchés pour les curés.

9°. Chaque ecclésiastique ne pourra posséder qu'un seul bénéfice, ou rente sur icelui.

10°. Suppression du casuel des curés.

11°. Suppression des jurats & maîtrises des villes.

12°. Renonciation faite par les villes de Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille & autres, à tous leurs droits & priviléges pécuniaires.

13°. La vénalité des charges, supprimée.

14°. Les citoyens de tous les ordres, admis dans les emplois civils & militaires.

15°.

15°. Le Parlement de Befançon fupprimé.

16° Suppreffion pécuniaire de tous droits d'une province à l'autre; concordat de paix entre toutes les provinces qui ne veulent plus faire qu'une feule famille, & avoir un même gouvernement; la province qui fe trouvera opprimée, fera fecourue par toutes les autres, de même que fi elle s'éloigne de fon devoir, elle fera forcée de fe rendre au vœu général Toutes les propriétés font facrées. Défenfe à qui que ce foit d'y porter atteinte, fous les peines portées par les loix.

17°. Renonciation faite par les grands feigneurs, à leurs titres de premiers barons & autres; ils en font l'hommage à la nation, ainfi que d'une partie de leurs penfions.

18°. Pour manifefter un fi grand bienfait pour la France, l'affemblée a permis à M. le duc de Liancourt de faire frapper une médaille, qui repréfentera la deftruction de la féodalité & la réunion entiere de toute la France.

19° L'affemblée nationale ira annoncer au roi toutes fes réfolutions & arrêtés, en lui déclarant qu'elle lui a donné le titre de Reftaurateur de la liberté françoife.

20°. Le *Te Deum* fera chanté à Verfailles, en préfence du roi, par tous les députés, au fon de toutes les cloches, & de l'artillerie,

Aujourd'hui M. le Marquis de la Fayette a demandé que la folde des gardes-françoifes fût fixée, en attendant la formation de la garde nationale parifienne. Les repréfentans de la commune ont arrêté qu'il leur feroit donné vingt fols par jour; & que la ville payeroit ceux qui ne le feroient pas dans les diftricts, & qu'on leur affureroit une indemnité pour tous les jours, depuis la ceffation de leur paye où ils n'auroient pas reçu une paye auffi forte.

DÉTAILS

Du Jeudi 6 Août.

CEux qui meurent pour la patrie, ſont *toujours ſenſés vivre pour la gloire*, dit une belle loi des romains. Hélas! nous ignorons preſque tous les noms de ceux qui ont eu cette fin ſi douce & ſi honorable, mais nous ne nous en acquittons pas moins envers eux, de tous les devoirs auxquels leurs ames peuvent être ſenſibles. Le diſtrict de Saint-Martin-des-champs a fait célébrer ce matin une meſſe de *Requiem* pour ceux qui ſont morts en combattant pour la liberté. L'académie royale de muſique, empreſſée de donner des preuves de ſon patriotiſme, a exécuté, ſelon l'offre qu'elle en avoit fait, une meſſe de la compoſition de M. Goſſec.

Dom Bailleul, religieux bénédictin, a prononcé l'oraiſon funébre. Madame la préſidente de Roſambo a fait une quête, dont le produit étoit deſtiné aux pauvres citoyens, ainſi que celui des chaiſes qui étoient fixées à 24 ſous. Les 59 autres diſtricts y ont aſſiſtés par deux députés. On n'entroit point ſans être en noir.

Qu'elles ſont auguſtes & touchantes, ces cérémonies de la religion nationale! on n'y aſſiſte pas ſans verſer des larmes d'attendriſſement, & ceux que nous pleurons, je le répete, ils nous ſont inconnus! François, ſerons-nous aſſez ingrats pour laiſſer dévorer à l'oubli le nom de ces braves patriotes? Serons-nous aſſez injuſtes pour laiſſer périr de miſere & de douleur leurs meres ou leurs épouſes. Non, non, & je m'étonne que déja notre imagination active & ſenſible, n'ait pas trouvé

les moyens de découvrir leurs noms, leur famille, & je ne dirai pas leur patrie, il n'y en a plus qu'une pour tous les françois, mais le lieu de leur naiſſance ou de leur domicile. Vous qui adminiſtrez avec tant de ſoin la choſe publique, n'ouvrirez-vous point un bureau, où tous ceux qui, depuis le jour de la priſe de la Baſtille, n'ont plus revu des parens, des amis, des locataires, puiſſe dépoſer des notes; des ſignalemens; & où celui qui a vu les cadavres de nos défenſeurs, puiſſe appliquer à un jour certain les habillemens qu'une telle circonſtance doit avoir profondément gravés dans ſa mémoire? Pour contribuer en nous, autant qu'il ſera poſſible, à ces actes de reconnoiſſance, nous promettons d'inſérer dans cet ouvrage tous les renſeignemens qu'on auroit beſoin de publier pour parvenir à quelque découverte en ce genre.

Vers neuf heures, on a vu paſſer ſur le port St.-Paul un bateau dont l'équipage étoit composé de trois hommes; quelques particuliers ont deſiré de ſavoir, par pur motif de curioſité, ce qui en compoſoit la cargaiſon; l'équipage leur a répondu que c'étoit des poudres & munitions qui ſortoient de l'arſénal : juſtement allarmés par une opération à laquelle il étoit difficile de trouver des motifs honnêtes, les citoyens ont fait arrêter le bateau & ſemer l'alarme autour d'eux : elle s'eſt bientôt répandue dans les quartiers.

Les bateliers ont été entendus, & auſſi-tôt on a mandé le Sr. la Voiſſiere & quelques autres perſonnes, à qui la garde des munitions étoit confiée. Ceux-ci ont repréſenté l'ordre qui leur avoit été remis, ſigné *de la Salle* pour M. le marquis de la Fayette.

h 2

On a généralement débité d'abord qu'il y avoit une ſignature contrefaite au bas de l'ordre, mais ce fait a été préſenté d'une maniere différente ; le peuple s'eſt perſuadé que M. de la Salle avoit contrefait la ſignature de M. de la Fayette ; mais tous ceux qui ont été à portée de voir M. de la Salle depuis qu'il eſt commandant, ont vu qu'il falloit que ce fût ſa ſignature propre qui fût contrefaite, ainſi que ces mots : *faiſant pour M. le marquis de la Fayette.*

On a enfin donné une explication moins alarmante ; cette poudre étoit gâtée, & partoit pour Eſſonne, où elle devoit être rebattue ou bien échangée contre d'autre poudre.

Le peuple n'a pas été ſatisfait de l'explication, elle paroiſſoit détruite par l'enlevement des autres munitions trouvées dans le bateau.

Peu-à-peu il s'eſt formé deux fortes bandes ; l'une s'eſt rendue à la Grève, l'autre a été chez le marquis de la Salle. Il étoit diſparu. Les deux bandes réunies devant l'hôtel-de-ville, ont demandé à grands cris le marquis de la Salle, pour le pendre au fatal réverbere.

Un inconnu eſt monté ſur la branche qui ſupporte la poulie, une corde neuve d'une main, & une lumiere de l'autre. Il y a reſté près de trois quarts d'heure, pendant que quelques mécontens qui étoient entrés dans l'hôtel-de-ville, cherchoient le marquis de la Salle juſques dans le clocher de l'horloge.

Cependant la garde qui étoit à la Grève a été renforcée par l'arrivée de quelques patrouilles. Les gardes-françoiſes ſe ſont rendus avec quatre pieces de canon, en déclarant qu'ils ne regarderoient pas comme citoyens

& françois tous ceux qui attenteroient à la vie d'un homme quel qu'il fût, avant que la loi eût prononcé sur son sort.

A mesure qu'il arrivoit des détachemens des districts, on élargissoit le quarré que formoient les troupes; on est venu à bout, par ce moyen, de mettre sans danger & sans accident, les *pendeurs* hors de la place.

Ce jour n'est pas le moins glorieux des beaux jours de M. de la Fayette. La sagesse, l'intelligence avec laquelle il a déployé la force publique qui lui est confiée, ont pénétré tous les citoyens d'admiration & de reconnoissance : la sécurité publique sera son ouvrage.

Le district des Barnabites, après la bénédiction de son drapeau, s'est rendu sous les armes à l'hôtel-de-ville. Les aristocrates n'auroient pas vu sans étonnement ni sans crainte le nombre de soldats citoyens que fournit ce seul district, & le bon ordre qui régnoit dans toutes ses compagnies.

Les canons ont été distribués dans les différens districts; les meilleurs & les plus en état de servir à notre défense auroient dû être envoyés dans les districts les plus près des barrieres; ce n'est pas l'ordre pourtant qui a été observé.

Le sieur de Maissemy, directeur général de la librairie, & créature des sieurs de Barentin & de Villedeuil, vient de donner sa démission; il s'est répandu que des membres du comité provisoire de police s'étoient adressés à lui pour prendre des connoissances sur les meilleurs moyens d'empêcher la circulation des pamphlets incendiaires, sans toutefois gêner la liberté de la presse; qu'il avoit profité de cette ouverture, pour leur suggérer des moyens qui la gênent infiniment, & qui tendroient

à faire croire que le vœu municipal feroit pour la confervation de la chambre fyndicale.

Les amateurs du *nouveau & du curieux*, affemblés fur quelques quais, ont parlé de fe porter à la maifon du fieur de Maiffemy. De bons citoyens qui fe font apperçus que les têtes s'échauffoient, ont fait une motion tendante à ce que, fi l'on trouvoit le fieur de Maiffemy chez lui, on fe contentât de le fouetter. On a ri, & l'on s'eft retiré; mais M. le directeur général, qui a craint qu'on ne poufsât plus loin la plaifanterie, s'eft démis, pour prouver que les confeils qu'il avoit pu donner, étoient au moins défintéreffés.

On a publié les titres 1, 2, 3 du réglement militaires; il avoit été adopté provifoirement par 25 diftricts dès le jour même qu'il leur fut envoyé. Il eft à defirer que cette opération prenne fin. Il eft des citoyens qui fouffrent de fa fufpenfion. On en trouvera la preuve dans ce billet.

Diftricts de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

Mademoifelle Dubief, marchande lingere, rue Dauphine, n°. 31 montera la garde au corps-de-garde, rue Dauphine, au mufée où elle montera à dix heures précifes du matin, le 3 août 1789.

Vu bon, & montée par le fieur Fontenay.

Signé OUDÉ, capitaine.

Relevé exact des noms & infcriptions qui étoient gravées fur les murs des cachots de la Baftille.

Jean Guygny, 1748 1762.
1787, l'Amour.
La Baftide, 1688-1719.

Parmézan, 1710.

Delorme, 1750.

N...... a été ici depuis le 15.... 1684, jufqu'à ce 10 novembre 1687.

De Bourg-en-Breffe, ce 30 juillet, Amidor Dobined, 1769.

Dameret, *fit fine crimine vita.*

Céfar n'a point d'afyle où fes cendres repofent.

Et beaucoup d'hommes veulent être quelque chofe.

Ci-gît qui ne fit rien, quoi qu'on dife ;
Humains, foibles humains, voilà votre devife.

Adam, cette pomme (1) eft là du 4 mars 1760.

De Bergeron, 1728.

Duverney.

Traduction d'une infcription latine.

Il y a plufieurs demeures chez Dieu & chez le prince. Prenez garde que celle-ci ne devienne pour vous un lieu de châtiment pour le corps & pour la bourfe ; &, de quelque maniere que les chofes tournent pour vous, elle vous fera toujours un lieu d'affliction, d'ennui & de chagrin.

Autre traduction.

Simeon-Martin, prédicant très-impie, & fe difant *le fils de Dieu, après dix-huit ans de captivité, fut brûlé vif.* Ses difciples, Remellus fut envoyé aux galeres, & Jaubert Hubart au gibet de la Baftille, pour avoir falfifié.... Ils eurent ce fort, à caufe de l'incarcération de Nicolas Fouquet, miniftre d'état ; tous les agens du

(1) Il y a un rond tracé qui défigne la pomme.

tréſor ayant été très-étroitement renfermés ici. Celui qui vous atteſte ce fait eſt votre ſerviteur Blaiſe, chevalier, prêtre de Falaiſe, indifférent ſur la vue du ciel & ſur la longue détention de la Baſtille, l'an du ſeigneur 1663.

Autre traduction.

O vous tous, qui paſſez adroitement par cet eſcalier, examinez & voyez ſi jamais quelqu'un fut enfermé pour avoir récité le roſaire deux fois dans un jour. O vous tous, tant que vous êtes, ſortez d'ici comme nous; car il n'y a point de cimetiere.

Le 20 novembre 1631, Dupault a été amené en cette chambre; il ſortira quand il plaira à Dieu, & 20 juin 1692 qu'il eſt ſorti.

Pro Chriſto, Bernard, 1663.

M. Riollay, de Rennes en Bretagne, renfermé le 14 juillet 1788, pour s'être entretenu avec un particulier de cette ville des affaires des parlemens, dont on avoit juré la deſtruction; encore détenu le 27, & 3 août; & le 16, j'y ſerai, ſelon les apparences, 3 mois.

Riollay, procureur au parlement de Bretagne, a été condamné le 14 juillet, lors des troubles.

Pierre Lasfond.

Du Chatelet, 1750.

Trois Juillet, à midi ſept minutes, je ſuis entré ici,
Si Dieu me fait la grace d'en ſortir,
Encore vivra long-tems qui m'y verra venir.
Je connois mes devoirs, j'adore un Dieu
Qui pardonne aux coupables & ſoutient l'innocent.
Il n'en eſt pas ainſi des juges de la terre,
A nos corps, à nos biens, ſans ceſſe ils font la guerre.

Nouſſe, 1781.

Hédouin.
Morvel.
Vallery.
Roland.

Ci-gîte la félicité, de tout mortel ſi recherchée;
Hélas ! je ſuis privé de ma chere liberté,
Et, pour tout mon ſoulagement,
D'inutiles regrets, des plaintes ſans effet,
C'eſt ce qui me reſte à préſent.
Si.... quand vous nous abandonnez,
Les jours nous ſont comme des années,
Vivez donc, &c.....
Si d'être ſoupçonné, mortel, t'as le malheur,
Ne t'imagine pas, mortel, ſortir d'ici.
De ſa fatale entrée on ne ſait que trop l'heure ;
Mais on ignore celle d'un heureux ſortir.

Charruel de Châlons étant dans ces lieux, accablé de triſteſſe, a compoſé ces vers, attendant la nouvelle d'une fin plus heureuſe, 1719.

Tu ſortiras quand ce cadran
Marquera l'heure & le moment.

N. B. *Au-deſſous de ces vers, il y a des têtes de mort & des oſſemens.— Le cadran eſt effacé : les deux inſcriptions ſuivantes ſont dans le même cachot où eſt encore la chaîne qui attachoit le priſonnier.*

Dijon, mon cher Dijon, étant de tout dénué,
Dans la néceſſité vous m'avez ſecouru ;
Dans ces triſtes lieux, vous m'avez revêtu ;
Hélas ! d'une chemiſe tant de fois refuſée,
Puiſque la loi divine, vous avez obſervée,
Qu'après cent ans le ciel vous mette dans la gloire ;
Et la terre à jamais conſerve la mémoire

D'un fidele *porte-clefs*, la générosité.
Heureux, mille fois heureux qui sort de la Bastille,
Mais mille fois plus heureux qui n'en fait pas l'entrée ;
Car malheureusement y a-t-on mis les pieds,
Quelqu'innocent qu'on soit, on est en grand péril.

N. B. *Dans la casemate, au-dessous de ce cachot, est l'inscription ci-dessous : « Si d'être soupçonné, mortel, t'as le malheur, avec cette variante : « si d'entrer dans ces lieux, mortel t'as le malheur ».*

Charuël 25 Mars 1719.
Charuël hîc dejens hæc tristi carmina fecit.
Anno 1719.
Et si sine crimine non est virtus abire.
Claude de Saunts 1752.

Vous aimerez le seigneur votre Dieu, de tout votre cœur, de tout votre esprit & de toute votre ame.

Lamentation de Jérémie ; le prophête pleure la désolation.

In hoc ærumnæ castigationisque loco, temporatus, prudens, suspiciosus & cautus esto, 18 juin 1667.

Galland, 1725.
Lambert.
Jean Beauron.
Ch. de Guesnin.
Halandit, 1681.
Sapre.
Boujonnier.
Vive le Roi & ....

Ex hæreditatio quam in ista carcere Renato.

Hachard. .... (*Le reste est haché.*)
M. Parable.
Girardin le Bossu.

De Bois-Baudry.
De la Martre, 1620.
Bouillerot.
De Bellevau, 1707.

Entre grand & petit il n'importe;
La mort nous rend tous égaux,
Les honneurs & les biens ſont faveurs du deſtin.

N. B. *Dans la piece où étoit M. le cardinal de Rohan.*
Habe garnet lands godt reird enshelten.
Amen.
Du Barry, anno 1721.
N. . . . . Laquais de madame Duport.
Anne Iſchardet, 1702.
Dubois, imprimeur des miracles & autres ouvrages du bienheureux F. de Paris.
Daubiron, pris le 15 août 1663, près Saint-Jehan.
Nillet, empriſonné le 8 octobre 1742.

Et les monſtres qui avoient réduits ces victimes à tant de privations, d'ennui, de douleur & de déſeſpoir, repoſoient toutes les nuits ſur le duvet; le remords ne rongeoit pas leurs ames féroces, & ne chaſſoit pas le ſommeil de leurs yeux.

DÉTAILS

Du Vendredi 7 Août.

LEs diſtricts ſemblent ſe diſputer à qui témoignera d'une maniere plus éclatante envers MM. les gardes nationaux; celui du Sépulcre a voté pour une médaille d'or, de la valeur de 50 liv. portant ces mots : prix de

patriotiſme, *donné par la ville de Paris, aux gardes-françoiſes en* 1789; & ſur le revers, les armes de la ville.

Ils porteront cette médaille au côté avec un ruban blanc, rouge & bleu.

Cette motion a ſéduit beaucoup d'eſprits, mais MM. les gardes, qui raiſonnent auſſi-bien qu'ils agiſſent, ont envoyé une députation au bureau militaire, pour témoigner à la nation, que ce ſeroit contre leur vœu, qu'on attacheroit une valeur numéraire à un ſigne, dans lequel ils ne vouloient rien voir qu'un prix d'honneur.

Le bureau militaire a fait part de ces détails à MM. les repréſentans de la commune, qui ont arrêté que la médaille qu'on donnera aux gardes-françoiſes ſera de cuivre doré.

L'armée de 800 hommes que nous avions envoyée à Provins eſt arrivée vers deux heures; elle étoit partie ſur l'avis qui avoit été apporté ici, que la municipalité de Provins avoit fait arrêter deux députés de la ville, qui s'y étoient rendus pour acheter des grains. Selon la lettre des quatre commiſſaires qui avoient accompagnés nos ſoldats, ils ont trouvé la ville de Provins dans le plus grand calme. MM. Charton & Garin, qu'on ſuppoſoit empriſonnés, étoient abſens. Les municipaux ont accueilli nos commiſſaires de la maniere la plus favorable.

Il a paru une petite brochure, au ſujet *du maſque de fer*. On y prétend, d'après une note écrite ſur une carte, qu'on dit avoir été trouvée à la Baſtille, que c'étoit M. Fouquet qui avoit été ramené des Iſles Sainte-Marguerite, après s'être évadé de Pignerol.

Quarante deux charretées de farines sont arrivées aujourd'hui ; la récolte des seigles, dont on jouit, celle des froments qui est commencée, la diminution du prix des bleds dans quelques marchés, & plus que tout cela, les sages précautions du comité de subsistance, ont procuré les moyens de baisser le prix du pain ; il a été mis à douze sols le pain de quatre livres.

On vient de faire des recherches très-exactes au Temple, où l'on pensoit qu'il existoit des souterreins, dont l'un alloit à la Grève, l'autre à Romainville. On n'a trouvé ni armes, ni poudres, ni souterreins, ni marquis de la Salle, ce qui a un peu étonné le peuple de ce quartier, qui ne doutoit pas qu'il ne se fût sauvé par le prétendu souterrein.

Le peuple s'est encore porté le soir à la Grève, au sujet de l'affaire des poudres, qui semble cependant bien éclaircie. Il est certain qu'il n'y avoit dans le bateau d'autre munition que la poudre de traite, qui prend à la vérité au bassinet, mais qui n'a point assez de force pour porter la balle ou le boulet. Les directeurs des poudres avoient reçu l'ordre du marquis de la Salle, de l'échanger contre de la poudre *de défense*, & on la conduisoit à Essonne *pour* la troquer.

Dans l'esprit du peuple, la fuite du marquis de la Salle est une preuve qu'il est coupable ; il est certain en général que l'innocent ne fuit pas, mais quand il est douteux qu'il puisse faire entendre sa justification, quel autre parti lui reste-t-il ?

Les dames des halles ont été à Versailles, féliciter leurs majestés, sur le commencement de la constitution ; on dit qu'elles l'ont appellé *notre cher homme*, *notre bon ami*, *notre pere*, & qu'elles ont dit à la reine : *ouvrez-*

nous vos entrailles, comme nous vous ouvrons les nôtres. Leurs majeſtés leur ont fait l'accueil le plus populaire.

Dans l'aſſemblée du diſtrict des Petits-Auguſtins, un des peres de cet ordre a propoſé de recevoir dans leur couvent tous les gardes-françoiſes qui auroient beſoin d'une retraite. Les habitans du diſtrict ont applaudi avec tranſport à cette offre ſublime, & l'ont acceptée. Auſſitôt ils ont pris les armes, & ſe ſont rendus avec tous les membres qui compoſent le couvent, à la caſerne des rues de Babylone & de Sevres; le religieux, auteur de la motion, a adreſſé un compliment à MM. les gardes-françoiſes, & leur a fait part du vœu de ſon couvent & de ſon diſtrict.

Un ancien grenadier de la caſerne de Sevres, hors d'état de ſervir, a été conduit en voiture au milieu du cortege, les Petits-Auguſtins s'en ſont chargés. MM. les gardes-françoiſes ont auſſi pris les armes pour reconduire le diſtrict & les religieux patriotes à travers des flots de peuple qui crioient : *vivent les Petits-Auguſtins ! vivent les bons peres ! vivent les Gardes-Françoiſes !* Cet exemple eſt au-deſſus de tous les éloges, & apprend à tous les ordres monaſtiques de quelle maniere ils doivent coopérer à la révolution.

DÉTAILS

Du Samedi 8 *Août.*

NOus marchons chaque jour de ſurpriſe en ſurpriſe; différens rapports des patrouilles de cette nuit apprennent qu'on a trouvé dans les rues des mêches de ſoufre allumées près de quelques portes, on en a

ſaiſi deux corbeilles ſur un inconnu, qui a abandonné ſa charge pour fuir plus leſtement.

L'hydre épouvantable de l'ariſtocratie renaîtra donc ſans ceſſe de ſes pertes ! C'eſt elle qui ſoudoye les brigands incendiaires ! c'eſt elle qui ſeme les ſoupçons déchirans qui exilent la bonne intelligence & le bon ordre ! c'eſt elle qui, frémiſſant de rage des bleſſures que vient de lui faire l'aſſemblée nationale, par la reſciſion des droits féodaux & de la vénalité des charges, s'agite en tous ſens, eſſaye tous les forfaits, & ne ſe voit qu'une ſeule reſſource, la guerre civile.

La guerre civile, grand Dieu ! au moment où nous touchons à la liberté ! citoyens, freres, amis, vous égorgerez-vous pour ſatisfaire de lâches tyrans, pour ſervir leur cauſe ? Diſons-nous chaque jour, à chaque heure, & que ce ſoit le mot de l'ordre pour tous les bons patriotes, l'ariſtocratie eſt abattue, ſi nous ne nous diviſons pas.

Le comité proviſoire de police a publié ce matin, ſur la dénonciation qui lui a été faite d'un vol de huit cachets aux armes de la ville, & de contrefaction de la ſignature de MM. Bailly & de la Fayette, qu'il falloit nous défier des manœuvres de nos ennemis. L'avis eſt fort bon, ſans doute, mais ſi le vol eſt réel, ſi les contrefactions des ſignatures exiſtent, à quoi le citoyen connoîtra-t-il un ordre véritable ou un ordre faux ? Cette proclamation coupe tous les nerfs de la force publique. Car en vertu de cette ordonnance, tout homme a le droit de refuſer d'obéir, en diſant que c'eſt un ordre contrefait qu'on lui repréſente. Ne devoit-on pas annoncer en même-tems le remede

& le mal. Le remede eſt très-ſimple, c'eſt de faire graver un ſceau pour la ville dont on remettra la garde à un ou pluſieurs citoyens, & de faire mettre ſous verre dans pluſieurs diſtricts, les ſignatures de MM. le maire & commandant, pour que le peuple apprenne à les connoître.

Dans le même placard, le comité réclame contre celui du diſtrict de l'Oratoire, dont nous avons parlé au ſujet de la liberté de la preſſe; il porte qu'il eſt faux qu'il ait nommé M. de Maiſſemy pour veiller aux ouvrages qui ſe publient, comme de mauvais citoyens l'ont perſuadé au diſtrict de l'Oratoire, c'eſt un mal-entendu; ce n'eſt pas M. de Maiſſemy que le comité avoit nommé, mais la *chambre ſyndicale*, dont M. de Maiſſemy eſt le chef & même le deſpote.

Le comité affirme enfin qu'il a fait afficher la liberté de la preſſe, à la ſeule condition de mettre ſur l'ouvrage le nom d'un imprimeur ou d'un libraire. C'eſt comme ſi l'on diſoit qu'un priſonnier eſt libre, parce qu'il ſe promene dans le préau d'une priſon. Peut-on ignorer qu'il exiſte une ligue entre les libraires & les imprimeurs contre les gens de lettres, & que cette incroyable condition les expoſe au moins à payer très-cher les frais d'impreſſion, ou à partager le produit de leurs ouvrages avec les libraires? Ce ſont des profeſſions à argent, &, puiſque leur nom eſt néceſſaire aux auteurs, il eſt tout ſimple qu'il leur en faſſent payer l'uſage. La liberté de la preſſe eſt telle, que M. Bailly lui-même ne pourroit donner la ſuite de ſes profonds & charmans ouvrages, ſans le ſuffrage d'un des membres de la compagnie des libraires & imprimeurs.

Au

LE LANGAGE DES MURS,

Ou les cachots de la Baſtille dévoilant leurs ſecrets.

Cachots
- de M. le Comte DE LORGES.
- de M. DE SILLY.
- de M. D'AVAUX.
- de M. LINGUET.
- de M. le Comte DE MAR ..... Singularité trouvée dans ce cachot.
- de M. RIOLAY.

L'AIGUILLE du tems, trop lente à mon gré, venoit enfin de marquer ſept heures du ſoir; les ouvriers avoient déja abandonné leurs travaux, leur troupe nombreuſe s'étoit diſperſée, & plus de douze cens citoyens étoient déja répandus ſur le faîte de ces murs conſtruits par le deſpotiſme; le cœur rempli d'une foule de ſentimens, plus faciles à éprouver qu'à dépeindre; l'ame accablée ſous le poids d'un ſouvenir qui me rappelloit tous ces prétendus criminels qui avoient trouvé dans la Baſtille le tombeau de leur liberté; (combien de leur vie!) l'œil morne & abattu, je parcourois lentement l'entrée de ce lieu, dont je n'avois jamais prononcé le nom qu'avec horreur.... O François! ô peuple libre, me diſois-je, tu peux donc à préſent fouler ſous tes pieds cet exécrable monument de la tyrannie! Tu peux promener tes regards inquiets, mécontens & curieux

ſur la trop vaſte étendue de ce manoir infernal ! . . . . Arrête un inſtant ! . . . Garde-toi d'avancer ! Encore un pas, & tu marches ſur la tombe de ton ami, de ton parent, de ton frere ! . . . . Ah ! éprouves-tu, comme moi, me diſois-je encore, tous les ſentimens de la haine, de la rage & de la fureur, contre ces ariſtocrates anciens qui ont voulu, & qui ont établi cette inquiſition civile ; contre les modernes qui l'ont protégée, & qui vouloient en faire un rempart à leurs crimes & à leur ſcélérateſſe.

Telles étoient les réflexions qui m'occupoient, lorſque je m'apperçus que j'étois déja au-delà du pont-levis que terminoit autrefois un corps-de-garde. Parvenu dans la derniere cour, je ſentis renaître en moi les mêmes émotions que j'y avois éprouvées, lorſqu'un mois auparavant j'y étois entré en vainqueur, & au mépris des balles qui ſiffloient à deux pouces de ma tête. J'y cherchai de nouveau, mais vainement, cette horloge qui n'avoit jamais ſonné que l'heure de la douleur & du déſeſpoir ; elle n'exiſtoit plus, & elle n'offroit que des débris accumulés ſur d'autres débris. (O LINGUET ! tous les ouvriers qui travaillent à la deſtruction de la Baſtille ſont des Dieux pour toi, tu leur dois tes hommages.) Mes regards erroient encore ſur toutes ces ruines amoncelées, lorſqu'un de ces mêmes ouvriers s'offrit de me conduire dans tous les cachots de cette demeure infernale.

Je commençai par la tour qui eſt à gauche, en entrant par le côté de la rue Saint-Antoine ; je ne parvins au cachot le plus profond qu'après avoir deſcendu un eſcalier de quarante-quatre marches, à compter du rez-de-chauſſée. J'éprouvai, en y entrant, un frémiſſement in-

volontaire & univerſel ; mes yeux cherchoient à y découvrir une autre clarté que celle que répandoit la chandelle de mon conducteur ; mais ces affreux tombeaux ſont ſans ouvertures, & l'air ne pouvoit s'y renouveller que lorſque la plus grande néceſſité obligeoit d'ouvrir, pour un inſtant, les doubles portes qui en fermoient l'entrée. Le froid devoit y être meurtrier, l'air puant & infect, & l'on n'y reſpiroit que pour avaler des miaſmes putrides.

Je m'emparai de la chandelle, & il n'eſt pas le plus petit eſpace dans tous les cachots que j'ai parcourus, ſur lequel je n'aie porté mes regards.

Si j'y cherchois vainement quelque paſſage à la lumiere, ce ne fut point inutilement que je m'occupai à y découvrir quelques inſcriptions qui puſſent m'apprendre le nom des perſonnes qui y avoient été détenues comme victimes ſacrifiées à la politique, à la haine, à l'ambition, ou à la vengeance.

Le premier de tous les noms que je déchiffrai, non pas ſans peine, fut celui du comte DE LORGES. Le milléſime étoit entiérement effacé ; mais en revanche, je lus diſtinctement ces mots, qui ont toute la cadence d'un vers, ſans en avoir la meſure.

» *Exoriri poſſit aliquis noſtris ex oſſibus ultor.* »

Oui, me ſuis-je dit ſur le champ, tu es vengé, & ce n'eſt point par un ſeul homme ; c'eſt une nation entiere, c'eſt un peuple impatient de la liberté, qui a vaincu, dans un ſeul jour, un préjugé de douze ſiecles ; c'eſt le corps des François réunis qui vient de combattre & de terraſſer le monſtre affreux du deſpotiſme, qui, couvert des livrées de la plus haute puiſſance, dévoroit des victimes ſans nombre.

Je vis encore, dans le même cachot, le nom DE SILLY, ayant pour date 1747, accompagné de cette phrase effrayante:

» L'horloge ne sonnera jamais pour moi l'heure de la liberté. »

Ah! sans doute, le malheureux étoit convaincu que rien ne pourroit appaiser la rage ministérielle excitée contre lui.

Le troisieme nom que j'apperçus fut celui d'un monsieur D'AVAUX, avec ces vers:

» Dijon, chere Dijon! ô toi qui m'a vu naître,
» Pour jamais je te perds: c'en est fait; & peut-être
» La main qui me retient dans ces horribles lieux
» Va terminer mes jours par des tourmens affreux.

Sans doute que M. D'AVAUX épancha de cette maniere les sentimens de son cœur, en fixant ses yeux sur la sinistre poulie attachée à la voûte..... Je demande ici si elle étoit destinée à suspendre un réverbere dans le cloaque où pourrissoient ces illustres malheureux.... Non, non, ce n'est point à cette usage que la destinoit la tyrannie. Mais éloignons de nous un pareil tableau, & glissons sur de telles horreurs.

En sortant de ce cachot, je ne vis rien de remarquable dans les chambres que l'on rencontre en parcourant la tour. Quelques-unes étoient assez spacieuses, & avoient des cheminées ou des poëles; mais toutes étoient peu ou point éclairées. Les fenêtres sont pratiquées dans des murs de dix pieds d'épaisseur; elles représentent une pyramide ou un cône tronqué, dont la base se trouve dans l'intérieur de la chambre; elles sont fermées à cette même base, au milieu, & au sommet, de grilles de

fer dont l'épaiſſeur ne donne paſſage qu'à une très-foible lumiere.

Je me trouvai bientôt ſur le haut des murs, & ce ne fut pas ſans éprouver les mouvemens de la joie la plus pure que je me vis couvert de pouſſiere. Ces ruines, que je contemplai avec délices, étoient pour moi plus que tous les palais des rois; & celles dont je ſuis poſſeſſeurs, je ne les céderai jamais qu'au péril de ma vie. Je ſuis françois.... Quelle gloire pour moi de pouvoir me flatter d'avoir travaillé à la démolition de la Baſtille!

Dans la troiſieme chambre de la troiſieme tour, ſur le même côté, je lus diſtinctement ce qui ſuit :

» RIOLAY, Procureur au Parlement de Bretagne, a été mis à » la Baſtille en 1788, au commencement des troubles. »

J'ai obſervé que cette chambre devoit être moins ſombre que les autres; mais je ne prononcerai pas cependant ſur le degré de lumiere que recevoient ces exécrables réduits, parce que, lorſque j'y entrai, la plupart étoient aſſez éclairés, à raiſon du peu de hauteur des murs de revêtiſſement, dont la moitié étoit déja détruite . . . .

Tous les cachots étant conſtruits ſur le même modele, tous offrant le même coup-d'œil, tous révoltant également l'humanité, je n'entrerai pas dans une deſcription plus détaillée. On trouve par-tout, & juſques dans les endroits d'aiſance, des noms, des ſentences, des épitaphes, & quelquefois des vers aſſez bien tournés. Mais rien n'a fixé davantage mon attention, que cette phraſe que j'ai trouvée dans le cachot où l'on m'a aſſuré qu'a été détenu M. LINGUET. Je ne prétends pas la lui

attribuer ; mais cependant qu'il me ſoit permis de dire que le ſtyle en eſt vraiment marqué à ſon coin..... La voici :

» La conſtitution d'un Etat n'eſt ordinairement qu'un ouvrage » du hazard, que le tems a façonné en le roulant inſenſiblement » ſur la pente des abus. »

Le morceau de papier ſur lequel cette phraſe eſt écrite, & que j'ai entre les mains, eſt taillé en pointe aux deux côtés ; il étoit roulé, & placé dans un petit trou à gauche de la cheminée..... Si ces expreſſions ſont celles de M. LINGUET, aſſurément lorſqu'il les écrivit il étoit bien éloigné de penſer qu'elles ſeroient lues ſi-tôt par un patriote, qui viendroit fouler aux pieds les débris d'un cachot où il avoit tant ſouffert (1).

---

(1) On m'aſſure qu'un jeune homme, parcourant comme moi tous les cachots avec des yeux avides, trouva enfin, dans l'un d'eux, ces mots tracés ſur le mur, à gauche de l'entrée, à-peu-près à deux pieds de terre : (COMTE DE MAR.....) L'humidité plus grande à la ſeconde partie de pierre avoit entierement fait diſparoître le reſte du nom ; qu'à quelque diſtance de cet endroit, il apperçut la longueur du petit doigt d'un ſuif noirci ; qu'avec ſon couteau il enleva cette couche de ſuif, & découvrit une fente au mur, dans laquelle il trouva un lambeau de toile rouge, large d'environ deux pouces, ſe terminant en pointe à l'une des extrémités, ſur lequel lambeau ſont tracées, à la maniere de la marque du linge, & en fil blanc très-fin, ces trois lignes :

+ + + + + + | ans.

J'ai reſpecté les jours de mon Roi,
voilà mon crime.

Ce morceau de linge étoit roulé, & contenoit un bout de ce même fil blanc, attaché à un brin de crin noir très fort.

Au milieu de nos chagrins domeſtiques, il nous arrive de tems à autre de Verſailles quelques nouvelles conſolantes. Il eſt bien confirmé que le Roi vouloit nommer M. Necker principal miniſtre, & qu'il occupe le logement de M. de Maurepas. Le miniſtre citoyen & philoſophe, qui ne peut plus être loué que par ſes actions, a demandé au Roi que les graces, les penſions & les places ne ſoient plus accordées que d'après un rapport au conſeil. Le public a vu avec plaiſir M. Lambert rappellé au contrôle général. Quel Roi! quels miniſtres! quelle nation!

Hier au ſoir le peuple n'étoit pas encore calmé ſur l'affaire des poudres, mais ce n'étoit plus le marquis de la Salle qui troubloit les eſprits; on crioit contre les prétendus ſecours que lui a donnés la municipalité pour s'évader.

Cette opinion abſurde & invraiſemblable n'eſt malheureuſement que trop répandue. Comment ces vingt citoyens qui ont obtenu la confiance de toute une ville, un héros citoyen, un maire prudent & ſage ſe ſeroient-ils prêté à une évaſion qui les compromettoit eux-mêmes, & qui ne ſouſtrairoit qu'un moment le marquis de la Salle à un jugement & au ſupplice, s'il eſt coupable.

C'eſt le courier *de Paris à Verſailles & de Verſailles à Paris*, qui a accrédité cette erreur dans ſon numéro de vendredi, en diſant *que l'on avoit fait évader le marquis de la Salle*; mais il s'eſt rétracté dans le numéro d'aujourd'hui; voilà le danger de ces feuilles journalieres, il eſt impoſſible d'être exactement informé; & une inexactitude peut, comme on voit, devenir très-funeſte à la choſe publique. Il faudroit dans

ces ſortes de journaux une circonſpection qui ne s'accorde pas facilement avec la fureur du public pour les nouvelles, & la prétention de les dire le premier.

M. Thierry de Ville-d'Avray avoit été compris dans le nombre des agens de l'ariſtocratie. Cependant il eſt conſtant aujourd'hui qu'il n'a point quitté notre monarque ſon maître, & fait acte d'avoir toujours eu des ſentimens éloignés de ceux que nous regardons comme les ennemis de la liberté.

Nous aſſurons que M. de d'Eſprménil eſt de retour à Verſailles de ce jour.

L'ame remplie de tout ce que je venois d'obſerver, & tranſporté d'un nóble enthouſiaſme, je m'écriai : » Enfin, le deſpotiſme eſt écraſé, il expire.... Enfin, » nous ſavons tous que nous ne ſommes qu'une ſociété » d'égaux ; nous ſavons que nous ne ſommes ſoumis à » l'inégalité que ſous la promeſſe expreſſe du bonheur. »

O vérité ſacrée !... Tu viens donc enfin de frapper les oreilles des Rois ! Repoſes-toi toujours ſur la tête des François, & préviens à-la-fois les révoltes par l'eſpérance, & la tyrannie par la crainte !.... Raſſure cependant notre Monarque chéri : dis bien à LOUIS XVI, le reſtaurateur de la liberté françoiſe, que le François paye au centuple, en amour, en fidélité, tout ce que ſes Rois lui donnent, (que dis-je) tout ce qu'ils lui promettent en bonheur. Dis-lui enfin que ſeulement le François, dans ſes mécontentemens les plus violens, ne peut que ſe remuer autour du trône, mais jamais s'en éloigner.

MAUCLERC, de Châlons en Bourgogne.

Pourquoi ce malheureux, quel qu'il fut, n'a-t-il pas ajouté ſon nom ? on ſauroit actuellement quel homme fut victime du reſſentiment de ceux qui n'avoient pas craint de lui commander un ſi noir forfait.

